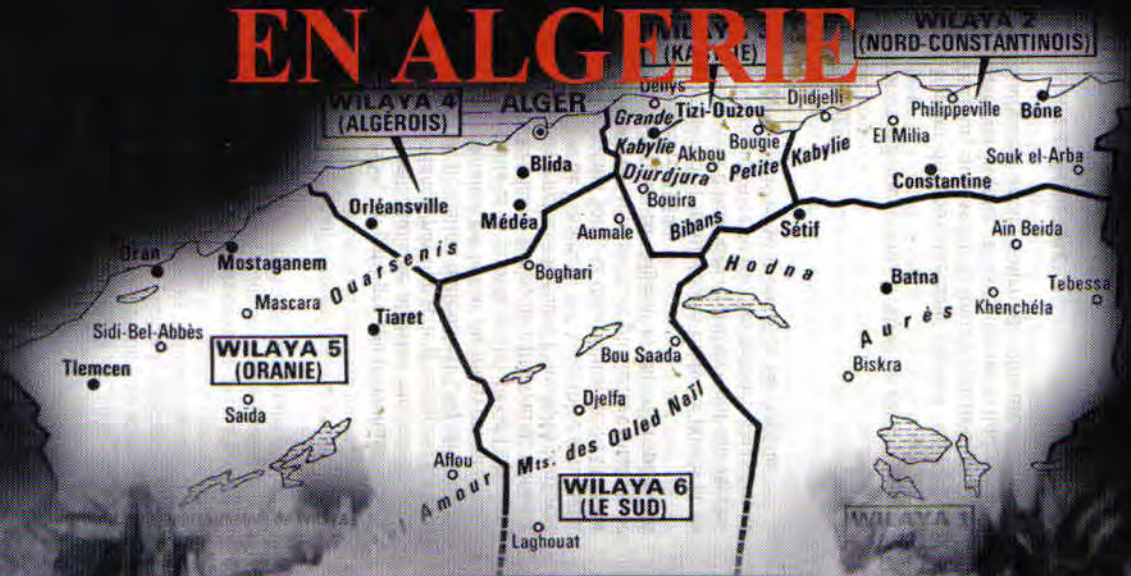


Hamid Bousselham
Présente

QUAND LA FRANCE TORTURAIT EN ALGERIE



RAHMA /



Anep

Préface

Par ces temps particulièrement difficiles que traverse notre pays, tout ce qui peut aider à consolider son unité, à raffermir son identité et à mieux éclairer son passé et son présent est à considérer comme une contribution positive au combat de notre peuple contre l'obscurantisme, le doute et les incertitudes et contre toutes les entreprises de division qui nous assaillent.

Et quand cette contribution est en même temps enrichissement, culture pour notre jeunesse et lutte contre l'oubli pour les générations moins jeunes, c'est assurément une œuvre à encourager et à prendre en charge.

*C'est ce but que nous nous sommes assignés en publiant plusieurs ouvrages sur notre patrimoine et notre histoire dont celui de **Hamid Bousselham** intitulé **"Torturés par le Pen"**.*

*En co-éditant avec les éditions Rahma son nouvel ouvrage **"Quand la France torturait en Algérie"** nous pensons comme l'écrivait Cicéron que "la première loi qui s'impose en histoire est de ne rien oser dire de faux, la seconde d'oser dire tout ce qui est vrai"*

M. Abdelkader KHEMRI
Ancien Ministre

C'était en 1970. J'étais alors en terminale au lycée français de Washington. A l'époque, mon père représentait notre pays aux Etats-Unis. Je n'avais pas de difficulté à fréquenter cet établissement et mes relations avec les professeurs étaient d'une manière générale correctes, en dépit du racisme latent de quelques uns et des mesquineries dont était fréquemment victime le maghrébin que je suis.

Ma passion, déjà, pour la justice et son corollaire inévitable, la contestation, n'arrangeaient pas toujours les choses. Mais on me supportait et je faisais tout pour éviter une confrontation ouverte avec les uns ou avec les autres. Jusqu'au jour où le professeur d'histoire entreprit de nous faire un cours illustré de films et de photos sur les nazis, les camps de concentration et l'holocauste.

Je fis un effort surhumain sur moi tout le long de l'exposé, du prof qui, entre parenthèses, était un planqué du service militaire, prétentieux et dominateur qui avait réussi, grâce à ses relations sans doute, à se faire détacher en civil à Washington pour deux ans, pendant que ses camarades de son âge se morfondaient dans les casernes de France et de Navarre.

Je n'ai donc pas bronché. Jusqu'au moment où les images des camps de concentration nazis, des victimes cadavériques sauvés de justesse par les soldats américains, les montagnes d'ossements et des cheminées des fours crématoires vinrent me gifler pour me rappeler d'autres images, d'autres victimes et d'autres lieux de souffrance : Dans mon pays pendant la guerre de libération.

Et parmi toutes ces images fulgurantes, douloureuses et parfois insupportables, il y avait celle de mon oncle paternel Si M'hamed, arrêté en 1957 à Sidi Bel Abbès, par les paras de la légion étrangère, avec tout son groupe de dix sept jeunes résistants. Torturés pendant des jours et des jours avant d'être jetés, encore vivants, dans un four à chaux des environs de la ville.

Toute la nuit ils ont tenté de résister aux ravages des vapeurs suffocantes de la chaux vive et de la chaleur torride du four. Au petit jour, les voix de ces dix sept martyrs se sont éteintes l'une après l'autre. Sauf la sienne. C'était un chef comme seul le parti communiste savait en former alors. Il résista des heures encore mais épuisé sans doute par tout ce qu'il avait enduré, il rendit le dernier souffle à son tour, pour toujours, dans un four crématoire diabolique d'un genre tout à fait méconnu ailleurs mais, hélas, souvent utilisé par les paras pour ne laisser aucune trace de leurs forfaits. En tout cas, un four crématoire terriblement performant et tout aussi inhumain que les fours crématoires nazis; si tant est qu'on peut s'autoriser à comparer la folie des hommes dans les camps nazis ou dans les geôles coloniales de l'Algérie martyre.

Quoi qu'il en soit, je ne pus dominer mon émotion plus longtemps et je lançai un cri de détresse retentissant en pensant aux tziganes, aux juifs et aux communistes morts dans les camps nazis et à nos martyrs.

Le professeur, interloqué, arrêta l'appareil cinématographique et m'apostropha vertement.

Je l'ai toisé en silence et lui dit simplement : "Avez-vous oublié que je suis Algérien et que ces horreurs que vous projetez pouvaient bien être celles là même que vos semblables ont laissé dans mon pays ?" Et je suis rentré chez moi.

On peut se demander - avec raison par ailleurs - pourquoi ce modeste travail, que je publie aujourd'hui, sur la torture en Algérie au cours de la guerre de libération, n'a pas vu le jour plus tôt. On peut également s'interroger sur les véritables raisons qui ont éloigné les auteurs et les chercheurs algériens de cet aspect particulièrement douloureux de la guerre d'Algérie. En un mot, on

peut se demander, près de quarante ans après la fin de la guerre d'Algérie, pourquoi nous avons, les uns et les autres, évité avec une obstination remarquable et néanmoins surprenante, de parler de toutes ces horreurs, pendant si longtemps.

En vérité, il n'y a aucune réponse convaincante à toutes ces questions, hormis la volonté

unanime de tout un peuple de tout oublier des épreuves endurées et des supplices subis pour ne retenir que l'héroïsme de notre peuple, sa résistance séculaire et ses exploits.

En effet, dès l'indépendance nationale enfin restaurée, un phénomène extraordinaire s'est produit dans l'imaginaire populaire algérien. Pour tous, il n'y avait qu'un seul héros : le peuple. Tout le reste n'avait plus aucune importance désormais. Tout le reste, c'est à dire le prix que ce peuple avait payé pour se libérer, les souffrances indicibles qu'il avait endurées, les camps de concentration par centaines, les bombardements au napalm, la guillotine permanente, la torture, tout cela ne comptait plus.

A tout cela, il faut ajouter cette tendance extraordinaire des peuples jeunes à pardonner très vite à ceux qui le faisaient souffrir la veille encore. Cette vertu extraordinairement rare et qu'on ne trouve que chez ceux qui ont beaucoup souffert, a été d'ailleurs relevée un peu partout dans les anciennes colonies devenues de nouveaux Etats indépendants. Non seulement l'ancien colon, le flic, le gendarme et le soldat qui le soutenaient ont été absous de tous leurs crimes, mais, plus encore, on leur a souvent ouvert les bras pour les accueillir en amis.

Désormais, l'Algérie était libre et cela seul comptait. Comme si chacun de nous voulait oublier, à tout prix, toutes ces atrocités de la guerre ainsi que tout ce que le peuple algérien avait subi, pendant des dizaines d'années, sans répit et sans quartier, du fait de la colonisation française.

Il est vrai que cette force de l'oubli et du pardon n'est pas partagée par tous en Algérie. Personnellement, je n'en ai jamais eu le courage. Pas tellement parce qu'autour de moi, parmi les miens, on a beaucoup souffert de la torture et des sévices de l'armée française, mais surtout parce que j'ai toujours considéré qu'il est injuste et indigne de nous tous de laisser des monstres se glorifier de leurs crimes et se pavaner dans le confort et la considération de leurs suppôts, pendant que leurs victimes traînent une existence lamentable ou tout simplement ont péri depuis longtemps à la suite des sévices innommables qu'ils ont subis. Aussi, me suis-je demandé souvent pourquoi nous ne nous sommes pas organisés comme les Israéliens, par exemple, pour enlever manu militari ces bêtes monstrueuses en vue de les juger publiquement chez nous, face à la terre entière, pour leur faire payer un peu de leurs crimes immondes.

L'idée a été abandonnée tout simplement par respect pour le peuple de France et par amitié pour les frères de combat français qui ont soutenu notre lutte et se sont sacrifiés pour la liberté de notre peuple. Ils n'auraient pas admis que nous nous comportions en pirates et en hors la loi et que nous nous immiscions dans une affaire qu'ils considéraient toujours comme une affaire prioritairement française.

Pour nos amis en effet, ainsi que pour nombre d'intellectuels français, le problème de la torture et de la guerre d'Algérie est un problème qui interpelle encore la conscience française. Il appartient, par conséquent, au peuple français de le prendre en charge et de lui donner la suite qu'il mérite : Décréter l'indignité nationale à vie, l'inéligibilité et retirer le droit de vote à tous les auteurs de crimes de torture ne serait aux yeux d'un grand nombre de citoyens, qu'un acte de justice pour les victimes algériennes d'abord et pour l'honneur de la France ensuite.

Le parlement et le gouvernement français ont mis près de quarante ans pour admettre enfin que les "événements d'Algérie" n'étaient qu'un euphémisme et qu'il s'agissait bien d'une guerre d'Algérie. Dès lors, qui empêcherait ce même parlement et ce gouvernement de tirer, dès maintenant, toutes les conclusions de sa reconnaissance de ce fait historique en poursuivant désormais les "Criminels de guerres" qui ont souillés à jamais le nom de la France, et meurtri à jamais la chair et l'âme de nos martyrs ?

Hamid BOUSSELHAM



François Mitterrand

Le magazine de l'Histoire
Memoria



Guy Mollet

Le magazine de l'Histoire
Memoria



Max lejeune

Le magazine de l'Histoire
Memoria



Maurice Papon



Le général De Gaulle et Robert Lacoste



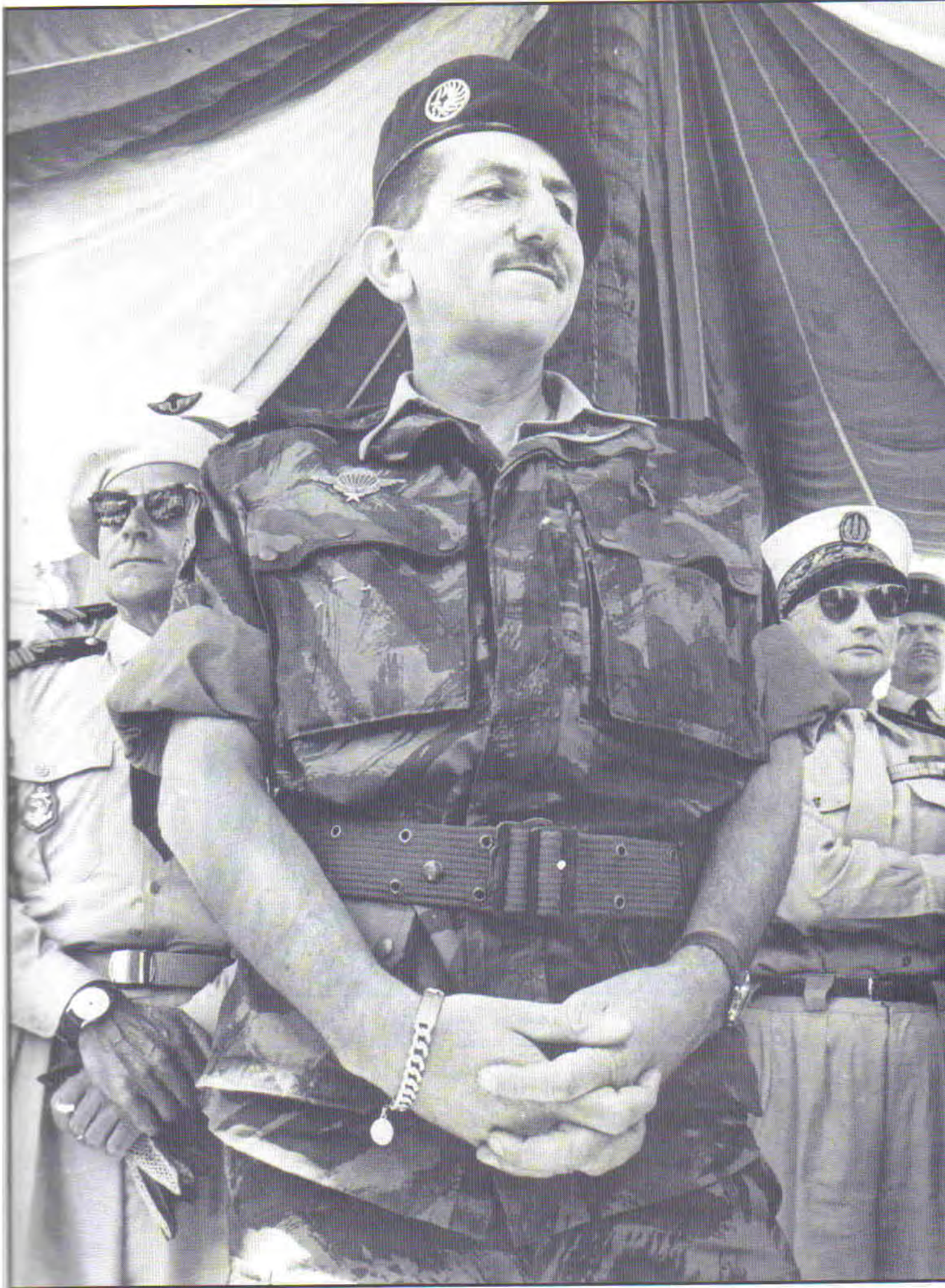
Le général De Gaulle

Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le colonel Bigeard

Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le général Massu



Le colonel Trinquier

Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le colonel Godard

Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le colonel Ducasse

Le magazine de l'Histoire
Memoria



Massu et ses prisonniers algériens



Le Lieutenant Le Pen



Le Lieutenant Le Pen et le général Massu



Le général Salan



Le général Massu et ses officiers

Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le colonel Erulin



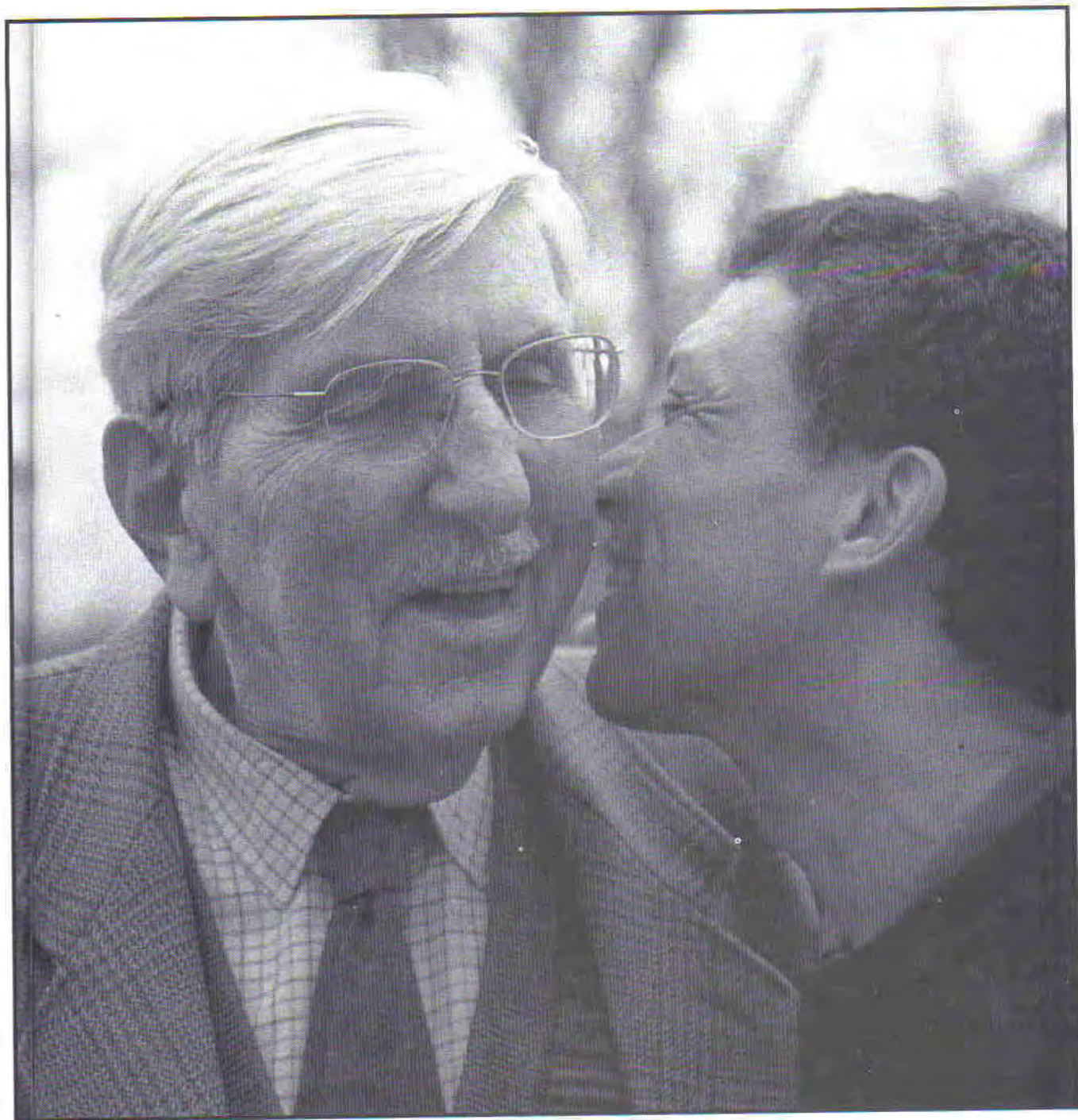
Bigeard

Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le général Aussaresses

Le magazine de l'Histoire
Memoria

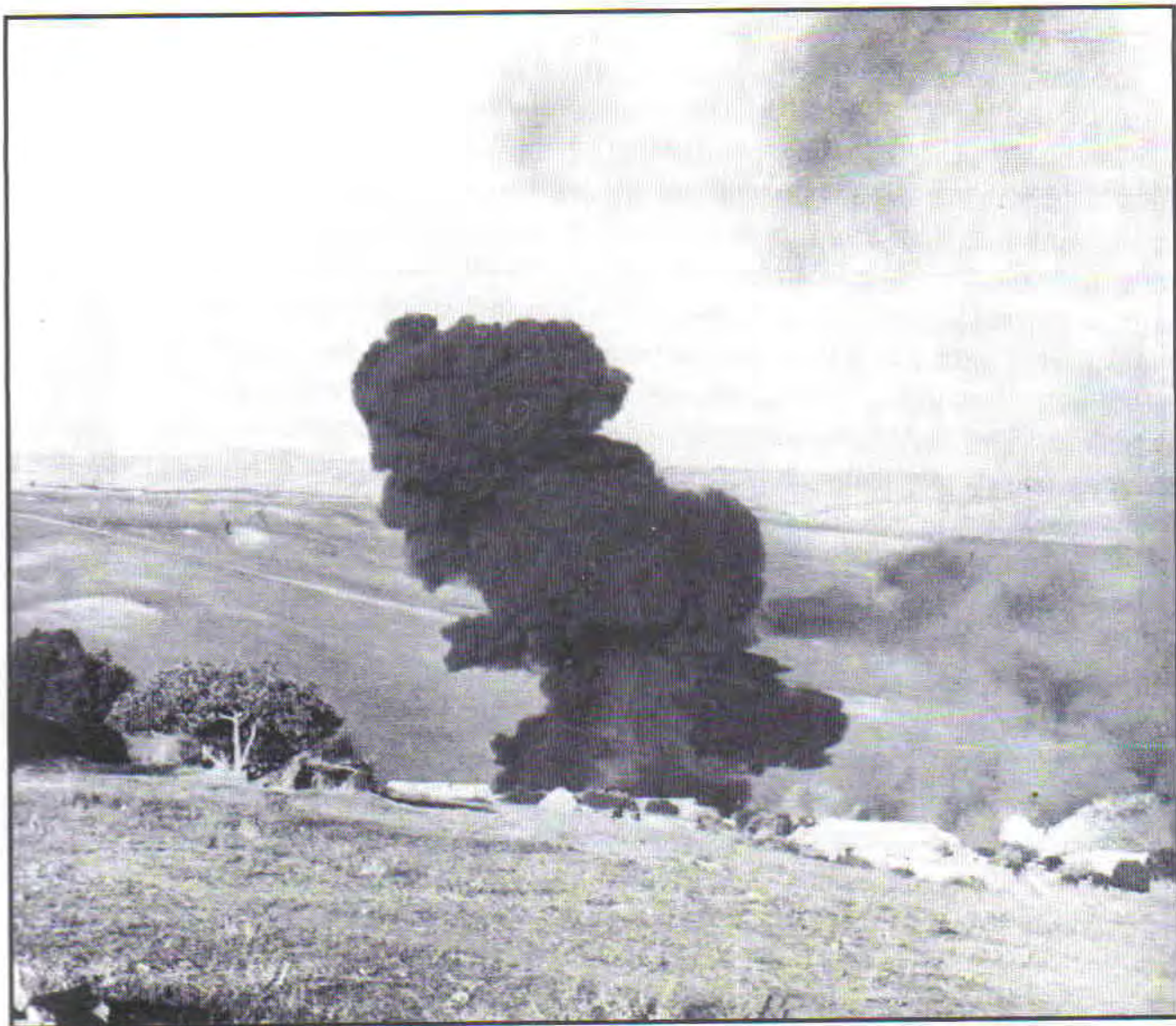


Massu et son fils

Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



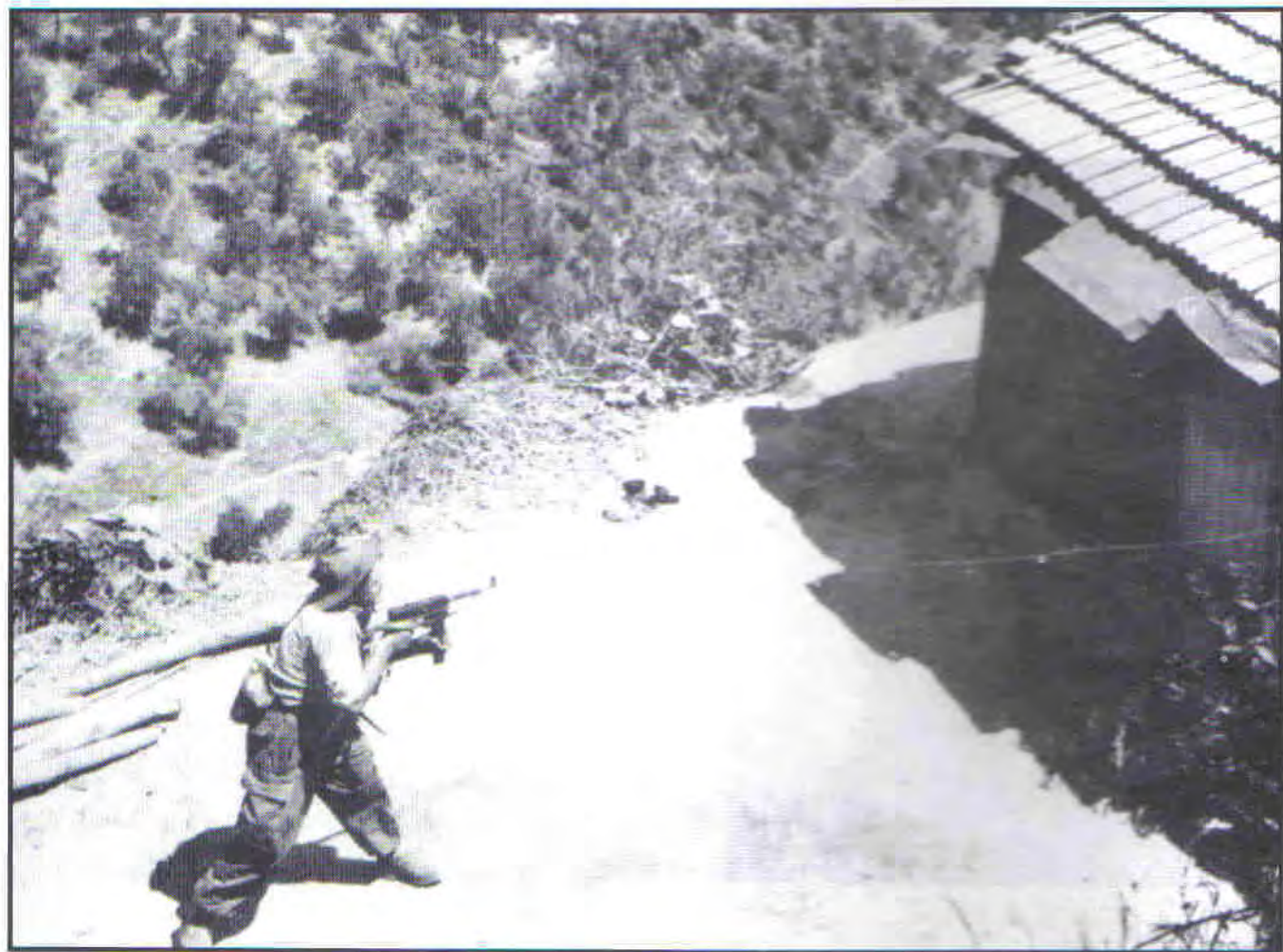
Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria

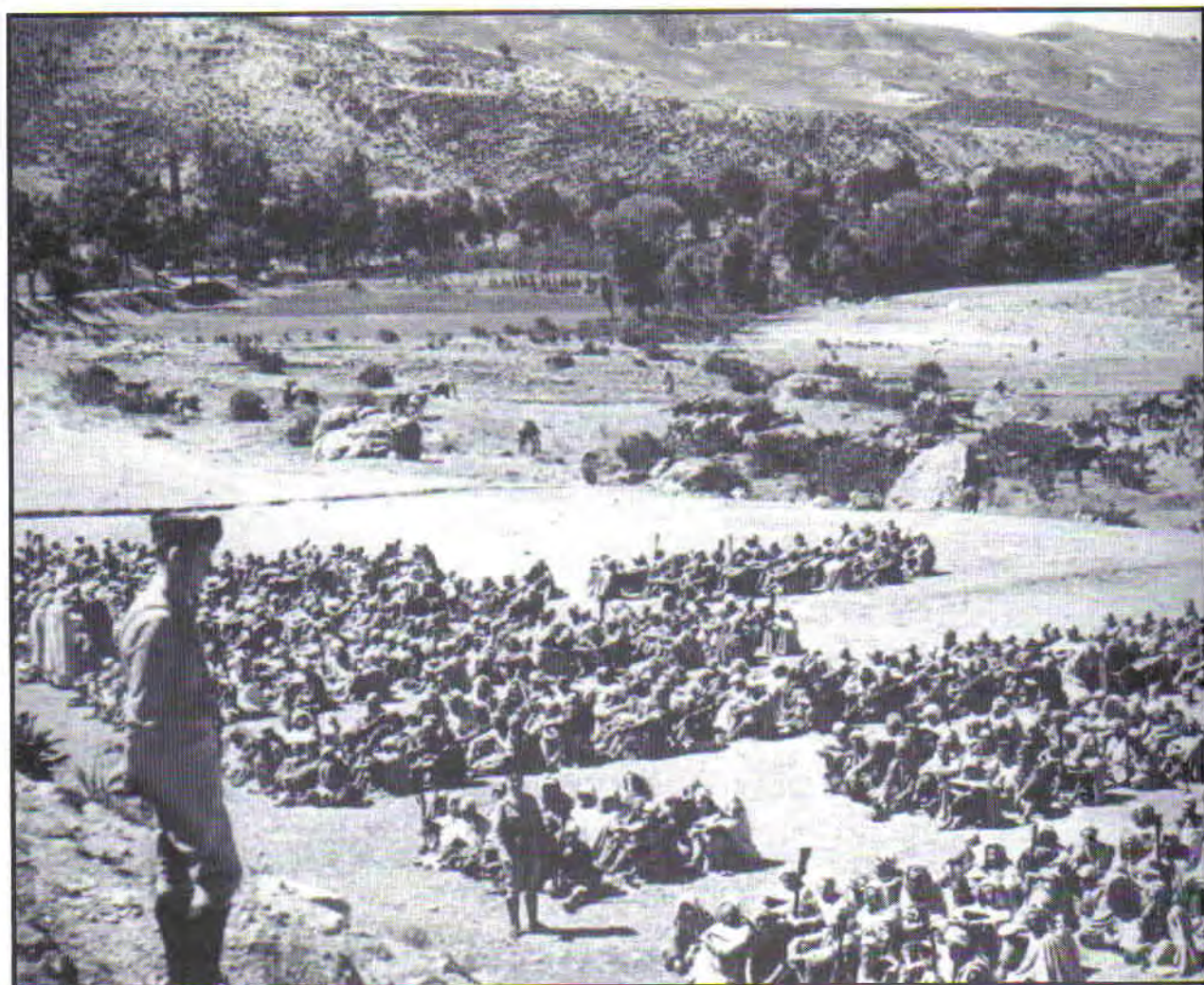


Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria





Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria

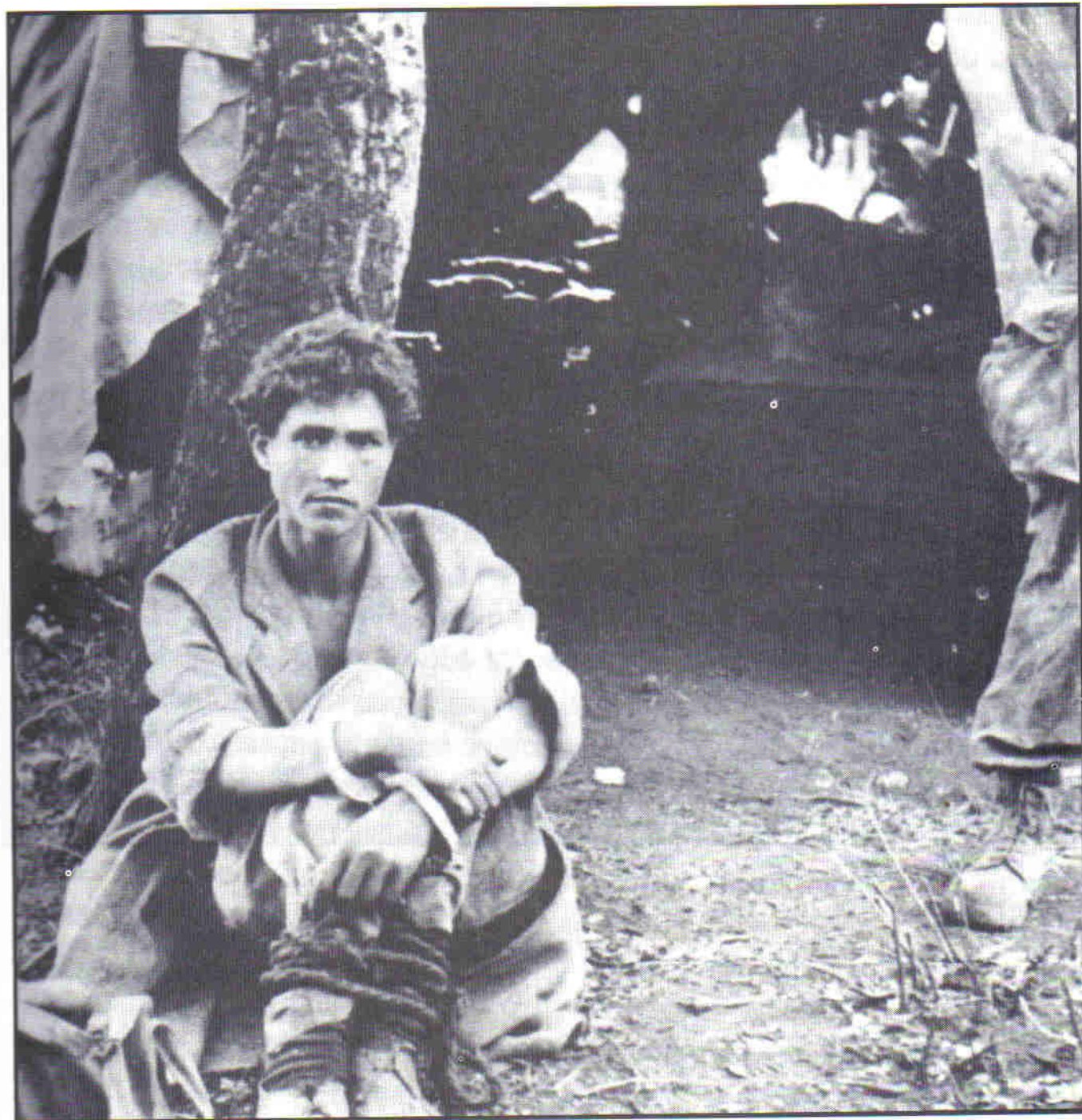


Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria





Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



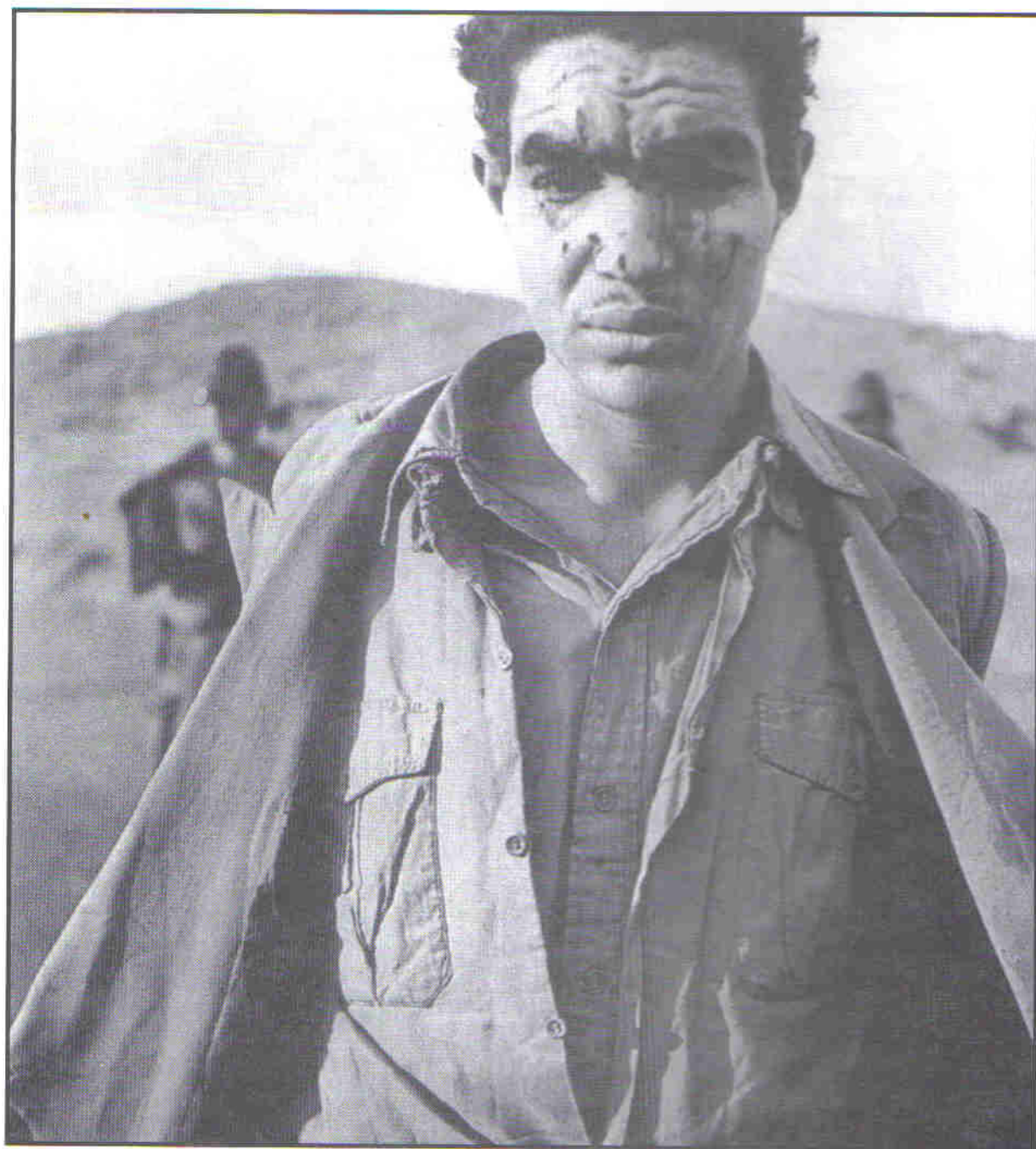
Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria





Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



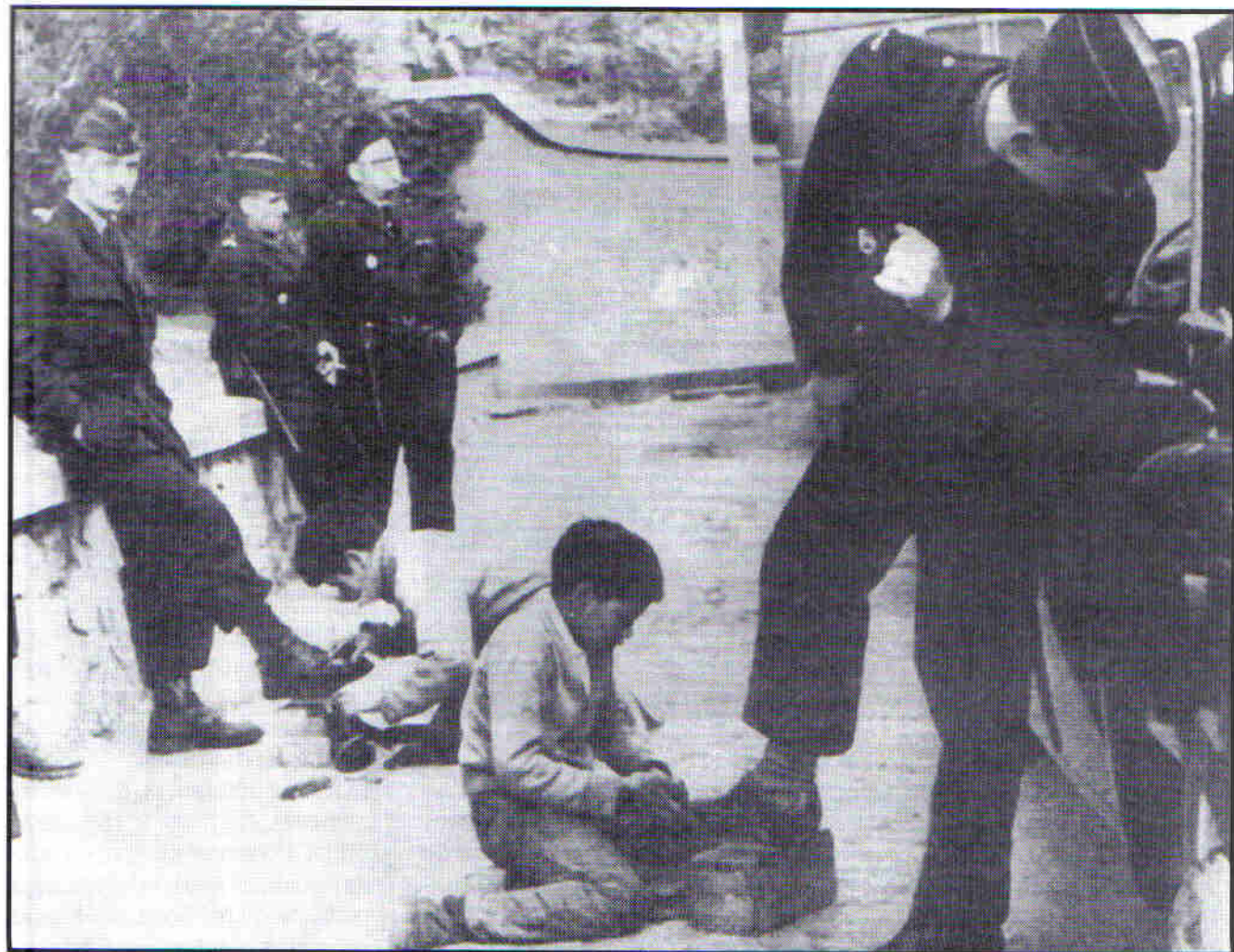
Le magazine de l'Histoire
Memoria







Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria





Le magazine de l'Histoire
Memoria









Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria





Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria

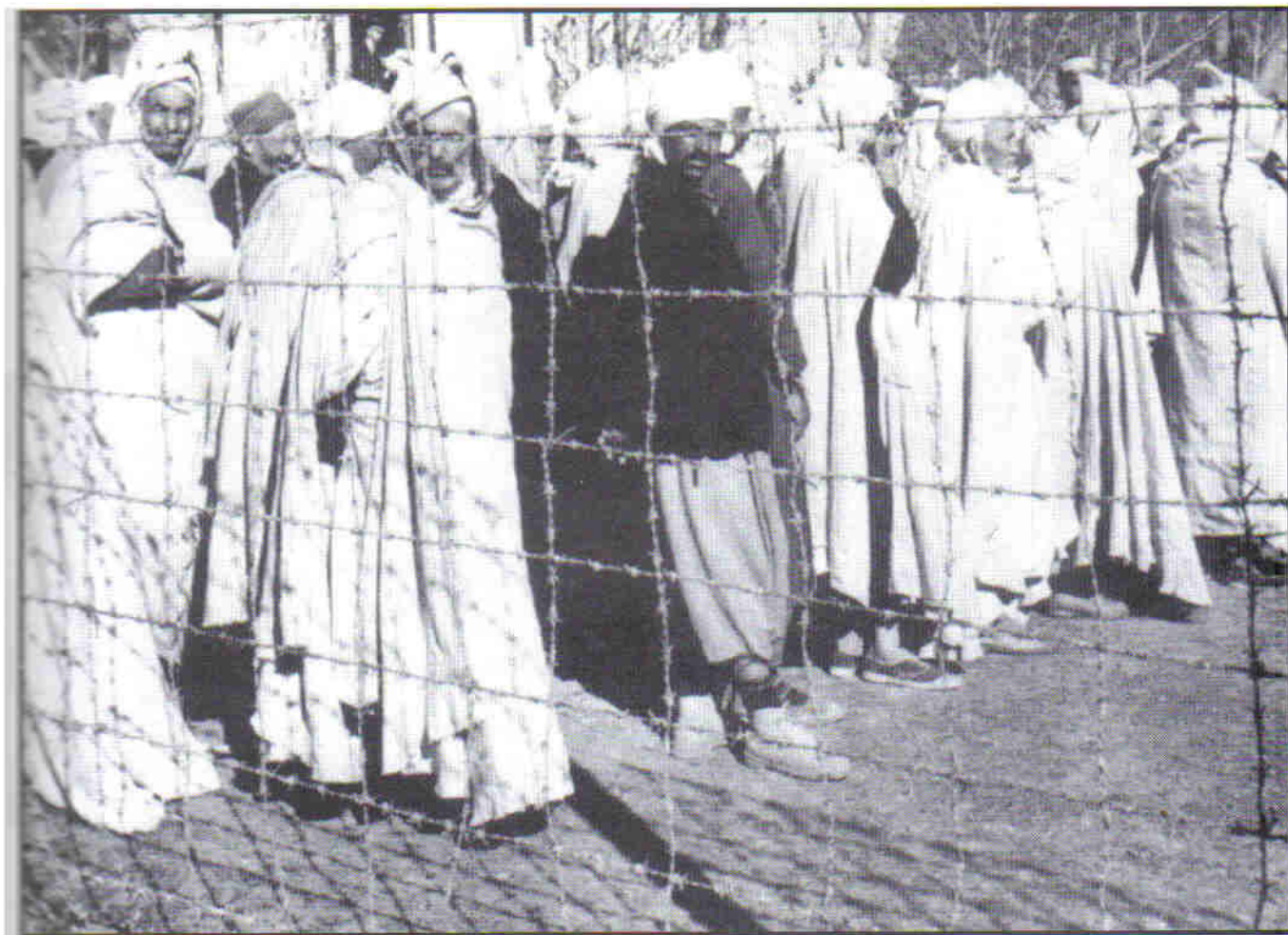


Le magazine de l'Histoire
Memoria

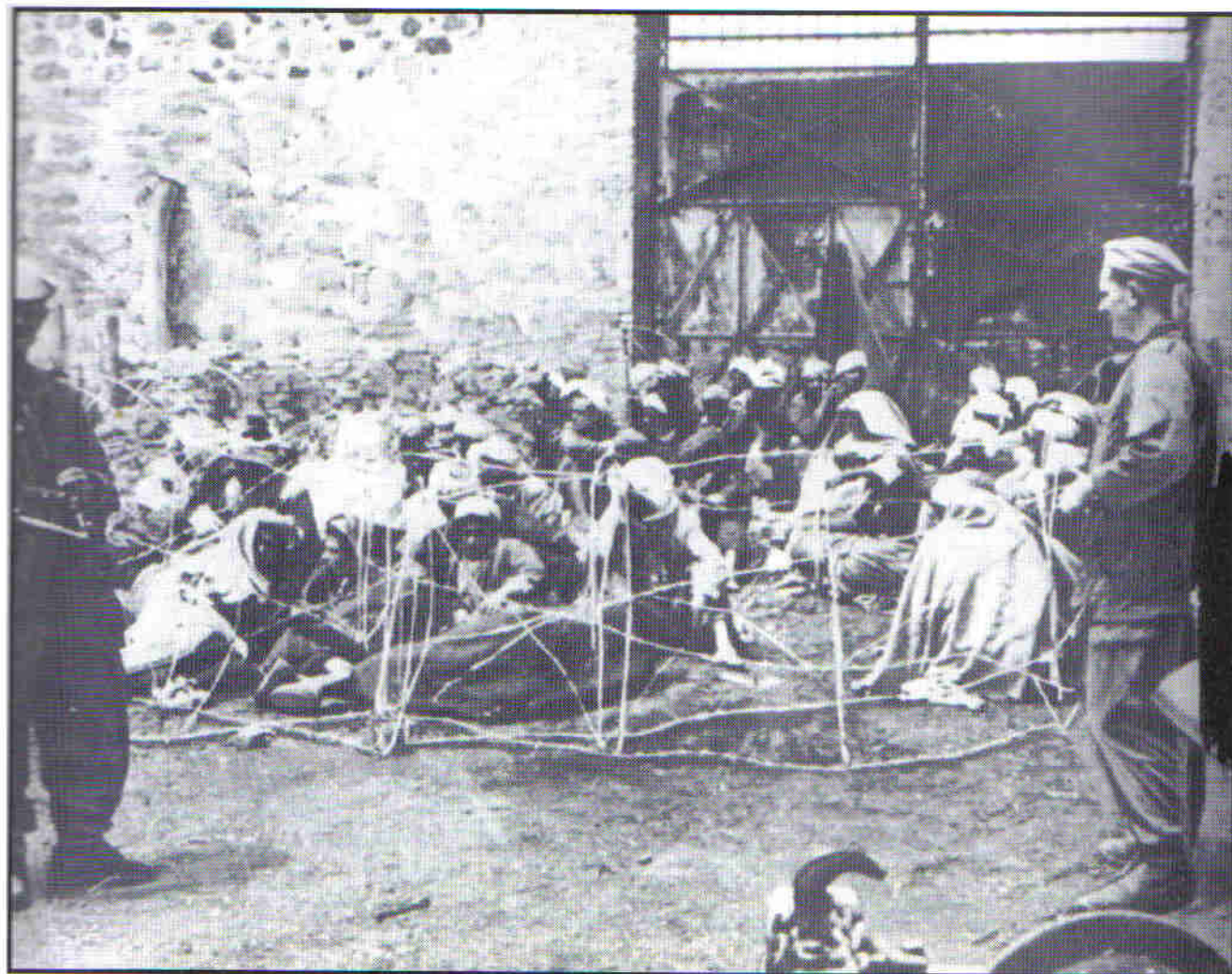




Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria





Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria

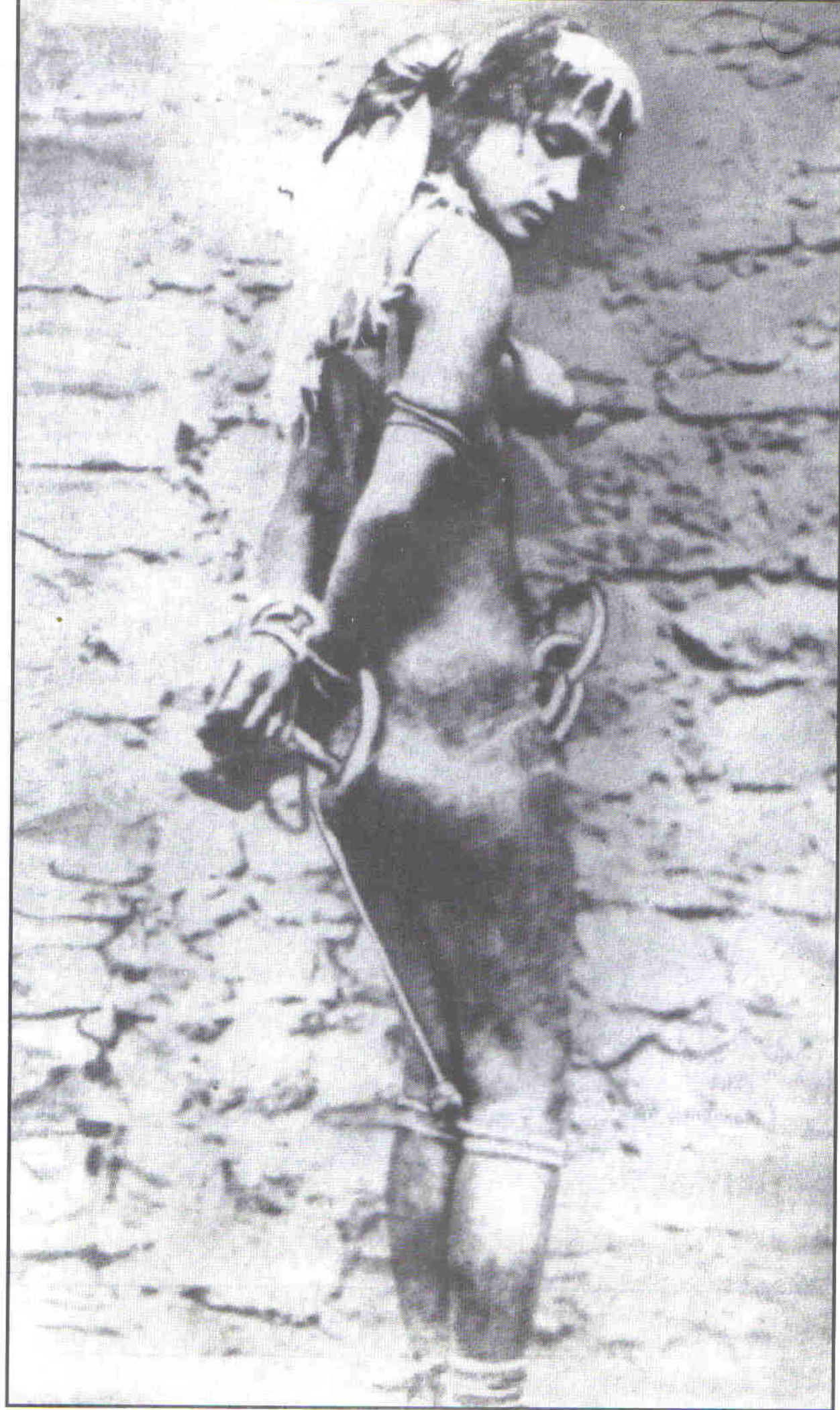


Le magazine de l'Histoire
Memoria



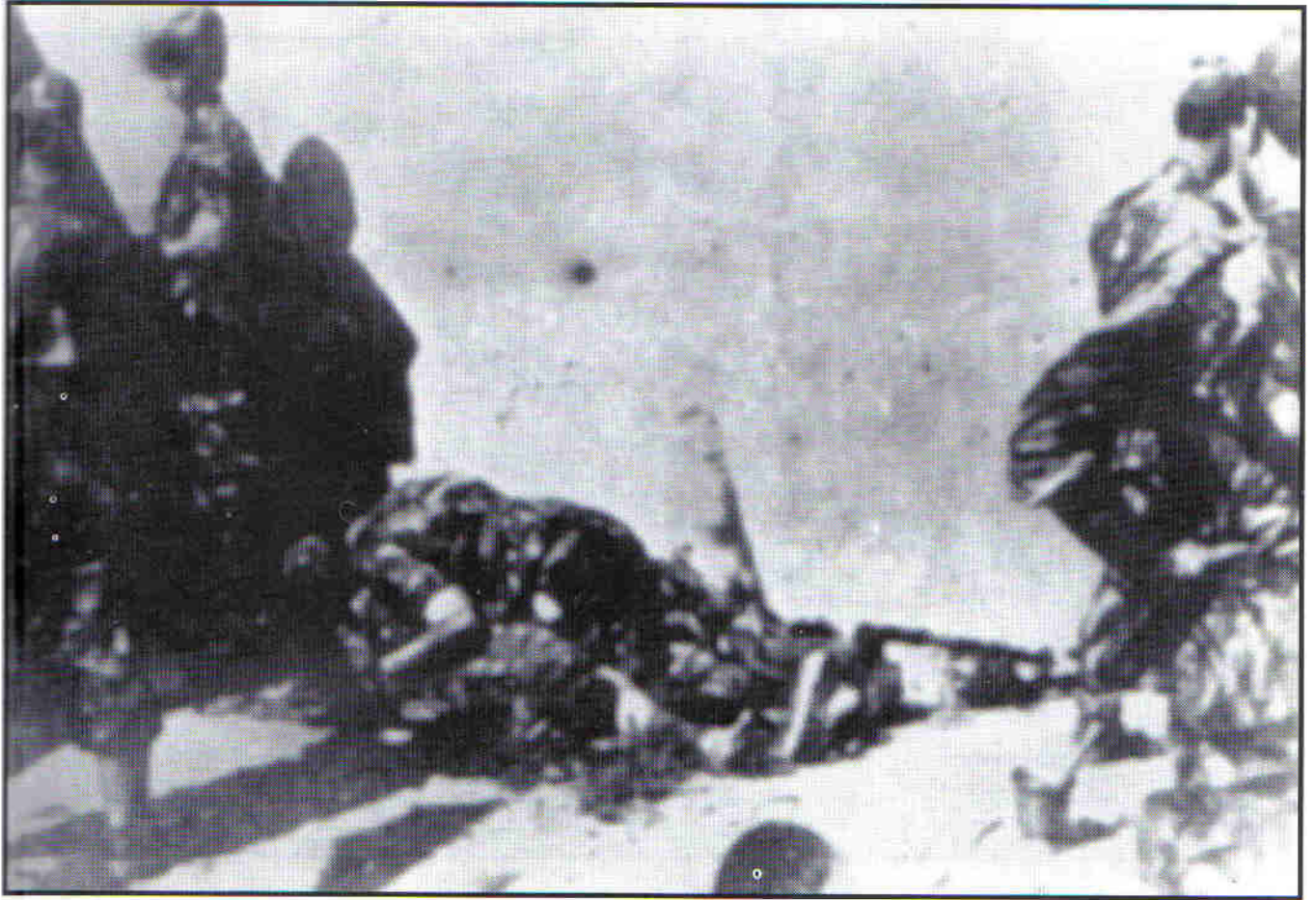
Le magazine de l'Histoire
Memoria







Le magazine de l'Histoire
Memoria



des soldats français violent une moudjahida

Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria





Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



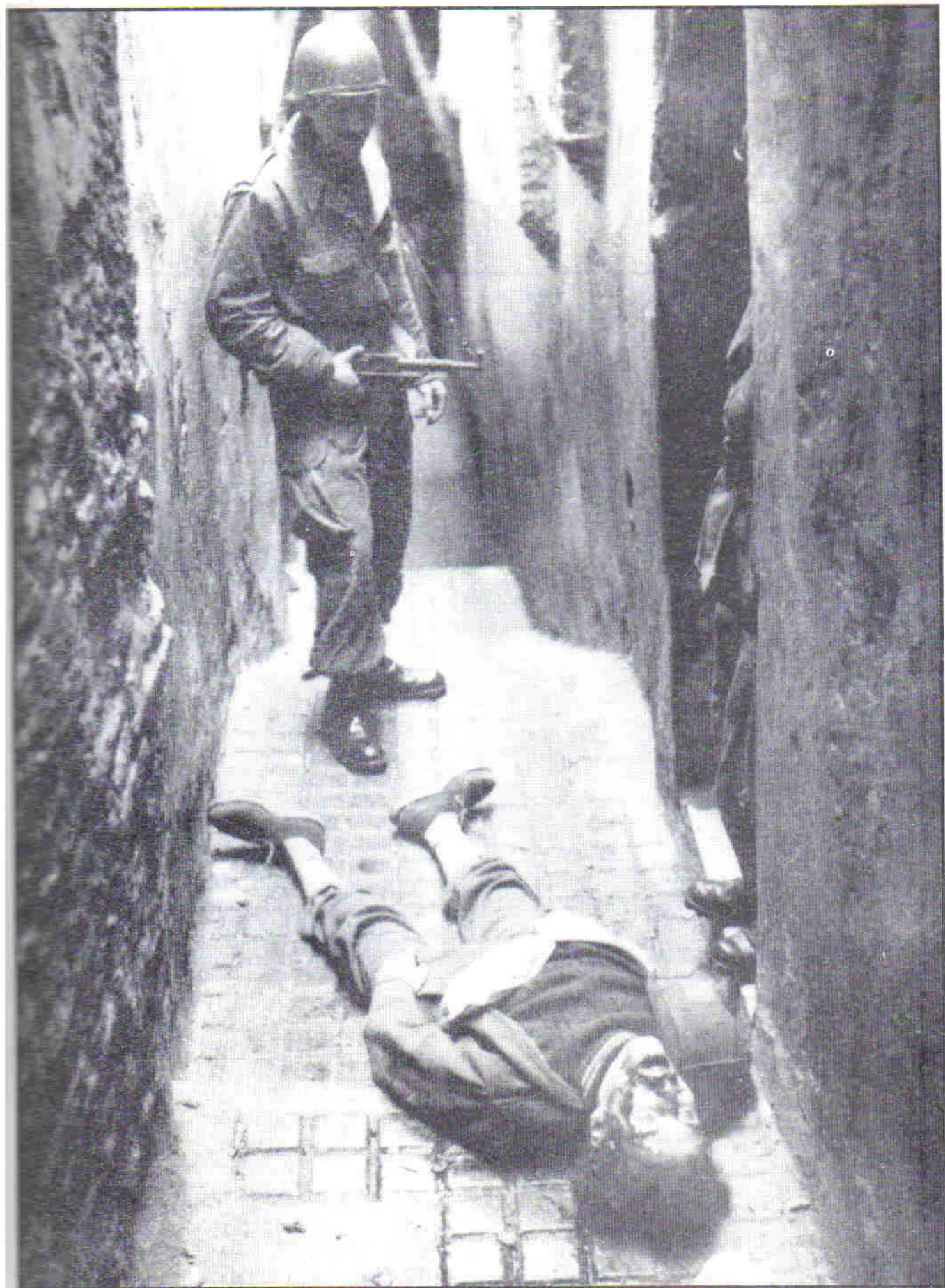
Le magazine de l'Histoire
Memoria

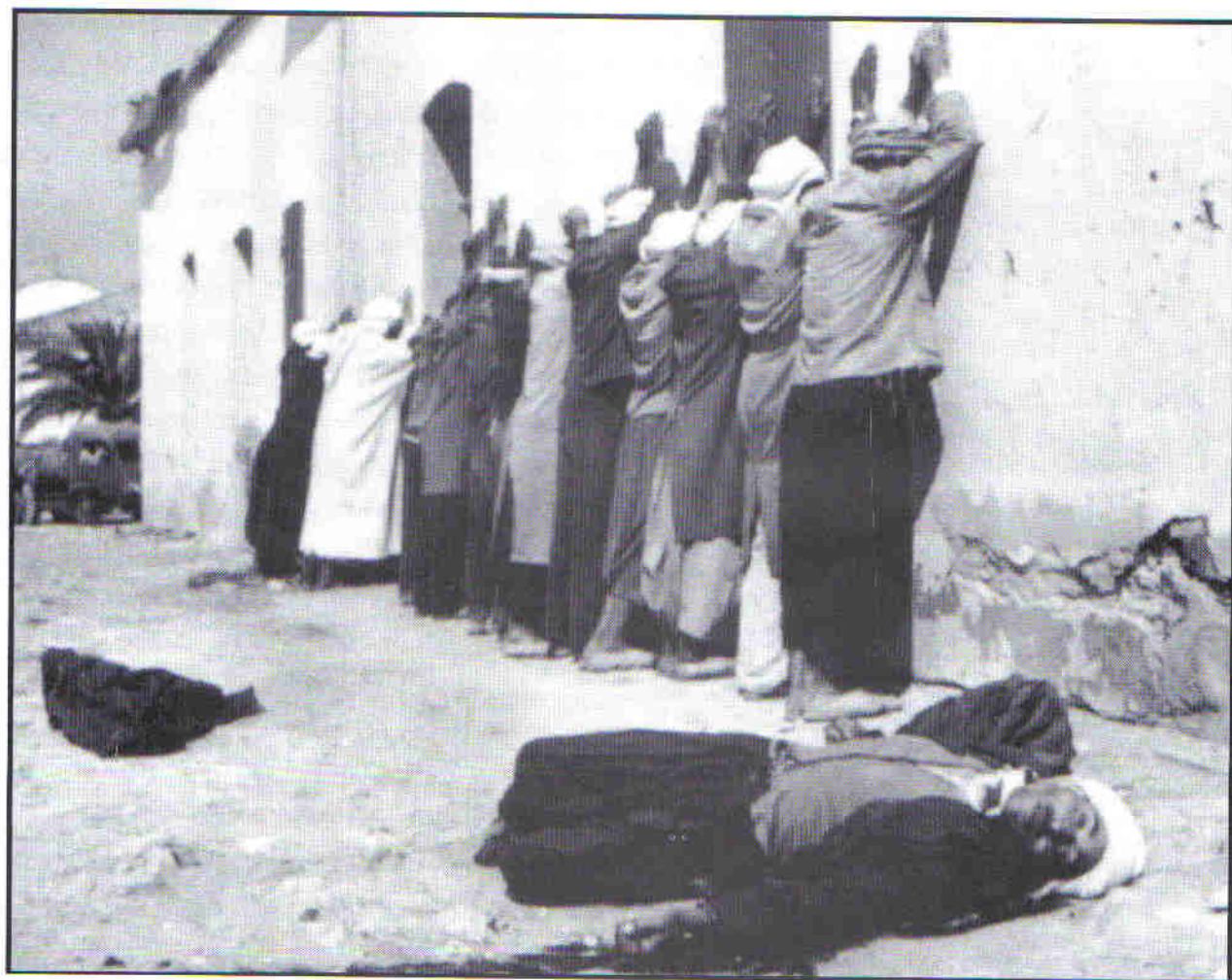


Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria





Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



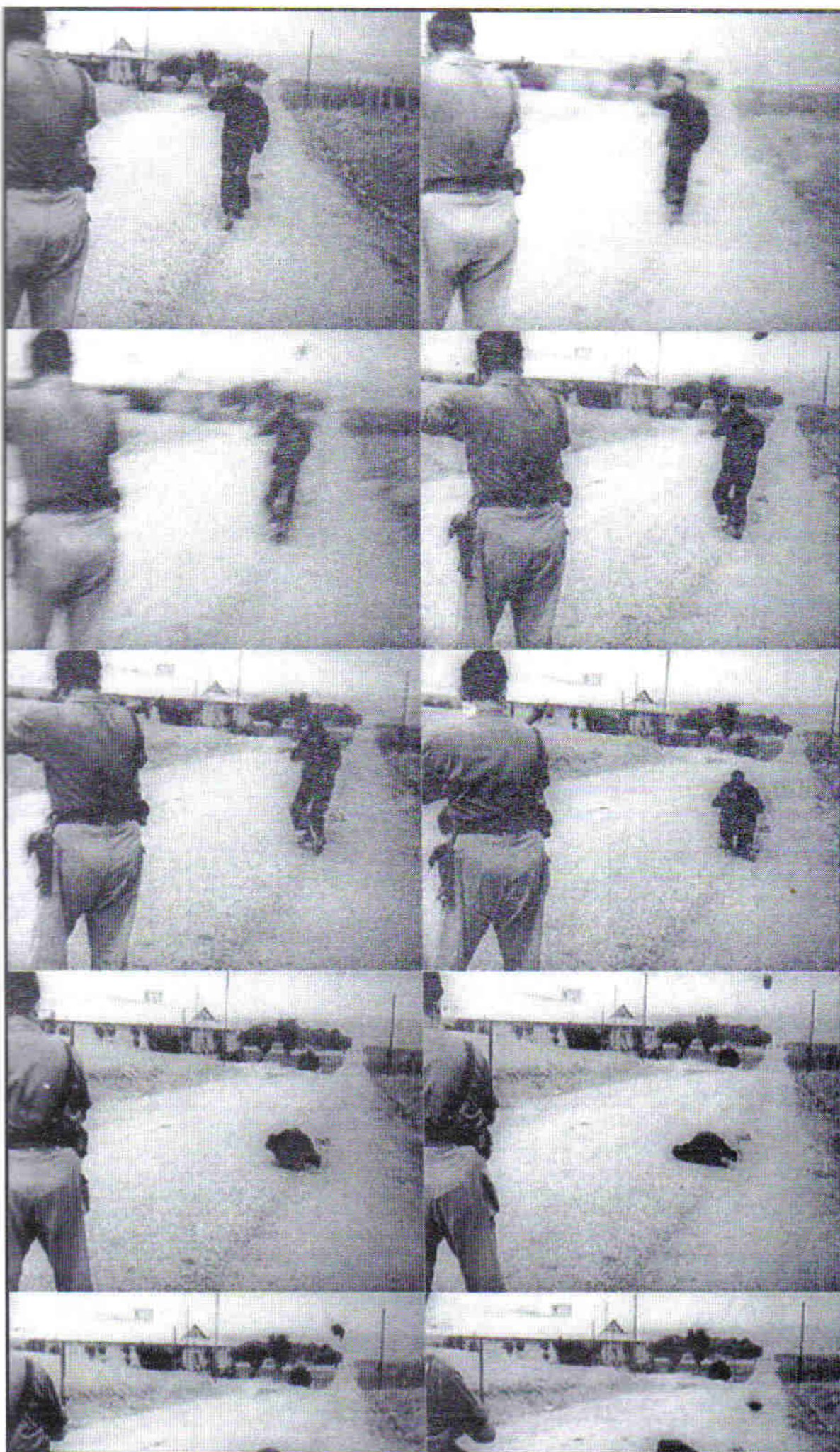
Le magazine de l'Histoire
Memoria

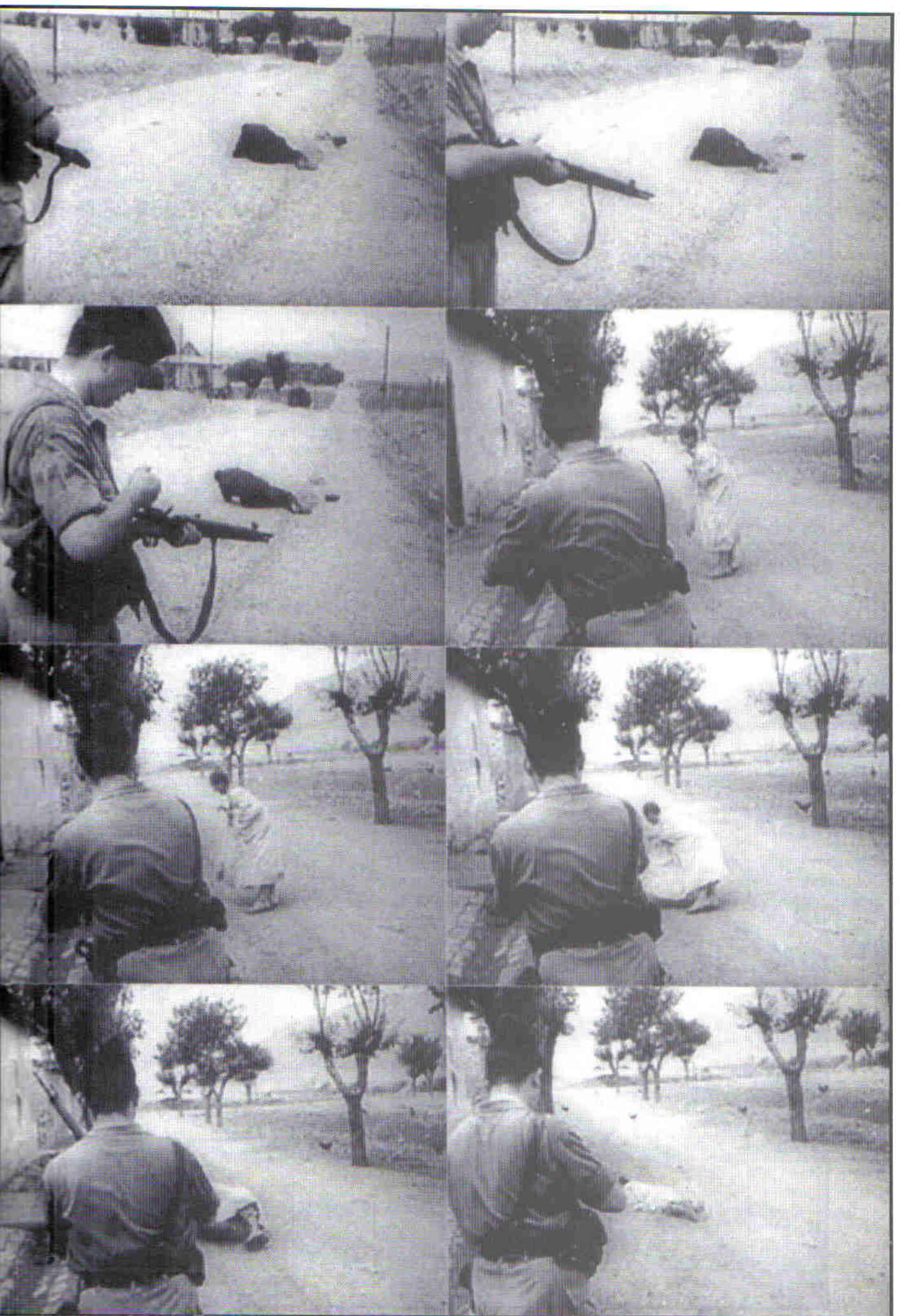


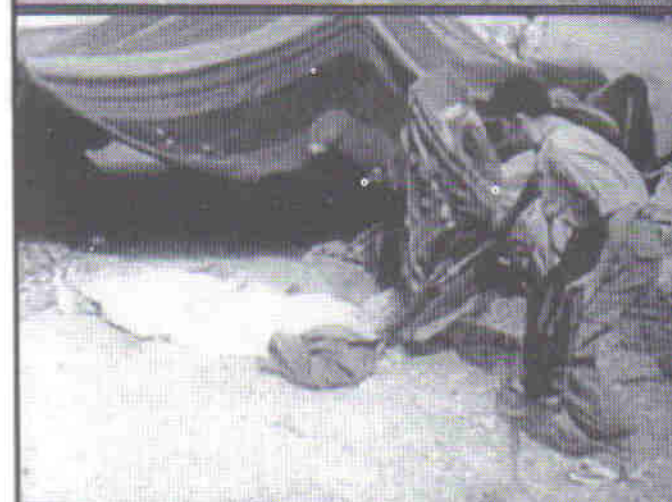
Le magazine de l'Histoire
Memoria



Massu









Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



Le magazine de l'Histoire
Memoria



Bigeard

Le magazine de l'Histoire
Memoria



DES TORTURES DIGNES DE LA GESTAPO

(lavages d'estomac, supplices électriques, etc.)

*sont infligées à des Algériens
détenus à Batna par la police*

(De notre envoyée spéciale Marie PERROT)

BATNA (par câble). — Quelques-unes des personnes arrêtées présentement à Batna depuis le 1er novembre ont été relâchées.

Plusieurs d'entre elles ont subi des sévices révoltants, alors qu'elles étaient détenues dans les locaux de la police.

C'est ainsi que deux adhérents du MTLD sont sortis de prison. L'un avec une côte cassée et les yeux pochés. Ces deux hommes, MM. Iskhari Khairi et Bekkouch Mostefa, ont subi un passage à tabac en règle, la bastonnade, le lavage d'estomac à l'aide d'un tuyau enfoncé dans la bouche et la torture au moyen du courant électrique leur a été appliquée.

D'autres emprisonnés ont été mis à la porte des locaux de police après le couvre-feu. On veut manifestement leur faire courir ainsi le risque d'être abattus par une patrouille des forces de répression. Tel fut le cas pour MM. Bouchemal, père et fils, qui ont été libérés de la gendarmerie de Batna à 23 heures, c'est-à-dire deux heures après le couvre-feu.

Passé 21 heures, la police tire sans sommation. Ainsi, la

veille de la libération de M. Bouchemal, un chauffeur / le camion qui circulait peu après l'heure du couvre-feu a été grièvement blessé par balles. Il est actuellement à l'hôpital de Batna.

..

Je relatais avant-hier que nombre de Français de Biskra ne cachent pas leur indignation devant les mesures policières prises par l'administration. Ces sentiments se sont concrétisés dans l'après-midi par une démarche commune de cheminots européens et musulmans auprès du maire. Leur protestation visait particulièrement la dissolution d'une milice armée constituée à la gare, avec l'autorisation du chef de gare et en dépit de l'opposition manifestée par la grande majorité des cheminots. Au même temps des pétitions étaient signées par les travailleurs de la gare et adressées au directeur des chemins de fer. Ces protestations, exprimées dans l'unité, ont conduit à la victoire. La milice a été dissoute.

OPÉRATIONS POLICIÈRES MASSIVES CONTRE LES ALGÉRIENS

Le magazine de l'Histoire
Memoria

La ferme Ameziane

centre de torture à Constantine

La torture est en Algérie un moyen de domination usuel, systématique, officiel et officiel. A la « ferme Ameziane », centre de renseignements et d'action (C.R.A.) de Constantine, elle se pratique à l'échelle quasi industrielle. Qu'on en juge.

SECTEUR ET ORGANISATION DES C.R.A.

L'existence et l'organisation des C.R.A. en Algérie se fondent officiellement sur un certain nombre de dispositions légales.

Ainsi les C.R.A. sont des organismes implantés dans les agglomérations urbaines et

INTERROGATOIRES

C'est à la « ferme Ameziane » que sont conduits tous les suspects pris par les Unités de l'Est algérien. Il est recommandé en effet d'organiser un centre d'interrogatoire commun à tous les services de recherches, les mesures à prendre à l'encontre des individus appréhendés étant en principe prévues par les textes sur les pouvoirs spéciaux en Algérie. Au cours de 1960, il a du reste été organisé ici des stages pour les officiers de réserve du contingent, stage dont une bonne partie était consacrée à l'organisation d'un service de renseignement et une autre à l'emploi jugé

nécessaire à la « ferme », le « suspect » peut être :

— libéré (c'est souvent le cas des femmes et aussi de ceux qui peuvent payer : 400.000 francs, au minimum) ;

— ou interné dans un centre dit « d'hébergement » (au Hamma Plaisance, notamment) ;

— ou encore considéré comme « disparu » (lorsqu'il est mort des suites de l'interrogatoire ou abattu en « corvée de bois » aux environs de la ville). Des cadavres de suspects exécutés pour « tentatives de fuite » ou « exposés à de nombreuses reprises devant les soldats du contingent et les autres prisonniers.

Les « interrogatoires » sont conduits et exécutés par des officiers, sous-officiers ou membres des services du C.R.A.

Veut-on des noms ? Le capitaine Massi (qui circule en ville dans l'Opel d'un suspect qu'il a assassiné), le capitaine Pesch, le commandant Rodier lui-même torturent et sont connus à ce titre de tous les Algériens.

La « compagnie de servitudes » de la centaine, composée de jeunes du contingent, est au courant, voit, garde, surveille, mais ne procède pas aux interrogatoires.

La torture, une exception, une calomnie ? Non, un système

qui ont pour but avoué d'assurer « la permanence et l'unité d'action » des services, personnes, organisations ou unités de « renseignement ».

Placés sous l'autorité du commandant de secteur et par son intermédiaire sous celle du 2^e bureau de l'état-major de la zone et du 2^e bureau de l'état-major du corps d'armée (1), ils ont à leur tête un chef (2) qui coordonne la recherche du renseignement et les opérations de répression contre l'organisation politique administrative du F.L.N. (O.P.A.).

Pour réaliser ces objectifs, le C.R.A. de Constantine regroupe :

- l'unité « opérationnelle du secteur » : le 27^e bataillon d'infanterie ;
- les unités de gendarmerie nationale et mobile ;
- les S.A.U. (six à Constantine, appelées S.A.S.) ;
- les services civils de la P.R.G., P.J., P.A.F.V.F., Sûreté urbaine et C.R.S.

Le C.R.A. dispose en outre d'une unité, dite de « commando », dressée à la lutte contre l'O.P.A. et à la collaboration avec les services spécialisés.

Ce commando comprend des musulmans, des gendarmes, C.R.S., inspecteurs, etc. Il travaille en liaison et selon la même implantation que l'unité d'exécution (bataillon spécialisé dit « la centaine ») sur des zones ou quartiers correspondant aux S.A. possédant des postes fixes (compagnies dites « trentaines » et îlots de maisons contrôlés en permanence par les « équipes » de la trentaine et des responsables musulmans « désignés » comme indicateurs permanents) : c'est ce qu'il est convenu d'appeler la lutte contre le totalitarisme.

Toutes ces installations sont centralisées à la « ferme Ameziane ».

Une réunion quotidienne des différents responsables a pour objet de :

- centraliser les renseignements pour l'O.P.A. ;
- faire la critique et la synthèse des résultats ;
- étudier les opérations réalisées ;
- prendre ou proposer les décisions ;
- orienter les recherches.

(1) Pour le secteur de Constantine, ces autorités sont respectivement représentées par le colonel Bertrand, le général de division Lemmouy et le général de corps d'armée Gouraud.

(2) Pour le secteur étudié ici, c'est le commandant Rodier.

« nécessaire » des différents moyens de torture.

L'arrestation des « suspects » se fait par rafles, sur renseignement, dénonciation, pour de simples « contrôles » d'identité.

Un séjour s'effectue dans les conditions suivantes :

A leur arrivée à la « ferme », ils sont séparés en deux groupes distincts : ceux qui doivent être interrogés immédiatement et ceux qui « attendront ». A tous on fait visiter les lieux et notamment les salles de tortures « en activité » : électricité (gégène), supplice de l'eau,cellules, pendaisons, etc. Ceux qui doivent attendre sont ensuite parqués et entassés dans les anciennes écuries aménagées où il ne leur sera donné aucune nourriture pendant deux à huit jours et quelquefois plus encore.

Les « interrogatoires », conduits conformément aux prescriptions du Guide provisoire de l'officier de renseignement (O.R.), chapitre IV, sont menés systématiquement de la façon suivante :

Dans un premier temps, l'O.R. pose ses questions sous la forme « traditionnelle » en les accompagnant de coups de poing et pied ; l'agent provocateur ou l'indicateur est souvent utilisé au préalable pour des accusations précises et... préfabriquées. Ce genre d'interrogatoire peut être renouvelé.

On passe ensuite à la torture proprement dite, à savoir :

- la pendaison (par pieds ou mains), généralement par les mains liées derrière le dos, quelquefois pendant des heures ;
- le supplice de l'eau (trois sortes : sur le visage, front, nez, bouche, gonflage à l'eau à plusieurs reprises, jets à la pression) ;
- l'électricité (électrodes fixées aux oreilles et aux doigts) ;
- brûlures (cigarettes, etc.).

Tous ceux qui y sont passés sont unanimes à dire :

- que ces tortures font dire n'importe quoi à n'importe qui ;
- que les cas de folie sont fréquents ;
- que les traces, cicatrices, suites et conséquences sont durables, certaines même permanentes (troubles nerveux, par exemple) et donc aisément décelables. Plusieurs « suspects » sont morts chez eux le lendemain de leur retour de la « ferme ».

Les interrogatoires-supplices sont souvent repris à plusieurs jours d'intervalle.

Entre temps, les suspects sont emprisonnés sans nourriture dans des cellules dont certaines ne permettent pas de s'allonger. Précisons qu'il y a parmi eux de très jeunes adolescents et des vieillards de 75, 80 ans et plus.

A l'issue des interrogatoires et de l'emprisonnement,

DES CHIFFRES

Les chiffres — sur il y en a — sont étonnants :

La capacité du « centre », entré en activité en 1957, est de 500 à 600 personnes, et il paraît fonctionner à plein rendement en permanence.

Depuis sa constitution, il a :

— contrôlé (moins de huit jours de prison) 108.175 personnes ;

— fiché 11.518 Algériens comme militants nationalistes sur le secteur ;

— gardé pour des séjours de plus de huit jours 7.363 personnes ;

— interné au Hamma 789 suspects.

Les avocats de ce secteur ne demandent jamais à la justice militaire l'acquiescement de leurs clients, car l'acquiescement signifie l'internement « administratif » et ses suites logiques, alors que la condamnation, c'est la « sécurité » de la prison ou un prisonnier ne peut pas « disparaître ».

UNE HISTOIRE VRAIE

Pour finir, voici l'histoire d'un colonel naif :

Depuis plus d'un an que son régiment était implanté dans ce quartier du Nord-Constantinois réputé difficile, les résultats militaires et psychologiques étaient appréciables. Les bandes de l'A.L.N. avaient perdu la moitié de leur potentiel en hommes et en armes, la population demeurait, semblait-il, réservée sans hostilité. C'est que les méthodes préconisées par ce colonel restaient conformes à la tradition militaire : seuls les sévices et les vols faisaient l'objet de sanctions ; les prisonniers étaient considérés comme des hommes.

Mais ces méthodes ne plaisaient pas au 2^e bureau, qui ne tarda pas à reprocher au colonel sa mollesse. On tenta d'abord de lui retirer les prisonniers dont il avait la garde.

Mais la tension atteignit son comble lorsque l'état-major du régiment eut achevé la constitution d'un dossier relatant les exactions dont était rendue coupable l'unité qui l'avait précédé dans ce quartier. On y parlait d'un millier de « disparitions » et le commandement de la « ferme Ameziane » était compromis dans nombre de ces tristes affaires. Le dossier fut remis au ministère de la Guerre. Dès lors s'engagea entre le 2^e bureau et le colonel une lutte sans merci.

Ce fut naturellement le secteur qui l'emporta. Le régiment fut muté au loin. L'unité qui le remplaça en revint aux vieilles méthodes. En trois mois, sans avoir pris un seul hors-la-loi, elle avait perdu dix hommes.



Villa sésini: Centre de torture



"En 1943, rue Lauriston, des Français criaient d'angoisse et de douleur, la France entière les entendait.
En 1958, à Alger, on torture régulièrement, systématiquement, tout le monde le sait, de M. Lacoste
aux cultivateurs de l'Aveyron, personne n'en parla, ou presque."

Jean-Paul Sartre
Une Victoire

Le magazine de l'Histoire
Memoria



Djamila Boupacha



Anna Greki (Colette Grégoire), mousebila arrêtee en 1957. Pôete algérienne.



Djohar Akroun arrêtée en février 1957. Condamnée à mort à l'âge de 18 ans.



Djamila Bouazza arrêtée en mai 1957. Condamnée à mort à l'âge de 20 ans.



Zahia Kherfallah condamnée à mort en juillet 1958.



Baya Hocine condamnée à mort en mars 1957, alors qu'elle n'a que 17 ans.



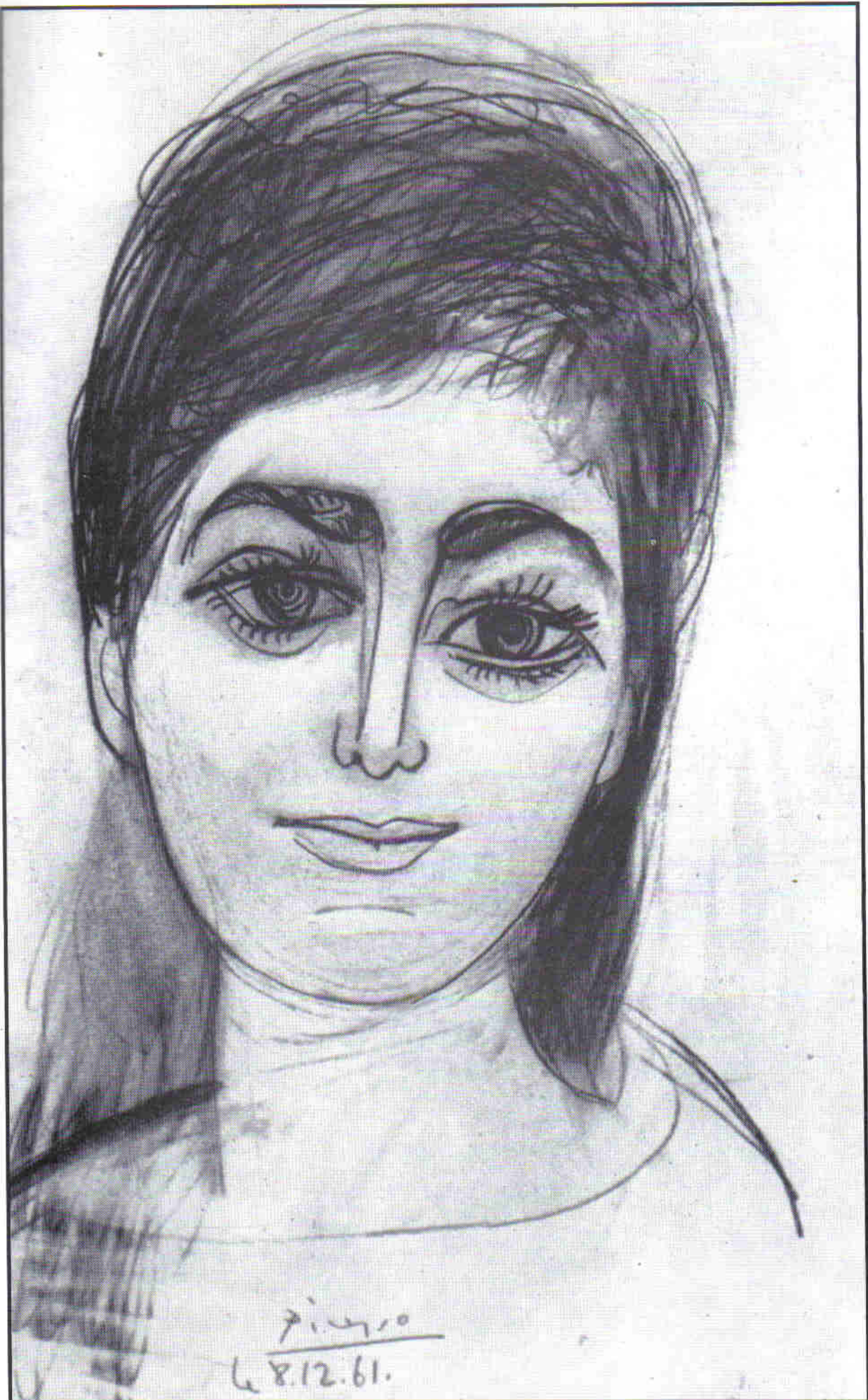
Djamila Bouhired condamnée à mort en juillet 1957.



Jacqueline Guerroudj condamnée à mort en décembre 1957.



Pablo Picasso



Djamila Boupacha par Pablo Picasso



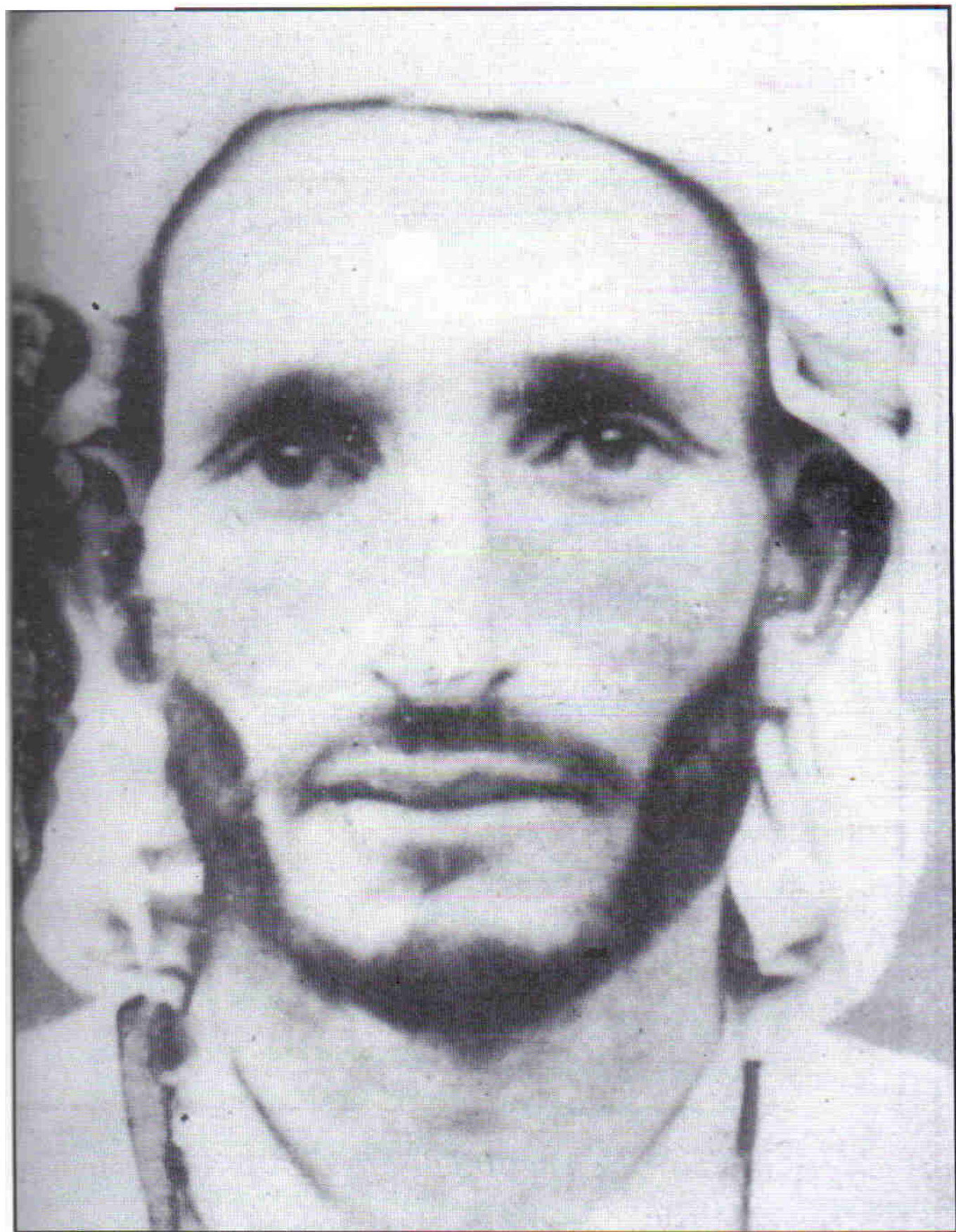
Larbi Ben M'hidi



Maître Ali Boumendjel



Ammar Ali dit (Ali la pointe)



Tahar Ghomri



Taleb Abderahmane, guillotiné



Sid Ahmed Inal, mort sous la torture



Meriem Bel mihoub

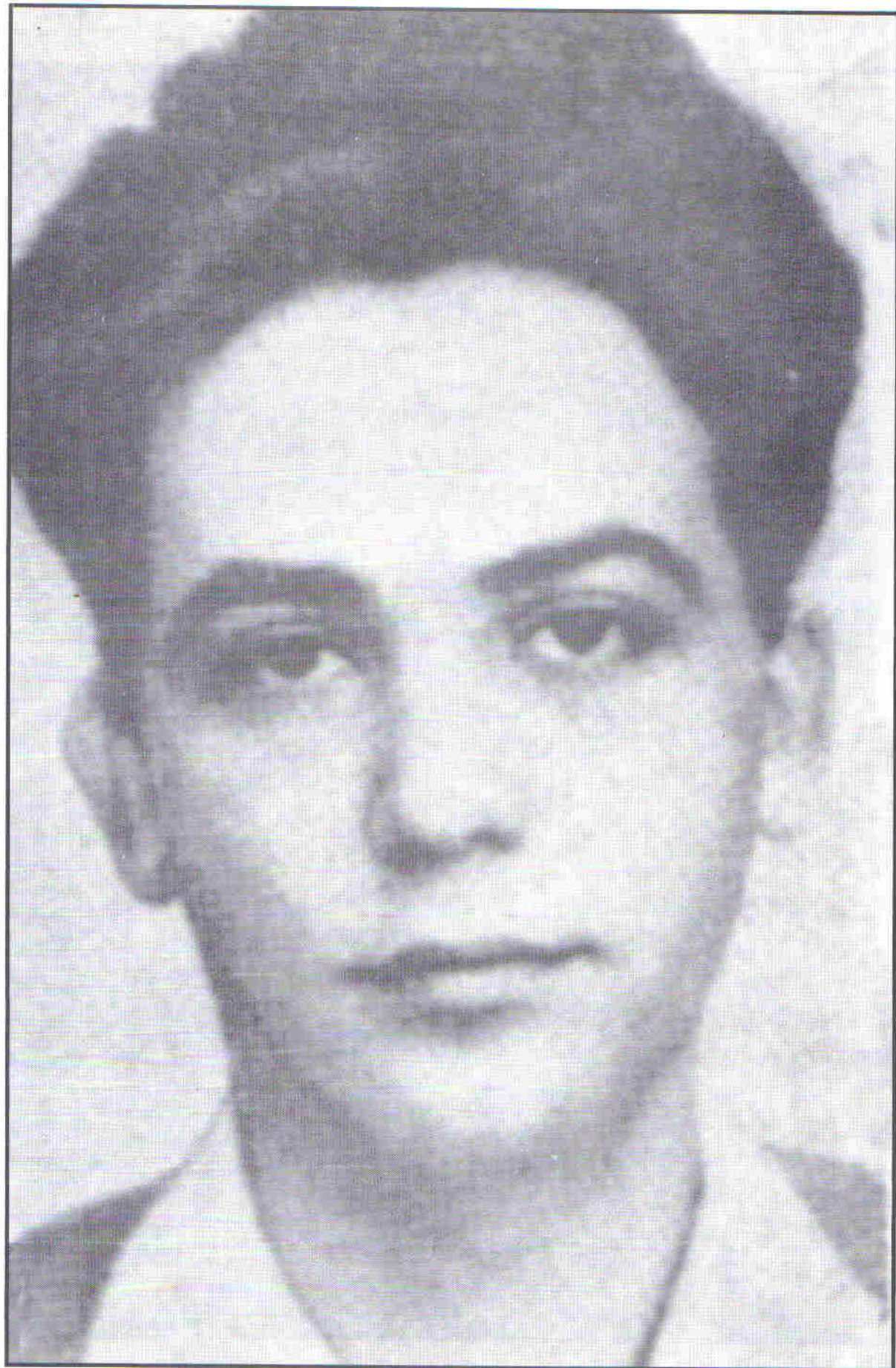


Zohra Drif

Le magazine de l'Histoire
Memoria



M'hamed Bousselham mort sous la torture en 1957.



Maurice Audin, mort sous la torture



Maurice et Josette Audin

DÉCLARATION

sur le Droit à l'Insoumission dans la Guerre d'Algérie

LE TEXTE DES « 121 » A PROVOQUE SUFFISAMMENT DE COMMENTAIRES ET DE MOUVEMENTS DE POLICE POUR QUE CHACUN DE NOS LECTEURS CONNAISSE SON EXISTENCE. CEPENDANT BIEN DES GENS ONT ENTENDU PARLER DE CE MANIFESTE ET POURTANT NE LE CONNAISSENT PAS PRECISEMENT. LE PREMIER MINISTRE ET SES AGENTS SEMBLENT CROIRE QU'IL FAUT COMBATTRE LA PROPAGATION DE CES PAROLES INCENDIAIRES COMME SI C'ETAIT UN VIRUS. C'EST QU'ILS SUPPOSENT QUE LES IDEES SE REPANDENT PAR UNE

CONTAMINATION AUTOMATIQUE A LAQUELLE ON NE SAURAIT OPPOSER QUE DES BARRAGES MATERIELS (POLICIERS). NOUS NE PARTAGEONS PAS CE PATERNALISME : A « VERITE-LIBERTE » CERTAINS ONT SIGNE CE TEXTE, D'AUTRES NON. MAIS NOUS CROYONS NOS LECTEURS CAPABLES DE SE DETERMINER SUR PIECE ET D'APRES LEURS PROPRES CONVICTIONS DANS LE SENS QU'ILS VOUDRAIENT. C'EST POURQUOI NOUS LEUR PRESENTONS LE TEXTE DU MANIFESTE.

Un mouvement très important se développe en France, et il est nécessaire que l'opinion française et internationale en soit mieux informée, au moment où le nouveau tournant de la guerre d'Algérie doit nous conduire à voir, non à oublier, la profondeur de la crise qui s'est ouverte il y a six ans.

De plus en plus nombreux, des Français sont poursuivis, emprisonnés, condamnés, pour s'être refusés à participer à cette guerre ou pour être venus en aide aux combattants algériens. Dénaturées par leurs adversaires, mais aussi édulcorées par ceux-là mêmes qui auraient le devoir de les défendre, leurs raisons restent généralement incompréhensibles. Il est pourtant insuffisant de dire que cette résistance aux pouvoirs publics est respectable. Protestation d'hommes atteints dans leur honneur et dans la juste idée qu'ils se font de la vérité, elle a une signification qui dépasse les circonstances dans lesquelles elle s'est affirmée et qu'il importe de saisir, quelle que soit l'issue des événements.

Pour les Algériens, la lutte, poursuivie, soit par des moyens militaires, soit par des moyens diplomatiques, ne comporte aucune équivoque. C'est une guerre d'indépendance nationale. Mais, pour les Français, quelle en est la nature ? Ce n'est pas une guerre étrangère. Jamais le territoire de la France n'a été menacé. Il y a plus : elle est menée contre des hommes que l'Etat affecte de considérer comme français, mais qui eux, luttent précisément pour cesser de l'être. Il ne suffirait même pas de dire qu'il s'agit d'une guerre de conquête, guerre impérialiste, accompagnée par surcroît de racisme. Il y a de cela dans toute guerre, et l'équivoque persiste.

En fait, par une décision qui constituait un abus fondamental, l'Etat a d'abord mobilisé des classes entières de citoyens à seule fin d'accomplir ce qu'il désignait lui-même comme une besogne de police contre une population opprimée, laquelle ne s'est révoltée que par un souci de dignité élémentaire, puisqu'elle exige d'être enfin reconnue comme communauté indépendante.

Ni guerre de conquête, ni guerre de « défense nationale », ni guerre civile, la guerre d'Algérie est peu à peu devenue une action propre à l'armée et à une caste qui refusent de céder devant un soulèvement dont même le pouvoir civil, se rendant compte de l'effondrement général des empires coloniaux, semble prêt à reconnaître le sens.

C'est, aujourd'hui, principalement la volonté de l'armée qui entretient ce combat criminel et absurde, et cette armée, par le rôle politique que plusieurs de ses hauts représentants lui font jouer, agissant parfois ouvertement et violemment en dehors de toute légalité, trahissant les fins que l'ensemble du pays lui confie, compromet et risque de pervertir la nation même, en forçant les citoyens sous ses ordres

à se faire les complices d'une action factieuse et avilissante. Faut-il rappeler que, quinze ans après la destruction de l'ordre hitlérien, le militarisme français, par suite des exigences d'une telle guerre, est parvenu à restaurer la torture et à en faire à nouveau comme une institution en Europe ?

C'est dans ces conditions que beaucoup de Français en sont venus à remettre en cause le sens de valeurs et d'obligations traditionnelles. Qu'est-ce que le civisme, lorsque, dans certaines circonstances, il devient soumission honteuse ? N'y a-t-il pas des cas où le refus est un devoir sacré, ou la « trahison » signifie le respect courageux du vrai ? Et lorsque, par la volonté de ceux qui l'utilisent comme instrument de domination raciste ou idéologique, l'armée s'affirme en état de révolte ouverte ou latente contre les institutions démocratiques, la révolte contre l'armée ne prend-elle pas un sens nouveau ?

Le cas de conscience s'est trouvé posé dès le début de la guerre. Celle-ci se prolongeant, il est normal que ce cas de conscience se soit résolu concrètement par des actes toujours plus nombreux d'insoumission, de désertion, aussi bien que de protection et d'aide aux combattants algériens. Mouvements libres qui se sont développés en marge de tous les partis officiels, sans leur aide et, à la fin, malgré leur désaveu. Encore une fois, en dehors des cadres et des mots d'ordre préétablis, une résistance est née, par une prise de conscience spontanée, cherchant et inventant des formes d'action et des moyens de lutte en rapport avec une situation nouvelle dont les groupements politiques et les journaux d'opinion se sont entendus, soit par inertie ou timidité doctrinale, soit par préjugés nationalistes ou moraux, à ne pas reconnaître le sens et les exigences véritables.

Les soussignés, considérant que chacun doit se prononcer sur des actes qu'il est désormais impossible de présenter comme des faits divers de l'aventure individuelle ; considérant qu'eux-mêmes, à leur place et selon leurs moyens, ont le devoir d'intervenir, non pas pour donner des conseils aux hommes qui ont à se décider personnellement face à des problèmes aussi graves, mais pour demander à ceux qui les jugent de ne pas se laisser prendre à l'équivoque des mots et des valeurs, déclarent :

— Nous respectons et jugeons justifié le refus de prendre les armes contre le peuple algérien.

— Nous respectons et jugeons justifiée la conduite des Français qui estiment de leur devoir d'apporter aide et protection aux Algériens opprimés au nom du peuple français.

— La cause du peuple algérien, qui contribue de façon décisive à ruiner le système colonial, est la cause de tous les hommes libres.

Arthur ADAMOV
Robert ANTELME
Georges AUCLAIR
Jean BABY
Hélène BALFET
Marc BARBUT
Robert BARRAT
Simone de BEAUVOIS
Jean-Louis BEDOUIN
Marc BEGREIDER
Robert BENAYOUN
Maurice BLANCHOT
Roger BLIN
Arlette BONNAFOUS-MIRAT
Geneviève BONNEFOI
Raymond BORDE
Jean-Louis BORY
Jacques-Laurent BOST
Pierre BOULEZ
Vincent BOURHOURE
André BRITON

Guy CABANEL
Georges CONDOMINAS
Alain CUNY
Dr. Jean DALSACE
Jean CZARNECKI
Adrien DAX
Hubert DAMISCH
Bernard DORT
Jean DOUASSOT
Simone DREYFUS
Marguerite DURAS
Yves ELIEVOET
Dominique ELIARD
Charles ESTIENNE
Louis-René des FORETS
Dr. Theodore FRAENKEL
André FRENAUD
Jacques GERNET
Louis GERNET
Edouard GLISSANT
Anne GUERIN

Daniel GUERIN
Jacques HOWLETT
Edouard JAGUER
Pierre JAQUEN
Gérard JABLOT
Robert JAULIN
Alain JOUBERT
Henri KREA
Robert LAGARDE
Marique LANGE
Claude LANZMANN
Robert LAPOUJADE
Henri LEFEBVRE
Gérard LEGRAND
Michel LEBIS
Paul LEVY
Jérôme LINDON
Eric LOSFELD
Robert LOUZON
Marcel PEJU
Olivier de MAGNY

André MANDOUZE
Maud MANNONI
Jean MARTIN
Renée MARCEL-MARTINET
Jean-Daniel MARTINET
Andrée MARTY-CAPGRAS
Dionys MASCOLO
François MASPERO
André MASSON
Pierre de MASSOT
Jean-Jacques MAYOUX
Jehan MAYOUX
Théodore MONOD
Marie MOSCOVICI
Georges MOUNIN
Maurice NADEAU
Georges NAVEL
Claude OLLIER
Hélène PARMELIN
Jean-Paul SARTRE
Florence MALRAUX

André PIEYRE de
MANDIARGUES
Edouard PIGNON
Bernard PINGAUD
Maurice PONS
J.-B. PONTALIS
Jean POUILLON
Denise RENE
Alain RESNAIS
Jean-François REVEL
Paul REVEL
Alain ROBES-GRILLET
Christiane ROCHEFORT
Jacques-François ROLLAND
Alfred ROSMER
Gilbert ROUGET
Claude ROY
Marc SAINT-SAENS
Nathalie SARRAUTE
Renée SAUREL
Jean PIERRE

Claude SAUTET
Jean SCHUSTER
Robert SCIPION
Louis SEGUIN
Geneviève SERREAU
Simone SIGNOSET
Jean-Claude SILBERMANN
Claude SIMON
René de SOLIER
D. du la SOUCHERE
Jean THIERCELIN
Dr. René TZANCK
VERCOES
J.-P. VERNANT
Pierre VIDAL-NAQUET
J.-P. VIELFAURE
Claudia VISEUX
YLIPE
René IAZZO

La Dépêche Quotidienne

DIRECTEUR GÉNÉRAL: RAHNE PERKIER

La Presse Algérienne

15^e Année - N° 1514
Vendredi 10 Décembre 1954
ABONNEMENTS: 100 FR.

NOUS SOMMES ICI EN FRANCE et nous allons le montrer

déclare, en Kabylie, le gouverneur général LEONARD qui annonce le renforcement incessant des forces de police par l'arrivée de :

- Huit cents gendarmes métropolitains
- Deux bataillons opérationnels
- Un bataillon de chasseurs alpins
- Un bataillon de parachutistes



Première audience aux Assises de la Seine

Je n'ai pas étranglé M^{me} Jeanne Perron

s'écrit Sylvie PAUL avec un grand accent de sincérité, mais sans amant ni toute participation au crime

(Compte rendu d'audience de Jacques BOUQUIN)

Hier après-midi, Sylvie Paul et Abdellah Bouffici ont comparu devant les assises de la Seine pour l'assassinat de Jeanne Perron, leur épouse.

Les deux accusés ont été jugés par le jury de la Seine. Sylvie Paul, 28 ans, a été reconnue coupable de l'assassinat de son épouse. Abdellah Bouffici, 35 ans, a été reconnu coupable de l'assassinat de son épouse.

Suite : page 4/D

Le Pape a surmonté hier une légère crise

(Il a pu cependant continuer à s'alimenter)

4 PAGES DE SPORTS

Echo Sport

(UNE PAGE ILLUSTRÉE)

L'ÉCHO D'ALGER

15 FRANCS

Le plus fort tirage de l'Algérie du Nord. Directeur général : Abde DE SERREY. Tous droits réservés.

7-8
Novembre
1954
15 FRANCS

Tout ce qui brille...
SEUL LE
VERNIRE
est le seul...
EN VENTE DANS LES MEUBLES D'ART

M. MITTERRAND dans une déclaration radiodiffusée :

L'ALGÉRIE C'EST LA FRANCE ET LA FRANCE NE RECONNAÎTRA PAS CHEZ ELLE D'AUTRE AUTORITÉ QUE LA SIENNE

Chaque jour verra l'autorité de l'Etat s'affirmer d'avantage et le statut de l'Algérie entrera de plus en plus dans les faits

Investissements et grands travaux, formation professionnelle, fonction publique, décentralisation administrative seront l'objet de prochaines mesures

LES TROUPES ÉTANT SOLIDEMENT INSTALLÉES

*La véritable opération
de nettoyage de l'Aurès
va commencer
dans quelques jours*





Rabah Bitat, Mostefa Ben boulaïd, Didouche Mourad, Mohamed Boudiaf,
Krim Belkacem et Larbi Ben M'hidi



le colonel Amirouche. Allah yarham Echouhada.

Oui, Jean Marie Le Pen a torturé en Algérie, et lui même a admis avoir usé de la torture en déclarant notamment dans un entretien accordé au quotidien "Combat, le 9 novembre 1962.

"Je n'ai rien à cacher. J'ai torturé parce qu'il fallait le faire. Quand on vous amène quelqu'un qui vient de poser vingt bombes qui peuvent exploser d'un moment à l'autre et qu'il ne veut pas parler, il faut employer des moyens exceptionnels pour l'y contraindre. C'est celui qui s'y refuse qui est le criminel car il a sur les mains le sang de dizaines de victimes dont la mort aurait pu être évitée".

Selon le journal officiel français du 12 juin 1957, le député parachutiste Le Pen déclarait également " J'étais à Alger officier de renseignement (...), comme tel je dois être aux yeux d'un certain nombre de mes collègues ce qui pourrait être le mélange d'un officier SS et d'un agent de la Gestapo. Ce métier, je l'ai fait"

Tous les témoignages des algériens torturés par Le Pen rejoignirent celui de Mohamed Louli, arrêté à Alger le 14 février 1957, et emmené par Le Pen à la villa des Roses, Boulevard Galliéni, aujourd'hui 74, boulevard Bougara :

"Le Pen m'a torturé. Oui, lui personnellement à l'électricité et à l'eau. Et je l'ai vu aussi torturer d'autres détenus".

Le commissaire principal R. Gilles dans un rapport à l'inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire, préfet d'Alger, rapportait ceci :

"J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'à l'issue de son arrestation et de sa détention, du 8 au 31 mars, par les parachutistes du 1er REP, le nommé Yahiaoui Abdenour, né le 3 juillet 1938, domicilié 53 avenue Lavigerie à Kouba, s'est présenté devant moi et m'a déclaré avoir été l'objet de sévices de la part du Lieutenant Le Pen, et sur son ordre.

En particulier, lors de son arrestation, des fils électriques furent reliés aux lobes de ses oreilles. Le lieutenant Le Pen lui même faisait fonctionner une magnéto à manivelles à l'aide de laquelle il envoyait des décharges électriques dans le corps. En présence de ce même officier, le jeune Yahiaoui fut frappé avec un nerf de bœuf, et y fut attaché nu sur un banc, pieds et poignets liés, et il dut y ingurgiter de force une certaine quantité d'eau.

Enfin, il reste cinq jours enfermé dans un "tombeau", trou creusé dans le sol et fermé par des barbelés, au 74 boulevard Galliéni où il était détenu. A la suite de ces cinq jours de "tombeau", il ne fut plus maltraité jusqu'à sa libération."

Jean-Marie Le Pen doit être poursuivi pour les actes de torture qu'il a fait subir à nos compatriotes.

Hamid Bousselham

TÉMOIGNAGES

- Mme Vve Mouloud Messaoud

- Mohamed Louli

- Lakhdari Khelifa

- Cherki Ali Rouchai

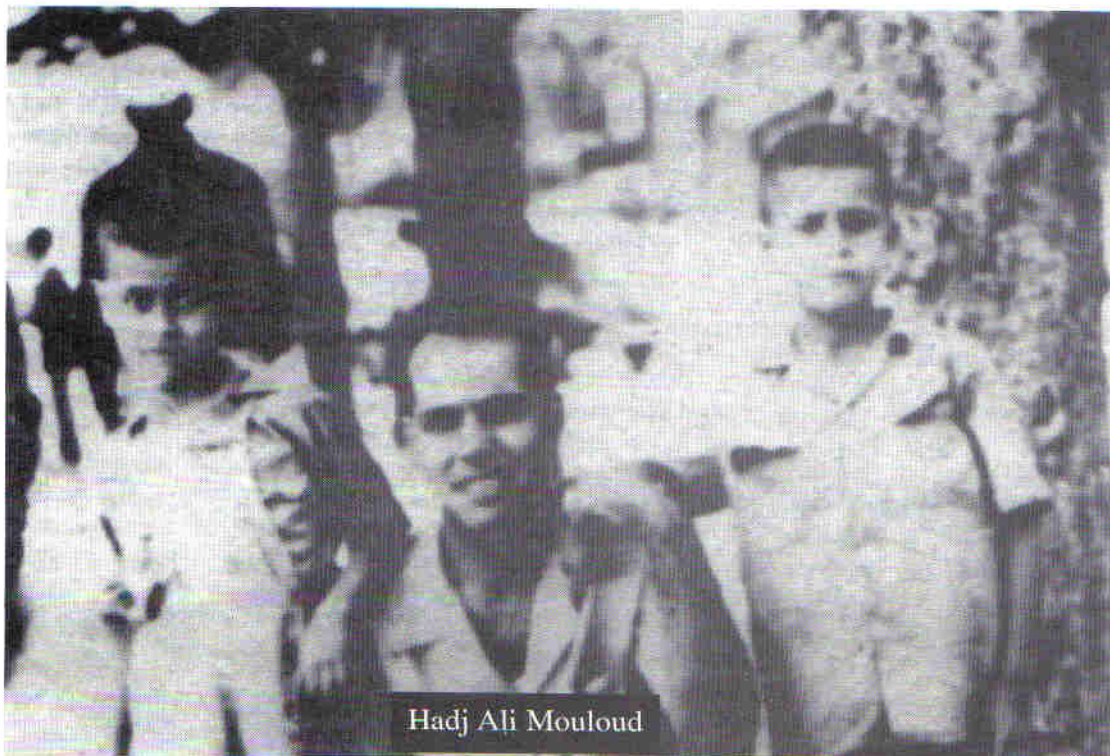
- Mahfoud Abdelbaki

- Abdenour Yahiaoui

Mme Vve Mouloud MESSAOUD

70 ans. Mère de Hadj Ali Mouloud, lâchement assassiné.

En 1957, deux années après la mort de mon mari Mouloud Messaoud dit Lounès, ancien combattant de la première Guerre Mondiale, et mobilisé entre 1939 et 1945, le lieutenant Jean Marie Le Pen et ses militaires ont débarqué chez moi, au 22, rue d'Amourah, à Belcourt, sans aucun motif. Jean Marie Le Pen a donné des ordres à ses paras, pour qu'on m'attache avec du fil de fer, de 10h du matin à 16h, dans la cour de ma maison. J'ai reçu des coups de crosses sur la tête, derrière la nuque, dont je garde jusqu'à présent des séquelles. Ma pauvre fille de 19 ans qui était cardiaque, et qui se faisait soigner par des religieuses dans le quartier du ruisseau, près de mon habitation, voyait sa pauvre mère se faire torturer sous ses yeux. Après un choc terrible, un an après, elle était décédée. Pendant la perquisition à mon domicile, le carnet militaire de mon mari, le carnet de pension et quatre médailles de la première Guerre Mondiale m'ont été dérobés. La maison a été entièrement saccagée. Un de mes fils, Hadj Ali Mouloud, a été embarqué par les militaires du lieutenant Le Pen, à la villa des Roses, à El-Biar (Alger). Après avoir subi des tortures, il a été lâchement assassiné. D'autres témoins qui étaient avec mon fils Hadj Ali Mouloud, à la villa des Roses, le centre de torture de Le Pen, m'ont confirmé que mon fils Hadj Ali a été lâchement assassiné, et que le Pen leur aurait dit : " Voilà ce qui arrive à ceux qui tentent de m'échapper, je suis prêt à me farcir un bougnoule à chaque petit déjeuner, vous les ratons, vous ne comprenez qu'un seul langage, l'insulte, les coups, et quand vous ne voulez pas comprendre que vous êtes à ma botte, je vous élimine. ". Mon fils Mustapha, alors âgé de 15 ans, quand le lieutenant Le Pen est venu chez moi, ayant appris que sa mère avait été tabassée et torturée, et que son frère Hadj Ali était mort sous les tortures, mon fils en a perdu la raison. Retrouvé errant près de la frontière tunisienne en 1963, il est décédé à l'hôpital psychiatrique de Blida en 1980, après 17 ans d'hospitalisation. Dire que ce tortionnaire de Le Pen est aujourd'hui un homme politique français influent, à tête d'un parti, et qu'il n'a jamais été jugé pour ses crimes racistes qui sont de véritables crimes contre l'humanité. Je suis en tout cas prête, de mon vivant, et bien que j'ai 70 ans et que je souffre encore des séquelles de la torture, à venir en France témoigner contre la barbarie de Le Pen et de ses comparses.



Hadj Ali Mouloud

MOHAMED LOULI

Né le 28 juillet 1927



J'ai été arrêté dans la nuit du 23 au 24 février 1957, après avoir été relâché par les bérêts rouges. J'avais été relâché le 21 février. On m'a repris dans la nuit du 23 au 24. C'est le lieutenant Le Pen qui est, lui-même, venu chez moi à Notre Dame d'Afrique. Il opérait beaucoup par là-bas. Il ont tout démoli chez moi. Ils ont ramassé tout ce qu'ils ont trouvé chez moi. Ils sont restés à peu près une heure chez moi. Il était 21h. On m'a attaché, on m'a mis un bandeau sur les yeux. Avec le Pen, il n'y avait que des paras Allemands. Ils m'ont fait monter dans une voiture stationnée à 100 mètres de chez moi. La voiture, c'était une dauphine neuve. On est monté à trois derrière, on était bien serrés, plus le chauffeur et le lieutenant. Le Pen devant, ils m'ont fait faire un petit voyage dans Alger. J'ai pu, pendant quelques moments, repérer les endroits où on passait, mais à un moment, ils n'ont fait qu'aller et venir, et tourner à gauche, à droite, et là, j'ai perdu le fil. On a dû arriver Boulevard Gallieni vert minuit, une heure du matin. On m'a fait descendre et on m'a fait marcher tout seul à peu près 200 m, ils étaient derrière moi, et je tâtonnais pour arriver là où on me conduisait. Et là, on m'a fait entrer dans une villa. On m'a fait monter un étage, et quand ils m'ont enlevé le bandeau, j'ai vu trois paras étrangers, le lieutenant Le Pen et le capitaine que je ne connaissais pas. Le Pen non plus, je ne le connaissais pas, je ne l'avais jamais vu auparavant. Ils ont commencé l'interrogatoire. Gentiment au départ, sans rien, et après, on m'a fait descendre dans une chambre, et c'est là que j'ai commencé à être torturé. Alors, le premier soir, c'était à l'eau et c'est Le Pen et le capitaine qui interrogeaient, il n'y avait pas de baignoire, il y avait une grande bassine remplie d'eau sale et ils m'ont attaché comme

un saucisson sur un banc très long avec la tête qui dépassait de la planche, et chaque fois, quand ils voyaient que je ne disais rien, ils soulevaient, et ma tête rentrait dans la bassine d'eau. Après, je ne me rappelle plus, je sais qu'il faisait jour quand ils m'ont fait descendre avec les autres. Oui, il devait être cinq heures du matin. Quand vous êtes à la villa, vous avez en face le soleil. La lumière commençait à poindre. Ils vous prenaient à n'importe quel moment du jour ou de la nuit. Ils n'avaient pas d'heure. Pratiquement ça ne s'est pas arrêté, si ce n'était pas moi, c'étaient d'autres, pendant tout le temps que je suis resté là-bas. Ce n'est que peut-être cinq ou six jours après, qu'ils nous ont ordonné de creuser des tombes, des tombes normales d'à peu près 1,70 m de profondeur, autant en longueur et dans les 60 cm de large. Il y en a eu dix, cinq près de la villa et cinq plus bas. Et là-dedans, ils mettaient les gens. Quand ils torturaient quelqu'un, dès qu'ils avaient besoin de lui, ils prenaient le prisonnier, ils le torturaient, puis ils le refoutaient dans la tombe.

Moi, personnellement, j'ai dû passer peut-être, quatre ou cinq jours dedans. Et quant El Hadj Ali Mouloud a été liquidé, à ce moment là, pour éviter qu'il y ait des histoires pareilles, ils ont mis des barbelés jusqu'au ras du sol, ce qui fait que le prisonnier ne pouvait pas sortir. Quand ils venaient le prendre, ils levaient un peu les barbelés, puis ils le retiraient. Il était déjà à moitié liquidé avant d'être sorti, parce qu'ils le passaient entre les barbelés. L'affaire Ali Mouloud, on a dit que ce n'était pas une évasion. Il fallait deviner ce qu'il pensait à ce moment là, le malheureux. Personne ne pouvait savoir ce qu'il pensait. Ce que je peux préciser, c'est ce que j'ai vu, moi. On m'avait monté le matin à la terrasse de la villa, et ils m'ont laissé debout de 7h du matin à 18h 30 à peu près. Il commençait à faire noir. C'est à ce moment que j'ai entendu du bruit et je me suis retourné. J'étais sur le bord du parapet de la terrasse. Un petit parapet de 60 cm de hauteur. Je regardais en bas, entre les arbres, et j'ai vu Hadj Ali Mouloud, qui avait commencé à faire quelques pas vers le bas. A ce moment-là, un para étranger, il parlait allemand, a tiré sur lui dans le dos. Alors, de tous les côtés, ça commençait à tirailler. Les paras qui étaient à côté de moi, ne voyaient pas, ils étaient au milieu de la terrasse, à l'endroit où se trouvaient les appareils de transmission. Quand ils ont entendu tirer, ils sont venus, ils m'ont jeté par terre, et ils tiraillaient dans les arbres qui se trouvaient plus bas dans le jardin. Ils ne savaient pas ce qui se passait. Au même moment, il y a eu des tirs qui venaient de la rue, plus bas. C'était un groupe de C.R.S en patrouille. Ils ont tiraillé aussi de tous les côtés, pensant qu'ils devaient être attaqués ou qu'il y avait quelque chose contre eux, et ça a duré une minute peut-être. Un quart d'heure après, il devait être 19h, le lieutenant Le Pen est monté sur la terrasse et il a fait cette réflexion en me voyant : " Tiens, il est encore là, celui-là, qu'est-ce qu'il fout là ? ". Il m'avait oublié, parce que c'était lui qui m'avait monté le matin. Ils m'ont redescendre, et devant la porte d'une remise où il y avait une trentaine de prisonniers à peu près, le lieutenant Le Pen m'a fait cette réflexion, en voyant le corps de Hadj Ali Mouloud qui était nu, il avait été déshabillé : " Tu vois ce qui arrive à ceux qui tentent de fuir. Voilà un de tes amis. ". J'ai dit : " Ce n'est pas mon ami, je ne le connais pas. ". Et c'est vrai que je ne le connaissais pas du tout. Je l'ai vu mort pour la première fois. Après, ils m'ont mis dans la remise avec les autres, et Le Pen a demandé à un para de m'attacher. Le para, c'était un allemand, il ne m'a pas attaché.

Il m'a mis une corde autour et il a essayé de m'expliquer de rester comme ça, de passer la nuit comme ça avec les autres, et le matin, quand on viendrait nous détacher, d'essayer de me mettre avec les autres qui venaient d'être détachés pour qu'on ne voit pas qu'on ne m'avait pas passé la corde autour des poignets. On a eu des paras, là-bas, qui étaient méchants aussi, qui torturaient les gens, mais il y en a qui ont refusé de torturer, ce sont des paras étrangers, qui s'en foutaient pas mal de ce qui se passait en Algérie. Il y avait des hongrois, un espagnol, deux italiens et tous les autres sont des Allemands. Les français, c'étaient des officiers. Le lieutenant Le Pen, en plus, nous faisait des séances de politique. C'est à dire, qu'il prenait un groupe de prisonniers, et nous disait : " Moi, je ne

vous ne comprenez pas, je suis allé dans beaucoup de foyers arabes, et j'ai vu que beaucoup de ces foyers, avaient de jolis meubles, avaient des postes radio, il y en a qui avaient la télévision. Les gens sont très bien habillés, alors qu'est-ce que vous cherchez ? ". Il était loin du problème, parce que poser ces questions à des prisonniers, dans un contexte pareil, je crois que c'est un peu déplacé, surtout qu'il était député, quand même. D'ailleurs, un prisonnier qui est mort après l'indépendance : Sassi, tailleur à Bab-El-Oued, lui a répondu : " Mais, mon lieutenant, ce qu'on cherche nous, c'est l'indépendance. "

Alors, à la suite de cette réflexion, il a passé huit (08) jours, dans des toilettes de 1,50 m de long sur à peu près un mètre de large. On le retirait de là-bas, on le torturait, on le refoutait là-bas, et pendant huit (08) jours, ça n'a été que ça.

Je crois qu'il était loin des problèmes, Le Pen. On ne cherchait pas à être habillé, ni à avoir des postes radio à la maison; ou avoir de jolis meubles. C'est ce qui m'a frappé le plus à l'époque, chez Le Pen. On ne fait pas des réflexions comme ça. Pour lui, c'est peut-être, je ne sais pas comment vous expliquer ça, il ne devait même pas savoir pourquoi il était là. Il s'est engagé pour le plaisir de s'engager, pour le plaisir de nous torturer, Je crois que c'est ça, parce que ce n'est pas possible autrement....

Parfois Le Pen lui-même. Je peux vous citer le cas d'un prisonnier, Abdelwahab Redjini, qui avait été arrêté une journée avant moi. C'était un jeune, il devait avoir 20 ou 21 ans. Il est toujours vivant. Et Le Pen est arrivé. Après l'avoir torturé, on l'a jeté du premier étage dans le jardin. C'est Le Pen qui, lui-même, l'a jeté. Il a été assommé. Et il y a des moments où Le Pen torturait Abdelwahab devant nous. Il s'entraînait sur lui à le jeter en l'air, et l'autre retombait assommé. Il se réveillait et il riait, bien sûr, je ne sais pas comment vous dire... C'était nerveux. Et Le Pen lui disait : " Mais le salaud, il rit encore, avec tout ce qu'on lui file, il rit encore. ". Après ça, il est resté pendant trois ou quatre ans à dormir sur du dur, il avait trois vertèbres cassées et les dents aussi, il n'en a pratiquement plus. Le Pen l'appelait par son petit nom, Abdelwahab. Et il s'est acharné sur lui de cette manière, pendant quelques jours. Plus tard, je l'ai retrouvé dans le camp de transit.

Je me souviens aussi d'un jeune, Smain Aknouche, un appelé algérien qui était de Notre Dame d'Afrique. Il avait été arrêté dans sa caserne, accusé d'avoir volé des armes et de les avoir données à l'organisation, ils l'ont amené et l'ont torturé. Je n'ai pas vu quand ils l'ont torturé, mais il était plein de sang et on m'a fait entrer dans la salle où il était prisonnier. J'ai vu Le Pen, qui lui ordonnait d'essuyer les traces de sang sur les murs, avec un chiffon. Il avait son pantalon de militaire, torse nu et les bras attachés derrière le dos. Avec un chiffon entre les dents, il essuyait le sang sur les murs. Après, le chiffon est tombé, et il a continué avec la langue. Et ce jeune homme, à un moment, il a parlé. Il leur a dit : " Oui, j'ai des armes, elles sont cachées dans un puits, chez moi, à Notre Dame d'Afrique. ". Le Pen et les soldats l'ont emmené à 2h du matin, ils l'ont attaché, mais quand ils l'ont mis sur la margelle du puits pour le descendre en bas, le jeune s'est jeté. C'est lui qui me l'a raconté plus tard, il a voulu se tuer... Ils l'ont remonté avec une corde. IL a été assommé, bien sûr, mais rien de cassé. Quand ils l'ont ramené à la villa, j'ai vu deux femmes qui l'attendaient, c'était sa sœur et sa mère. Je ne peux pas assurer que la jeune fille et la mère ont été frappées. Et même aujourd'hui, la fille ne veut rien dire. J'ai essayé de l'interroger très souvent, sur les nuits qu'elle avait passées là-bas, elle n'a jamais voulu dire si elle avait été torturée ou pas. Aknouche a été libéré, et en mai 1962, il a été tué par l'O.A.S avec sa femme, à Bab El Oued. Et la jeune fille, maintenant, vit seule. Elle ne veut parler à personne.

A la villa, ils faisaient aussi une sorte de tribunal, entre eux seulement. Un capitaine para, un lieutenant para, un adjudant et d'autres paras étrangers, et puis parmi eux, il y avait deux Européens

d'Algérie (des policiers habillés en paras). Je ne les connais pas, parce que je ne connais pas tout le monde. Et là, ils décidaient facilement, en deux, trois minutes. Ils discutaient, le prisonnier ne pouvait rien entendre, parce qu'ils étaient loin et ils parlaient doucement. Le capitaine faisait un geste, et le prisonnier est, soit libéré, soit liquidé, soit encore ramené dans un camp de transit, dans les environs d'Alger, à Béni Messous, Ben Aknoun... Personnellement, j'ai été amené là-bas, au camp de Béni Messous.

En fait, c'était une justice illégale, parce qu'ils ne discutaient pas avec nous. Deux paras nous faisaient entrer, c'était une grande salle, on était peut-être à une vingtaine de mètres de la table très longue, quelques tables collées les unes aux autres, et derrière, étaient assis tous les officiers et ces policiers habillés en paras.

La discussion était menée par le capitaine, et dès qu'il faisait un geste, les paras nous sortaient. Alors que certains d'entre nous étaient regroupés sous un arbre, d'autres sortaient par l'arrière de la villa, et se voyaient embarqués sur des 4x4 ou sur des GMC.

LAKHDARI KHELIFA

Né le 28 janvier 1923



J'ai connu Le Pen un soir du mois de février 1957. Je sortais de mon travail, je suis passé rue Montaigne pour voir un ami, M. Sassi, tailleur ; je suis rentré, j'ai dit : " Bonsoir, M. Sassi ", et un bonhomme m'a mis un revolver dans le dos. C'était un guet-apens, voilà. Ils m'ont fait monter, et j'ai trouvé en haut, dans la soupente, deux personnes arrêtées avant moi. On était trois. J'avais trouvé le rideau ouvert, je ne savais pas que Sassi était en état d'arrestation. Quand il n'y a plus eu de gibier, il faisait nuit, ils ont fermé le rideau, ils sont montés, un lieutenant et un capitaine que je ne connaissais pas.

Ils nous ont demandé les papiers. J'avais une carte de recensement. Alors, ils ont commencé à interroger le premier. " Qu'est-ce que tu es venu faire ici ". Il a dit : " Moi, j'avais une facture pour M. Sassi ". Ils ont vu la facture, ils ont vu le nom de Sassi, ils l'ont mis de côté. Le deuxième leur a dit qu'il venait faire un deuxième essayage. Ils ont vu le calepin de M. Sassi, et ils ont trouvé son nom, ils l'ont mis de côté. Ils sont arrivés à moi. J'ai dit : " Moi, je suis venu faire un pantalon, parce que M. Sassi est renommé dans la gabardine ". Ils se sont regardés entre eux. Alors le capitaine et le lieutenant m'ont fait descendre par un petit escalier, et je leur ai demandé : " Pourquoi vous m'arrêtez, qu'est-ce que j'ai fait ? ". Le lieutenant Le Pen m'a donné un coup au ventre. Après, ils m'ont attaché les mains, m'ont mis dans une voiture et m'ont bandé les yeux. On a roulé. Quant ils m'ont enlevé le bandeau des yeux, j'étais assis dans un champ. Il était peut-être 10 heures ou 11 heures du soir. Ils m'ont laissé dans ce champ, trois ou quatre heures. Je ne sais pas combien. Je voyais des camions arriver, pleins de suspects. En fait, le champ dans la nuit, je ne pouvais pas voir,

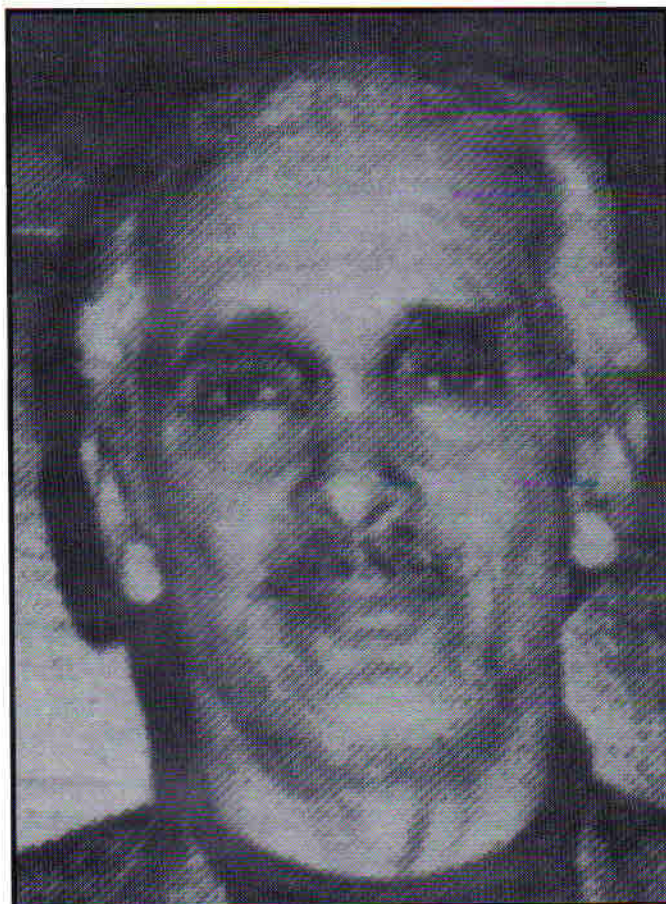
mais c'était le jardin d'une villa. Il y avait le rez-de-chaussée, des escaliers, et au bout de ces escaliers, une petite pièce. C'est là, qu'ils faisaient les tortures, tout à fait en haut. Alors, ils ont commencé les interrogatoires. Moi, je suis monté, j'ai vu la scène. Ils étaient quatre dans la petite pièce, et Le Pen lui-même, a dit : " C'est pas celui-là, c'est pas celui-là ". Ils m'ont fait descendre, ils ont amené un autre à ma place. Et je n'ai pas vu ce qu'ils lui ont fait. On a entendu des cris, mais on ne savait pas qui le torturait. Après, ils m'ont remonter, et ils m'ont interrogé. Ils m'ont demandé si je connaissais Ali Moulai, j'ai dit non. " Et qu'est-ce que tu es venu faire chez Sassi ? ", " Je suis venu faire un pantalon ", " Qu'est-ce que tu fais, toi ? " Je travaille à la société Job, je suis syndicaliste ", " Tu ne travailles pas avec le F.L.N ", " Non, je ne travaille pas avec lui, je suis syndicaliste, oui ". Alors, ils m'ont mis sur un sommier plein d'électricité. Ils m'ont mis un chiffon dans la bouche. Et quand je voulais parler, je devais faire un signe. Ils m'ont torturé pendant dix minutes.

C'était Le Pen qui m'interrogeait. Et puis, ils m'ont fait descendre, parce qu'il y avait beaucoup de monde qui attendait en bas. Toute la nuit, on a entendu des gens crier, toute la nuit. Vous ne pouvez pas vous imaginer... Vous entendez des gens qui crient, et vous, vous êtes là...

Le lendemain, nous, les gens suspects, on nous a mis en bas, dans un hangar, il y en avait qu'un seul qui avait un lit de camp, c'était à un type paralysé, Aïssa Cheikh Laïd Boubekeur. Ils l'avaient arrêté avec son fils. Ils torturaient le fils devant le père, et le père devant le fils. Le fils, on ne l'a jamais revu. Un soir, j'étais dans le garage, ils ont attaché ensemble Aïssi et Zouaoui Mokhtar et ils les ont mis comme ça, dans une fosse. Ils restaient jour et nuit là-dedans. Un après-midi, Le pen a crié au gardien : " Va détacher Aïssi et Zouaoui Mokhtar ". Il les a détachés. Il leur a dit : " Allez vous débarbouiller ". Il y avait une fontaine dans le jardin. Ils y ont été, ils se sont débarbouillés. Je me rappelle Aïssi, c'était un beau garçon, il avait une jacquette marron, je m'en rappellerai toute ma vie. Ils se sont habillés, ils les ont mis dans une voiture, et depuis ce jour là, on ne les a plus revus. Un autre soir, on sortait du hangar pour prendre un peu d'air dans le champ. Il y avait des sentinelles, Ils nous avaient fait une fosse pour faire nos besoins. Le frère qui a été abattu, Hadj Ali Mouloud, je ne peux pas confirmer, qu'il a voulu se sauver, mais je suis sûr qu'il était parti pour faire ses besoins Parce qu'il n'allait pas vite. Moi, je n'ai pas vu Le Pen , parce que j'étais en bas, mais je l'ai entendu crier, et le militaire qui était en bas, a mitraillé Mouloud. C'est là que Le Pen est descendu et nous a dit : " Voilà ce que mérite celui qui veut se sauver ". Le Pen, c'était un parleur, il faisait de la psychologie : " Pourquoi vous faites la guerre, qu'est-ce qui vous manque en Algérie ? Moi, je suis un député, je suis venu ici pour la pacification ". Je me souviens quand le frère Rouchai a voulu se suicider. Je l'ai vu comme un mouton égorgé. Ils l'ont pris dans une Jeep, et tout de suite ils l'ont emporté à l'hôpital. Et quand Le Pen est revenu, il nous a dit : " C'est moi le bon Dieu, quand je veux que quelqu'un crève, il crève. Quand je veux sauver quelqu'un parce qu'on a besoin de lui, on le sauve ". Voilà , je suis resté dix-sept ou dix-huit jours chez Le Pen. Et j'ai été libéré. Le premier que je suis allé voir, c'était Ali Moulai. Je lui ai dit : " Il faut faire très attention, ils sont entrain de te chercher ". Et on continué nos activités, jusqu'en août 57. Là, j'ai été arrêté de nouveau par les pars bérets verts, mais pas par Le Pen.

Cherki Ali ROUCHAÏ

Né le 29 Mars 1931



Mon premier contact avec le lieutenant Le pen , c'était le jour de mon arrestation. La date, je ne peux pas vous la dire exactement, mais ça doit être autour du 21 ou 22 février 1957. J'avais commencé mon travail vers les 8 heures, comme d'habitude. Une demi-heure après, à peu près, ou trois quarts d'heure, un véhicule s'est arrêté devant le local où je travaillais, et un groupe de parachutistes a fait irruption dans le magasin. Ils ont demandé après moi. Parce qu'ils avaient le nom Dahmane. C'était mon surnom de guerre. Le patron leur a répondu qu'il n 'y avait pas de Dahmane. Alors ils ont dit : " Nous voudrions bien voir les ouvriers que vous avez ici. ". Le patron nous a appelés, nous étions trois ouvriers à l'intérieur, trois algériens. Ils ont commencé par nous questionner, et moi, j'étais le troisième à être interrogé.

Dès que j'ai ouvert la bouche, ils m'ont dit : " C'est toi ".

Parce qu'à cette époque-là, je n'avais pas de dents. Celui qui m'avait dénoncé avait donné tout le signalement. Ensuite, ils m'ont ligoté avec des menottes. Ils m'ont jeté dans un véhicule, je crois que c'était une Peugeot 203, et moi j'étais à même le plancher. Il y avait des parachutistes qui sont monté derrière. Ils ont mis leurs pieds sur moi, ils ont démarré et nous somme arrivés au boulevard Gallieni (aujourd'hui, il s'appelle boulevard Bougara). Là, ils m'ont fait rentrer dans une villa et ça a commencé par des questions.

Ils m'ont ordonné de me déshabiller d'abord. Je me suis déshabillé. Je suis resté tout nu. Ils ont

amené quelqu'un derrière moi que je n'ai pas vu. Le lieutenant Le Pen lui a demandé : " C'est celui-là ? ". L'autre lui a dit : " Oui mon lieutenant, c'est lui ". Et là , ça a commencé les tortures. Le Pen donnait les ordres, mais pour vous dire qu'il m'a torturé, ça je ne peux pas le dire, parce que ça serait un mensonge. J'étais nu, ils m'ont mis la gégène, une sorte de magnéto. Elle avait des pinces et des petits fils qui étaient reliés à cet appareil. Ils m'ont accroché les pinces ici, et ils ont commencé à lâcher des décharges d'électricité. De temps en temps, ils s'arrêtaient pour me demander si je voulais parler, ce que j'avais à dire, et tout ça. Moi je disais : " Non, je ne connais rien, je ne connais rien ". ça a duré presque toute une journée. Ils ont ramené celui qui m'avait dénoncé. Là, le lieutenant Le Pen lui a dit : " Ecoute mon bonhomme, je crois que je suis entrain de massacrer un innocent ". L'autre a dit : " Non mon lieutenant, je vous jure que c'est lui . ".

En fait, je n'avais pas de responsabilités, mais j'étais un élément du F.L.N. J'appartenais à un groupe armé, un commando. Alors, les tortures ont repris. Là, ça était plus dur qu'au commencement. Le lieutenant Le Pen était là. Il ne sortait pas pendant l'interrogatoire, il ordonnait à ses hommes de me torturer. Sans leur préciser comment. C'était à eux de choisir. Ils sont même arrivés à me mettre à même le sol et m'imbiber d'eau, me mouiller complètement, et me mettre l'électricité. Vous savez ce que c'est quand on est sur l'eau, l'électricité ça donne sur tout le corps. Ça a duré pendant deux ou trois jours. Tous les jours, ils faisaient des séances d'une demi-heure, trois-quarts d'heure. Une fois, qu'ils voient que je vais lâcher, ils s'arrêtent. Ils me mettent dans une pièce. Il y avait une pièce dans laquelle il y avait une chaudière, et ils me mettaient à l'intérieur. Dès que je récupérais un petit peu, ils me remontaient. Mais entre temps, ils ne chômaient pas. Il y en avait d'autres qui passaient. Moi, j'étais dans la pièce pour récupérer, de façon à ce que je puisse résister encore. Donc, les trois premiers jours, ils m'ont fait l'électricité et l'eau également. L'eau, c'est un bassin, genre de lavoir. Celui qui a construit la villa des Roses, il avait prévu un lavoir dans le garage, pour laver le linge. Ce lavoir était plein d'eau, et c'est dans ce lavoir-là, qu'on nous trempait la tête. Le lieutenant Le Pen assistait. Les seuls coups que m'a portés le lieutenant Le Pen, c'était la boxe. Là, vraiment, il m'a donné une série, je ne peux pas vous dire, si c'est huit ou dix coups de poing. Pour me montrer sa force. Il était costaud, vraiment, il faisait à peu près dans les 85/90 kg. Il m'a frappé à l'estomac, même à la figure. Mais je ne me suis pas évanoui, parce que j'étais vraiment un bon encaisseur. Voilà, ça a duré trois ou quatre jours, c'est sûr, parce que la notion du temps, je ne l'avais plus à cette époque-là, jusqu'au jour où ils m'ont emmené dans la même pièce où est la chaudière. Je ne sais pas qui est passé avant moi dans cette pièce. Je ne sais pas si c'est un détenu ou un parachutiste qui a oublié la bouteille. Dès qu'ils ont refermé la porte derrière moi, j'ai remarqué la bouteille, et l'idée de me suicider m'est venue automatiquement. J'ai pris la bouteille, je l'ai tapée contre la chaudière. Le goulot m'est resté entre les mains et là, j'ai commencé à me taillader la gorge. Dès qu'ils ont entendu le coup du verre brisé, les parachutistes sont accourus, et il y a un parachutiste qui a tenté de m'enlever le goulot de la bouteille des mains. Je crois l'avoir blessé. J'étais torse nu, je me suis porté plusieurs coups de verre au cou. Alors, le lieutenant Le Pen a demandé un véhicule en toute urgence, et on m'a emmené à l'hôpital Mustapha. J'ai été directement mis entre les mains du professeur Goinard. Je crois que la salle où on m'a mis s'appelait " Bichat ". Là, j'ai vu que le lieutenant a demandé au professeur quelque chose, je ne sais pas quoi. Et le professeur a fait plusieurs fois " Non " avec la tête. Mais il a dit : " Je vais tenter l'impossible ". Il m'a opéré. Il m'a recousu. Jusqu'à présent, je ne sais pas ce que j'ai à l'intérieur, si c'est ma vraie gorge, ou s'il m'a mis quelque chose d'autre à la place. Il m'a sauvé la vie, je lui tire mon chapeau. Il savait que j'étais torturé, et même, on est arrivé à un point où, après l'opération, on m'a mis dans une sorte de prison, une petite salle avec des grilles, à l'intérieur de l'hôpital, on appelait ça l'isolement. Et là, tous les jours, les parachutistes cherchaient à me récupérer. Les policiers qui étaient de garde refusaient de me remettre aux parachutistes sans ordre écrit du professeur. Il leur avait dit : " Ce malade ne doit sortir que sur mon ordre ". Alors, je voyais les parachutistes

derrière les grilles qui venaient pour me reprendre. A l'hôpital, je n'ai pas vu le lieutenant Le Pen. Je l'ai vu le jour où ils sont venus me sortir, une fois qu'ils ont eu l'autorisation du professeur. C'était à peu près 25 ou 30 jours après l'opération. Ils m'ont emmené et là, ils ont essayé de pratiquer d'autres tortures sur moi : l'électricité encore. Le lieutenant Le Pen était là, ainsi que l'officier de la compagnie, qui était à l'époque, le capitaine Martin. Ils ont essayé, mais dès qu'ils ont vu que ma gorge commençait à saigner, le capitaine Martin a dit : " C'est pas la peine, arrêtez. ".

Ma gorge n'était pas complètement guérie, j'avais des pansements. Ils ont arrêté et m'ont descendu avec le copain qui était en bas. Et là, nous avons rencontré pas mal de frères que nous n'avons plus revu depuis ce jour-là. C'est là, que j'ai rencontré Zouaoui Mokhtar, il dormait avec moi, c'est-à-dire le soir. Quand on dormait, il mettait sa tête contre ma poitrine. Et il était vraiment dans un état lamentable, il était très mal en point. Le soir, il ne faisait que tousser. Alors, le matin, quand on se levait, j'avais la chemise pleine de sang. En toussant, il crachait du sang. La dernière fois où j'ai vu Mokhtar, c'était le 12 avril, le jour où on m'a mis entre les mains de la police judiciaire, pour être placé en mandat de dépôt. Une fois l'interrogatoire terminé chez les parachutistes, on nous a remis, avec un autre camarade, Aissi, entre les mains de la police civile. Ils nous ont emmené au commissariat central. Là, ils ont préparé le procès-verbal et ils nous ont placés en mandat de dépôt, moi et Aissi. Et depuis ce jour-là, on ne les a plus revus, ni Mokhtar, ni Aissi. Il était acharné le lieutenant. Il est arrivé jusqu'à me dire : " Tu cracheras le morceau, sinon je ne m'appelle pas Le Pen. Je me souviens aussi qu'ils m'ont fait sortir à deux reprises de la villa, pour leur servir d'appât. Tout le groupe s'était habillé en civil. Ils m'ont fait marcher sur la rue Bab El Oued, la rue Bab Azzou, et je crois même vers l'avenue Bouzaréah. Il y avait deux parachutistes en civil devant, les autres derrière, et d'autres qui étaient sur d'autres trottoirs, et malheur à celui qui me touchait la main ou qui me disait bonjour, ou qui me faisait un signe. La seule personne que j'ai rencontrée le premier jour, c'était mon responsable, Ali Moulai. Mais lui ne m'a pas vu. Alors j'ai continué à marcher, comme si je ne l'avais pas vu. Lui, il s'était arrêté au square Bresson, il était en train d'attacher ses chaussures. Je suis passé. Et une autre fois, ils m'ont fait sortir avec la camion de mon patron. C'était marqué dessus " Piles Wonder ". Ils m'ont mis dans mon camion, et j'ai circulé dans la ville. Les paras étaient à l'intérieur et en civil, tous armés, mais en civil. Parmi eux, il y avait le lieutenant Le Pen. Mais là encore, personne ne m'a rencontré, heureusement.



J'ai été arrêté le 22 février 1957, vers minuit ou deux heures du matin. J'étais caché à la Casbah, 9 rue du Roc d'or. On a cassé la porte et on m'a arrêté. Les militaires m'ont couché dans un 4x4, ils ont mis leurs pieds sur moi et m'ont emmené dans un camp. Ça s'appelait Sdi-Ferruch. Il y avait une baraque et beaucoup de gens, là-bas. Ils m'ont laissé deux jours, sans rien me dire. Et un jour, ils m'ont appelé : " Allez , c'est à vous ". On m'a dit : " Vous avez jeté des grenades. ". c'est vrai, j'étais un terroriste. Je travaillais avec Yacef Saadi et Ali Moulai, c'étaient eux les responsables. Alors ils m'ont demandé : " Combien d'attentats avez-vous fait ? Où sont vos amis ? ". C'est le lieutenant Le Pen qui m'interrogeait. Moi j'ai dit : " Je ne connais pas. ". Ils m'ont déshabillé. Il y avait une table très grande, ils m'ont attaché les poignets et les jambes et ils m'ont enlevé le tricot de peau. Je me rappelle, ils l'ont mouillé, ils me l'ont mis sur les yeux, et ils ont commencé la gégène. C'était un soldat de Le Pen qui tournait la gégène. Le lieutenant recommençait : " Où sont tes amis ? . Moi je disais : " Je ne suis pas un terroriste ". en même temps que l'électricité, u militaire me frappait avec une brosse métallique. La deuxième fois, ils m'ont fait la baignoire. Le Pen, lui, commandait. Les soldats m'ont plongé la tête dans l'eau. Je levais le doigt, ils me sortaient la tête et je faisais ma prière : " Dieu est grand. ". Et ça recommençait, ils m'ont interrogé pendant dix-huit jours. Je crois que j'étais torturé pendant dix ou douze jours. Quand le lieutenant Le Pen a fait sortir tout le monde de la baraque, il a dit : " Vous allez voir une exécution . ". C'était la nuit, il devait être 22h, Il nous a fait mettre tous debout, et ils ont amené Moussa. Ils l'ont mis à genoux. Il avait été interrogé avant. Il était rouge, plein de sang sur la cage thoracique, sur la figure. Il a dit : " Moussa, tu as jeté des bombes, tu as fait le con, tu as menacé les camarades qui ne supportaient pas la torture.... ". Le Pen marchait de long en large devant Moussa à genoux, il a sorti son revolver de l'étui, il l'a mis sur la tempe de Moussa et il a tiré. Moussa est tombé, et Le Pen a crié : " Tout le monde dedans, allez, rentrez, c'est fini. ". Je vous jure, je l'ai vu de mes yeux. C'est la seule exécution que j'ai vu en dix-huit

jours. Mais après, Le Pen m'a dit : " Si tu ne parles pas, je vais te tuer comme celui-là, je vais te tuer! Il faut parler, où sont tes amis ? ". Après les 18 jours, on m'a emmené à Béni Messous, à Paul Cazelles, c'était un camp de concentration. J'ai été libéré le 12 novembre 1961.

Abdenour YAHIAOUI
Né le 02 juillet 1938 à Alger



J'ai été arrêté le 8 mars 1957 par des hommes du 1er régiment étranger de parachutistes. Ils recherchaient un de mes cousins, dont le frère avait été arrêté. A l'interrogatoire, il leur avait dit : " Moi, je ne suis pas au courant de l'endroit où est mon frère, mais Abdenour le sait. "

Ils sont arrivés peut-être vers minuit. Nous habitons à Kouba, dans une villa. Cette nuit-là, je n'étais pas à la maison. Après qu'ils aient maltraité mes parents, l'un de mes frères les a accompagnés là où je me trouvais, à Notre Dame d'Afrique. C'est un quartier, et j'ai de la famille qui habitait là-bas. Ils sont venus avec trois voitures. Il y avait deux tractions et un Jeep. Dès que je suis monté dans la voiture, directement on m'a mis des pinces électriques aux oreilles ; il y avait un magnéto militaire dans la voiture. Sur le champ, je ne savais pas que l'officier qui menait l'opération était Le Pen. Après, j'ai eu le malheur de le connaître. Il a donc commencé l'interrogatoire dans la voiture. De là, il s'est dirigé vers Belcourt, dans l'espoir de trouver mon cousin dans l'endroit qu'ils pensaient être le bon. Ensuite, après on est entré à la villa des Roses. L'interrogatoire a commencé. Là, j'ai été plus ou moins maltraité, et puis ils m'ont mis dans le tombeau. Chez eux, il n'y avait pas de cachot, ni d'isolement. C'étaient des tombes creusées dans la terre sur lesquelles il y avait du fil barbelé, et on était mis à l'intérieur de la tombe. J'y ai passé 21 jours, dans la tombe. J'étais quand même assez grand, et dans le tombeau, je n'arrivais pas à me mettre debout, j'avais des fils barbelés qui me grattaient dans le dos. Je passais la journée assis, on avait un seul endroit pour sortir la tête, dans la jour née. Les interrogatoires étaient menés le soir. Je peux même vous certifier que le lieutenant Le Pen s'est assis, avec ses 85 kilos, sur mes jambes. J'étais attaché sur un banc, un soldat m'avait mis le

tuyau d'eau, et quand j'ai fait un soubressaut ou deux pour tomber avec le banc, Le Pen s'est assis carrément sur mes jambes pour me maintenir assis. Il était acharné, il voulait savoir où était mon cousin. Je me suis contenté de dire : " Mon cousin est venu me voir, il était sans travail, il m'a demandé de l'aider et je l'ai fait, mais je ne savais pas ce qu'il faisait ". C'est ça que j'ai répété pendant tout le temps.

C'était le lieutenant qui menait les interrogatoires. Il leur ordonnait de continuer les tortures ou de les arrêter. A l'époque, les moyens qu'il utilisait étaient connus. Il y avait la gégène, le tuyau d'eau et la baignoire. Pour la gégène, ils me l'ont faite pendant toute la durée du 3 mars au 30 mars. Tous les soirs, tous les soirs, tous les soirs.... Le tuyau, peut-être sept ou huit fois. Et une fois, une série de coups de nerf de bœuf sur les jambes. Je suis arrivé à un moment où je ne réagissais plus ; j'avais les cuisses qui étaient bleues. Et ce qu'ils nous faisaient aussi, c'est que pendant la séance d'électricité, ils nous coupaient là, sur les bras, avec un couteau. Je ne sais pas à quoi ça servait, mais j'avais les bras tout striés. complètement...enfin, un jour ils m'ont coupé les cheveux et me les ont fait manger. Le Pen assistait à tous les interrogatoires. Ça se passait dans une buanderie, une chambre, il y avait un bureau, une chaise métallique, sur laquelle on était attachés, deux projecteurs et une machine à écrire. Dans un coin, il y avait un tuyau, un bac d'eau, plus un banc de bois d'à peu près deux mètres de long. Sur le banc, on était attachés ; soit, on vous mettait au tuyau directement, soit on vous amenait vers la baignoire, alors là, on vous attachait les jambes et les pieds en même temps, et on vous faisait basculer la tête dans la baignoire. Moi, je ne suis pas passé à la baignoire. Avec Le Pen, il y avait des légionnaires, un groupe de cinq ou six, spécialement attachés à cela, et en permanence, deux gardes mobiles ou quelque chose comme ça, pour le côté administratif. Ils assistaient aux tortures et ils faisaient les procès-verbaux. C'étaient eux l'administration : quand le procès-verbal était fait, l'interrogatoire était fini. Il y avait quand même des dossiers qui étaient établis. Je crois que le lieutenant Le Pen avait beaucoup de haine pour nous. Il était, si je puis dire, méchant, ou plutôt, agressif et hargneux. Le dernier jour de mon interrogatoire surtout. Il m'avait posé l'éternelle question : " Où est-ce qu'il se trouve ton cousin ? Quand est-ce qu'il est venu ? Qu'est-ce que tu a fait avec lui ? ...etc ". Et comme je ne répondais pas, il m'a ri au nez : " Tu sais où il est ? ". J'ai dit : " ça fait vingt jours que vous me posez la même question, et je réponds toujours la même chose. " Alors il a dit : " Et bien, moi je sais où il est. Il est au Djebel ". Là, j'ai répondu : " Du moment que vous le savez, pourquoi vous n'allez pas le chercher, vous qui avez tous les moyens.. ? ". Alors là, il a commencé par me gifler, puis il m'a frappé à grands coups de poing dans le ventre, et puis je suis tombé dans les pommes. D'habitude, les "tabassages ", c'était avant chaque interrogatoire. Ils nous prenaient entre trois ou quatre militaires, et on était une poupée de chiffon au milieu.

Chaque fois, c'étaient quelques claques, d'un côté ou de l'autre, ou des coups de poing, pour vous enlever un peu l'émotion, et après seulement, le courant électrique, et ça va progressivement. Le Pen, dans ses cas-là, il criait et il se vantait : " On vous écrasera, les fellouzes ", ou encore : " Dis à ton FLN qu'il vienne te sortir de là. ". Après ça, on retournait dans les tombeaux. Ils avaient creusé huit ou dix tombes dans le jardin. Dans la journée, il y avait le soleil, mais en mars, vous savez, les nuits sont fraîches sans couverture. On descendait parfois mouillés. Après la baignoire ou le tuyau, ils nous remettaient dans cet état dans la tombe. Il y avait la sentinelle qui marchait au dessus, et de temps en temps, elle nous jetait un peu de terre. On n'avait pas le droit de communiquer entre nous. Le Pen, lui, il nous voyait de la terrasse parce qu'il y avait une terrasse en haut de la villa. Il ne descendait pas jusqu'aux tombes.

Pour manger, ils nous donnaient dans la tombe, et on dormait dans la tombe. On ne pouvait pas sortir sauf si on avait un besoin naturel. Alors, il fallait appeler la sentinelle et elle nous accompagnait jusqu'à la porte des toilettes et nous attendait, puis nous remettait dans la tombe. Je me sou

tuyau d'eau, et quand j'ai fait un soubressaut ou deux pour tomber avec le banc, Le Pen s'est assis carrément sur mes jambes pour me maintenir assis. Il était acharné, il voulait savoir où était mon cousin. Je me suis contenté de dire : " Mon cousin est venu me voir, il était sans travail, il m'a demandé de l'aider et je l'ai fait, mais je ne savais pas ce qu'il faisait ". C'est ça que j'ai répété pendant tout le temps.

C'était le lieutenant qui menait les interrogatoires. Il leur ordonnait de continuer les tortures ou de les arrêter. A l'époque, les moyens qu'il utilisait étaient connus. Il y avait la gégène, le tuyau d'eau et la baignoire. Pour la gégène, ils me l'ont faite pendant toute la durée du 3 mars au 30 mars. Tous les soirs, tous les soirs, tous les soirs.... Le tuyau, peut-être sept ou huit fois. Et une fois, une série de coups de nerf de bœuf sur les jambes. Je suis arrivé à un moment où je ne réagissais plus ; j'avais les cuisses qui étaient bleues. Et ce qu'ils nous faisaient aussi, c'est que pendant la séance d'électricité, ils nous coupaient là, sur les bras, avec un couteau. Je ne sais pas à quoi ça servait, mais j'avais les bras tout striés, complètement...enfin, un jour ils m'ont coupé les cheveux et me les ont fait manger. Le Pen assistait à tous les interrogatoires. Ça se passait dans une buanderie, une chambre, il y avait un bureau, une chaise métallique, sur laquelle on était attachés, deux projecteurs et une machine à écrire. Dans un coin, il y avait un tuyau, un bac d'eau, plus un banc de bois d'à peu près deux mètres de long. Sur le banc, on était attachés ; soit, on vous mettait au tuyau directement, soit on vous amenait vers la baignoire, alors là, on vous attachait les jambes et les pieds en même temps, et on vous faisait basculer la tête dans la baignoire. Moi, je ne suis pas passé à la baignoire. Avec Le Pen, il y avait des légionnaires, un groupe de cinq ou six, spécialement attachés à cela, et en permanence, deux gardes mobiles ou quelque chose comme ça, pour le côté administratif. Ils assistaient aux tortures et ils faisaient les procès-verbaux. C'étaient eux l'administration : quand le procès-verbal était fait, l'interrogatoire était fini. Il y avait quand même des dossiers qui étaient établis. Je crois que le lieutenant Le Pen avait beaucoup de haine pour nous. Il était, si je puis dire, méchant, ou plutôt, agressif et hargneux. Le dernier jour de mon interrogatoire surtout. Il m'avait posé l'éternelle question : " Où est-ce qu'il se trouve ton cousin ? Quand est-ce qu'il est venu ? Qu'est-ce que tu a fait avec lui ? ...etc ". Et comme je ne répondais pas, il m'a ri au nez : " Tu sais où il est ? ". J'ai dit : " ça fait vingt jours que vous me posez la même question, et je réponds toujours la même chose. " Alors il a dit : " Et bien, moi je sais où il est. Il est au Djebel ". Là, j'ai répondu : " Du moment que vous le savez, pourquoi vous n'allez pas le chercher, vous qui avez tous les moyens.. ? ". Alors là, il a commencé par me gifler, puis il m'a frappé à grands coups de poing dans le ventre, et puis je suis tombé dans les pommes. D'habitude, les "tabassages ", c'était avant chaque interrogatoire. Ils nous prenaient entre trois ou quatre militaires, et on était une poupée de chiffon au milieu.

Chaque fois, c'étaient quelques claques, d'un côté ou de l'autre, ou des coups de poing, pour vous enlever un peu l'émotion, et après seulement, le courant électrique, et ça va progressivement. Le Pen, dans ses cas-là, il criait et il se vantait : " On vous écrasera, les fellouzes ", ou encore : " Dis à ton FLN qu'il vienne te sortir de là. ". Après ça, on retournait dans les tombeaux. Ils avaient creusé huit ou dix tombes dans le jardin. Dans la journée, il y avait le soleil, mais en mars, vous savez, les nuits sont fraîches sans couverture. On descendait parfois mouillés. Après la baignoire ou le tuyau, ils nous remettaient dans cet état dans la tombe. Il y avait la sentinelle qui marchait au dessus, et de temps en temps, elle nous jetait un peu de terre. On n'avait pas le droit de communiquer entre nous. Le Pen, lui, il nous voyait de la terrasse parce qu'il y avait une terrasse en haut de la villa. Il ne descendait pas jusqu'aux tombes.

Pour manger, ils nous donnaient dans la tombe, et on dormait dans la tombe. On ne pouvait pas sortir sauf si on avait un besoin naturel. Alors, il fallait appeler la sentinelle et elle nous accompagnait jusqu'à la porte des toilettes et nous attendait, puis nous remettait dans la tombe. Je me sou

viens d'un homme qui a été fusillé comme ça. Il s'appelait El Hadj Ali Mouloud. On ne sait pas s'il s'est dirigé vers les toilettes ou s'il a voulu se rapprocher de la guérite pour fuir. La sentinelle lui a tiré dessus. Il a été abattu d'une rafale. Par la suite, le soldat nous a dit qu'il ne voulait pas le tuer. C'était un allemand, celui qui a tiré, il s'appelait Yalta. Martin et le lieutenant Le Pen, la majorité, c'étaient des Allemands, et deux Espagnols.

A la fin, le lieutenant Le Pen nous a pris en photo, - la majorité des détenus à la villa des Roses - et il nous avait même conviés, si on avait l'occasion de passer à Paris, de demander après M. Le Pen, à l'Assemblée nationale.

In "Libération" du 12 février 1985

In "El-Manchar" n°73 janvier 2000 et n°74 février 2000

DOCUMENTS

LES ACTIVITES D'UN PARLEMENTAIRE FRANÇAIS

Le Pen, député à Paris... tortionnaire à Alger

Durant les mois de février, mars et début avril 1957, la villa des "Roses", sise 74, boulevard Galliéni, à El-Biar (banlieure d'Alger) abrita une unité de parachutistes étrangers commandée par le capitaine Martin. Celle-ci y avait installé ses bureaux d'interrogatoires et leur complément désormais indispensable : les locaux de torture.

L'un des chefs qui administraient la "question" et dirigeaient la torture n'était autre que le lieutenant Le Pen, député à l'Assemblée Nationale Française.

Le Pen, accompagné de ses hommes, en civil ou en uniforme, procédait aux enlèvements (on se rappelle en effet que le buraliste algérien de la rue d'Isly fut enlevé par des civils et le Cheikh Tebessi par des hommes en uniforme).

Les personnes enlevées étaient séquestrées dans la villa durant des semaines. Le suspect était d'abord accueilli par les paras, Le Pen en tête, à coups de pied et de poing jusqu'à l'abrutissement complet. On commençait ainsi par le mettre en disposition de reconnaître sa participation à un attentat, sabotage ou action quelconque : s'il protestait de son innocence, on lui administrait alors le supplice des électrodes.

Le Pen en assumait la direction ; il déshabillait complètement la victime, lui liait pieds et poings, l'aspergeait d'eau et lui bandait les yeux. C'est alors qu'il lui administrait plusieurs décharges électriques.

Si le "patient" arrivait à supporter le choc et persistait dans ses dénégations, on lui plaçait sur la tête, pendant des heures, un casque relié par fil à une prise de courant. La douleur, absolument intolérable, faisait hurler ceux qui subissaient cette coiffure. Pour varier ces "réjouissances", Le Pen plaçait sur les oreilles de "l'inculpé" des électrodes, et les y laissait jusqu'à ce que la chair fût complètement brûlée.

Puis l'on administrait à ceux, très rares, qui proclamaient encore à ce stade leur innocence, le supplice de l'eau, qu'on leur faisait ingurgiter de force avec un tuyau...

Parfois, le corps du suspect était tailladé à coups de couteau.

Ces tortures duraient des semaines, à raison de deux ou trois séances par jour. Dans l'intervalle des interrogatoires, les "inculpés" étaient jetés, les mains liées, dans une tranchée profonde de 1,60 à 1,70 m environ.

Dans cette fosse, trop courte pour permettre au détenu de s'allonger, trop étroite pour lui permettre de se retourner, l'infortuné était jour et nuit sous la menace de la mitrailleuse du geôlier.

Nous ne saurions omettre de mentionner ici que quelques gardiens, des soldats étrangers, absolument écœurés, n'ont pas hésité à prodiguer, à l'insu de Martin, Le Pen et autres gradés, quelques soins aux suppliciés. Parmi ces militaires de cœur, il y avait également des Français : nous nous rappellerons de l'attitude humaine du soldat Borniche, de Paris, de Laboriot et d'autres encore.

Toutefois, les souffrances endurées lors des interrogatoires étaient tellement atroces que, dès les premières séances, le suspect aurait accepté la mort comme une bienheureuse délivrance. C'est pourquoi un grand nombre de "pensionnaires" ont tenté de se suicider. Le nomme Dahman fut tellement

insulté, frappé, brutalisé et supplicié par Le Pen qu'il s'égorgea et fut transporté mourant à l'hôpital.

Mais les activités de Le Pen débordaient le cadre de la villa des "Roses". Il sévissait également dans une autre villa : la villa "Susini", depuis longtemps connue des Algériens comme lieu de torture de la PRG ; là, il fit jeter de l'essence sur le visage d'un détenu et y mit le feu. La victime défigurée fut, dans cet état, écrouée à la prison de Barberousse à Alger. La dernière trouvaille de Le Pen avant qu'il ne quittât le Service des Renseignements (!) fut de les extorquer aux suspects en les "travaillant" au chalumeau.

Tels furent en Algérie, les hauts faits d'armes du député Le Pen, qui lui valurent une décoration des mains du Général Massu.

*Résistance Algérienne,
N° 32, du 1er au 10 juin 1957*

LA TORTURE

La Nation française, occidentale et chrétienne, poursuit en Algérie depuis trois ans une entreprise de crimes contre l'humanité dont l'ampleur a déjà rempli d'horreur les peuples du monde.

Inlassablement, caractérisés par une évidente dépravation morale et intellectuelle, les soldats et les civils français en Algérie inscrivent les pages les plus sanglantes et aussi les plus honteuses du 20ème siècle.

L'avenir ne sera pas indulgent pour la France qui croit pouvoir retrouver sa grandeur dans l'éclatement des crânes ou dans la technique élaborée des tortures.

L'avenir pourra aussi se demander avec une angoisse légitime les raisons qui ont dicté aux autres nations ce silence complice devant cette gangrène.

En possession de preuves écrites, nombreuses et authentiques, nous nous devons d'apporter aujourd'hui les précisions sur cette monstrueuse création française.

Les voici exposées dans leur tragique réalité.

Puissent-elles ouvrir les yeux de ceux et de celles qui ne veulent pas voir et édifier l'opinion internationale.

Les supplices ont, bien entendu, une classification allant par gradation selon leur gravité et le degré de plaisir cynique que l'on veut tirer de leurs applications.

D'une manière générale, on a dénombré cinq grands moyens de tortures employés de façon différente.

L'ELECTRICITE

Cette opération délicatement raffinée présente, malgré toute son horreur, l'avantage que ses traces disparaissaient si on y apporte les soins nécessaires. Elle a lieu généralement la nuit.

Le supplicié est dévêtu et couché sur une "table d'opération".

Ses pieds et poings sont liés et un bidon d'eau est jeté sur tout le corps afin qu'il fasse "masse". A ce moment-là, le courant électrique est appliqué aux parties les plus sensibles de l'individu, homme ou femme : les oreilles, la langue, les parties génitales et les seins.

Les souffrances de l'individu sont atroces. Quoique ligoté, il se livre à des contorsions diaboliques sous la violence du choc électrique.

Mais pour que l'effet du courant électrique soit encore plus efficace, le corps nu est attaché au mur, les pieds baignant dans une bassine d'eau. Le courant électrique est alors promené à travers tout le corps.

Ou bien le corps nu est attaché sur une échelle métallique, baignant dans la bassine d'eau et le courant électrique est également passé dans tout le corps, traitement spécialement appliqué aux jeunes filles à la villa "Susini".

Ou bien encore le corps nu est placé dans une ogive, poings et pieds liés, ces derniers baignant dans l'eau. L' "opérateur", isolé par des gants de caoutchouc et des sabots de bois, fait passer le courant électrique à l'aide d'un long crayon en métal pointu qu'il enfonce dans la chair (P.C. d'El-Biar). Cette opération laisse parfois des traces pendant plus de 20 jours.

Le dernier moyen utilisé pour torturer à l'électricité, consiste à plonger carrément l'individu dans une baignoire pleine d'eau, la tête émergeant seulement. Le courant électrique est mis dans l'eau même, ce qui a pour effet de noyer effectivement l'individu dans un "bain électrique".

Cette opération est de loin la plus atroce et la plus terrible de toutes celles à l'électricité, employées par les "paras".

Les "bérêts verts" dénomment "télévision", la torture électrique, les "bérêts rouges", qui ont employé les génératrices dans les domiciles mêmes, l'appellent "Gégène" ou bien le "Loup" si l'appareil est plus puissant.

Il convient d'ajouter que les suppliciés, après avoir subi les tortures, sont rarement relâchés immédiatement après, les "opérateurs" prennent auparavant la précaution de "soigner" les traces afin que le supplicié ait une apparence saine.

L'EAU

Nous pouvons classer les tortures par l'eau, par trois grandes catégories :

A-L'injection de l'eau par la bouche : Cette opération consiste à introduire de l'eau dans le ventre du supplicié par injection forcée en plaçant, soit :

1) Un entonnoir dans la bouche jusqu'à enflement démesuré du ventre. Si le supplicié refuse de "boire", le moyen le plus simple employé pour l'y obliger, consiste à lui pincer les narines. Le supplicié, pour ne pas suffoquer par manque d'air, laisse alors "couler l'eau".

Quand le ventre est suffisamment ballonné, un "volontaire" se lance à pieds joints sur le ventre du supplicié, ce qui a pour effet de faire éjecter l'eau par la bouche et l'anus.

2) On emploie aussi un autre système qui consiste à placer un tuyau dans la bouche du supplicié et à le relier directement à une fontaine. Quand le ventre de la victime est suffisamment gonflé, le même moyen que précédemment est employé pour faire évacuer l'eau.

B- La baignoire : Le supplice de la "baignoire" est différemment appliqué suivant le raffinement ou le cynisme de ceux qui l'emploient.

1) A la villa "Gras" des Bains-Romains, dans la banlieue d'Alger, le supplicié est mis à nu, en pleine nuit, quand il fait bien froid. Il est alors plongé dans baignoire pleine d'eau, la tête immergée est maintenue dans une position jusqu'à étouffement.

2) A la villa "Susini", où ce supplice est notamment réservé aux jeunes filles, le corps nu est placé dans un sac puis plongé dans la baignoire jusqu'à aveu ou épuisement complet.

3) Une autre méthode est encore appliquée dans cette villa, horriblement célèbre, qui consiste à passer un bâton sous les genoux de victime accroupie et, les bras passés sous ce bâton, les mains réunies par delà, les genoux sont ligotés. Elle est ensuite placée sur la baignoire, les extrémités du bâton reposant sur les bords et formant un axe de rotation. Si la victime refuse de passer aux aveux, par un système de bascule, la tête est plongée dans un liquide visqueux et infect stagnant au fond de la baignoire.

C- Le saucisson : A la "Grande Terrasse" des Deux-Moulins, le corps est attaché comme un saucisson et descendu à l'aide d'une poulie du premier étage du cabanon à la mer, la tête vers le bas. Pendant plusieurs secondes, qui paraissent des siècles, le supplicié reste immergé. Il est remonté ensuite grelottant et à demi inconscient pour un nouvel interrogatoire. Cette opération est répétée jusqu'à aveu, épuisement ou mort.

LE FEU

A-Torse nu, la victime est attachée, assise à une chaise ; le "para" qui l'interroge lui jette alors des bouffées de fumée de tabac aux yeux, puis il éteint la cigarette sur sa poitrine ou ses seins.

B-La victime est attachée sur une "table d'opération", torse nu, son corps est alors imbibé d'essence et l'"opérateur" y met calmement le feu. Les brûlures provoquées par ce supplice atteignent le deuxième degré et parfois même un degré supérieur. Dans ce cas, les victimes sont traitées médicalement avant d'être relâchées.

C-Un autre moyen consiste à attacher les mains derrière le dos, puis des allumettes enflammées sont placées aux extrémités des doigts pour brûler les ongles. La douleur qui en résulte est tellement atroce qu'on ne peut la décrire.

D-Les pieds et jambes nus, une bougie allumée est placée au-dessous jusqu'à extinction de la flamme. Certaines victimes présentent de vrais trous sous la plante des pieds.

E-La flamme d'un chalumeau est approchée de la poitrine, des bras et des orteils pour les brûler.

LE FER

A-Torse nu, la victime est placée sur une chaise. Le préposé au supplice "mord" le dos, les seins, les lèvres... et entaille parfois le corps en enlevant des petits morceaux de chair à l'aide des tenailles.

B-Les mains placées à plat sur le sol, servent d'enclumes au dos des poignards ou des manches de haches.

C-A l'aide d'un couteau pointu et aiguisé, le "para" creuse des "boutonnieres" sur différentes parties du corps avec scarification au poignard puis frottement des plaies au gros sel.

LA CORDE

A-Le sac : Le supplice appelé ainsi consiste à attacher ensemble les pieds et poings de la victime et à les réunir par une corde, à l'image d'un mouton auquel on aurait ligoté les quatre pattes. La victime est alors hissée à l'aide d'une poulie vers le plafond, la tête et le dos tournés vers le sol, puis elle est relâchée brusquement. Elle choit comme un sac et s'écrase. L'opération est recommencée autant de fois qu'il est nécessaire pour amener le supplicié à un aveu, même mensonger, ou à une dénonciation calomnieuse. S'il résiste et se tait, il meurt victime de son mutisme et de la furie de ses tortionnaires.

B-L'étranglement par le cou : Le supplicié est attaché solidement à une chaise, dans la position assise, une cordelette est nouée à son cou. Deux tortionnaires tirent les bouts de la cordelette et ensèrent le cou par une strangulation progressive, qui va jusqu'à l'étouffement ou la mort.

C-L'attachement au sol : Mis en croix et écartelé, le prisonnier est fixé au sol humide et froid des grottes du Ravin de la Femme-Sauvage (banlieue d'Alger), les pieds et mains attachés à des piquets enfoncés dans la terre. Le prisonnier est ainsi laissé plusieurs jours dans l'obscurité complète et l'isolement absolu. La plupart de ceux qui ont subi ce supplice sont devenus fous.

SPÉCIALITÉS DES LIEUX DE TORTURE

Si, dans différents lieux de torture, on applique, en général, la plupart des supplices, certains "laboratoires" se sont spécialisés dans leurs raffinements.

A la villa "Susini", par exemple, les tortionnaires font manger des excréments à leurs victimes.

Au "Haouch Altairac", au lieu dit les "Trois Caves", on laisse les prisonniers debout sous la pluie pendant des heures.

Au "Stade municipal d'Alger", les "suspects" sont plongés habillés dans la piscine, la nuit, et une fois retirés, laissés dans leurs vêtements mouillés.

Au poste de Commandement du Général Massu, à El-Biar, on immobilise le suspect en l'attachant à une "table d'opération" et en lui frottant les plaies avec du gros sel.

Un autre spécialité de ce P.C consiste à faire jouer au suspect un rôle de "hamac", en l'attachant par les pieds et mains ; un "volontaire" se couche alors sur la victime suspendue dans le vide.

Des "suspects" ayant subi ce supplice se trouvent actuellement au camp de concentration de Paul-Cazelles, les mains paralysées.

Les supplices psychologiques :

Ils ont pour but de créer et de maintenir dans la population un climat de terreur constante et définitive.

Afin de semer la crainte, la peur et la torture morale, les méthodes d'arrestations se font dans une atmosphère d'épouvante telle, que les témoins en restent marqués tout le reste de leur vie.

Les cas constatés, de folie à divers degrés, d'accouchements avant terme, des crises de dépression nerveuse, des morts à la suite d'une crise cardiaque ne se comptent plus.

Les arrestations se font surtout la nuit, de minuit à quatre heures du matin.

Pendant le couvre-feu, dans les ruelles sombres et désertes de la Casbah, on entend d'abord, avec épouvante, l'évolution bruyante de la meute des "paras", manches retroussées évoquant les boucher des abattoirs, et le cliquetis de leurs armes, diverses et nombreuses : chapelets de grenades, baïonnettes effilées au canon, mitraillettes, revolvers, etc.

Les habitants de la Casbah ne dorment plus, toujours hantés par les coups de crosse sur la porte de leur maison. Ils savent bien pourquoi ils sont venus. Ils savent que ni les hommes, ni les femmes, ni les enfants n'échapperont aux tortures. Ils savent encore que les "paras" apportent avec eux le "Loup" ou la "Gégène", et que peut-être ils assisteront au supplice de leurs enfants dans la cour intérieure de leur maison. Ils savent enfin que ceux qui repartiront, tout à l'heure, emmenés par les "paras", n'ont pas beaucoup de chance à revenir.

Mais, sachant tout cela, aux premiers coups de crosse à la porte d'entrée, ils ouvrent quand même, car sans cela, les représailles seraient plus terribles encore et collectives.

Souvent aussi, sans attendre, les "paras" défoncent portes et fenêtres et envahissent les maisons de toutes parts, par les terrasses et par la rue. Les femmes et les enfants, qui dorment encore, ne sont pas épargnés. Tout le monde est mis debout et alors, comme dans un cauchemar, on assiste avec

horreur et épouvante à l' "opération".

On ne leur laisse pas le temps de s'habiller, nus, hébétés, les yeux gonflés par le manque de sommeil. Rien n'est plus poignant que le spectacle de cette scène où l'on voit, d'un côté, les membres d'une famille, surpris au milieu de la nuit, affolés, pleurant, tremblant de peur, et de l'autre, une horde de soldats, se livrant, à la lumière blafarde d'une lampe à pétrole, à des supplices atroces.

Les coups de crosse, les coups de poings, les injures sont distribués à tour de bras aux hommes qui n'osent plus protester, et les gifles, les bousculades, quand ce ne sont pas les tortures, ne sont pas épargnées aux femmes et aux enfants.

Que de personnes, enlevées dans de telles conditions, n'ont jamais réapparu. Dans des camions bâchés, elles sont emmenées vers des destinations inconnues, que personne peut-être, ne saura jamais.

Les laboratoires et les camps de concentration

On ne peut, pour terminer cet exposé, passer sous silence, l'énumération des principaux centres de tortures appelés "laboratoires".

La plus importante est la Bouzaréah.

Là, des bâtiments ont été spécialement aménagés pour cette singulière destination, avec un soin particulier et aux frais, bien entendu, du budget de l'Algérie, auquel ils ont certainement coûté plusieurs dizaines de millions.

Par une étrange ironie du sort, le chef de la DST est le fameux Ceccaldi-Raynaud, secrétaire général de la Fédération algéroise de la SFIO, et auteur d'une lettre à M. Guy Mollet, lettre qui fit beaucoup de bruit dans certains journaux. C'est la nature de ces singulières fonctions qui expliquent la précision des faits contenus dans la lettre, faits se rapportant précisément aux tortures. Lorsque le bourreau se fait chroniqueur ou journaliste, on peut, pour le moins, avoir toutes les raisons de croire à la triste réalité des détails qu'il rapporte.

Au moment où tous les pouvoirs ont été confiés au Général Massu dans le cadre du "Grand Alger", la DST, qui possède un grand nombre d'indicateurs, a mis à la disposition du général tous ses inspecteurs qui se sont, pour l'occasion, déguisés en "paras" pour des raisons de sécurité personnelle faciles à comprendre. Et c'est ainsi que les inspecteurs de la DST se sont avérés des maîtres d'art dans le raffinement des tortures. Parmi les lieux de torture les plus connus, nous pouvons citer :

Le centre du "tri" de Ben-Aknoun

L'Amirauté

La Caserne Chanzy

Les Ecoles d'El-Biar, de la Redoute, de Diar-Es-Saâda

Les Casernes du 27e Train - du 19e Génie - des Transmissions

La Villa "Susini", ancien consulat allemand

La Villa "Esso" au Boulevard Gallieni

Le "Stade municipal".

Une villa, au 51, Boulevard bru.

Les Abris du "Ravin de la Femme-Sauvage".

Le "Parc d'Hydra".

La ferme Perrin de Birkhadem (dans laquelle Me Boumendjel a été torturé pendant plus de quinze jours).

La ferme des "Quatre-Chemins".

Le "Haouch d'Altairac" de Maison-Carrée,

La ferme "Bernabé" de Fondouk,

La caserne RTS du Musée Franchet-d'Esperay,

La "Grande-Terrasse" des Deux-Moulins,

La villa "Gras" des Bains-Romains.

Et enfin les centres plus éloignés de Zeralda, Maison-Blanche et Draria.

Cette énumération est évidemment incomplète. Elle ne comprend pas les centres de moindre importance qui se trouvent en plus grand nombre.

Quand les suppliciés ont la chance de sortir vivants des "laboratoires", ils sont dirigés vers des camps de concentration qui atteignent, selon un chiffre officiel, le nombre de deux cents, disséminés à travers l'Algérie.

El-Moudjahid, N° 8, 5 août 1957

LE MARTYRE DES FEMMES ALGERIENNES

Les femmes seront spécialement protégées contre toute atteinte à leur honneur, et notamment contre le viol, la contrainte à la prostitution, et tout attentat à la pudeur.

Convention de Genève, article 27, alinéa 2

"C'était au cours de l'été 1956. Nous avions une voisine enceinte. J'étais chez elle, lorsque, au cours d'un ratissage, des soldats français ont fait irruption dans la maison. J'ai pu me cacher, mais j'ai vu toute la scène... Ils ont pris la femme et lui ont ouvert le ventre. Ils arrachèrent alors le fœtus et s'amusèrent avec, comme avec une balle. Ils le lançaient de l'un à l'autre : "Voici ce qu'on fait avec un Arabe, un sale Arabe", disaient-ils. J'ai tout vu de mes propres yeux. Je n'avais pas encore quinze ans."

*Journal d'une maquisarde, paru dans
El-Moudjahid N° 46, 20 juillet 1959*

Aujourd'hui, bien que condamnée à mort, puis grâciée, devant l'émotion suscitée dans le monde entier par ses révélations, Djamila Bouhired séjourne encore dans les prisons des "civilisés". Récemment, pour protester contre de mauvais traitements, elle s'est signalée par une grève de la faim; et le martyre des Algériennes continue.

Plus de vingt jeunes filles ont été arrêtées en un seul jour à Alger, et cent femmes croupissent, près de Zeralda, au camp de Tefeschoun. Parmi elles, l'une âgée de quatre vingt-cinq ans, a vu son fils tué par les parachutistes. Sa fille et sa belle-fille sont en prison...

*Résistance algérienne, N° 36, 13 au 20 juillet 1957
Arnaud-Vergès - Pour Djamila Bouhired*

MON PASSAGE CHEZ LES PARACHUTISTES

Au terme de la grève de huit jours décidée par le FLN, c'est-à-dire le lundi 4 février 1957, j'ai été arrêté chez moi par les parachutistes du colonel Bigeard (bérets rouges). Un officier, deux soldats et un inspecteur de la DST m'arrachèrent du lit et me projetèrent dans la rue. On me banda les yeux devant ma femme et mes enfants.

On m'entraîna jusqu'à une voiture stationnée non loin de là. Un soldat s'assit sur moi et la voiture roula en direction de la Bouzaréa. En cours de route, mon bandeau se détacha et je remarquai des buissons et des arbres projetant sur le sol une ombre sinistre. La voiture ralentit puis s'arrêta bientôt. On me fit descendre et on me lia les poignets derrière le dos. Un soldat ouvrit enfin la bouche pour demander : "Alors, sergent ?" -Assomme-le !.... répondit celui-ci. Le sbire s'acharna sur moi à coups de crosse de revolver à la tête. La douleur me fit pousser quelques cris, le sang me coulait à flots sur le visage et m'aveuglait ; j'eus le cuir chevelu fendu en plusieurs endroits. Je commençai à faiblir ; soudain, un bruit de pas, puis une ombre et un ordre : "Jetez-le dans la "Dodge" et au PC !" (Le PC du colonel Bigeard). Nous ne tardâmes pas à y arriver. On me fit descendre et on m'entraîna dans une petite cour. Là, on m'enleva souliers et chaussettes, on me fit mettre à quatre pattes et on me jeta dans une sorte de cage construite sous des escaliers ; je tombai sur des corps humains et demandai : "Qui est là ?" Une voix faible me répondit : "Des frères !". Nous étions neuf, dont la plupart de mon quartier. Nous étions entassés les uns sur les autres. Dehors, un poste de radio lançait des notes gaies, des soldats sifflaient des airs connus, des rires fusaient.

Le jour se leva maussade, triste. J'allais bientôt prendre contact avec les agents chargés de nous "pacifier", nous qui n'avons jamais cessé de clamer notre qualité d'Algériens et notre amour pour l'Algérie. Tout à coup, quelqu'un du dehors m'appela. La couverture qui voilait l'entrée se souleva ; un soldat à face de brute me mit un capuchon en caoutchouc qui me couvrit entièrement la tête et, me poussant devant lui, me fit entrer dans une salle. Il me fit asseoir dans une sorte de fauteuil en fer, il m'attacha chaque main et chaque pied à chaque bras et à chaque pied du fauteuil. Il me mit une pince (électrode) à chaque oreille et s'écarta.

Un voix s'éleva et me parla ainsi :

- Tu es entre les mains des parachutistes du colonel Bigeard. Nous ne sommes pas des hommes, nous sommes des fauves. Tiens, sens ça ! Une violente décharge électrique me secoua tout le corps, de terribles coups de marteau me battaient les tempes ; la décharge se prolongea, le fauteuil tournoya et je roulai sur le sol. La bave me coulait abondamment, j'eus des visions : une salle d'hôpital, des infirmières vêtues de blanc. On me releva et, après m'avoir fortement secoué, on me remit à ma place. La même voix se fit entendre de nouveau : "Tu vas te mettre à table et tu me raconteras tout ce que tu sais, sinon je recommencerai autant de fois qu'il le faudra pour te délier la langue.". Une nouvelle décharge, violente mais courte, me secoua. Il continua : "Tu es un chef FLN et tu as menacé de mort un commerçant d'Air France qui a refusé de te donner de l'argent."

-Ce n'est pas vrai. Je n'ai menacé personne.

Décharges d'électricité, violentes, courtes, mais répétées. Epuisé, je m'évanouis un moment. Tout s'arrêta. Quand je revins à moi, le soldat m'enleva le pantalon et me mit une électrode aux parties : c'était absolument effrayant et la douleur que j'ai ressentie fut terrible. L'opération fut répétée plusieurs fois, et c'est dans cet état d'inconscience que l'on me ramena dans ma la cage. Je m'endormis, mais deux heures après environ, on vint me chercher. On me fit entrer de nouveau dans la salle de torture, après m'avoir, au préalable, remis la cagoule. On me remplaça dans les mêmes conditions

que précédemment. Puis une voix se mit à hurler :

-Alors, c'est lui, tu le reconnais ?

Une autre voix bien connue de moi répondit :

-Oui, mon lieutenant, c'est lui, je le reconnais ; il est venu dans mon magasin et il m'a dit : " Tu aides ou tu n'aides pas ? " Je lui ai répondu : "Tu es du Front et moi je suis du MNA. Chacun aide son parti."

Alors dans un cri de colère, j'ai dit en arabe :

-Tu n'as pas honte, Si Larbi....

Une violente décharge d'électricité me ferma la bouche et me renversa tandis que l'officier me fit remarquer :

-Parle en français !

Et il me demanda :

-Tu le connais ?

-C'est Larbi, le boucher d'Air de France.

On me fit entrer dans une seconde pièce dont le sol était mouillé et sale. Un tuyau en spirale branché à un robinet, des savates usées dans un coin et enfin un paquet informe de toile de sac traînant dans l'eau. L'officier me regarda longuement puis me dit :

-Tu vas parler ou je vais te gonfler d'eau.

On me jeta par terre et on me lia les pieds et les mains, puis on m'appliqua la toile de sac sur la figure et on ouvrit le robinet. L'eau coulait le long de mon corps et une partie pénétrait dans mon ventre par la bouche et les narines qui me brûlaient. A faibles intervalles, on soulevait et on remettait la toile de sac. Lorsque je fus complètement épuisé, on me renversa sur le ventre et j'ai renvoyé une bonne partie de l'eau avalée. J'entendis comme dans un rêve : "Il en a assez pour l'instant, emmenez-le dans la cour, derrière le grillage". On me traîna dans un coin de la cour, derrière un grillage où je fus étendu au soleil ; le soleil quoique pâle me fit du bien, je rejetai de l'eau par la bouche et par l'anus.

Vers 17 heures, on vint me chercher pour m'interroger encore : de l'électricité, toujours de l'électricité.....

Je venais de m'endormir, lorsqu'on vint me chercher. Il était 22h 30 environ. On me fit monter dans une jeep découverte et nous voilà partis vers une destination inconnue. Cela dura dix minutes qui me parurent un siècle. Nous nous arrêtaâmes en plein centre d'El-Biar dans la cour d'un immeuble et je poussai alors un profond soupir de soulagement ; j'eus cette pensée : "Non, ce n'est pas demain qu'on lira dans les journaux que je me suis suicidé dans ma cellule ou que j'ai tenté de m'enfuir. " On me fit monter dans une salle au deuxième étage. Une très longue table derrière laquelle se tenaient un capitaine, deux lieutenants et deux sous-lieutenants ; un sergent et un soldat se tenaient près d'un gros appareil de forme cylindrique monté sur trépied : la "Gégène".

Le capitaine me dit alors :

-Tu es un chef FLN, tes chefs de cellule sont pris ; tu refuses de parler et tu nous obliges à employer les grands moyens... Sergent, mettez-lui les bracelets !

Le sous-officier se leva, prit deux fils électriques, branchés à la "Gégène" et enroula les extrémités autour de mes poignets. Sur un signe, le soldat se mit à tourner une manivelle : c'était atroce, insupportable. Le courant d'abord faible devenait de plus en plus intense au fur et à mesure que la vitesse de rotation augmentait. J'ai cru que mes mains s'étaient détachées du reste de mon corps. Epuisé, je me suis abattu sur le sol. Cette première séance se prolongea longtemps.

-Alors, vas-tu parler ?

-

-Bon, tu l'auras voulu, sergent, les boucles d'oreilles !

On délia les fils électriques de mes poignets et on les enroula autour de mes oreilles. La manivelle se remit à tourner de plus en plus vite. J'ai cru que ma tête allait éclater ; mes oreilles bourdonnaient.

La journée se passa calme et sans surprise aucune. Tout l'immeuble était plein de détenus de tous âges et de toutes conditions sociales ; de l'élève de l'école primaire (treize ans) au vieillard de soixante-dix ans, du paysan au pharmacien et à l'avocat. Dans le couloir, les sentinelles armées de mitraillettes faisaient régner un profond silence ; on entendait que le bruit de leurs godasses résonner sur le carrelage. Une boîte de pilchards pour trois et une boule de pain pour six, pour deux repas. Je n'avais nullement faim, je ne recherchais que de l'eau, de l'eau à tout instant car j'étais complètement déshydraté. Lorsque le soir tombait et que les postes de radio se mettaient à faire grand bruit, on savait que les séances de torture allaient bientôt reprendre. Il ne fallait pas qu'on entendît de la rue les cris des victimes.

Une atmosphère lourde, étouffante gagnait toutes les salles et l'appréhension s'installait dans tous les cœurs ; chacun attendait son tour.

Soudain, des pas martelèrent le couloir et j'entendis mon nom jeté dans le silence de la nuit. Je me levai péniblement et gagnai le couloir. Au deuxième étage, on m'engouffra dans la salle des tortures. Toujours les mêmes acteurs mais les instruments de la veille avaient disparu, remplacés par d'autres : une grande baignoire en zinc remplie aux trois quarts d'eau, une planche d'environ 20 cm de large et 1,80 m de long et une solide et longue corde de chanvre.

Sur un signe, le sergent s'avança et me poussa violemment : ma tête cogna contre le mur. Puis, aidé d'un lieutenant, il m'attacha solidement contre la planche, dans le sens de la longueur, des pieds jusqu'aux épaules. Les deux tortionnaires saisirent la planche et la retournèrent. J'étais dans une position horizontale, la face tournée vers le sol. On me plongea la tête dans la baignoire jusqu'aux épaules. De grosses bulles d'air sortaient de ma bouche ; j'ai essayé de me débattre. Mon bras droit me fit mal. Je perdis bientôt connaissance. On me retira de l'eau et on adossa contre le mur la planche sur laquelle j'étais attaché. Ayant bougé, la planche glissa et je tombai de tout mon long sur le sol, la plaie de ma tête se rouvrit et le sang coula : j'étais sauvé pour la nuit. Un jeune soldat compatissant m'apporta, d'une pièce voisine, un sac en bon état. Je me déshabillai et enfilai le sac. Je m'allongeai sur la paille et sombrai rapidement dans un profond sommeil. Le lendemain matin, vers 10 heures, un jeune soldat vint me réveiller et me dit :

- Lève-toi et suis-moi.

Ne pouvant bouger, il m'aida à me lever et, me tenant par le bras, il m'entraîna au deuxième étage, à la salle de torture. De l'autre côté de la table, un adjudant assis ; au milieu de la salle, le fameux sergent debout, le regard plus féroce que jamais. Il s'approcha de moi et me dit :

- J'ai travaillé dans un cirque, j'ai fait la lutte avec les ours, tu parles ou tu ne parles pas !

Et il s'animait de plus en plus ; il approchait et éloignait de mon ventre son terrible poing. Puis, n'y tenant plus, il me porta un coup d'une rare violence. J'en eus le souffle coupé et je tombai inanimé, sur le sol. Quand je m'éveillai, j'étais étendu sur la paille de la cellule dans un état que je n'ose pas décrire. Complètement épuisé et incapable de bouger, je ne pouvais manger et ne demandai que de l'eau. La sentinelles ameuta les officiers. Un lieutenant vint et, de la porte, m'observa longuement

et s'en alla. Un officier médecin et un infirmier me rendirent visite ; le praticien m'ausculta avec attention. La chair de mes cuisses, de mes pieds et de mes oreilles se fendait, le sang ne coulait pas et les plaies ne me faisaient pas mal. En revanche, le sang me coulait par l'anus.

Le médecin fit la moue et alla trouver le capitaine qui me fit acheter des médicaments. Les autres frères détenus me prodiguèrent des encouragements du mieux qu'ils purent et me soignèrent avec dévouement.

J'ai mis longtemps pour me rétablir. Durant cette période de maladie, on me laissa en paix. Un matin, on me fit descendre au deuxième étage et on me fit entrer dans une pièce où il y avait plusieurs détenus. Nous étions en tout dix-huit. Cette pièce s'ouvrait face à la salle de torture. Nous entendîmes clairement les tortionnaires et les gémissements de jeunes patriotes : nous subissions un véritable supplice moral.

Une nuit vers 22 h 30, un sergent se présenta dans notre cellule et cria :

-Foudal Ali, lève-toi, on va t'emmener au camp.

Le détenu demanda, soupçonneux, :

-Je peux emmener ma couverture ?

-Si tu veux, répondit le sergent.

On l'emmena.

Le lendemain, une indiscretion nous permet d'apprendre "qu'il avait tenté de s'enfuir".

A la tombée de la nuit, le même sergent vint chercher le frère Mohammed Senane Dheb. Il devait lui aussi "tenter de s'enfuir".

Un après-midi, on vint m'appeler et on m'emmena dans une sorte de réduit faiblement éclairé. On me fit raser la barbe, puis on m'attacha solidement les bras le long du corps, j'étais ficelé. On me fit monter dans une jeep. A mes côtés, il y avait un chien policier et un soldat armé d'une mitraillette. Il était près de 15 heures quand on me fit traverser El-Biar. On m'emmena au PC du colonel Bigeard pour une conférence de presse. Quand on me fit descendre de voiture, j'ai commencé à faiblir, le sang circulait difficilement ; j'allais tomber quand un soldat me saisit et me gifla à plusieurs reprises en disant :

-Tu veux faire le malin avec moi, ça ne prend pas. Mais il relâcha

quand même la corde, et je me sentis mieux. Enfin, les journalistes arrivèrent en très grand nombre. Ils furent admis dans le grand salon qui se remplit rapidement. On me fit entrer le dernier, toujours ficelé avec, derrière moi, le chien policier et la sentinelle. Le colonel Bigeard ouvrit la bouche pour dire :

-Vous avez devant vous, Messieurs, un chef FLN. Je vais vous lire le rapport qui a été dressé à la suite de son interrogatoire et vous pourrez ensuite lui poser des questions.

On me demanda où j'avais fait mes études, si j'avais fait la guerre, où j'avais été arrêté et si j'étais encore en exercice. Les journalistes ne purent me prendre en photo, vu l'état dans lequel je me trouvais.

*Témoignage de Tahar Oussedik,
Instituteur à Alger, 13 juin 1958*

RESCAPÉ DES CAMPS DE TORTURE

Dans les premiers jours de mars 1957, les parachutistes m'arrêtent à mon domicile.

A bord de la voiture militaire qui m'emmène, l'un des gardiens, remarquant les objets de quelque valeur que je porte sur moi, s'adresse à son compagnon : "Et celui-là, il y passe ou pas ?", soulignant son propos d'un geste significatif de l'index qu'il promène sur sa gorge comme pour la trancher. Sur la réponse affirmative du chef de convoi, les deux militaires me dépouillent de ma montre, d'une somme de soixante mille francs, de ma cravate, de mes boutons de manchettes et de mes cigarettes.

Je devais apprendre plus tard par mes codétenus que tout suspect sur qui pèsent des présomptions assez lourdes a de grandes chances de ne plus sortir vivant de la ferme Perrin. C'est ce que signifiait le geste explicite du parachutiste portant sa main à son cou. Et les militaires qui ont la "chance" d'arrêter un pareil suspect lui prennent tout ce qui peut présenter une certaine valeur. Que ce soit le parachutiste qui arrête le suspect, celui qui le convoie jusqu'à la ferme, ou celui qui le garde durant son séjour, tous tentent de lui subtiliser ce qu'il possède.

Le "Haouch Perrin", comme on l'appelle dans le village, est situé aux environs de Birkadem (Banlieue d'Alger) sur la route de Saoula, à deux kilomètres du carrefour des routes de Blida-Alger et Saoula. C'est une ferme typique de colon algérien avec un bâtiment central. Des locaux en maçonnerie, destinés à la préparation et à la conservation du vin, flanquent de part et d'autre ce bâtiment. Derrière se trouve un bosquet. Le tout est noyé dans d'immenses étendues de vignes.

Dès leur arrivée, les suspects, généralement amenés dans une remorque hermétiquement fermée par une bâche, sont parqués dans un espace découvert entouré de barbelés et gardé par plusieurs parachutistes, mitrailleuse au poing. Deux ou trois jours, plus tard, l'interrogatoire commence. Les suspects sont alors enfermés dans l'une des quinze cuves à vin. En ce qui me concerne, jugeant sans doute mon cas trop grave, on m'enferme immédiatement dans une cuve.

Les cuves à vin sont de petites bâtisses en briques d'une superficie de deux à trois mètres carrés, avec pour seule ouverture un trou de soixante à soixante-dix centimètres de diamètre dans la partie inférieure. C'est par ce trou qu'on accède à la cuve. Etant de taille moyenne, je parvenais difficilement à y pénétrer. Certains détenus corpulents ne pouvaient se glisser par ce trou. Les parachutistes ouvraient alors la dalle supérieure formant toit et les descendaient au bout d'une corde passée sous les aisselles. Chaque cuve contenait six ou sept personnes. L'exiguïté du lieu ne permettait pas aux détenus de s'allonger et les obligeait à rester constamment accroupis. C'est ainsi que je suis resté près de vingt-cinq jours dans cette position, ne la quittant que pour me rendre aux interrogatoires qu'accompagnaient invariablement les supplices.

Parfois, selon l'humeur d'un des gardiens ou lorsque les parachutistes étaient mécontents des dépositions des détenus, l'ouverture était obstruée par un sac. Plusieurs morts furent ainsi provoquées par asphyxie. C'est également par cette même ouverture que nos gardiens nous glissaient quelques restes de leurs repas. Lorsqu'ils y pensaient.

Une quarantaine de parachutistes fixés à la ferme avaient pour rôle essentiel l'interrogatoire des suspects et leur surveillance. D'autres, dont je n'ai pu déterminer le nombre, étaient spécialement chargés de faire les rondes et de procéder aux arrestations. Je remarquais parmi eux beaucoup d'étrangers et un grand nombre de Français d'Algérie. Malgré les précautions que ceux-ci prenaient pour dissimuler leur origine et leur identité - ils s'interpellaient tous par de faux prénoms - beaucoup

étaient trahis par leur accent spécifique du faubourg de Bab-El-Oued. D'autres étaient pour moi des visages connus, que j'avais eu l'occasion de rencontrer quelque part en ville. Le "patron" qui sévisait sur ces lieux, un lieutenant que ses hommes appelaient "Pierrot", était précisément un Français d'Algérie.

Deux, trois ou quatre fois par jour, le suspect est soumis à l'interrogatoire. Selon sa résistance physique et celle de ceux qui le questionnent, la séance peut durer une demi-heure ou se poursuivre durant trois heures. Mené exclusivement par les parachutistes, l'interrogatoire se fait fréquemment en présence des gendarmes, des agents de la DST ou de ceux du deuxième bureau.

Le suspect, extrait de sa cuve, est conduit dans le petit bois derrière le bâtiment principal. Là, quelques sacs étendus entre les arbres délimitent le lieu des tortures, qui se font ainsi en plein air le jour, à la belle étoile la nuit. Des cordes pendent aux branches des arbres. Au bout de ces cordes se balancent des détenus ficelés, les quatre membres ramenés vers le dos et réunis. Certains prisonniers sont demeurés deux à trois jours dans cette position. Tout l'attirail désormais classique des salles de torture françaises se retrouve ici : un petit moteur générateur de courant électrique, un bac remplaçant la traditionnelle baignoire, des tuyaux d'eau, des gourdins, des rabots (dont nous verrons tout à l'heure l'utilisation), de longues épingles que l'on enfonce sous les ongles, lorsque d'autres moyens se révèlent insuffisamment efficaces.

Parvenu dans cette enceinte, le suspect est complètement dévêtu. L'interrogatoire commence. Dès la moindre hésitation ou dénégation, la victime subit une première séance d'électricité suivie généralement de la "question" à l'eau. Ces procédés sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les décrire ici.

Parfois le détenu, auquel on aura préalablement placé un bandeau sur les yeux, sert en quelque sorte de ballon de football aux militaires chaussés de gros souliers ferrés. Le "jeu" continue même lorsque la victime épuisée tombe à terre. C'est ainsi que plusieurs Algériens sont morts d'un éclatement de foie ou de la vessie.

Le feu est également un supplice courant. L'on arrose d'essence une partie bien délimitée du corps de la victime, un pied ou une main, par exemple, que l'on flambe. On emploie aussi la sonde électrique, qui provoque une brûlure intolérable. Les femmes qui sont passées par le "Haouch Perrin" ont toutes été ainsi mutilées.

Mais la "spécialité" de la ferme Perin est le rabotage. La victime est solidement attachée sur une table servant d'établi. On lui laboure alors une cuisse, un bras, ou le dos avec un rabot, exactement comme on racle une planche. Parfois pour s'amuser, les parachutistes saupoudrent les plaies de sel fin.

Lorsque le détenu est évanoui, on le réveille à grands seaux d'eau froide et on l'oblige à courir. Il doit faire plusieurs fois le tour du bâtiment en tirant une remorque.

Le plus souvent, la victime exténuée, que l'on tient à conserver vivante, est renvoyée dans sa cuve. Elle se trouve alors dans un état d'abrutissement tel qu'il lui est assez difficile de se faufiler par l'étroite ouverture de la cuve. Le parachutiste de garde l'"aide" alors à y pénétrer en lui piquant les fesses de son poignard.

J'ai dit plus haut que nous étions enfermés à six ou sept par cuve. Toutefois, lorsque l'un d'entre nous paraissait aux yeux de nos geôliers détenir un secret important, il était complètement isolé dans une cuve. C'est ainsi que j'ai pu apercevoir, dans ces cuves individuelles, certains intellectuels algériens que je connaisais. Ceux-ci ont subi exactement les mêmes sévices que les autres détenus. Nous avons appris qu'on leur avait inoculé un produit spécial qui, aux dires de l'un de nos gardiens,

était le sérum de la vérité . La victime devenait comme folle, elle parlait seule des heures entières et des sujets les plus incohérents. Ce délire, bien entendu, ne faisait qu'aggraver son cas en la rendant encore plus suspecte.

A ce régime, le détenu s'effondre rapidement. Ce n'est plus qu'une loque humaine inutile parce que n'ayant rien à révéler.

De plus, l'éventualité de son retour à la liberté qui s'accompagnerait de témoignages inévitables se trouve généralement exclu. Le parachutiste n'a plus alors qu'un souci : se débarrasser le plus tôt de sa victime. Lorsque, vers dix ou onze heures du soir, un détenu particulièrement marqué par les tortures était extrait de sa cuve par des parachutistes saouls, nous savions que nous n'allions plus le revoir.

Dévêtue et ficelée, la victime est traînée derrière les bâtiments sur un talus servant de dépotoir. Là, elle est égorgée. La pratique est assez courante ; sur quatre-vingt-dix suspects passés par le "Haouch Perrin", trente cinq on subi ce sort.

L'exécution a lieu généralement devant des suspects récalcitrants dans l'espoir de les faire fléchir. Mais depuis l'histoire de Hammadi, tous les détenus de la ferme savaient que l'aveu était loin d'assurer le salut. Hammadi avait en effet dit tout ce que les parachutistes attendaient de lui. Pendant quelque temps, ils en firent même leur aide et leur indicateur. Un jour, on lui promit sa libération pour le lendemain, mais il savait déjà trop de choses sur les pratiques et coutumes des hommes de "Pierrot". Le soir, ficelé comme ses compatriotes qui l'avaient devancé au talus, les parachutistes lui tranchèrent le cou.

Salhi fut arrêté à peu près à la même époque que moi, en mars 1957. Il occupait une cuve voisine de la mienne, en compagnie de Ben Kaddache d'Alger et de deux jeunes gens : Ahmed, originaire de Birkadem, et Smaïn, de Birtouta. Deux autres détenus dont j'ignore les noms, partageaient la même cuve.

Durant dix-huit jours qu'il y vécut, Selhi fut interrogé quotidiennement. Certains jours, il subissait jusqu'à trois séances de tortures. Il en fut terriblement éprouvé et affaibli. Un soir, il fut extrait de sa cuve vers vingt-trois heures par un parachutiste ivre. Débarrassé du pardessus et du complet, il fut égorgé sur le talus. Ses vêtements restèrent plusieurs jours abandonnés dans un coin de la ferme, à la vue de tout le monde.

Salhi avait trente-cinq ans. Il était ingénieur de la Société des Pétroles Shell à Oran.

La caserne d'Hussein-Dey, dans la proche banlieue d'Alger, ne sert pas seulement à abriter les soldats du 19e régiment du Génie. Je devais m'en rendre compte lorsque, avec vingt-cinq jours et nuits passés dans ma cuve, les parachutistes du "Haouch Perrin" me firent descendre à Hussein-Dey, en compagnie d'autres suspects qui étaient dans mon cas.

Dans les bâtiments proches de la grande porte de la caserne donnant sur la rue de Constantine, une douzaine de cellules sont "réservées". Ces cachots ont trois ou quatre mètres de long sur deux ou trois mètre de large. L'on y entasse quinze, vingt ou trente personnes selon les arrivages des Algériens baptisés "suspects". Les locaux sont néanmoins insuffisants, malgré la surcompression dans laquelle vivent les détenus. Aussi le couloir à ciel ouvert sur lequel ouvrent les portes des cellules est-il également transformé en salle commune. Les détenus y sont soumis à des brimades et à des sévices continuels. On les oblige à lever les mains en l'air des heures entières, ou à se tenir sur un seul pied. Lorsque vaincu par la fatigue, le détenu baisse les mains ou repose le pied, il est assommé à coups de crosse.

Souvent en pleine nuit, l'un des gardiens, sans doute plus ardent "patriote" que les autres, vient, mitraillette au poing, commander aux "suspects" de crier "Vive la France".

Le séjour dans ce couloir peut durer une semaine à dix jours, avant que le détenu ne soit mis en cellule ou transféré dans un camp d'"hébergement". Parmi les suspects entassés dans la galerie, il se trouve de très vieilles gens et des malades : ainsi ce boucher d'Hussein-Dey qui, infirme, ne pouvait se déplacer qu'avec des béquilles. Au cours d'une perquisition monstre dans le quartier, les parachutistes découvrent chez lui une somme d'un million neuf cent mille francs, destinée à être remise le lendemain même à l'entrepreneur qui lui construit sa villa. Les parachutistes font main basse sur la somme et, pour éviter toute complication éventuelle, le propriétaire est catalogué suspect et emmené à la caserne. Son fils va se plaindre. Il connaît le même sort.

Les sévices subis dans cette galerie suffisent pour éliminer déjà les plus faibles. Plusieurs "raflés" sont morts durant les vingt-deux jours que je devais passer à la caserne du Génie.

Comme tout lieu de détention, de triage ou d'interrogatoire des suspects, la caserne d'Hussein-Dey possède évidemment sa salle de torture.

Le "cabinet" d'instruction se trouve dans une cave. A la porte, le prisonnier reçoit un violent coup de pied dans les reins qui l'envoie rouler au bas de l'escalier. Les "juges" qui l'attendent le déshabillent, lui jettent un plein seau d'eau sur le corps, lui placent les électrodes, branchent le courant électrique selon la méthode habituelle. Il s'agit simplement d'une mise en train qui dure une dizaine de minutes. Les instruments classiques de torture que j'avais vus au "Haouch Perrin" se trouvent ici. Je remarque néanmoins qu'il n'y a pas de moteur générateur de courant électrique, celui-ci était fourni directement par le secteur.

Lorsque après une séance le détenu exténué est ramené dans sa cellule, il ne trouve le plus souvent pas une gorgée d'eau pour se désaltérer. On en distribue, en effet, une seule gamelle d'un demi-litre par cellule et par jour, quel que soit le nombre des occupants, fût-il de douze ou de trente. C'est dire que les détenus sont pratiquement privés d'eau.

Le personnel nécessaire à la surveillance et à l'interrogatoire des détenus ne comprend pas de sapeurs, bien que la caserne, comme je l'ai expliqué plus haut, soit celle du Génie. Le suspect retrouve là les parachutistes. Mais de même qu'à Birkadem, beaucoup n'ont de parachutistes que la tenue. Une bonne proportion de Français d'Algérie, des policiers, des agents de la DST du 2e Bureau et de la milice, déguisés en "paras", poursuivent leur besogne à la caserne du Génie. Certains, comme le policier Halimi qui se disait parent du champion de boxe, assistent régulièrement aux interrogatoires-tortures ou les dirigent en personne.

La plupart d'entre eux désirent conserver l'anonymat et se faire passer pour des parachutistes "métropolitains". Un suspect enfermé dans une cellule contiguë à la mienne reconnut l'un des parachutistes. Il l'interpella par son nom. Celui-ci fit mine de ne pas comprendre. Un moment plus tard, vers 18 heures, le prisonnier fut sorti de sa cellule et abattu.

Une vieille femme était venue demander si son fils, jeune homme âgé de dix-sept ans avait été arrêté et conduit à la caserne après la dernière rafle. A l'annonce qui lui fut faite que son fils figurait parmi les "tués lors d'une tentative de fuite", elle fondit en larmes et imprécations. Décidés à s'en débarrasser rapidement, les parachutistes la traînèrent devant nos cellules en vue de l'éjecter hors du quartier. C'est à ce moment précis que le fils reconnaissant la voix de sa mère, s'écria : "Je suis ici, je suis vivant !".

Dans la soirée, il fut extrait de sa cellule. Le crépitement des balles de mitraillettes

nous signifia que nous ne le reverrions plus.

Telle était l'existence des "suspects" à la caserne du Génie à Hussein-Dey, en mars-avril 1957. Un camarade rencontré au camp où je fus interné m'apprit plus tard que la situation était identique l'été suivant. Toutefois, les parachutistes "métropolitains" étaient partis ; seuls poursuivaient leurs occupations, Halimi et son équipe.

Vingt-deux jours après mon arrivée à Hussein-Dey, les militaires décident de vider toutes les cellules. Nous rejoignons ben-Messous à une dizaine de kilomètres au sud-ouest d'Alger. Officiellement, Beni-Messous est un "camp de triage". Les détenus en instance soit de départ vers les camps d'internement, soit de libération après leur retour des camps, sont néanmoins astreints au travail forcé dans les fermes environnantes ou aux corvées dans le quartier militaire.

Ces corvées sont cependant évitées à la trentaine d'Européens internés à cette époque. Alors que les Algériens couchent à même le sol, ceux-là disposent de lits de camp, d'une grande table pour manger. Ils reçoivent visites et colis.

Les brutalités ne sont même pas épargnées aux quinze femmes algériennes auxquelles on a réservé une tente spéciale. Trois sages-femmes, plusieurs étudiantes, quelques mères de famille honorablement connues à Alger et dont je tairai le nom, telles sont les détenues qui font pour les militaires la corvée de cuisine, le lavage, le repassage, reçoivent des coups pour le moindre prétexte et sont l'objet des plus vulgaires insanités.

Mon passage à Beni-Messous aura été de courte durée. Au bout de quatre jours, en effet, je fus expédié dans le sud au camp de Paul-Cazelles.

Au petit jour, à bord de douze camions militaires, quatre cent quatre vingt détenus quittent Beni-Messous. Le convoi est précédé de deux autos-mitrailleuses. Quelques GMC transportant des militaires armés ferment la marche. Un avion "mouchard" nous survole durant tout le trajet. A un certain moment - nous devons être dans les gorges de la Chiffa, le convoi stoppe brusquement. Le bruit court qu'une embuscade est tendue par l'Armée de Libération. Les autos-mitrailleuses de tête avancent seulement. Elles tirent quelques rafales de part et d'autre de la route. Une demi-heure plus tard, nous redémarrons. Chaque véhicule transportant une cargaison humaine d'une quarantaine d'hommes, est complètement recouvert d'une bâche. Nous respirons très difficilement. Vers midi, nos conducteurs s'arrêtent pour déjeuner à l'ombre des arbres bordant la route. On laisse sciemment nos véhicules au soleil. Nos camions-prisons sont de véritables étuves et plusieurs détenus perdent connaissance.

Nous étions en période de Ramadan. Ni le petit Ayache qui n'a pas encore atteint sa quinzième année ni si El hadj Ahmed, octogénaire accompli, ne rompent le jeûne. La conviction est profonde et le moral des nouveaux internés n'a jamais baissé. Après un voyage de dix heures, nous parvenons enfin à notre destination : le camp Paul-Cazelles, entre Boghari et Djelfa.

Les bâches des camions ôtées, les voyageurs ankylosés ne peuvent descendre aussi vite que le veulent les gardiens. Ils les stimulent alors de quelques coups de crosse et de cravache généreusement distribués. Les arrivants sont ensuite astreints à faire, au pas de course et en silence, plusieurs fois le tour des tentes dressées à l'entrée du camp. Certaines détenus conservent encore quelques effets personnels. Les gardiens s'emparent en toute hâte de ce qui les intéresse. Puis les nouveaux venus sont rangés en file indienne et passent devant une tente magasin où leur sont remis une gamelle et une couverture. Ils sont ensuite l'objet de la "sollicitude" du service psychologique qui remplit pour chacun une feuille spéciale. Un dernier militaire procède à l'immatriculation de l'interné qui remet son portefeuille, son argent (s'il lui en reste) et ses papiers d'identité contre un carton portant

son numéro. A partir de ce moment, et durant tout son séjour au camp, il n'aura plus d'autre identité que le chiffre porté sur son carton.

Lorsque tous les arrivants sont enregistrés, fichés, immatriculés, ils sont séparés en quatre groupes devant s'installer dans l'un des quatre "blocs" qui composent le camp. Une séance d'initiation imprévue attend alors les nouveaux venus. On les met à genoux et les oblige, dans cette position, à rejoindre leurs tentes, tout en portant les bagages qu'ils ont pu conserver, la gamelle et la couverture. La distance à parcourir est d'environ sept cents mètres et il ne s'agit pas de flâner, car les gardiens militaires forcent l'allure à grands coups de nerf de bœuf sur le dos des internés. Certains ont mis plus d'une heure pour faire le trajet. Les plus résistants arrivent les premiers au bloc désigné. Ilbrir, le réputé joueur de football, et moi-même en faisons partie. Sur notre demande, le chef de bloc voulait bien nous autoriser à aller aider les malheureux qui n'arrivaient pas. C'est ainsi que nous pouvions ramener le Cheikh El Hafnaoui, secrétaire de l'Association des Oulémas, âgé de plus de soixante ans, le boucher infirme d'Hussein-Dey dont j'ai parlé plus haut, ainsi qu'un aveugle qui se traînait lui aussi sur ses genoux.

J'ai pu reconnaître parmi les internés : El hadj Akkacha, propriétaire à Birkadem, Abdelkader Mimouni, libraire, rue de Chartres à Alger, Si Mokrane, commerçant à Birtouta, Abdelmadjid Bentchicou, industriel à Alger. Tous ces gens furent astreints à cette stupide et humiliante gymnastique.

L'arrivée du convoi n'est pas sans provoquer un certain remue-ménage à l'intérieur du camp. D'anciens internés sortent du bloc pour voir ce qui se passe. Les gardiens leur intiment l'ordre de rentrer dans les tentes. Un flottement s'ensuit, les détenus ne semblant pas presser de regagner leur bloc. Plusieurs rafales de mitraillettes les dispersent. Six blessés, dont deux grièvement, sont étendus sur le sable.

Les nouveaux internés qui arrivèrent en ce jour d'avril 1957 au camp de Paul-Cazelles allaient, en peu de temps, apprendre quelle réalité se cachait sous l'euphémisme officiel de "camp d'hébergement".

La rudesse du climat et la désolation du lieu furent, semble-t-il, les facteurs déterminants qui poussèrent les autorités colonialistes à choisir cet emplacement pour y ouvrir leur centre pénitencier.

A une heure de marche du village de Paul-Cazelles, dans un espace complètement désert, perdu dans la rocaïlle et les sables des hauts plateaux, une ville de vieilles toiles enserme dans ses barbelés les "suspects hébergés" par l'administration française.

Ces hébergés, au nombre de deux mille quatre cents environ, sont répartis en quatre "blocs" ou quartiers, chaque bloc se composant de quinze à quarante tentes selon les arrivages.

Un triple réseau de barbelés entoure le camp. La ligne extérieure est formée d'un grillage haut de trois mètres, soutenu par des poteaux électriques. Sur le pourtour du camp et à intervalles réguliers s'élèvent des tours de guet d'une quinzaine de mètres de hauteur. Une autre, plus large, est dressée au centre du camp. Au sommet de chacune d'elles se tiennent en permanence les guetteurs munis de mitrailleuses et de projecteurs. Toute la nuit, ces projecteurs balayent de leur jet de lumière intense le camp et les autos blindées circulent le long des barbelés.

Un camp militaire, où logent les soldats chargés de la surveillance des internés, est installé à l'entrée du camp de concentration. Les militaires habitant sur place et ceux qui logent au village de Paul-Cazelles sont à peu près aussi nombreux que les civils algériens dont ils assurent la garde.

Toutes les couches du peuple algérien se retrouvent parmi les internés de Paul-Cazelles : des

ouvriers, des commerçants, des médecins, un grand nombre d'instituteurs (dont le directeur d'école de Maison-Carrée), des dentistes, des professeurs, comme celui qui enseignait l'arabe au collège Guillemin à Alger.

Certains étaient là parce qu'on leur reprochait un fait bien précis. Ainsi, lorsque l'ALN ou les Moussebilines procèdent à un sabotage quelconque, il est de notoriété publique que le plus proche village déclaré collectivement responsable, subit les représailles de l'occupant. Si les notables ou anciens membres de la Djemaâ sont, à défaut de preuves, envoyés au camp, c'est évidemment la mesure la plus douce qu'ils puissent connaître.

Or, un ancien Maire d'une commune de Kabylie, partageait notre détention parce précisément on n'avait rien à lui reprocher. Sur toute l'étendue de sa circonscription, aucun attentat, aucun sabotage, n'eurent lieu. Par un raisonnement très subtil, l'administration française en déduit qu'il prêtait aide au FLN pour avoir la paix dans sa commune. C'était suffisant pour lui valoir l'internement.

La France a interné même des anciens suppôts. On trouvait en effet à Paul-Cazelles des Caïds, des Bachagas comme celui de Laghouat, le Cheikh Tidjani que l'administration avait délégué au couronnement de la reine Elisabeth d'Angleterre pour y représenter l' "Algérie française". Mais pour le Cheikh Tidjani, une erreur des services locaux lui avait sans doute valu ce court séjour parmi nous, car bientôt un hélicoptère vint spécialement le ramener à son domicile.

La présence de certains internés à Paul-Cazelles montre le degré de folie criminelle atteint par la machine répressive française en Algérie. Ainsi, l'on y trouvait à cette époque, un vieil aveugle, originaire de Kabylie. Il était accusé d'avoir fait partie d'un commando terroriste et abattu "un ami de la France". Son fils, un gamin de onze ans, lui servait de guide, partageant de la sorte, sans que l'administration ne s'en inquiétât nullement, la détention de son père. Un pauvre bossu, cireur de bottes, place du Gouvernement à Alger, était également accusé de "terrorisme". Malingre, chétif, il mesurait à peine un peu plus d'un mètre et ses geôliers, qui ne le dispensaient d'aucune corvée, le battaient fréquemment pour sa lenteur au travail.

Nombre de tuberculeux étaient soumis au régime commun. On les voyait dépérir à vue d'œil. Certains osaient se plaindre au gardien-chef, qui leur répondit en ces termes : "Vous êtes venus ici pour mourir." En fait, beaucoup n'en sont sortis que pour leur dernier voyage.

La vie des "hébergés" est pratiquement celle de forçats. Levés à 7 heures, les internés sont astreints au travail jusqu'à 18 heures avec interruption, pour la soupe, de midi à 14 heures.

L'interné ne connaît aucun repos ni vendredi, ni dimanche, ni jour férié. Ces corvées consistent en travaux de terrassement à l'extérieur ou d'entretien des camps civil et militaire. Jeunes et vieux, l'ouvrier et l'ex-caïd, le médecin et le commerçant, tous les internés doivent manipuler la pelle ou véhiculer des pierres à longueur de journée, sous le soleil brûlant.

A 20 heures, tous sont tenus de regagner leurs tentes, le camp est alors livré aux chiens.

Ces bêtes, dressées en conséquence, sont d'une rare férocité. Il est prudent de fermer soigneusement sa tente. Les négligences coûtent cher : une nuit, des chiens ayant réussi à pénétrer dans les dortoirs mordirent cruellement plusieurs détenus. La présence de ces bêtes interdit évidemment toute sortie aux détenus, fut-ce pour satisfaire leurs besoins naturels.

Il arrive souvent que les préposés aux chiens se saoulent et viennent, excitant leurs bêtes, chercher noise aux internés. Il est conseillé à ce moment-là de se laisser battre par le soldat sans esquiver le moindre geste, car l'on risque d'être déchiqueté par les molosses. Atrociement blessé par les chiens, un jeune homme de Blida, Mustapha Hakim fut sauvé in extremis.

Si, la nuit, les chiens sont un danger éventuel, un autre plus insidieux et plus redoutable par sa permanence est une menace pour l'interné : le froid. Cette région désolée, très chaude le jour, est glaciale la nuit. Nos vieilles tentes usagées, perforées d'innombrables trous, portent également des déchirures que l'administration du camp ne s'est jamais inquiétée de faire réparer. Ainsi, quelques jours après mon arrivée, des giboulées s'abattent de nuit sur le camp. Au matin, nous nous retrouvons recouverts d'une couche de grêle solidifiée.

L'interné doit également se défendre des rats qui pullulent la nuit, des scorpions et des vipères qui se montrent davantage le jour, enfin des puces et des poux.

Maintes réclamations sont adressées au directeur pour une distribution de poudre DDT. En vain. Quelques internés purent en obtenir clandestinement.

Après l'attribution hebdomadaire d'un fût de deux cents litres d'eau pour un effectif d'une ou deux tentes, soit trente à soixante personnes, les conditions d'hygiène ne peuvent être que dangereusement insuffisantes, d'autant plus que cette quantité doit servir à l'alimentation, la toilette et la lessive. Enfin, le camp ne dispose pas de W.C, chaque "chambrée" doit, à cet effet, creuser à proximité de sa tente, un trou.

Les fautes sanctionnées sont déterminées et jugées selon l'humeur du gardien et les circonstances.

Ainsi est considérée comme faute, un retard de quelques secondes au lever du matin, un maintien qui "traduirait un manque de respect pour le gardien", le défaut de rendement maximum au cours d'une corvée.

Entre le repas de midi et la reprise du travail, les internés doivent rester sous la tente où l'on suffoque ; la toile est enduite de goudron, et le soleil ardent. Se tenir près de la tente, non à l'intérieur est également une faute.

Compte tenu des coups de crosse et de pied, pratique quasi automatique, les sanctions infligées sont l'emprisonnement, la bastonnade ou la "mise au tombeau" selon la "gravité" de la faute commise. Ainsi trois fautes dans un délai donné entraînent la mise au tombeau.

Elle consiste à enterrer dans le sable le "fautif", debout, la tête seule émergeant du trou. Dans cette position, le supplicié ne peut bouger aucun membre. De midi à trois heures, on dresse sur sa tête un carré de toile, faute de quoi le soleil provoque inmanquablement une congestion mortelle. La sanction peut durer jusqu'à quarante-huit heures, au cours desquelles le détenu est privé de toute nourriture. Si son gardien conserve quelque humanité, il lui donne une gorgée d'eau.

C'est dans ces conditions que les "pacificateurs" français "hébergeaient" les "suspects" algériens, au camp de Paul-Cazelles, pendant le printemps et l'été 1957.

Témoignage de Nadji Abbas Turqui

LES SYNDICALISTES ALGERIENS

Nourredine Skander

Je fus arrêté le 24 février 1957 par une patrouille de parachutistes alors que, malade, j'étais en traitement chez un médecin.

Les pouvoirs publics de police à Alger venaient d'être dévolus aux militaires du Général Massu qui donna pour consigne à ses troupes d'arrêter tous les Algériens suspects d'une activité politique ou syndicale.

Je fus conduit au PC du colonel Bigeard, qui devait assassiner Ben M'hidi quelques mois plus tard. Dès que je fus en sa présence, il me parla en ces termes : "Toute personne entrant dans ces lieux peut d'ores et déjà se considérer comme morte, à moins qu'elle ne soit compréhensive. Si tu veux avoir la vie sauve, je te conseille de ne pas faire la forte tête. Nous emploierons tous les moyens pour te faire parler - et en me fixant dans les yeux - je dis bien tous les moyens. Maintenant nous allons te laisser réfléchir en bonne compagnie pendant un moment".

On me conduisit dans une cellule où je trouvai le cadavre d'un patriote devenu méconnaissable tellement il avait été torturé. Je sus par la suite qu'il s'agissait de Hachemi Hammoud, valeureux militant d'Alger.

Au bout d'une heure, on vint me chercher. Les tortionnaires me déshabillèrent et, avant même de me poser la moindre question sur mes activités, ils s'acharnèrent sur moi à coups de poing et de pied, entraînant mon évanouissement.

Lorsque je revins à moi, l'un d'eux me dit que ce s'était passé n'était qu'un "hors-d'œuvre" et que si à la prochaine séance je ne montrais pas de bonnes dispositions, on recourrait aux grands moyens...

L'interrogatoire reprit au cours de la nuit. J'ai commencé par déclarer que je ne connaissais d'autre activité que syndicale et que je revendiquais toutes mes responsabilités dans ce cadre. Mais ils se mirent à me parler d'armes et de refuges, de cotisations, etc... Mes dénégations répétées ne firent que les irriter davantage. Tout y passa : supplice à l'électricité, baignoire, pendants momentanés par les pieds. Ce calvaire dura quinze jours. Chaque nuit j'étais extrait de ma cellule et livré aux tortionnaires. J'ai fini par n'avoir plus conscience du temps, ni même de ce que je subissais. Je n'étais plus qu'une loque. De crainte sans doute que je ne meure entre leurs mains, mes bourreaux arrêtaient le supplice.

On me laissa en paix pendant une semaine. Mais je n'étais pas au bout de mes peines. Ils vinrent un jour me chercher, pour me soumettre cette fois au sérum de vérité.

C'est abruti par cette drogue que l'on me conduisit devant notre local de la place de Chartres pour me montrer aux passants.

Beaucoup de frères me reconnurent et avisèrent ceux des responsables de la Centrale qui étaient recherchés. La CISL fut alors alertée et c'est ainsi peut-être que je fus épargné.

Je fus transféré vers la fin du mois de mars 1957 au camp de Paul-cazelles, nouvellement créé pour interner les victimes des parachutistes qui ont eu la chance d'avoir la vie sauve.

Je retrouvai là-bas beaucoup de responsables et militants de notre Centrale qui, à des degrés divers, avaient enduré les mêmes souffrances que moi. Et c'est avec émotion que je me rappelle les visages marqués par la douleur des frères qui m'accueillirent à mon arrivée au camp ; Ali Yahia, Bourouiba, Messaoudi, Djermane et tant d'autres qui continuent à mener jusqu'à ce jour l'existence infernale de l'univers concentrationnaire.

Trois mois après mon arrivé à Paul-Cazelles, le 12 juin 1957 exactement, j'en fus extrait par la DST. Interrogé par ses services pendant quinze jours, je fus emprisonné dès le 27 juin à la Prison civile d'Alger où je suis resté jusqu'au 27 janvier 1959.

Malgré les souffrances qui sont le lot quotidien de tous les Algériens, les militants de l'UGTA, qu'ils soient internés ou emprisonnés, n'ont pas baissé pavillon. Ils continuent, avec les faibles moyens dont ils disposent, à répandre l'idéal révolutionnaire qui a animé notre regretté Aïssat Idir auprès des Algériens qui partagent leur sort.

El Moudjahid
N° 55, 16 novembre 1959

Abdelmadjid Ali Yahia

Bossuet, 10.9.1959

"Après avoir été interrogé pendant une semaine par la DST, j'ai fini par atterrir à Bossuet. Je m'attendais enfin à prendre du repos et voilà que je trouve une fois de plus encore une situation angoissante. A la suite d'un changement des agents du Service psychologique, le colonel Picardot, voyant qu'aucun interné n'avait répondu à son test (qui consiste à "faire un pas" selon son expression, - Salut aux couleurs, travail extérieur, etc), alors que les frères ne demandaient qu'à vivre tranquillement tout en sauvegardant leur dignité d'hommes et d'Algériens, a voulu les humilier. Aussi, a-t-il fait venir les CRS pour effectuer des fouilles. Au cours de ces fouilles qui eurent lieu en février et mars 1959, il a fait déshabiller les détenus et les a obligés à se mettre à plat ventre et ce, en pleine nuit et avec une température très basse (pour plus de précision, je te donne le numéro d'une chambre - baraque 2, quatre-vingt-deux occupants). Depuis lors, il n'a cessé de provoquer les frères.

"Au cours des interrogatoires, il frappe ou fait bastonner les prisonniers qui refusent de rentrer dans ses vues. A la suite d'une compression du budget, il a demandé aux internés de faire ses boys et à titre gratuit. Ces derniers lui ayant répondu qu'ils n'accepteraient jamais de travailler de leur plein gré étant donné qu'ils n'étaient pas astreints aux travaux extérieurs. Picardot fit entrer le 22 mai des blindés pour contraindre les gens au travail humiliant et forcé. Ce même jour, entrant dans une grande colère, il a dit aux représentants des internés qu'il lui fallait des chaouchs pour tous les travaux vils et qu'il s'étonnait de voir que les

Algériens ne lui obéissaient pas à la lettre. Continuant son cycle de provocations, il convoqua le 3 juin les représentants des internés pour leur annoncer son désir de voir les assignés assister à une séance de propagande cinématographique. Les internés mis au courant ayant refusé catégoriquement d'assister, Picardot fit venir, le 4 juin, vingt-deux internés au bloc administratif et les dirigea vers une salle où devait avoir lieu une séance de propagande cinématographique forcée.

Ces derniers n'ayant pas voulu y assister, alors commença la répression. Au lieu de revenir dans le camp auprès de leurs frères, ils furent mis en cellule après avoir été bastonnés par la garde du camp qui se trouvait alors sous le commandement du lieutenant Chapalain. Ayant appris que les vingt-deux avaient été mis en cellule pour avoir refusé de prendre part à une propagande mensongère qui les touchait dans leur dignité d'hommes et d'Algériens, les autres internés demandèrent à la Direction, en l'occurrence à l'administrateur Dumont, commandant le camp, de recevoir une délégation. Ce dernier, influencé par Picardot, ayant refusé de la recevoir, les internés au nombre de mille cinq cents, eurent alors recours à l'arme du détenu politique, c'est-à-dire la grève de la faim (5 juin 1959); voyant que rien ne pouvait faire plier ces "irréductibles", Picardot fit venir le 6 juin les CRS.

"Dès leur arrivée, ils furent dirigés sur le nouveau camp. Les "hébergés" qui se trouvaient dans la cour furent bastonnés avec des casse-têtes. Pour échapper au massacre, ceux qui pouvaient tenir debout regagnèrent les baraquements d'où ils furent délogés au moyen de bombes lacrymogènes. C'est ainsi que dans la chambre 14 il fut lancé soixante-quinze et dans la chambre 8 soixante grenades lacrymogènes.

"Contraints de sortir un à un, les mains en l'air, ils se trouvèrent en face d'une haie de CRS qui les reçurent à coups de matraque. Lorsque tout le monde fut étendu, les CRS s'arrêtèrent. Le bilan du désastre fut celui-ci : quatre cents blessés dont deux perdirent un œil (Redjal Saïd et Bouderbala Sahbi) et deux autres les testicules écrasées (Azazna Rabah et Latrèche Mohamed).

"Une discussion violente s'engagea entre le commandant des CRS et l'administrateur Dumont

sur les responsabilités au cas où des internés viendraient à mourir à la suite des coups. Picardot, comme toujours, répliqua qu'il avait le bras long pour couvrir tout cela et ordonna aux CRS de se diriger vers l'ancien camp refaire le même coup. Dès leur entrée, le commandant des CRS déclara qu'il venait pour une fouille "très inamicale". Aussitôt les militaires commencèrent par casser les valises, briser les miroirs, déchirer les vêtements. Non contents de cela, ils rassemblèrent le linge déchiré et versèrent dessus du lait, de l'alcool, de la Javel, de l'encre, etc., ensuite ils se mirent à bastonner les internés, dont trente furent admis à l'infirmerie : trois dans un état grave : Hamoudi Mohamed, Khitmane AHCÈNE, Boudjemaa Hocine.

Tout de suite après, le lieutenant Chapalain rassembla les internés blessés légèrement et toujours sous la menace leur demanda de désigner "six volontaires" pour aller travailler à l'extérieur du camp. Devant le refus des détenus, qui précisèrent qu'ils n'étaient pas astreints aux travaux forcés, le colonel déclara qu'il allait faire revenir les CRS. Jusqu'au jeudi 11 juin, cette comédie persista. La garde pénétrait 3 à 4 fois par jour et obligeait les internés à se mettre au garde-à-vous, à se raser tous les matins et enfin, toujours menaçant, réclama quatorze "esclaves" au nouveau camp et six à l'ancien. Par-dessus le marché, il voulait faire saluer à des nationalistes algériens le drapeau qui les opprimait. N'ayant pas obtenu satisfaction, les CRS arrivèrent de nouveau le 11 juin 1959. Avant de les introduire dans le camp, la garde rassembla les détenus dans la cour, le lieutenant Chapalain appela vingt-cinq internés. Tout de suite après, une section de CRS entra et se mit à frapper violemment vingt-cinq "otages" qui s'effondrèrent tous et en présence des autres détenus. Le but recherché était de créer des réactions afin que les militaires qui les entouraient pussent tirer, car l'ordre leur avait été communiqué à haute voix. Ensuite, ils intimèrent aux internés l'ordre de rejoindre leur barque respective et de se déshabiller entièrement.

"Puis, ils les firent sortir en tenue d'Adam un par un, dehors, où ils furent reçus au nouveau camp par des coups. Ensuite, les CRS les obligèrent à se parquer à genoux dans un espace très restreint. Cela dura trois heures environ. Pendant ce temps, d'autres CRS pénétrèrent dans les chambres et détruisirent tout ce que possédaient les détenus. Ils prirent l'argent, les montres, les stylos et tous les objets précieux et déchirèrent tout le reste avec leur grands couteaux. Certains internés ayant omis dans leur hâte d'enlever les montres et les bagues reçurent des coups sur leurs mains. Dans leur haine et leur sauvagerie, les CRS leur arrachèrent ces reliques et les brisèrent, tout cela sous les yeux de l'administrateur Dumont et du colonel psychologue Picardot. Lorsqu'ils se retirèrent, le bilan fut le suivant : trois cent cinquante blessés légers dont soixante admis à l'infirmerie. Entre le nouveau et l'ancien camp, il y a cent quarante-neuf internés qui furent parqués dans une quinzaine de cellules de 1 m 20 sur 3 mètres. Ils restèrent jusqu'au 15 août. Pendant leur séjour dans ces cellules, ils furent astreints aux travaux obligatoires et le colonel Picardot alla même jusqu'à faire arracher de l'herbe à certains avec la bouche, tel Dehimi Mohamed.

"Depuis le 6 juin, les internés vivent dans la terreur. Pendant une quinzaine de jours, la garde pénétra régulièrement 2 à 3 fois par jour dans le camp, obligeant les internés à se mettre au garde-à-vous, à crier "fixe". Les petits militaires du Service psychologique s'en donnent à cœur joie. Toujours sous la menace et en présence de la garde et surtout du lieutenant Chapalain, Picardot fit interroger tous les assignés et leur posa la question suivante : "Etes-vous pour le Général de Gaulle ou Ferhat Abbas, pour l'Algérie française ou l'Indépendance ?" La réponse ayant été pour l'indépendance et pour Abbas, Picardot prit alors des mesures draconiennes : couvre-feu à 21 heures, appel de nuit, suppression des lettres, des journaux, etc. La lecture des notes qui sont collées au tableau d'affichage sera édifiante pour une commission qui viendrait à visiter le camp. La répression continue toujours : c'est ainsi que les internés du camp 0, afin de ne pas adresser la parole à leurs frères du camp 1, vont chercher la soupe accompagnés par la garde, vont aux douches toujours en compagnie de la garde. Pour avoir fait signe à un ami,

Djemane Rabah, secrétaire national de l'UGTA, a fait quinze jours de cellule d'où il est sorti le 1er septembre 1959 et ce, malgré une fracture au bras.

"Un insensé qui a demandé audience au colonel Gueydon, commandant le centre, pour l'entretenir de questions matérielles concernant le camp 0, a été battu et mis en cellule par Picardot qui le reçut à la place du commandant du centre, le 12 septembre 1959. Malgré le départ de l'administrateur Dumont et son remplacement par le colonel Gueydon, la situation demeure toujours la même. A signaler que le colonel Gueydon semble plutôt épouser les idées de Picardot. Voilà dans quel camp j'ai été transféré. J'allais oublier de te dire que les internés qui arrivent à Bossuet sont battus dans les locaux administratifs et ce dans le but de les intimider. Malgré cela, le moral de tout le monde ici est excellent et quoi qu'il arrive, les détenus ont prêté serment de rester fidèles à l'esprit de la Révolution."

Aïssat Idir



Aïssat Idir, syndicaliste algérien, est mort à l'hôpital Maillot d'Alger, en état de détention militaire, le 27 juillet 1959, âgé d'une quarantaine d'années.

La nouvelle de son décès m'atteint dans la villégiature savoyarde où je me repose des fatigues d'une année particulièrement laborieuse. Je voudrais vous faire partager ma peine et mon indignation.

Aïssat Idir, secrétaire de la Caisse du Bâtiment d'Alger, avait douloureusement ressenti au lendemain de la 2e guerre mondiale, les conditions exceptionnellement misérables du prolétariat algérien, victime d'un marché du travail encombré, exposé à tous les abus de la concurrence, exclu du bénéfice des assurances sociales. Après avoir vainement tenté d'intéresser à son sort les dirigeants de la CGT française, il s'était persuadé que la seule voie de progrès social ouverte aux Algériens était la création de syndicats autonomes groupés en une fédération : l'Union Générale des Travailleurs Algériens.

Créée en mars 1956, l'UGTA sollicitait aussitôt son affiliation à la Confédération des Syndicats Libres. En même temps, elle se prononçait pour l'indépendance de l'Algérie, convaincue que seule l'indépendance politique permettrait de mettre fin à l'exploitation économique et sociale contre laquelle elle luttait.

Les travailleurs indigènes répondirent en masse à son appel à la première élection de conseil d'entreprise où ses candidats se présentaient. Sa liste recueillit près des trois quarts des voix.

Il n'en fallut pas davantage pour s'attirer les foudres des autorités françaises. L'élection est annulée ; l'UGTA déclarée non représentative.

Aïssat Idir est arrêté le 23 avril 1956 ; il ne connaîtra plus la liberté, le local de l'UGTA est occupé par la troupe ; les syndicalistes désignés pour succéder à Aïssat Idir, ses collègues et ses collaborateurs sont à leur tour arrêtés et lorsqu'au début de 1957 la CISL adresse une réclamation à l'Organisation Internationale du Travail, c'est une centaine de noms de syndicalistes internés dont elle donne la liste.

La réponse du Gouvernement français est déconcertante : loin de lui la pensée de méconnaître la liberté syndicale ; l'UGTA est parfaitement licite, seul le caractère représentatif lui est dénié. Quant aux arrestations, elles sont totalement étrangères à l'activité syndicale, mais motivées par des infractions graves.

L'OIT répond avec beaucoup de logique par une invitation à poursuivre devant les juridictions compétentes les syndicalistes coupables d'infraction et à libérer les autres.

De là sans doute la mise en prévention d'Aïssat Idir et de quelques-uns de ses camarades que je défendis devant le Tribunal militaire d'Alger en janvier 1959.

A mon retour d'Alger, j'ai rendu hommage au président Pineau et aux juges civils et militaires qui, en majorité, se prononcèrent pour l'acquittement de la plupart des inculpés...

Aussi est-ce le cœur plein d'espoir que j'étais rentré à Bruxelles.

D'autant plus grande fut ma stupeur de constater qu'Aïssat Idir, acquitté, n'était pas libéré ; et que bien au contraire une chape de plomb s'était abattue sur lui, interdisant toutes communications tant avec ses conseils qu'avec sa famille : une femme et quatre enfants !

Vainement avons-nous depuis lors multiplié les démarches ; des intermédiaires pleins de sympathie et de bonne volonté nous ont comblés d'informations contradictoires : la présence à l'hôpital d'Aïssat Idir s'expliquerait par une tentative de suicide ; suivant l'un, il s'était tranché les artères ; suivant l'autre, il aurait mis le feu à ses habits ; dans les derniers temps, on plaidait l'accident. D'autre part, il était convaincu - ou soupçonné - de faire partie d'un Comité central révolutionnaire alors que, suivant ses propres dires, un aveu en ce sens obtenu par la torture, en février 1957, avait été écarté comme contredit en fait par la date de constitution dudit Comité !

Nos tentatives de revendication aboutirent seulement à trois constatations : Aïssat Idir était atteint de brûlures graves des membres inférieurs. Il était gardé nuit et jour par des sentinelles en armes, en butte à l'hostilité déclarée du commandement militaire de l'hôpital et son internement avait pour base un ordre daté d'août 1958, antérieur de cinq mois au verdict d'acquittement.

Voilà les faits - ou ce que nous en savons.

A mon sens, ils commandent à l'opinion socialiste internationale autre chose qu'un hommage d'admiration et de regret pour le martyr du syndicalisme algérien, à savoir une protestation vigoureuse et une prise de position non équivoque.

Il est pénible et nécessaire de reconnaître que le Haut Commissaire d'Algérie, responsable de l'arrestation et du maintien en détention d'Aïssat Idir et de ses camarades, de 1956 à 1958, n'est autre que le député SFIO Lacoste - désigné à ce poste par le président du Conseil Guy Mollet - qui ne cessa de manifester aux travailleurs algériens une hautaine hostilité, opposant un silence méprisant à toutes leurs demandes d'audience ou d'intervention, sans doute par crainte des ultras !

Mais c'est à ces derniers qu'incombent incontestablement la responsabilité de la fin tragique d'Aïssat Idir.

Il ne suffisait pas que celui-ci fût reconnu innocent de toute violence ou de tout complot et défendit ses idées par les seules voies légales.

Ainsi apparaît de nouveau la duperie de cette politique d'intégration que certains poursuivent sans doute de bonne foi, mais que l'égoïsme, le racisme ou le nationalisme qui règnent en Algérie ramènent à une farce dérisoire.

Henri Rolin
Avocat à la Cour de Bruxelles,
Membre du Parlement Belge.

LES TORTIONNAIRES SONT CONNUS

Aissous Mohamed, Taleb Zoubir, Selmane Mohamed, Cherifi Mahmoud, Kobja Areski, Mechadalle Abdelkader, Mansour Maamar, Iguebouchene Brahim, Sighir Lounasse, Lachmi Smaïn, Kezzale Ali, Malem Mohamed, Kelfallah Ramdane, Charani Rachid, détenus actuellement à la prison civile de Barberousse, affirment avoir subi des tortures à Alger lors de leurs interrogatoires par la police et l'armée.

Il s'agit d'un groupe d'inculpés arrêtés à des dates diverses pendant la première quinzaine de juillet 1958.

Ils disent tous avoir successivement été interrogés dans les locaux de l'Intendance (place du Gouvernement à Alger), puis à la villa "L'Eclair" (boulevard du Télémy, chemin des Sept-Merveilles, Alger), qui serait un ancien dispensaire désaffecté, enfin d'avoir été incarcérés à la caserne d'Orléans avant d'être mis sous mandat de dépôt par le magistrat instructeur.

La durée totale de ces séjours dépasse plusieurs semaines.

Ils disent avoir subi, au cours de ces divers séjours et surtout lors des interrogatoires à la villa "L'Eclair", de véritables tortures : supplices de la baignoire, de l'électricité, pendaisons par les pieds, etc.

Leurs avocats, lors de leur visites à la prison, et plus de six mois après les faits, ont constaté l'existence de traces et cicatrices : ecchymoses profondes aux poignets et aux chevilles, larges traces de brûlures sur la colonne vertébrale, cicatrices de plaies sur le crâne, etc.

Tous se sont déclarés parfaitement en mesure de reconnaître leurs tortionnaires et ont fourni à leur sujet les précisions suivantes :

Deux officiers de zouaves, qui seraient le capitaine Léger et le lieutenant Di Martino, auraient été les organisateurs des séances de tortures et auraient actionné eux-mêmes la magnéto.

Le sergent-chef Mathieu, aidé par quelques musulmans ("les bleus") dont un certain Farès, participaient activement à ces interrogatoires. Etaient quelquefois présents des inspecteurs de la DST et des gendarmes.

Aucun sévice n'a été commis à leur encontre lors de leur détention à la caserne d'Orléans, avant d'être transférés au juge d'instruction.

Ils ont signalé avoir été contraints soit de signer, soit d'apposer leur pouce sur divers documents, dont le contenu ne leur a pas été révélé.

Accompagnés par des policiers chez le magistrat instructeur, ils ont été menacés d'être reconduits dans les locaux de la police s'ils se plaignaient des violences subies ou des tortures, ou s'ils revenaient sur les aveux extorqués.

Témoignages et Documents
N° 9, janvier 1959

L'affaire Audin

Deux ans et cinq mois après le début de l'enquête, après l'audition par le juge d'instruction de Rennes de M. Paul Teitgen, ancien secrétaire général, chargé de la police générale à la préfecture d'Alger, et de M. Jean Builles, ancien commissaire divisionnaire central chargé de la liaison entre les forces de police et l'armée, après d'autres témoignages qui ont pu être recueillis personnellement par Mme Audin, il ne reste plus rien de la thèse officielle de l'"évasion" de Maurice Audin.

Que s'est-il donc passé ? Mme Audin nous le dit : "Arrêté à son domicile dans la nuit du 11 au 12 juin, Maurice Audin ne fut en réalité assigné à résidence que le 21 juin au matin sur la demande faite à M. Paul Teitgen par les colonels Marcy et Roux.

Pendant dix jours, les parachutistes nièrent le détenir. Aussitôt arrivé au centre de tri d'El-Biar, il fut pris en charge par l'équipe de tortionnaires spécialisés qui y fonctionnait et dont les activités ont été décrites par Henri Alleg dans son livre *La Question*. Cette équipe comprenait notamment les capitaines Devis et Faulk, les lieutenants Irullin et Charbonnier, le sergent Jaquet ainsi que le policier Lorca habillé en para. Maurice Audin subit le supplice de l'électricité et celui de l'eau. Le docteur Hadjadj assista à ces tortures et en a témoigné. Le lendemain 12 juin, Henri Alleg, arrêté au domicile de Maurice Audin, est lui aussi confronté avec son ami au cours d'une séance de tortures. Le 12 juin, on annonce la visite du Général Zeller, membre de la Commission de Sauvegarde ; trop marqués par les tortures, Henri Alleg, Maurice Audin, Georges Hadjadj et plusieurs de leurs co-détenus sont transférés dans des immeubles voisins. Le général Zeller ayant achevé sa tournée, ils réintégrèrent le centre d'El-Biar.

Le 21 juin dans l'après-midi, les parachutistes qui n'ont rien pu tirer d'Henri Alleg espèrent que Maurice Audin leur permettra d'arrêter plusieurs dirigeants communistes et notamment André Moine et de constituer un dossier contre le parti communiste algérien. Ils décident donc de pratiquer un nouvel interrogatoire. Celui-ci mené par le lieutenant Charbonnier, sous la responsabilité, sur l'ordre et très probablement en présence du colonel Jean Roux, commandant de sous-secteur de la Bouzareah, du lieutenant-colonel Trinquier, alors adjoint du colonel commandant le secteur Alger Sahel, du commandant Aussaresses et du capitaine de La Bourdonnais. Au cours de cet interrogatoire, le lieutenant Charbonnier, ne parvenant pas à tirer de Maurice Audin les renseignements qu'il souhaitait, à une crise de fureur ; il bondit à la gorge de Maurice Audin et l'étrangle.

Mis au courant, au soir du 21 juin, le Général Massu infligea des peines d'arrêts de rigueur aux officiers que nous avons mentionnés. Maurice Audin n'était pas en effet un de ces malheureux musulmans journellement abattus par les parachutistes au cours d'imaginaires "tentatives de fuite". Grâce aux efforts de sa femme et de ses avocats, son cas était déjà connu des autorités universitaires, de la Commission de Sauvegarde et même du Président de la République. Le Général Massu n'en décida pas moins de couvrir l'abominable mise en scène qui fut jouée ce même soir à 21 h 30. Quant au corps de Maurice Audin, il fut inhumé à la caserne de Fort L'Empereur en présence du colonel Roux et du lieutenant Charbonnier....

*Déclaration du Comité Maurice Audin
Décembre 1959*

UNE ECOLE DE TORTURE PRÉPARE LES BOURREAUX DE DEMAIN

A son retour en France, un prêtre rappelé, officier en Algérie de l'été 1958 à la fin de l'été 1959, a fait à un collaborateur de Témoignage Chrétien la déclaration suivante publiée dans ce journal le 18 décembre 1959 :

"Comment n'y aurait-il pas complicité de l'ensemble de la hiérarchie quand, dans une école comme celle de Philippeville, au centre d'entraînement de la guerre subversive - au camp Jeanne-d'Arc, ce qui est tout de même un comble - on nous expliquait pendant le cours sur le renseignement qu'il y avait une torture "humaine" ? ...

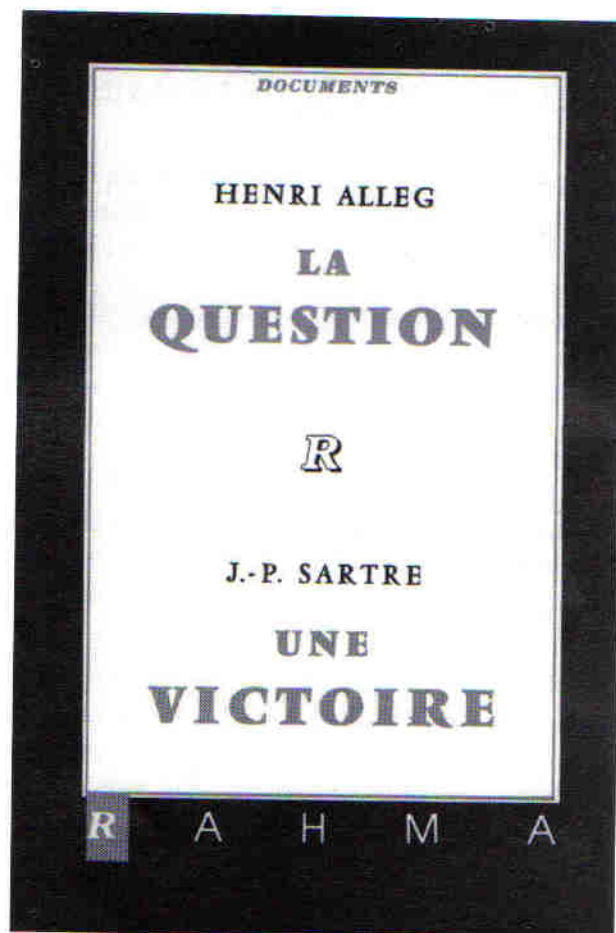
"... Voici les notes que j'ai prises pendant le cours du capitaine L... durant la deuxième quinzaine d'août 1958. Nous étions quatre brigades. Le capitaine L... nous a donné cinq points que j'ai là, de façon précise, avec les objections et les réponses :

- 1) Il faut que la torture soit propre ;
- 2) qu'elle ne se passe pas en présence de jeunes ;
- 3) qu'elle ne se passe pas en présence de sadiques ;
- 4) qu'elle soit faite par un officier ou par quelqu'un de responsable
- 5) et surtout qu'elle soit "humaine",

c'est-à-dire qu'elle cesse dès que le type a parlé, et surtout qu'elle ne laisse pas de traces. Moyennant quoi - conclusion - vous aviez droit à l'eau et à l'électricité. Cela je l'ai noté au fur et à mesure qu'il parlait."

Le Monde, rapportant ce témoignage, dans son numéro des 20-21 décembre 1959, ajoute :

"Selon les informations qui nous sont parvenues, ces cours sur la torture "humaine" continuent d'être professés au camp Jeanne-d'Arc. Un médecin militaire y assiste et précise sur le plan psychologique ce que sont les réactions de l'"interrogé".



... Jaquet, toujours souriant, agita d'abord devant mes yeux les pinces qui terminaient les électrodes. Des petites pinces d'acier brillant, allongées et dentelées. Des pinces "crocodiles", disent les ouvriers des lignes téléphoniques qui les utilisent. Il m'en fixa une au lobe de l'oreille droite, l'autre au doigt du même côté.

D'un seul coup, je bondis dans mes liens et hurlai de toute ma voix. Charbonnier venait de m'envoyer dans le corps la première décharge électrique. Près de mon oreille avait jailli une longue étincelle et je sentis dans ma poitrine mon cœur s'emballer. Je me tordais en hurlant et me raidissais à me blesser, tandis que les secousses commandées par Charbonnier, magnéto en mains, se succédaient sans arrêt. Sur le même rythme, Charbonnier scandait une seule question en martelant les syllabes : "Où es-tu hébergé ?".

Entre deux secousses, je me tournai vers lui pour lui dire : "Vous avez tort, vous vous en repentez !". Furieux, Charbonnier tourna à fond le rhéostat de sa magnéto : "Chaque fois que tu me feras la morale, je t'enverrai une giclée !" et tandis que je continuais à crier, il dit à Jaquet : "Bon Dieu, qu'il est gueulard ! Foutez-lui un bâillon !" Roulant ma chemise en boule, Jaquet me l'enfonça dans la bouche et le supplice recommença. Je serrai de toutes mes forces le tissu entre mes dents et j'y trouvai presque un soulagement.

Brusquement, je sentis comme la morsure sauvage d'une bête qui m'aurait arraché la chair par saccades. Toujours souriant au dessus de moi, Jaquet m'avait branché la pince au sexe. Les secousses qui m'ébranlaient étaient si fortes que les lanières qui me tenaient une cheville se détachèrent. On arrêta pour les rattacher et on continua.

Bientôt le lieutenant prit le relais de Jaquet. Il avait dégarni un fil de sa pince et le déplaçait sur toute la largeur de ma poitrine. J'étais tout entier ébranlé de secousses nerveuses de plus en plus violentes et la séance se prolongeait. On m'avait aspergé d'eau pour renforcer encore l'intensité du courant et, entre deux "giclées", je tremblais aussi de froid. Autour de moi, assis sur les paquetages, Charbonnier et ses amis vidaient des bouteilles de bière. Je mordais mon bâillon pour échapper à la crampe qui me tordait tout le corps. En vain.

Enfin, ils s'arrêtèrent. "Allez, détachez-le !" la première "séance" était terminée. Je me relevai en titubant, remis mon pantalon et ma veste. Irulin était devant moi. Ma cravate était sur la table. Il la prit, me la noua comme une corde autour du cou et, au milieu des rires, me traîna, comme il aurait traîné un chien, derrière lui, jusqu'au bureau contigu.

"Alors, me dit-il, ça ne te suffit pas ? On ne te lâchera pas. A genoux !" De ses énormes battoirs, il me giflait à toutes volées. Je tombai à genoux, mais j'étais incapable de me maintenir droit. J'oscillais tantôt à gauche, tantôt à droite : les coups d'Irulin rétablissaient l'équilibre quand ils ne me jetaient pas contre le sol :

"Alors, tu veux parler ? Tu es foutu, tu entends. Tu es un mort en sursis !"

"Amenez Audin, dit Charbonnier, il est dans l'autre bâtiment." Irulin continuait à me frapper, tandis que l'autre, assis sur une table, assistait au spectacle. Mes lunettes avaient depuis longtemps voltigé. Ma myopie renforçait encore l'impression d'irréel, de cauchemar que je ressentais et contre laquelle je m'efforçais de lutter, dans la crainte de voir se briser ma volonté.

"Allez, Audin, dites-lui ce qui l'attend. Evitez-lui les horreurs d'hier soir !" C'était Charbonnier qui parlait. Irulin me releva la tête. Au-dessus de moi, je vis le visage blême et hagard de mon ami Audin qui me contemplait, tandis que j'oscillais sur les genoux. "Allez, parlez-lui", dit Charbonnier. "C'est dur, Henri", et on le rammena.

Brusquement, Irulin me releva. Il était hors de lui. Cela durait trop. "Ecoute, salaud ! Tu es fou ! Tu vas parler ! Tu entends, tu vas parler !" Il tenait son visage tout près du mien, il me touchait presque et hurlait : "Tu vas parler ! Tout le monde doit parler ici ! On a fait la guerre en Indochine, ça nous a servi pour nous connaître. Ici, c'est la Gestapo ! Tu connais la Gestapo ?" Puis, ironique : "Tu as fait des articles sur la torture, hein, salaud ! Eh bien ! Maintenant, c'est la 10e D. P qui les fait sur toi." J'entendis derrière moi rire l'équipe des tortionnaires. Irulin me martelait le visage de gifles et le ventre de coups de genou.

"Ce qu'on fait ici, on le fera en France. Ton Duclos et ton Mitterand, on leur fera ce qu'on te fait, et ta putain de République, on la foutra en l'air aussi ! Tu vas parler, je te dis." Sur la table, il y avait un morceau de carton dur. Il le prit et s'en servit pour me battre. Chaque coup m'abrutissait davantage, mais en même temps me raffermissait dans ma décision : ne pas céder à ces brutes qui se flat- taient d'être les émules de la Gestapo.

"Bon, dit Charbonnier, tu l'auras voulu ! On va te livrer aux fauves". Les "fauves", c'étaient ceux que je connaissais déjà, mais qui allaient déployer plus largement leurs talents.

Irulin me traîna vers la première pièce, celle où se trouvaient la planche et la magnéto. J'eus le temps d'apercevoir un musulman nu qu'on enlevait à coups de pied et qu'on chassait dans le couloir. Pendant qu'Irulin, Charbonnier et les autres s'occupaient de moi, le reste de l'équipe avait poursuivi son "travail" avec la planche et la magnéto disponibles. Ils avaient "interrogé" un suspect pour ne pas perdre de temps.

Lorca m'attacha sur la planche : une nouvelle séance de torture électrique débutait. "Ce coup-ci, c'est la grosse Gégène", dit-il. Dans les mains de mon tortionnaire, je vis un appareil plus gros, et dans la souffrance même, je vis une différence de qualité. Au lieu des morsures aiguës et rapides qui semblaient me déchirer le corps, c'était maintenant une douleur plus large qui s'enfonçait profondément dans tous mes muscles et les tordait plus longuement. J'étais crispé dans mes liens, je serrais les mâchoires sur mon bâillon et gardais les yeux fermés. Ils s'arrêtèrent, mais je continuais à trembler nerveusement.

"Tu sais nager ? dit Lorca, penché sur moi. On va t'apprendre. Allez, au robinet !".

Soulevant ensemble la planche sur laquelle j'étais toujours attaché, ils me transportèrent ainsi dans la cuisine. Là, ils posèrent sur l'évier l'extrémité du bois où se trouvait ma tête. Deux ou trois paras tenaient l'autre bout. La cuisine n'était éclairée que par la vague lumière du couloir. Dans la pénombre, je distinguai Irulin, Charbonnier et le capitaine Devis qui semblait avoir pris la direction des opérations. Au robinet nickelé qui luit au-dessus de mon visage. Lorca fixait un tuyau de caoutchouc. Il m'enveloppa ensuite la tête d'un chiffon, tandis que Devis lui disait : "Mettez-lui un taquet dans la bouche." Au travers du tissu, Lorca me pinçait le nez. Il cherchait à m'enfoncer un morceau de bois entre les lèvres pour que je ne puisse fermer la bouche ou rejeter le tuyau.

Quand tout fut prêt, il me dit : "Quand tu voudras parler, tu n'auras qu'à remuer les doigts." Et il ouvrit le robinet. Le chiffon s'imbibait rapidement. L'eau coulait partout : dans ma bouche, dans mon nez, sur tout mon visage. Mais pendant un temps, je pus aspirer quelques petites gorgées d'air. J'essayais, en contractant le gosier, d'absorber le moins possible d'eau et de résister à l'asphyxie en retenant le plus longtemps que je pouvais l'air dans mes poumons. Mais je ne pus tenir plus de quelques instants. J'avais l'impression de me noyer et une angoisse terrible, celle de la mort elle-même, m'étreignit. Malgré moi, tous les muscles de mon corps se bandaient inutilement pour m'arracher à l'étouffement. Malgré moi, les doigts de mes deux mains s'agitèrent follement. "Ça y est ! Il va parler", dit une voix.

L'eau s'arrêta de couler, on m'enleva le chiffon. Je respirai. Dans l'ombre je voyais les lieutenants et le capitaine, cigarette aux lèvres, frapper à tour de bras sur mon ventre pour me faire rejeter l'eau absorbée. Grisé par l'air que je respirais, je sentais à peine les coups. "Alors ?" Je restai silencieux. "Il s'est foutu de nous ! Remettez-lui la tête dessous !"

Cette fois, je fermai les poings à m'enfoncer les ongles dans la paume. J'étais décidé à ne plus remuer les doigts. Autant mourir asphyxié du premier coup. J'appréhendais de retrouver ce moment terrible où je m'étais senti sombrer dans l'inconscience tandis qu'en même temps je me débattais de toutes mes forces pour ne pas mourir. Je ne remuai plus les doigts mais, à trois reprises, je connus encore cette angoisse insupportable. In extremis, ils me laissaient reprendre mon souffle pendant qu'ils me faisaient rejeter l'eau.

Au dernier passage, je perdis connaissance...

Henri Alleg, La Question
Éditions de Minuit Paris 1958
Éditions Rahma Alger 1992

LES CRIMES DE L'ARMÉE FRANÇAISE

Dossier réuni par Pierre Vidal Naquet (éditions Maspéro)

Des textes historiques émanant de militaires français, d'autorités françaises * La pratique quotidienne de huit ans de guerre d'Algérie : tortures, ratissages, massacres, camps de concentration * Aujourd'hui, les assassins sont parmi nous, Bigeard au gouvernement * L'armée n'a pas changé, le Pouvoir non plus * Les tueurs peuvent passer de la guerre étrangère à la guerre civile.

Pierre Leulliette

La salle de torture de la 1ère compagnie du 2e R.P.C 1961

Nous cantonnions, à cette époque, dans la grande fabrique de confiserie désaffectée d'Hussein-Dey. Au rez-de-chaussée, outre un vaste hall toujours frais - ce qui est rare à Alger -, une grande salle obscure pleine de matériel laissé par les propriétaires, occupait le fond de l'immeuble. La maison elle-même était encastrée dans d'autres bâtiments. Cette salle était invisible de la rue. Entourée de plusieurs petites chambres vides et poussiéreuses, elle était pratiquement insonorisée. C'était la salle de torture idéale.

Chaque jour, le lieutenant de service, assisté du sergent T..., des transmissions, venait y passer quelques heures. Un autre sergent, Alsacien à la monstrueuse musculature, célèbre au corps pour sa dureté en cours d'opération et la lenteur de son esprit, les accompagnait.

Ils avaient beaucoup de travail. Les jours de grands "arrivages", il ne pouvait même pas y pourvoir : on faisait alors appel à deux ou trois autres hommes de troupe choisis pour leur insensibilité animale, sinon leur sadisme.

Ces équipes spéciales se relaieront sous l'œil bienveillant du capitaine, un intellectuel, lui, de ceux pour qui la douleur n'existe pas - surtout celle des autres... Elles travaillent par groupe de trois, en fumant des cigarettes. Leur besogne consiste essentiellement, sous prétexte d'interrogatoire, à torturer du matin au soir, les uns après les autres, des prisonniers nus et ligotés....

La salle est bien aménagée. Outre les longues tables de zinc sur lesquelles on fondait les berlingots et où les prisonniers, nus, sont étendus à leur arrivée, il y a là quelques étaux d'établi qui se révéleront vite très utiles : leurs mâchoires de fonte serviront à broyer les parties les plus vulnérables du corps humain, le plus souvent les parties sexuelles.

A terre, de grands seaux d'eau tiennent lieu de la traditionnelle baignoire. Le gros sergent alsacien surtout affectionne ces récipients ; c'est sa marotte. D'une poigne à écraser un bœuf, il y introduit lentement la tête rasée de ses clients, souvent déjà asphyxiés par l'angoisse avant d'avoir touché l'eau.

Au début, on utilisait aussi beaucoup les lourdes cordes "commando". On en fouettait l'aine ou les yeux des suspects récalcitrants. Mais on finit par y renoncer : cela laissait trop de traces. Les bâtons, bien maniés, produisent le même effet et ne marquent pas.

Le supplice classique reste celui des gifles. Mais les gifles que donne notre sergent alsacien, pour un oui ou un non, sur un visage déjà défait, en moins d'une heure, peuvent rendre un homme fou, si énergique soit-il. Les lourdes bottes de saut aux semelles cannelées écrasent aussi beaucoup

de pieds nus et révoltés de peur. Il faut affoler de souffrance.

Mais l'outil principal n'existait pas au moyen âge. Ce pur produit de la civilisation se présente d'une façon très anodine : un simple fil électrique branché sur une prise du bas du mur. Son rôle est de faire "jouir" les plus grands suspects. Plus besoin de la "Gégène" de campagne que connaissent tant d'Algériens interrogés en cours d'opération. Ici, on a le courant électrique à volonté. D'abord envisagé comme utile, puis comme indispensable, le supplice de l'électricité finira par être considéré comme allant de soi, et somme toute comme aussi régulier qu'un autre. Non seulement il est efficace, mais il ne laisse pas de trace.

Installé très soigneusement par sergent des transmissions, le fil présente une extrémité dénudée, garnie d'un manchon isolant afin qu'on puisse le saisir sans risque. Il se termine par un tube de contreplaqué toujours mouillé pour qu'au passage s'accumule le maximum d'électricité. Deux fils pointus et minces en dépassent comme des antennes, tremblottant au moindre mouvement.

On branche directement ces antennes sur la peau nue. Généralement sur le sexe. On les promène aussi sur tout le corps, les arrêtant longtemps contre la poitrine, là où la cage thoracique ne protège qu'à peine le cœur, qui s'affole, entraînant le patient dans des soubresauts de chat écorché.

En leur pinçant le nez, les raffinés forcent les récalcitrants à ouvrir la bouche. Ils y introduisent leurs antennes au plus profond de la gorge. Mais il arrive que, sous l'effet de la souffrance, l'interrogé referme si violemment les mâchoires qu'il en sectionne les fils, d'un seul coup de dent. Il faudra renforcer leur calibre.

Si ceux qu'on interroge sont une forte majorité de criminels de la plus malfaisante espèce, des hommes convaincus d'avoir coupé le cou de plusieurs de leurs coreligionnaires, des tueurs de femmes et d'enfants, des poseurs de bombes et de grenades dans les cinémas, on y trouve aussi de simples suspects, des gens qu'on soupçonne seulement d'avoir, par exemple, hébergé des membres du F.L.N., ou d'être des collecteurs de fonds.... Enfin, aussi, quelques innocents, bien incapables, comme la plupart des innocents, de prouver leur non-culpabilité...

Le plafond de la salle est percé d'un orifice, destiné, du temps de la confiserie, à laisser passer une corde. Ce trou permet à ceux qui dorment au-dessus, sur l'aire où l'on fabriquait auparavant les bonbons - c'est dire à nous tous - d'entendre les plus farouches hurlements. Mais on peut aussi regarder.

Dans leur désœuvrement, les jours de "grands interrogatoires", certains d'entre nous attendaient, comme à l'entrée d'un cinéma, leur tour d'aller jeter un coup d'œil curieux au trou. Il fut question de la boucher, mais cela se révéla inutile : très vite le spectacle n'intéressa plus personne.

Il en fut pour trouver d'autres façons de se divertir.

C'est ainsi qu'un jour un sergent un peu gai s'amusa à sillonner le quartier en camion, y ramassant sans même prendre la peine de demander leurs papiers tous les Arabes qu'il rencontrait vêtus à l'européenne avec quelque élégance. Il rentra, le camion plein. Rassemblant son gibier dans la cour gluante de boue, il imagina d'abord de leur faire faire, en guise de punition, quelques "pompes", et quelques tractions. Puis, comme ces malheureux endimanchés faisaient des efforts énormes pour ne pas salir leurs pantalons, il enchaîna avec des exercices de "pelote" de plus en plus frénétiques : "Debout ! Couché ! Sur le dos ! Sur le ventre ! Remuez les jambes, les bras, la tête, etc". Lorsque l'un d'eux s'affaissait, à bout de souffle, un bon coup de baïonnettes dans les reins venait le rappeler à l'ordre.

Nous étions aux fenêtres. On se bousculait, on riait follement : quelle récréation ! Surtout pour ceux qui, civils, n'avaient jamais porté des vêtements aussi bien coupés !

De ce jour naquit la règle tacite de faire une chasse particulière aux musulmans les mieux mis. Malheur au suspect appréhendé cravate au col et souliers cirés ! Et ce qui, initialement, n'avait été qu'un jeu de sous-officier ivre, devint une nouvelle mesure discriminatoire.

En fin d'interrogatoire, on dirigeait les suspects les plus récalcitrants, s'ils étaient intéressants, sur un centre de tri, où recommençaient pour eux de nouveaux interrogatoires. Mais nous avons gardé certaines détenus plus d'un mois : certaines parce qu'on attendait tout simplement l'ordre de leur transfert, ou, ce qui était plus rare, celui de leur libération ; d'autres parce qu'on essayait sur eux la méthode de l'usure : beaucoup, incapables de supporter une tension nerveuse si prolongée, après une semaine seulement de claustration parlèrent mieux que sous les effets d'une dynamo.

Il est vrai que leur isolement était total. Contre le mur de premier hall, de grandes boîtes de bois gris en forme de cercueil les attendaient. C'étaient des isoloirs prêtés par la mairie. Disposées l'ouverture contre la cloison, ces cellules étaient hermétiques. Une dizaine au moins étaient occupées en permanence. Les prisonniers non seulement ne pouvait pas s'échapper, mais encore n'avait pas la place de s'asseoir ! Et quand il s'effondrait, vaincu par la fatigue, il devait reposer dans cette position "empêchée", tordu contre la paroi de bois, comme dans les "malconforts" du Moyen Age, ces cellules de basse-fosse où l'on ne vivait qu'en diagonale...

Des sentinelles marchaient le long de ces caisses nuit et jour, une balle dans le canon. Toutes les deux heures, elles devaient, pour vérifier que leurs prisonniers invisibles étaient toujours vivants, les obliger à faire dépasser leurs mains du bord supérieur. Et deux mains jaunes émergeaient alors, comme d'un puits. La plupart des factionnaires, fâchés d'être obligés de couper leur sommeil pour garder ces "sales boukaks", en profitent pour frapper les doigts crispés d'un coup de la crosse métallique de leur Mas 36, une fois, deux fois, trois fois... ! Et sous peine de voir indéfiniment se prolonger cette espèce de jeu, la victime devait maintenir sous les coups ses deux mains tendues....

J'ai vu des garçons de vingt ans s'amuser à ce jeu, des garçons "bien" comme on dit ; des "fils à papa", souvent, mais aussi des jeunes paysans et des ouvriers.

Saint Michel et le Dragon
Souvenirs d'un parachutiste
Editions de Minuit, 1961

LE TEMPS DE L'INJUSTICE

Il pourrait sembler presque superflu d'exposer ce que fut le fonctionnement de la justice française dans la période considérée. Les tribunaux d'Algérie se trouvaient en réalité au carrefour de deux légalités : celles des pouvoirs spéciaux en vertu desquels la majeure partie des accusés étaient détenus longtemps avant d'être présentés au magistrat instructeur, et celle du code pénal qui interdit l'usage de ces procédés. Une telle situation existait du reste avant la guerre d'Algérie : comme le note l'inspecteur général Guillaume, c'est en fait la police qui menait l'enquête préalable. La loi sur l'état d'urgence (31 mars 1957) et le décret du 17 mars 1956 radicalisent cette situation : désormais, n'importe quel délit commis après le 31 octobre 1954, fût-il un attentat à la pudeur, peut être soustrait et est en fait souvent soustrait à la compétence des tribunaux de droit commun. De plus, le F.L.N. menait campagne et parfois avec succès pour que les affaires civiles ne fussent pas soumises à la justice française.

La loi sur les pouvoirs spéciaux et l'application qui en fut faite eut bien d'autres conséquences : la grande majorité des avocats musulmans fut "assignée à résidence" dans des camps d'internement, au point que le conseil de l'ordre du barreau d'Alger, pourtant composé d'ultras, se sentit obligé de protester.

Le bâtonnier raconta même au président de la commission de sauvegarde, qui en fait état dans son rapport, cet épisode caractéristique : un avocat stagiaire, Me Omar Menouer, qui s'était montré peu assidu aux travaux de la conférence du stage, fut par lui convoqué, sermonné, et désigné d'office pour la défense d'un terroriste. Me Menouer accomplit sa mission ; deux jours après, il était arrêté et interné au camp de Lodi.

Après l'ordonnance du 7 janvier 1957 et le passage des pouvoirs aux militaires, la justice régulière fut, en fait, complètement dépouillée de ses droits. Le procureur général d'Alger, Jean Reliquet, qui exerça ses fonctions d'octobre 1956 à septembre 1958, en était réduit à ouvrir des dossiers sur la base de coupures de presse. Il écrivait au garde des sceaux du gouvernement Mollet, François Mitterand : "La presse constitue actuellement, je le dis à regret, la principale si ce n'est l'unique source d'information de mon substitut général et de mon parquet d'Alger." Une circulaire du général Allard en date du 20 avril 1957 disait bien : "Les noms des assignés à résidence sont communiqués au procureur sous le sceau du secret", mais ajoutait aussitôt que les dossiers en cours d'examen ne devaient pas "être passés à la justice avant que l'autorité militaire ait donné son consentement."

Cet état d'ignorance se retrouve de la base au sommet. Le 2 avril 1957, le garde des sceaux -qui avait pris la lourde responsabilité de faire procéder aux premières exécutions capitales - fut entendu par la commission de la justice de l'Assemblée nationale. Il put simplement faire état de ses bonnes intentions et renvoyer pour le reste à son collègue Robert Lacoste : "Au cours de ces deux derniers mois, à Alger, la justice civile n'a eu à connaître que du cas de trente-neuf personnes impliquées

dans dix-sept affaires. Ces trente-neuf personnes ont été présentées par les services de police ou de gendarmerie au parquet d'Alger dans les délais légaux."

Les choses étant ce qu'elles étaient, il ne fallait certainement pas s'attendre à ce que la magistrature d'Alger fût capable de mettre fin à la torture. La plupart des victimes ne portaient pas plainte, soit par ignorance ou mépris des mécanismes légaux, soit par peur de représailles : des enfants furent assassinés parce que leur frère ou leur père avaient dénoncé les tortures qu'ils avaient subies. Quand la victime était à la fois innocente - au sens de la loi française - et capable de se plaindre,

il arrivait qu'un compromis financier terminât l'affaire avant toute instruction. Citons seulement deux petits faits. Le 25 février 1957, un gardien de la paix musulman, A... S..., fut arrêté et mis à la disposition des paras du lieutenant-colonel Bigeard.

Il fut battu (mâchoire fracturée), torturé à l'électricité, brûlé à l'essence, tous faits attestés par certificat médical. Le commissaire Gille, ancien déporté à Mauthausen, mena l'enquête. A... S... ne porta pas plainte mais donna, le 24 juillet, reçu d'une somme de 600 000 francs destinée à faciliter sa mutation et sa réinstallation à Quimper. Le 31 mars 1957, à 2 heures du matin, A... B..., veilleur de nuit à l'hôtel Albert 1er, est sollicité par le lieutenant para Jean-Marie Le Pen, député du Ve arrondissement de Paris, et par plusieurs de ses camarades, de leur servir à boire. L'heure des consommations était passée et le lieutenant paraissait ivre ; A... B... refusa de le servir. Le Pen conduisit aussitôt A... S... à la villa Sésini. A... B... porta plainte pour torture, puis se rétracta, un million lui ayant été versé sur les fonds secrets. Le 1er avril 1957, l'Echo d'Alger pouvait annoncer que le général Massu avait décoré le lieutenant Le Pen de la croix de la valeur militaire.

Dans quelques cas où les traces des tortures étaient particulièrement visibles, le procureur général se rendit personnellement à la prison, sans obtenir que les victimes portassent plainte. Lui-même eut le courage d'ouvrir d'office un certain nombre d'informations. Il n'y eut en fin de compte qu'un nombre infime de plaintes et comme dans la grande majorité des cas les tortionnaires étaient des militaires, ce fut la justice militaire qui se trouva d'office compétente. Un ordre d'enquête relatif à trente et une affaires fut signé le 20 avril 1957. Me Maurice Garçon, secrétaire général de la commission de sauvegarde, examina le dossier dans les premiers jours de juin : "A notre grande surprise, nous devons constater qu'il ne semble pas que la justice militaire, pourtant saisie, puisqu'une instruction est ouverte, ait rien fait pour tenter de découvrir la vérité." Il fait observer que c'est seulement "deux ou trois mois après les faits " qu'un médecin militaire examina quinze plaignants. "En ce qui concerne un certain Pascaud qui prétend avoir eu l'arcade sourcilière fendue sous les coups et qui dit qu'on a dû lui placer une agrafe, ce qui assurément laisse des traces, aucune constatation médicale n'a été ordonnée". Jusqu'à présent, ajoute l'avocat, le juge d'instruction semble n'avoir rigoureusement rien fait. Le seul acte d'information que nous ayons trouvé dans le dossier est une commission rogatoire envoyée à Paris pour demander à un journaliste, M. Duverger, rédacteur à l'Express, d'où il tenait les renseignements qu'il avait publiés dans un article paru le 5 avril." Il y eut pourtant par la suite quelques confrontations entre les officiers parachutistes et leurs victimes.

Les officiers déclarèrent qu'ils avaient reçu l'ordre de traiter les détenus avec la plus grande courtoisie. Si de telles confrontations suffirent à mettre en fureur les officiers mis en cause, on ne saurait dire qu'elles aient été utiles à la justice."

Tandis que le tribunal militaire n'eut à "instruire" qu'une fraction infime des affaires de tortures authentiquement vérifiées, la magistrature civile d'Alger n'instruisit, quant à elle, qu'une seule affaire : la disparition de Maurice Audin. Celui-ci, assistant à la faculté de sciences d'Alger est arrêté le 11 juin 1957; son évasion est annoncée le 21. Le 4 juillet, son épouse porte plainte en homicide volontaire, contre X. Evitant de nommer les responsables de l'arrestation de son mari, elle obtient ainsi, que cette affaire soit soustraite à la justice militaire. En outre, la disparition de Maurice Audin avait eu un écho exceptionnel dû à sa triple qualité d'Européen, d'universitaire et de communiste. Les autorités militaires avaient soutenu que Maurice Audin s'était évadé au cours d'un transfert en sautant d'une jeep, et cette thèse que s'efforça de démontrer avec un acharnement digne d'une meilleure cause le juge d'instruction Bavoillot, lequel ne cachait nullement qu'il était favorable à l'usage de la torture. Il fallut plusieurs mois pour qu'il se décide à écouter le témoignage d'Henri Alleg, co-détenu d'Audin. Le 7 janvier 1958, le juge d'instruction fit procéder à une "reconstitution" de l'"évasion" de Maurice Audin. Il suffit d'en lire le procès-verbal pour consta

ter que cette "reconstitution" avait eu lieu sous la direction du lieutenant Charbonnier ... c'est-à-dire du meurtrier lui-même.

Dans l'écrasante majorité des cas, les tortionnaires ne furent donc pas jugés ; les rares cas instruits jusqu'au bout par la justice militaire furent traités dans un secret absolu - au point qu'il suffisait que la presse mentionnât un nom pour que le coupable fût assuré de l'impunité - et les peines prononcées furent dérisoires. En fait, les seuls responsables jugés furent ceux qui, pour d'autres motifs que leurs méfaits, étaient mal vus de leurs chefs. A l'O.N.U, Christian Pineau, ministre es affaires étrangères, donna, le 4 février 1957, les indications suivantes : "Un état, fourni par la direction de justice militaire le 22 décembre 1956, précise que soixante-quatorze affaires ont été instruites devant les tribunaux répressifs. Il s'agit, dans la plupart des cas, des faits d'une grande banalité." L'écrivain Louis Martin-Chauffier, qui participa à une enquête menée pour le compte de la commission internationale contre le régime concentrationnaire, a eu entre les mains la liste, mise à jour en juin 1957, des peines infligées : moins d'une centaine ; la plus lourde ne dépassait pas trente jours de prison.

Pendant que les tortionnaires échappaient ainsi à la justice, d'autres hommes étaient jugés en Algérie : militants du F. L. N., du M. N. A. ou du parti communiste algérien, ou simples suspects n'appartenant à aucun parti mais mis en prison à la suite d'une dénonciation. Normalement, le fait de se trouver en prison constitue une sécurité, une garantie contre les tortures de la police ou des militaires. En Algérie, cette garantie ne fut plus que théorique. Au procès intenté contre divers médecins communistes, en 1957, Jacques Salort, ancien administrateur d'Alger Républicain, quotidien communiste, fut cité comme témoin. Il arriva au box, dit l'Echo d'Alger, "conduit, disons soutenu par deux gendarmes". Jacques Salort montra au tribunal les traces de torture qu'il portait sur ses avant-bras. Deux avocats insistèrent pour que le tribunal délivrât contre lui un mandat de dépôt ; il n'en fut pas moins rendu à la police par le tribunal présidé par M. Roinard. Un entrefilet du Monde du 26 mars 1957 annonça qu'à Sidi-Bel-Abbès cinq inculpés n'étaient pas présents au procès, étant "décédés en cours d'instruction"....

Les juges d'instruction ne dédaignaient pas de collaborer directement avec les tueurs. L'un d'entre eux, à Philippeville en novembre 1955, n'hésitait pas à interroger des inculpés dans les cellules où chacun disposait d'un espace de 1,06 X 0,80 X 0,75 m⁹. Quand un accusé hésitait à renouveler ses aveux devant le juge d'instruction, il arrivait que celui-ci le remît entre les mains des militaires ou des policiers. On se doute que dans ces conditions la valeur de preuve des aveux était plus que douteuse.

Dans l'Echo d'Alger du 6 mars 1957 on put lire ceci : "L'enquête menée par les bérêts verts du 1er R. E. P et qui a abouti à l'arrestation de Badèche Ben Hamdi, assassin de M. Froger [président de la Fédération des maires de l'Algérois] a été retardée par la diabolique astuce de quelques tueurs du F. L. N. ; quatre ou cinq d'entre eux, en effet, pour "couvrir" le vrai coupable, compliquer la tâche des paras et semer la confusion, prirent chacun à son compte ce crime." Arrêté le 25 février, Badèche Ben Hamdi fut condamné à mort le 11 avril sans l'ombre d'une autre preuve que des aveux rétractés. "Le métal, dit-il, on peut le tordre ; le fer, on peut le fondre, alors que peut-on faire de l'homme avec la douleur ?" René Coty ayant refusé sa grâce, Badèche Ben Hamdi fut exécuté le 25 juillet 1957.

Un procès dans ces conditions ressemblait plus à un sacrifice rituel qu'à la justice. Le procès de Djamil Bouhired et de ses camarades, en juillet 1957, en est l'exemple le plus célèbre, il est loin d'être unique. Il ne servait à rien aux accusés de parler des tortures qu'ils avaient subies. La justice d'Alger se comportait alors comme aujourd'hui celle d'Athènes. Au procès

d'un groupe d'intellectuels d'Oran, Evelyne Lavalette, dirigeante d'action catholique, **voulut** faire la preuve médicale de son supplice. Le substitut Bousquet s'en tira par une boutade : "**Nous ne sommes pas ici pour faire le procès de sainte Evelyne martyre, mais pour juger Evelyne Lavalette complice des assassins.**" Le colonel Gardon., commissaire du gouvernement, conseiller juridique du général Sala, et ancien représentant de l'accusation au procès des assassins d'Oradour, réclamait "un droit qui ait des dents". Les avocats n'avaient parfois d'autre ressource, même lorsqu'ils acceptaient la règle du jeu, ce qu'ils ne faisaient pas tous, que d'abandonner la barre et de tenter de faire appel à l'opinion publique.

Les verdicts étaient ce qu'ils devaient être sous la pression de l'opinion "pied-noir" qui liait son destin aux condamnations à mort. Ainsi fut exécuté, le 11 février 1957, parmi beaucoup d'autres, Fernand Iveton, ouvrier à la Compagnie Electricité et Gaz d'Algérie, auteur d'un attentat par explosif qui ne pouvait faire, et n'avait fait, aucune victime. En outre, ces verdicts n'étaient pas soumis à la Cour de cassation à Paris, mais à un tribunal militaire de cassation, instrument beaucoup plus expéditif.

Fait encore plus grave, il suffit de confronter les dates des exécutions capitales avec celles des événements politiques pour noter que le président de la République accordait ou refusait la grâce en fonction de la situation politique immédiate : les têtes tombaient quand il était nécessaire de calmer les ultras. Le prétexte de la manifestation du 13 mai 1958 fut fourni par l'exécution de trois soldats français par le F. L. N. Combien de français réussirent alors à comprendre qu'un tel acte n'était pas plus odieux que tant d'exécutions survenues à Alger sans provoquer de protestation et auxquelles répondait explicitement la décision du F. L. N. ?

Sous l'Ancien Régime, il existait, à côté de la justice ordinaire, des tribunaux extraordinaires formés de juges expressément désignés par le roi et envoyés dans les provinces pour réprimer les abus et rétablir l'autorité de l'Etat dans sa fonction essentielle qui est de rendre la justice. Le peuple appelait ces assises extraordinaires les Grands-Jours. Des assises de ce type eurent lieu à Clermont du 26 septembre 1665 au 30 janvier 1666. L'historien B. Gonod, qui découvrit et publia le récit qu'avait écrit à cette occasion l'abbé Fléchier, notait : "On y porta plus de douze mille plaintes ; une multitude de causes y furent jugées, tant civiles que criminelles. Et dans ces dernières, qui voit-on sur la sellette des accusés ?

Les personnages les plus considérables de l'Auvergne et des provinces circonvoisines, par leur naissance, leur rang, leur fortune ; des juges, des prêtres même !" Pendant des années, l'Auvergne avait été systématiquement mise au pillage par une noblesse locale devenue dans les faits indépendante. En rétablissant la justice telle qu'on la concevait à cette époque, les Grands-Jours d'Auvergne rétablirent provisoirement l'ordre ; les chants populaires conservèrent longtemps le souvenir de ces événements. Assurément l'annonce par le gouvernement Mollet, le 5 avril 1957, de la création d'une Commission permanente de sauvegarde des droits et libertés individuels, produisit mutatis mutandis un peu l'effet que, sous l'Ancien Régime, devait provoquer l'annonce d'une session des Grands-Jours: peur pour les coupables, espoir pour les victimes (celles du moins qui n'avaient pas perdu toute illusion sur la justice française), soulagement enfin parmi ceux qui avaient jusqu'alors protesté en vain contre les formes prises par la répression. Enfin on allait savoir...

Mais ce sentiment était surtout exprimé par ceux qui ne voulaient pas savoir. La presse libérale mit aussitôt une sourdine à ses campagnes, qui jusqu'alors n'avaient pas été d'une exceptionnelle vivacité. Installant le 10 mai 1957 la commission dans ses fonctions, Guy Mollet avait été formel : "Le gouvernement entend que votre commission agisse en pleine indépendance. Il vous appartient de désigner votre président, de fixer vos règles de fonctionnement [...], de déterminer l'étendu

des pouvoirs qui vous apparaîtront nécessaires pour le complet accomplissement de votre mission. Le gouvernement vous les accordera sans aucune réserve." Bien que certaines personnalités aient décliné l'honneur qui leur était fait, les membres de la commission étaient tous ce qu'on a l'habitude d'appeler des personnages éminents. Pierre Béteille, son président, était conseiller à la Cour de cassation ; on comptait aussi un recteur d'université, Pierre Daure, un gouverneur général honoraire des colonies, Robert Delavignette, un ambassadeur, André François-Poncet, deux avocats : Me Maurice Garçon et le bâtonnier Moliérac de Bordeaux, un ancien directeur de la justice militaire, Marcel Oudinot, le président de l'Union française des anciens combattants, Emile Pierret-Girard, le professeur Charles Richet de l'académie de médecine, ancien déporté à Buchenwald, le professeur de Vernejoul, président du Conseil national de l'ordre des médecins, le général Henri Zeller, gouverneur militaire de Paris, un ancien préfet de la Seine, Paul Haag. Il semblait difficile que des hommes de ce niveau se laissassent duper.

Pourtant, les circonstances dans lesquelles la commission avait été instituée auraient dû susciter quelque inquiétude. Le Conseil des ministres annonçant la formation de la commission avait tenu à "protester avec indignation contre une campagne organisée par les ennemis de la France, et qui tend à présenter notre armée et notre administration civile comme employant systématiquement en Algérie des méthodes répressives contraires au respect de la personne humaine." Il déclarait ensuite simplement comprendre, "pour la partager, l'émotion sincère de ceux qui souhaitent que soit décelé et châtié tout manquement individuel à cette politique voulue par la France, attachée à la sauvegarde des droits de l'homme". Le même communiqué précisait que la commission était instituée sur la proposition de Robert Lacoste, Max Lejeune et Maurice Bourguès-Maunoury : mais tous savaient (parmi ceux qui voulaient ou pouvaient savoir) que c'était de ces trois ministres qu'était venue la plus violente opposition à quelque contrôle que ce fût sur les formes de la répression. Enfin, et surtout, contrairement à ce qui arrivait dans les Grands-Jours, la commission devait tenir séance à huit clos et réserver ses rapports au seul gouvernement. La première déclaration que fit son président, Pierre Béteille, fut pour démentir les accusations du doyen Peyrega et pour rendre hommage aux parachutistes.

L'Echo d'Alger s'en félicita le 6 juillet.

Sur l'œuvre de la commission de sauvegarde, il est depuis longtemps possible d'exprimer un jugement libre et dépourvu de passion. Les principaux documents élaborés par ses soins sont dans le domaine public, sans que le gouvernement y soit pour rien : ce fut le Monde qui prit l'initiative de publier son rapport de synthèse.

Il n'est pas douteux que la majeure partie des commissaires ont conçu leur travail d'une manière assez étonnante. "Tout compte fait, écrivait en août Charles Richet à un de ses anciens camarades de déportation qui lui exprimait son émotion, une gifle appliquée à un lanceur de bombe, si elle épargne une vie humaine, n'a pas le côté tragique qu'on voudrait lui attribuer." Il s'agissait bien de gifles ! D'un homme qui exprimait en privé de pareils sentiments, pouvait-on attendre qu'il manifeste beaucoup de compréhension pour les sentiments des Algériens victimes de la répression ?

Visitant la prison Barberousse, le professeur Richet et le général Zeller eurent un moment de pitié à la vue des cellules des condamnés à mort : "Soixante ou soixante-cinq hommes attendent là parfois quatre ou cinq mois l'exécution ou la grâce, entassés à trois par cellules, alors que ces cellules sont faites pour un seul, à la rigueur pour deux", mais ils ajoutent aussitôt : "Il est à noter que parmi ceux-ci, aux dires du médecin, se trouvent de véritables fanatiques qui proclament la fierté qu'ils ont de mourir pour l'Algérie, fanatisme que la promiscuité suscite et communique", et ils concluent : " Il est à signaler les exécutions capitales s'effectuent, suivant la loi, dans la cour de la

prison ; mais ces exécutions, malgré le secret, sont connues par les détenus et accompagnées par les hurlements, les cris et les chants des femmes, suivis souvent par ceux des hommes. "Scène de cauchemar", nous a dit le médecin, pourtant habitué au pire." Ce médecin était bien à plaindre.

Les commissaires, ou du moins certains d'entre eux, avaient aussi une bizarre conception des contrôles qu'ils devaient effectuer : "Logés, nourris et transportés aux frais de la Résidence générale" [sic : il s'agit du gouvernement général], écrivent encore le général Zeller et le professeur Richet, "Nous avons rencontré partout la meilleure volonté pour nous faciliter notre mission. Deux voitures étaient en permanence à notre entière disposition. [...] Un convoi (encadrement par une demi-section en armes, montée sur Jeeps) nous a permis de nous rendre à Berrouaghia [centre de détention] sans risques." Henri Zeller et Charles Richet n'en écrivent pas moins : "Le secret sur nos inspections paraissait avoir été bien gardé, puisque, tant à Berrouaghia qu'à Lodi, nous sommes arrivés, semble-t-il, à la surprise générale." Dans le cas des camps de Berrouaghia et de Lodi, un tel manque de prudence n'était en réalité pas très grave

parce qu'en somme ces camps étaient assez bien tenus. Là où la chose devient tragique, c'est lorsque les deux enquêteurs voulurent visiter un centre d'assignation à résidence tenu par les parachutistes, c'est-à-dire un centre de torture. Ils demandèrent ... au colonel Trinquier de leur indiquer lui-même quel centre inspecter. Le colonel choisit le centre d'El-Biar et la visite eut lieu de 19 juin 1957. Les commissaires n'eurent rien de particulier à relever. Fussent-ils arrivés la veille et à l'improviste qu'ils y auraient encore trouver Maurice Audin dont l'arrestation avait déjà été signalée par sa femme. Le 19, Audin, Alleg et le Dr Hadjadj, trop marqués par les tortures, sont transférés, le temps de la visite. Le 21, Maurice Audin est assassiné. En vain sa femme s'était-elle adressée à toutes les autorités, y compris au professeur Richet. Celui-ci s'était contenté de répondre, ce même 19 juin, que "la commission n'avait aucune qualité pour s'interposer entre la justice et les prévenus ou suspects." Ce qui revenait à dire que c'étaient les parachutistes et non la commission qui représentaient la justice. Cette légèreté signifiait que ces deux hautes personnalités acceptaient de servir de couverture aux tortionnaires. Légèreté non involontaire, en vérité: Paul Teitgen ayant tenu devant Henri Zeller et Charles Richet un véritable réquisitoire, ce discours devint, dans le rapport, une allusion à "certains grincements dans le fonctionnement normal de la justice".

Une telle attitude fut cependant plutôt l'exception que la règle au sein de la règle au sein de la commission ; celle-ci put, dans quelques cas, recueillir à tout le moins des informations et des documents importants. Il est vrai que, parmi ces documents, bon nombre, et singulièrement le rapport Wuillaume et les rapports Mairey, se trouvaient déjà dans les mains du gouvernement. D'un autre côté,

paradoxalement, c'est à Paris et non à Alger que la commission fut pour la première fois avertie de l'affaire la plus grave dont elle ait eu à s'occuper : la mort de plusieurs dizaines de musulmans asphyxiés dans des chais à vin. Il faut dire aussi que la commission avait posé d'étranges limites à son enquête. Par exemple, elle avait écarté par principe de son champ d'étude tout ce qui se produisait immédiatement après le combat, ce qui revenait à couvrir les assassinats de prisonniers de guerre. Par principe elle déclara aussi que les atrocités n'étaient que des erreurs individuelles, faisant ainsi sienne la thèse du gouvernement : il est clair, disait le président de la commission dans son rapport de synthèse, que les hautes autorités civiles et militaires "ne sont pas au courant des excès dont se rendent coupables leurs subordonnés", et le même rapport soulignait "l'élévation de pensée" du général Massu... Dans une note remise à la commission le 1er septembre, Paul Teitgen avait pourtant été très explicite : "Quand il affirme sur l'honneur que la torture est devenue un procédé couramment utilisé, on voudra bien évi

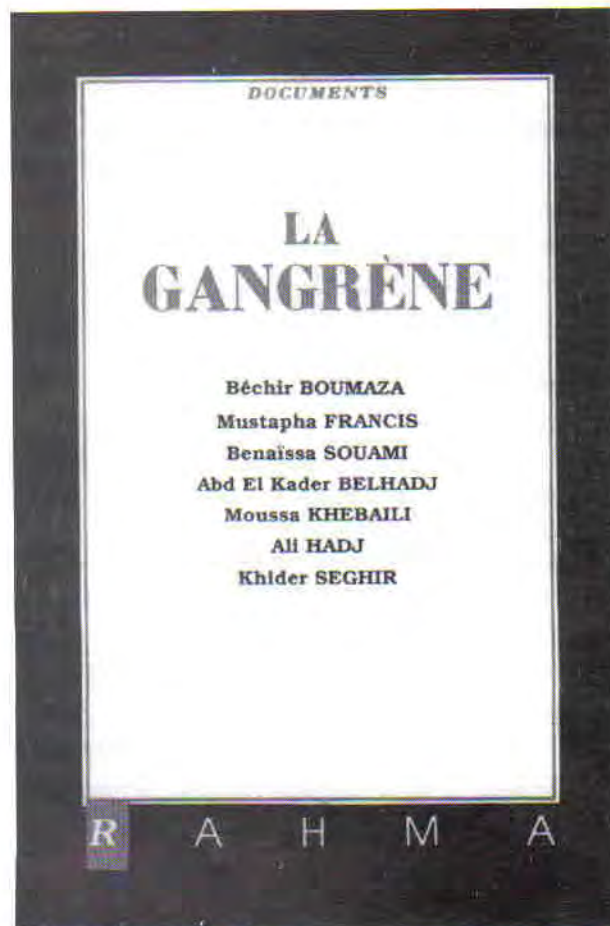
ter à l'auteur de ces lignes l'obligation d'en rapporter ici la preuve. Il lui suffira d'indiquer qu'un an de "police générale" lui a permis de connaître avec précision trop de dossiers pour qu'il lui soit impossible d'alourdir cette note des archives de son service... Nous n'en sommes plus à ce que, le 11 mars 1957, le général Massu qualifiait lui-même de "bavures", nous sommes bel et bien engagés dans la voie d'une systématisation de la torture que l'on ne craint plus de justifier." Paroles claires qui n'ébranlèrent pas beaucoup leurs destinataires. Ces hommes "éminents", qui avaient accepté de partir sans que ni leur mission ni leurs pouvoirs fussent définis, avaient donc fait faillite. Mais un ultime affront les attendait : malgré l'engagement formel du gouvernement, celui-ci ne tint aucunement la commission informée des suites données à ses observations ; en fait il n'y eut pas de suites.

Trois commissaires, M. Delavignette, Me Garçon et M. Pierret-Girard, donnèrent alors leur démission. Maurice Garçon déclara qu'il n'était pas disposé à faire croire qu'il avait le pouvoir de protéger qui que ce soit, alors qu'il n'avait aucun pouvoir. Le gouverneur général Delavignette fut beaucoup plus explicite. Il n'était pourtant ni un révolutionnaire, ni même, à cette date, un homme rallié à l'idée de l'indépendance algérienne. Ancien gouverneur général du Cameroun, Robert Delavignette avait été un de ces grands commis qui firent jadis l'orgueil de l'administration française ; certainement, dans son enquête en Algérie, il ne vit pas tout, ne comprit pas tout. Il persiste à penser par exemple que "80 % des musulmans [...] malgré tant d'exactions passées et de détresses présentes, gardent encore la confiance en la justice, en la France et en une nouvelle Algérie française". Mais il avait compris quelque chose d'essentiel ; il devait dire, le 23 octobre 1957 : "Ce qui est vrai pour l'Algérie peut l'être très rapidement pour la France. [...] A-t-on suffisamment mesuré les conséquences de la carence des pouvoirs civils, aboutissant pratiquement à remettre d'énormes responsabilités entre les mains de simples caporaux-chefs ou sergents ? Il est angoissant qu'on puisse se demander si une mentalité policière ne les a pas peu à peu pénétrés ; et des groupes para-policiers ont pu insensiblement guider leurs actes, procéder à la mise au point de techniques qui pourraient trouver d'autres champs d'application." Le 9 décembre, il ajoutait : "Ce qui m'a paru le plus grave, ce n'est pas seulement les atrocités, mais le fait que l'Etat se détruit lui-même. Nous assistons en Algérie à une décomposition de l'Etat et cette gangrène menace le pays même."

Robert Delavignette fut assez bon prophète. Quant à la commission de sauvegarde, instituée avec tant de solennité, elle avait après tout joué le rôle qui lui avait été fixé par le gouvernement : détourner l'indignation qui commençait à se manifester. Ni la justice ordinaire, ni la justice extraordinaire n'avaient donc mis un terme à la torture. Des dossiers, terriblement accusateurs, s'étaient accumulés, que la lâcheté des hommes politiques et des magistrats avaient mis sous le boisseau, mais aussi conservés. Les documents sur la torture, sur le contre-terrorisme, sur les complots étaient inextricablement mêlés et formaient un mélange explosif.

Garde des sceaux, François Mitterrand avait eu entre les mains le dossier de l'attentat au bazooka contre le général Salan, dans lequel, compte tenu de l'imagination des accusés, ces trois types de crimes se trouvaient présents ensemble. Il n'avait guère poussé l'instruction, se contentant d'exercer une discrète pression sur un adversaire politique. Le 13 mai 1958, les hommes qui mettaient à sac le gouvernement général, ou du moins certains d'entre eux, savaient ce qu'ils faisaient. Le dossier du bazooka fut solennellement livré aux flammes dans le commissariat d'Alger."

Pierre Vidal Naquet "La Torture dans la République"
Édition Maspéro 1972
"L'affaire Le Pen" in Vérité-Liberté n°20 juin-juillet 1962



J'ai été arrêté le 2 décembre 1958, à 10 heures du matin, 146, rue Montmartre, au domicile de mon ami Naoui.

Les inspecteurs de la D.S.T. l'avaient arrêté lui-même le 28 novembre, et saisi à son domicile les archives du "Croissant Rouge". Il vivait seul. Personne n'avait donné l'alerte.

Avant que je ne tombe dans la souricière tendue à son domicile, les policiers savaient déjà qui j'étais et avaient eu le temps d'étudier tous les documents concernant mes activités :

- une liste des détenus avec leurs charges de familles ;
- la comptabilité des secours distribués (20.000.000 de Frs pour le mois de novembre dans la région parisienne) à tous les détenus musulmans, sans distinction ;
- un appel pour une collecte de vêtements d'hiver en faveur des enfants des détenus ;
- la comptabilité des frais de livres scolaires remboursés ;
- un appel pour une collecte de vêtements chauds en faveur des condamnés à mort ;
- un projet de brochure intitulé "Chasse au faciès", relatant les agressions policières, non seulement contre les Algériens, mais également contre des Tunisiens, des Marocains, des Italiens, des Grecs et des Portugais ;
- un projet d'appel contre le génocide des populations civiles en Algérie ;

-enfin, le plan d'une brochure sur la torture, avec des témoignages précis et des documents médicaux.

Dès que je sonnai, trois inspecteurs m'ouvrirent la porte et me passèrent aussitôt les menottes.

- C'est lui, dit l'un d'entre eux, qui semblait le chef, et il ajouta en me regardant fixement : "Tu as intérêt à parler. C'est un conseil gratuit que je te donne".

- Si je veux, lui répondis-je. Et je vous préviens que j'ai bonne mémoire.

L'autre haussa les épaules et me dit simplement :

- On emmerde la Commission de Sauvegarde. Chaque fois qu'il y a une plainte contre nous, la patron nous donne de l'avancement.

Un inspecteur renchérit :

- Dis-leur donc de venir chez nous ; ils passeront "à la broche", comme tout le monde.

Je compris qu'il était vain de poursuivre cette conversation, et me tus. Ils s'assirent sur le lit et sur deux chaises, me laissant debout. Quelques minutes plus tard, quatre autres inspecteurs frappèrent à la porte. Ils m'emmenèrent et je montai, en leur compagnie, dans une 403, qui me conduisit directement rue des Saussaies.

Après avoir traversé le hall rempli d'inspecteurs, je fus conduit dans une salle où le commissaire Bigorre, assisté d'une vingtaine de policiers, me prit en charge.

- On sait qui tu es, me prévint-il, après m'avoir retiré mes menottes.

Un des inspecteurs ajouta :

- Bonjour, Pascal.

J'entendis :

- On te fera pisser le sang.

- On va te passer à la broche.

- On commande à tout le monde ici, même au juge.

- Si t'es trop abîmé, on te foutra dans la flotte avec une étiquette : "traître au F.L.N.".

- Par contre, si tu parles, on te fournira un avocat de gauche... et on se débrouillera...

Je supposai que cette comédie avait pour but de me mettre "en condition" avant l'intervention des "spécialistes". Mes réflexions furent interrompues par la voix du commissaire :

-C'est tout de suite qu'il faut te décider, pas quand tes copains seront barrés.

Je pensais : "Pourvu que j'aie, moi aussi, la force de me taire".

Des inspecteurs me bandèrent les yeux avec mon cache-nez et me remirent les menottes. J'entendis le commissaire dire, ostensiblement :

- N'oubliez pas, s'il crève : l'étiquette, et la pierre au pied.

Nous descendîmes par l'escalier jusque dans la cour. Là, on me fit entrer dans une voiture qui démarra aussitôt. Il devait être midi. Au silence, un moment, je devinai que nous sortions de Paris et traversions un bois ou la campagne. Après trois quarts d'heure, la voiture s'arrêta. On me fit descendre, les yeux toujours bandés. Je traversai une cour pavée. Je montai cinq étages. On m'ôta mon bandeau. J'étais dans une salle nue. L'unique fenêtre était pourvue de barreaux ; je vis quelques chaises, deux tables, un poêle à charbon, des murs délabrés. On me fit asseoir sur une chaise, la tête tournée contre le mur. Les policiers sortirent de la pièce, sauf un inspecteur.

- Ils savent, me dit-il en arabe, que Pascal c'est toi. Tu as donc tout intérêt à parler. Autrement, ils te couperont en morceaux ; crois-moi, je suis ton frère, moi aussi.

Il me conjurait d'éviter des supplices inutiles :

- A quoi te sert de nier, puisqu'ils savent tout. De Gaulle va faire la paix ; ce n'est pas le moment de te faire tuer. Ce serait trop bête.

Mon silence lui paraissait sans doute de bon augure, il me proposa de procéder lui-même à mon interrogatoire et, sitôt mes réponses faites, de me conduire devant le juge d'instruction, "son ami Batigne".

Confirmant ses dires, il courut à la porte du bureau, qu'il ferma à double tour : "Comme ça, dit-il en français, ils ne nous emmerderont plus".

Commencèrent alors les questions sur mes "rapports" avec l'Eglise, Gerlier, Carteron, le cardinal Liénart, la Croix-Rouge Internationale, la Ligue des Droits de l'Homme, les avocats, spécialement ceux que les détenus avaient signalés comme les plus dévoués.

- Toutes leurs conversations avec leurs clients sont enregistrées. Ce sont des cons. Dis donc ce qu'on sait déjà et tu sauves ta peau. Tu comprends ?

Je ne répondis pas. Patient, il alluma une cigarette. Je jouissais de ce répit. J'avais entendu dire que la torture électrique rendait impuissant, et la pensée que j'avais déjà un enfant me reconfortait. Mais le policier renouvelait sa proposition. Je lui dis : "Non".

- Tu l'auras cherché, me répondit-il en gagnant la porte. Il revint avec dix de ses collègues.

- Comment, tu donnes une chaise à ce salaud ? Pourquoi pas un fauteuil ? dit un inspecteur en tirant brusquement mon siège en arrière. Je tombais à la renverse. Le groupe d'inspecteurs se précipita sur moi et me frappa à coups de pied sur tout le corps. Je crois que c'est ce qu'ils appellent "faire du football".

Après un quart d'heure, ils s'arrêtèrent. Je me relevai. L'inspecteur parlant l'arabe entra de nouveau en scène, tandis que les autres se retiraient. Il m'apporta la moitié d'un verre d'eau. Mon nez et ma bouche saignaient. Je bus l'eau mélangée à mon sang. Il me passa son mouchoir sur le visage, puis me prodigua de nouveau ses conseils : "Tu devrais parler tout de suite, les autres ne peuvent pas perdre tout leur temps à m'attendre".

"Si je n'ai pas la force de résister jusqu'au bout, pensai-je, j'aurai déjà gagné assez de temps. M..., avec qui j'avais rendez-vous à midi, n'aura pas manqué de donner l'alerte".

De guerre lasse, le policier rappela ses collègues et quitta la pièce.

Les autres m'ordonnèrent de me déshabiller, et, comme je ne le faisais pas assez vite à leur gré, ponctuèrent leur ordre de nouveaux coups de poings et de nouveaux coups de pieds.

Entre temps, deux policiers étaient entrés, tenant la dynamo, "Gégène".

Dès que je fus complètement nu, ils me bandèrent les yeux de nouveau, me firent accroupir, lièrent mes poignets et mes chevilles, puis passèrent une barre de fer derrière mes genoux. Dans cette position, je n'avais prise sur rien, et tout mouvement de défense devenait impossible. Je fus soulevé et suspendu dans le vide, la tête en bas, chaque extrémité de la barre reposant sur une table.

Ils soulignèrent en propos orduriers l'indécence de ma position. Puis deux d'entre eux enroulèrent le fil électrique autour des doigts de ma main et de mon pied droit.

- On va te prendre ta tension avant de t'enculer, me dirent-ils quand tous les préparatifs furent terminés. Mais, avant, on va boire un coup à ta santé.

Je les entendis quitter la pièce. C'était un entracte, un délai destiné à accroître mon appréhension. Au silence qui m'environnait, je supposai que j'étais seul et j'essayai par un effort des hanches de glisser sur la barre, afin de me rapprocher d'une des tables, mais ce fut en vain. J'essayai alors, par un mouvement répété de la tête, de faire glisser le bandeau qui me couvrait les yeux. Peine

perdue. Je sentis alors une présence dans la pièce, puis une main me toucha le visage. C'était le spécialiste de l'action psychologique qui était revenu :

- Parle. Parle vite, et je te détache dans cinq minutes. Ce sont tes rapports avec les curés et les avocats qui intéressent le patron. Qu'il y en ait eu ou pas, tu vois bien ce qu'on attend de toi. Parle. Que t'importent les curés et les avocats !

Il ajoute, en français :

- Démerde-toi, bon Dieu, les voilà.

Je l'entends courir vers la porte :

- Voilà, voilà, leur crie-t-il.

Puis il revient vers moi et me conjure une dernière fois de lui répondre.

Je ne l'écoute même plus, je suis résigné au pire. Il s'éloigne, et les autres accourent.

- Alors ?

- Alors, rien à foutre.

La séance commence.

Un des policiers doit manœuvrer "la Gégène" ; j'entends un léger grincement, de temps en temps. Un autre promène les électrodes sur mon corps, s'attardant, à la demande des autres, sur mes parties sexuelles. De temps à autre, il s'arrête, tandis qu'on m'asperge d'eau, afin, dit-il, "que ça ne laisse pas de traces, et que ça fasse plus mal".

Pour m'empêcher de crier, les policiers m'ont fourré un chiffon dans la bouche. Un moment, je crois que c'est de l'eau que l'on me verse sur le visage, mais, au rire des policiers, je comprends que l'un d'eux urine sur moi. Des vibrations traversent tout mon corps.

J'ai l'impression que la barre de fer est en train de me couper les jambes et qu'elles vont tomber, morceau par morceau. Je ne peux ni bouger, ni crier. Je tressaille seulement sans arrêt.

La séance dura ainsi une heure ou deux, je ne peux dire.

Je fus ensuite détaché, et mes gardes reprirent leur "football", peut-être un quart d'heure>. Puis ils me conduisirent, toujours nu et les yeux bandés, dans une salle voisine située au même étage. J'entendis dire : "Il faut le tuer, ce salaud-là".

On me couche à plat ventre sur un banc, la tête dans le vide, et l'on me ficelle, les bras le long du corps. Toujours les mêmes questions, auxquelles, de nouveau, je refuse de répondre. En inclinant -très lentement- le banc, ils me plongent alors la tête dans une bassine remplie d'un mélange infect : eau sale et urine, probablement. Je perçois le glou-glou du liquide devant ma bouche, puis son grondement sourd dans les oreilles et son picotement dans le nez.

- Tu a demandé à boire, régale-toi !

La première fois, je bus effectivement pour tenter d'apaiser mon insupportable soif. J'eus immédiatement envie de dormir.

- Il dégueule, le salaud !

Et de me replonger la tête dans la bassine.

De temps en temps, l'un d'eux s'assoit à califourchon sur mon dos, et me pèse sur les reins. J'entends l'eau que je rends retomber dans la bassine. Puis, de nouveau, le supplice reprend.

- Il est dur, le salaud.

Ensuite, ils me détachèrent, m'enlevèrent mon bandeau et m'ordonnèrent de me rhabiller. J'eus le temps de les regarder tous. Il y en avait un grand, très fort, aux cheveux noirs et frisés, aux tempes

dégarnies, un autre de taille moyenne, avec des pommettes saillantes et des lunettes, un autre, grand aussi, mais au teint clair et aux cheveux grisonnants, un autre, quarante-cinq ans, environ, qui portait des lunettes noires, un chapeau mou et un ciré kaki, le visage tout rond.

Ils me remirent les menottes, et nous nous retrouvâmes dans la cour. Ils me firent monter dans une Aronde gris-crème, où ils me bandèrent de nouveau les yeux, et la voiture partit.

Nous mettons un quart d'heure à quitter des rues au bruit provincial, puis c'est à nouveau le silence. On m'enleva mon bandeau comme nous traversions le bois de Boulogne. Il faisait nuit. Rue des Saussaies, des inspecteurs m'attendent et me conduisent aussitôt dans une salle.

Mon bandeau enlevé, je vois une quinzaine de policiers entourant M. Wybot ; je le reconnais d'après la photo parue dans "Jours de France", après les arrestations de la rue Sampaix.

De nouveau, les mêmes questions me sont posées par un inspecteur, qui me gifle parce que je ne réponds pas. Au bout de trois quarts d'heure ou une heure, M. Wybot donne l'ordre qu'on me conduise au sous-sol. Il est exactement minuit et demi - ainsi qu'en témoigne le registre, où je suis inscrit sous le nom de Nelili Ali.

Je passe la nuit dans cette cellule. Le lendemain, à sept heures, on me réveille et me conduit dans le bureau de M. Bigorre. Il a devant lui tous les documents qui me concernent.

Mes tortionnaires de la veille sont à côté de lui, y compris l'inspecteur parlant l'arabe. je n'ai pas fait ma toilette ; je n'ai pas mangé depuis la veille ; j'ai transpiré toute la nuit et mes vêtements remplis de vomissures me collent sur la peau.

M. Bigorre ne cherche pas à me faire accuser qui que ce soit, se contentant de m'interroger sur les pièces du dossier. Il le fera jusqu'au soir, sans qu'on me donne quoi que ce soit à manger. Quand il s'en va, un garde me surveille. Ce n'est que vers minuit que je puis acheter quelques yaourts, au prix fort, à des gardiens.

La même séance se reproduit le lendemain, puis chaque jour, jusqu'au 11 décembre.

Le 4 ou le 5, vers sept heures, je croisai dans un couloir M. Pelletier, le ministre de l'Intérieur, qui venait sans doute rendre visite à M. Wybot.

Le 11 décembre, à onze heures, mon état était tel que le juge ordonna à un inspecteur de me conduire chez le médecin du ministère.

Celui-ci lui demanda devant moi, par téléphone, mon hospitalisation, et remit un certificat aux policiers qui m'accompagnaient.

Je fus reconduit dans ma cellule à une heure de l'après-midi. Le lendemain, vers neuf heures, on me remontait chez le commissaire. Il me lut mes "aveux" :

"A la dissolution de l'U.G.E.M.A., nous avons détruit nos archives.

"Omar existe bien. Le bruit a couru qu'il était parti, soit au Maroc, soit en Tunisie, soit en Allemagne. Oui, je l'ai vu une fois, mais sans lui parler.

"J'ai donné mes rendez-vous au Luxembourg, au bois de Boulogne, dans les squares.

"Les Wilayas ne correspondent pas à un découpage très net.

"La région parisienne doit représenter plusieurs Wilayas.

"Je travaillais avec Mohamed, taille 1 m 70 environ, corpulence faible, cheveux châains, coupés au rasoir, portant parfois lunettes.

"L'O.S. (Organisation Spéciale) échappe à mon service. J'ignore tout de ses activités.

"La Seine sépare deux Wilayas. (Je songeais au slogan ultra : "la Méditerranée sépare la France"...)

"Je pense que la Vilaya Paris-Nord a son siège à Paris, puisqu'elle a sur son territoire la partie nord de Paris.

"La Vilaya Paris-Centre a son siège probablement dans la partie sud de Paris.

"J'ai pris la rue perpendiculaire à la gare, puis j'ai emprunté une grande avenue à gauche, puis j'ai pris la deuxième ou troisième rue sur la droite. Je ne me rappelle pas qu'il y avait un ascenseur. Je ne me souviens plus du nom de la femme..."

Je ne pus m'empêcher de rire. Le commissaire me gifla et me dit :

- Je sais bien que c'est un tissu de mensonges. D'ailleurs, tu n'arrives plus toi-même à t'y retrouver.

- Pourquoi, alors, l'avoir noté ?

- Pour prouver que tu as parlé.

- Ça vous a fait perdre dix jours.

Je comprenais qu'ils ne pouvaient plus me garder, qu'à l'extérieur les frères s'occupaient de moi. Ils avaient pu constater que nous n'avions pas faibli. Tout cela me grisait. Le commissaire me jeta dans le couloir :

- Fous le camp, me dit-il.

Les inspecteurs me reconduisirent dans ma cellule.

Le lendemain, à onze heures, j'étais transféré au dépôt. Je passai une demi-heure à l'anthropométrie, subissant les insultes des policiers, leurs menaces et leurs moqueries : "Avorton", "Infirme", "On va te ramollir", "On va te passer l'électricité dans les couilles" (ils paraissaient ignorer que j'étais déjà passé par là), "Bourguiba te soignera !"

A trois heures, j'étais présenté, menottes aux mains, à M. Batigne, juge d'instruction. Il regarda ma barbe de douze jours, ma face tuméfiée, les croûtes sur mon nez, et me dit seulement :

- Vous êtes inculpé d'atteinte à la sûreté de l'Etat et de reconstitution de ligue dissoute. Vous serez écroué à Fresnes.

Je le regardai longuement, sans un mot.

- Qu'est-ce que vous voulez ? me dit-il.

Je ne répondis pas.

Il dit alors aux gardes :

- Emmenez-le.

Je revois défiler devant moi, pour la millième fois, les images d'un film dont les acteurs et les victimes furent mes amis les plus chers.

C'était le 10 mai 1945, à Kherrata, mon village natal. Hanouz Arab, auxiliaire médical, à qui il était reproché d'être le secrétaire de l'Association locale de culture de bienfaisance, était conduit avec ses trois enfants, dont le plus jeune avait mon âge, devant la maison du seigneur-colon de mon village. Là, sur place, au milieu des encouragements de toute la population européenne, femmes et enfants compris, les Hanouz furent torturés pendant plusieurs heures par les légionnaires.

Le soir, comme ils ne bougeaient plus, mais respiraient encore, les soldats obligeaient les Musulmans à défiler devant ces quatre corps, allongés le visage contre le sol. Les soldats transportèrent ensuite les Hanouz sur un pont, à trois kilomètres de là, et les précipitèrent, d'une hauteur de cinquante mètres, dans l'oued. Depuis, les habitants de mon village appellent ce pont "le pont des

Hanouz". Quelques mois plus tard, nous pûmes enfin, quelques amis et moi, aller recouvrir les os de M. Hanouz et de ses fils, Tayeb, Madjid et Hanafi. Je quittai mon village le lendemain, pour n'y revenir qu'en 1952.

Depuis 1954, ces procédés se sont généralisés. Au préfet Lambert, j'eus l'occasion de présenter un compatriote dont les mains ne comportaient plus que le pouce et l'auriculaire, les autres doigts ayant été arrachés avec des tenailles, au cours d'un "interrogatoire". Les soldats l'appelaient "le

crabe", par dérision. M. le Super-Préfet nous répondit qu'il devait s'estimer heureux d'être encore en vie. J'ai appris depuis mon arrestation que mes trois oncles ont été fusillés.

Mon supplice n'est rien, à côté de celui de mes frères et de mes sœurs d'Algérie, brûlés vifs, mutilés, humiliés, violés, empalés et coupés en morceaux. Mais la voix de mes frères n'atteint plus la France, et la seule raison pour laquelle je témoigne est que j'espère que ma voix, moins forte sans doute, mais plus proche, aura peut-être plus de chances de l'atteindre.

Bachir BOUMAZA.
In "La Gangrène"
Éditions de Minuit Paris 1959
Éditions Rahma Alger 1992

Bachir Boumaza, Premier Président du Conseil de la Nation



Propos recueillis par Florence Beaugé, Le Monde, 22 novembre 2000

Le Monde : « Quand le dossier de la torture en Algérie est brusquement réapparu à la "une" de l'actualité, en juin, vous n'aviez pas caché au Monde que vous ressentiez une certaine amertume à l'égard du pouvoir politique de l'époque. Considérez-vous que Max Lejeune, alors secrétaire d'État aux forces armées, Robert Lacoste, ministre-résident en Algérie, et Maurice Bourgès-Maunoury, successivement ministre de l'intérieur puis président du conseil à la suite de Guy Mollet, sont les véritables responsables de la torture ?

Le général Jacques Massu : Je n'ai pas envie de donner des noms et de "charger" ces personnes-là. Ce ne serait pas élégant de ma part. De plus, je pense que les civils faisaient ce qu'ils pouvaient à cette époque et que ce n'était pas facile pour eux. Cette guerre était très complexe : elle avait des aspects à la fois politiques, policiers, sociaux et économiques. Mais j'aimerais qu'on évite de mettre l'armée française en accusation. On lui a imposé une mission désagréable le rétablissement de l'ordre, elle l'a effectuée du mieux qu'elle a pu. Quant à définir la responsabilité du pouvoir politique, je ne vois pas comment ce serait possible. Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'ils venaient



Larbi Ben M'hidi, la veille de son assassinat

régulièrement à Alger, à la 10e division parachutiste, et qu'ils allaient visiter les régiments et contrôler le travail de renseignement. Ils venaient même quand je n'étais pas là. Il y en avait toujours un dans le secteur, ce qui se comprend, car nous menions une action extrêmement importante à ce moment-là à Alger. Mais aucun d'entre eux ne m'a jamais dit quoi que ce soit à ce sujet, pas même: "Allez-y plus doucement !" Je pense qu'ils avaient tous très peur de ce qui se passait à Alger, des assassinats, des bombes (Lacoste en particulier) et qu'ils voulaient que ça cesse à tout prix.

Le Monde : Vous avez dit il y a quatre mois que ce qui s'était passé en Algérie vous "désolait", que la torture "n'est pas indispensable en temps de guerre". Beaucoup se sont interrogés sur le sens de vos propos.

Le général Jacques Massu : Ce que je voulais dire, et que je pense toujours, c'est que la mission qu'on m'a imposée, en Algérie m'a désolé. Je me suis retrouvé chargé de pouvoirs de police dans le département d'Alger, une situation que je n'avais ni provoquée ni souhaitée, et qu'il fallait pourtant assumer, avec des problèmes à résoudre. J'ai regretté d'être mis dans l'obligation d'avoir à mener cette action policière, mais il était nécessaire que nous nous substituions à la police, qui n'avait pas suffisamment d'effectifs à Alger. Mon nom a toujours été associé à la torture, ce que j'ai trouvé très dur à vivre. J'ai toujours été cloué au pilori, alors que j'ai essayé de faire bien d'autres choses à Alger, en particulier mener une action sociale en profondeur avec mon épouse. Il n'y a pas eu besoin d'utiliser la torture dans toutes les circonstances, on l'oublie trop souvent et on tente aujourd'hui de noircir le tableau. Pour briser la grève des dockers, par exemple, je me rappelle avoir trouvé astucieux qu'on paye les hommes pour contrecarrer cette initiative du FLN, et ça a marché ! On reparle aujourd'hui beaucoup de la torture en Algérie, j'ai du mal à comprendre pourquoi on soulève à nouveau cette question, je n'en vois pas bien l'utilité. On oublie aussi de rappeler ce que les types du FLN ont fait sur leurs propres compatriotes et le fait qu'ils se sont comportés comme des sauvages.

Le Monde : Il semble que, en France comme en Algérie, beaucoup ressentent aujourd'hui le besoin que les choses soient dites, pour tourner la page, et en particulier que soit reconnu le fait que la torture en Algérie ne s'est pas limitée à quelques "bavures" mais qu'elle a été généralisée et même institutionnalisée.

Le général Jacques Massu : Mais j'ai dit et reconnu que la torture avait été généralisée en Algérie ! Elle a ensuite été institutionnalisée avec la création du CCI (centre de coordination inter-armées) et des DOP (dispositifs opérationnels de protection), et institutionnaliser la torture, je pense que c'est pire que tout ! Mais je n'y suis pour rien. Ce n'est pas moi qui ai donné l'ordre de créer le CCI et les DOP et qui les ai mis sur pied. J'ai cherché à savoir à l'époque qui avait fait cela : le commandement civil ou militaire ? L'état-major de l'armée de terre à Paris ? Aujourd'hui encore, je m'interroge.

Le Monde : Vous avez dit aussi qu'"on aurait pu procéder autrement" qu'avec la torture en Algérie

Le général Jacques Massu : On aurait dû faire autrement, c'est surtout cela ce que je pense. Mais quoi, comment ? Je ne le sais pas. Il aurait fallu chercher, tenter de trouver. On n'a malheureusement pas réussi, ni Salan, ni Allard, ni moi, ni personne.

Le Monde : Le général Paul Aussaresses, que vous avez appelé à vos côtés pendant la bataille d'Alger, avoue qu'il a pratiqué, ou fait pratiquer, de nombreuses exécutions sommaires, ainsi que la torture. Dans le même temps, il reconnaît qu'avec du temps, et en y mettant les moyens, on pourrait la plupart du temps se passer de la torture.

Le général Jacques Massu : Oui, Aussaresses a raison sur ce point. Le problème, c'est qu'on a rarement le temps, il faut exploiter les renseignements à chaud. En ce qui concerne les actes d'Aussaresses en Algérie, qui étaient, je pense, affaire de conscience personnelle, le fait qu'il les reconnaisse le rend encore plus estimable à mes yeux.

Le Monde : Que pensez-vous de l'appel lancé par un certain nombre d'intellectuels dans les colonnes de L'Humanité pour que la pratique de la torture pendant la guerre d'Algérie soit reconnue par la France et condamnée ?

Le général Jacques Massu : Je pense que ce serait une bonne chose. Moralement, la torture est quelque chose de moche, je prendrais donc cela pour une avancée. Et si cela pouvait avoir d'heureuses conséquences, je trouverais cela très bien.

Le Monde : Des guerres sans tortures, cela vous paraît un peu naïf ou illusoire ?

Le général Jacques Massu : Beaucoup de bonnes choses sont au départ naïves, mais cela vaut le coup de les essayer. Et si on réussit, tant mieux. Pour ma part, j'admets que je connais trop la nature humaine et que je n'y crois pas trop.

Le Monde : Avec le recul, comprenez-vous mieux le coup d'éclat du général de Bollardière en Algérie ?

Le général Jacques Massu : Je connaissais Bollardière depuis longtemps. Nous étions de la même promotion à Saint-Cyr. C'était quelqu'un de très estimable mais de très original, et je n'ai pas bien compris qu'il ait demandé à être relevé de ses fonctions à cause de la pratique de la torture. Pourquoi ne l'avait-il pas fait plus tôt, quand il commandait tous les parachutistes en Indochine ? Bien sûr, on torturait moins à ce moment-là, mais enfin, quand on est contre la torture, on l'est par principe !

Le Monde : Vous êtes l'un des seuls à connaître le sort de Maurice Audin. Et le passage que vous avez écrit à ce sujet dans votre livre La Vraie Bataille d'Alger n'est pas crédible. Quarante-trois ans après la disparition de ce jeune mathématicien, enseignant à l'université d'Alger, membre du Parti communiste, sa veuve, Josette Audin, et ses enfants attendent toujours de connaître la vérité. Est-il mort sous la torture, ou étranglé, comme beaucoup le pensent, à l'inverse de la version officielle qui veut qu'il se soit évadé ?

Le général Jacques Massu : Je ne sais pas exactement, je me souviens de cette affaire, mais pas en détail. Je n'étais pas à côté de Maurice Audin au moment de sa disparition. Je n'ai pas de souvenirs précis. Si j'avais encore en mémoire les circonstances de sa disparition, je vous les dirais probablement, mais je ne les ai pas.

Le Monde : Un dernier mot, concernant cette fois votre famille. Peu de gens savent que sur vos trois enfants, deux sont algériens.

Le général Jacques Massu : Avant mon départ d'Algérie, j'ai en effet recueilli deux enfants. D'abord Malika, en 1958, qui avait quinze ans. Sa mère nous avait suppliés, ma femme et moi, de la prendre avec nous, pensant que sa fille serait plus en sécurité. Elle n'avait pas tort puisque son mari, le père de Malika, a été tué par des fellaghas, juste après l'indépendance de l'Algérie. Un peu plus tard, nous avons pris avec nous Rodolphe, qui avait six ans à l'époque et qui vivait tout seul. Il avait été pris en charge pendant deux ans par un régiment stationné dans l'Ouarsenis. Quand l'appelé qui s'occupait de lui a regagné la France, l'assistante sociale a amené cet enfant à ma femme, qui m'a dit : "Vous n'avez pas de fils. En voulez-vous un ?" J'ai dit oui. Nous avons pu, plus tard, procéder à l'adoption de Rodolphe, car, apparemment, il n'avait plus ses parents. Pour moi, lui et sa soeur Malika sont la preuve que l'intégration celle pour laquelle je me suis toujours battu était possible et que ce n'était pas une chimère. C'est dans cet esprit que je les avais pris en charge tous les deux. »

Entretien avec Le général Paul Aussaresses



Propos recueillis par Florence Beaugé, Le Monde, 22 novembre 2000

Le général Paul Aussaresses, quatre-vingt-deux ans, a été l'un des personnages-clés de la bataille d'Alger en 1957. En janvier de cette année-là, le général Massu appelle à ses côtés ce commandant, chef de bataillon parachutiste, ancien d'Indochine, ancien du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (Sdece), fondateur du 11e Choc (bras armé de la division action des services spéciaux), pour coordonner les renseignements à Alger. L'objectif est de démanteler les réseaux FLN et de mettre fin à la vague d'attentats qui ensanglantent le secteur.

La figure du général Aussaresses apparaît dans de nombreux récits parus ces dernières années. Dans *La Guerre d'Algérie*, Yves Courrières le présente sous l'appellation « commandant O ». Pierre Vidal-Naquet, dans *La Torture dans la République*, parle de lui comme étant le chef de file « de ce qu'il faut bien appeler une équipe de tueurs professionnels » et souligne que son nom « ne figurera guère que dans un seul dossier publié, celui de l'affaire Audin. ». Dans *Les Centurions*, de Jean Lartéguy, le général Aussaresses est présenté sous le nom de Boisfeuras. Il est enfin « le barbu » dans le roman de Robert Escarpit, *Meurtre dans le pignadar*.

– Au fur et à mesure que le dossier de la guerre d'Algérie s'inscrit dans le débat en France se pose une question essentielle : la responsabilité du pouvoir politique de l'époque dans la pratique de la torture. Que pouvez-vous nous dire à ce sujet ?

– Je suis arrivé à Alger début 1957, à la demande du général Massu qui, à la tête de la 10e division parachutiste, venait de se voir confier les pouvoirs de police sur le Grand Alger. Son second, le colonel Yves Godard, ne voulait pas de cette action policière. "Ce n'est pas pour nous", disait-il. Alors Massu avait décidé d'appeler deux types qu'il estimait sûrs et sur lesquels il pourrait s'appuyer : le lieutenant-colonel Trinquier et moi. J'avais reçu une mission précise : travailler avec la police d'Alger – dont Paul Teitgen était alors secrétaire général à la préfecture – et les officiers de renseignement, ainsi que le juge Bérard, conseiller juridique de Massu. Au début, nous n'avons eu aucun problème avec Teitgen. Ce n'est que plus tard qu'il a commencé à montrer des réticences à coopérer avec les paras.

– Paul Teitgen a même démissionné de ses fonctions, le 12 septembre de cette année-là...

– Teitgen avait en effet découvert qu'on le roulait dans la farine depuis longtemps. Je lui faisais signer des assignations à résidence, ce qui permettait d'enfermer les personnes arrêtées dans des camps, notamment au lieu-dit Paul-Cazelles, dans le sud du département d'Alger. En fait, on exécutait ces détenus, mais Teitgen ne s'en est rendu compte qu'après coup.

– Paul Teitgen a dit que, sur les 24 000 assignations à résidence qu'il avait signées, 3 024 des personnes concernées avaient disparu.

– Oui, cela doit correspondre à peu près à la réalité. L'intérêt, si j'ose dire, du système mis en place par Massu tenait justement à cela : avoir un officier de liaison – moi, en l'occurrence – avec les services de police et la justice, et qui endossait beaucoup de responsabilités. Tous les matins, avec Trinquier, je faisais mon rapport à Massu et lui racontais ce qui s'était passé la nuit précédente. Pour qu'on s'en souvienne, nous consignions tout dans un gros cahier manifold. Il y avait quatre pages pour chaque jour : une pour Massu, une pour Salan [commandant en chef des forces armées en Algérie], une pour Lacoste, [ministre-résident en Algérie] et enfin une pour moi. Parfois, je disais à Massu : « On a ramassé untel » et je le regardais dans les yeux avant d'ajouter : « On le tuera demain. » Massu poussait un grognement, et je prenais cela pour un oui. » Une nuit, je m'en souviens, Bigeard m'a dit : "J'ai capturé le groupe terroriste de Notre-Dame-d'Afrique, une bande de tueurs dont je ne sais pas quoi faire. Est-ce que vous pouvez demander à Massu son avis ?" Que pouvait-on faire ? Livrer ces hommes à la justice ? C'était hors de question, nous avions autre chose à faire que d'examiner les situations particulières de certains individus dans le cadre de la légalité... Trinquier et moi, on va alors chez Massu, et Trinquier lui suggère : "Tu ne crois pas qu'on devrait les envoyer dans le maquis (autrement dit les flinguer) ?" Massu a répondu : "Un maquis éloigné !" Peu après, sinon le même jour, rapplique Max Lejeune, le secrétaire d'Etat aux forces armées, en visite à Alger. Massu lui explique le problème et lui dit : "Alors, qu'est-ce qu'on fait ?" Max Lejeune, qui avait très bien compris, lui a fait la réponse suivante : " Lorsque Ben Bella et ses assistants [les chefs historiques du FLN] ont été repérés par la France dans un avion au-dessus de la Méditerranée [le 22 octobre 1956], la décision du gouvernement français a été d'abattre l'appareil. Si nous avons finalement renoncé à en donner l'ordre, c'est parce que l'équipage était français... Vous m'avez compris ? " Massu a poussé un grognement. Il avait compris...

– Et Robert Lacoste, alors ministre-résident en Algérie, était-il lui aussi informé de ces méthodes?

– Il était parfaitement au courant. Il lisait tous les jours les comptes rendus du cahier manifold. Il y était écrit, par exemple, qu'un militant du FLN avait fait l'objet dans la nuit d'une exécution sommaire. Ce n'était pas marqué en ces termes mais c'était très clair. Je peux vous donner une autre preuve de la connaissance de Lacoste de toutes ces pratiques. Un jour, les membres d'un groupe parlementaire débarquent de Paris pour enquêter sur la torture en Algérie. Lacoste les envoie à Massu. On les fait escorter par le capitaine de Denoix de Saint-Marc, car c'était un officier avec beaucoup de prestance et un excellent contact humain. Pendant leur tournée, les parlementaires tombent sur un officier de renseignement en train d'interroger un fellagha. Le porte-parole du groupe saute sur l'occasion et demande à l'officier français, un colonel malin (qui avait été prévenu de leur visite) : "Qu'en est-il de la torture ?" Et l'autre lui répond : "Eh bien, vous voyez, j'étais justement en train d'interroger un prisonnier. " "Et comment procédez-vous ? " , demande le parlementaire, soupçonneux. "Eh bien, j'écoute ce que mon prisonnier me dit" , répond l'autre sans se démonter. "Et comment êtes-vous sûr qu'il vous dit la vérité ? " , insiste le parlementaire. "Eh bien, je le fais jurer sur le Coran ! " , répond l'officier de renseignement, en réussissant à garder son sérieux... Et à ce moment-là, on entend le fellagha qui s'écrie : "Sur un Coran électrique, oui ! " ... C'est Denoix de

Saint-Marc, qui avait assisté à toute la scène, qui me l'a racontée, ce qui m'a fait beaucoup rire !

– En juin dernier, le général Massu avait exprimé ses regrets au sujet de la torture. Avec le recul, estimez-vous toujours, quant à vous, que la torture était indispensable ?

– La torture ne m'a jamais fait plaisir mais je m'y suis résolu quand je suis arrivé à Alger. A l'époque, elle était déjà généralisée. Si c'était à refaire, ça m'emmerderait, mais je refaisais la même chose car je ne crois pas qu'on puisse faire autrement. Pourtant, j'ai le plus souvent obtenu des résultats considérables sans la moindre torture, simplement par le renseignement et la dénonciation. Je dirais même que mes coups les plus réussis, ça a été sans donner une paire de gifles.

– Cela tendrait donc à prouver qu'en prenant du temps, et en y mettant les moyens, on peut se passer de la torture ?

– Oui, avec du temps et beaucoup de travail, vraiment beaucoup de travail. Et dans certaines situations, ce n'est pas possible. Nous sommes pris par l'urgence. Personnellement, je n'ai jamais torturé, et pourtant, je n'ai pas les mains propres. Il m'est arrivé de capturer des types haut placés au sein du FLN et de me dire : "Celui-là est dangereux pour nous, il faut le tuer" et je l'ai fait, ou je l'ai fait faire, ce qui revient au même. Ce qu'il faut que vous compreniez, car c'est essentiel, c'est que cela ne me faisait pas plaisir. Et si j'ai moi-même procédé à des exécutions sommaires, c'est que je voulais assumer ce genre de choses, pas mouiller quelqu'un d'autre à ma place. C'est d'ailleurs pourquoi je ne veux pas accuser le pouvoir civil de l'époque. Affirmer qu'il nous donnait des ordres dans ce domaine serait faux et, surtout, s'abriter derrière, cela reviendrait à dire que les militaires se dégonflent et qu'ils se déchargent de leurs responsabilités. En mon nom personnel – mais je n'engage que moi –, je refuse cette attitude.

– Combien de prisonniers algériens avez-vous ainsi abattus, en dehors de tout accrochage sur le terrain ?

– C'est difficile à dire... Ce sont des actes difficiles... On ne s'y fait jamais. Je dirais entre 10 et 30...

– Vous ne savez vraiment pas précisément combien d'hommes vous avez tués ?

– Si... J'en ai tué 24. • •

– En avez-vous parlé avec votre famille ?

– Non, je n'en ai jamais discuté avec ma femme, elle ne le supporterait pas. Mes trois filles non plus, d'ailleurs. Un jour, quelqu'un a posé des questions sur la torture à l'une de mes filles et lui a dit : "Votre père était expéditif pendant la guerre d'Algérie !" Ma fille est alors venue me voir, elle voulait en savoir plus. On a un peu discuté, mais elle a mal réagi. Elle m'a dit : "Il ne fallait pas !" Je la comprenais. Mais, du coup, on ne parle pas de cela.

– Quelle serait votre réaction si l'Etat français en venait un jour à faire une sorte de repentance à propos de l'Algérie ?

– Je serais contre. On n'a pas à se repentir. Qu'on reconnaisse des faits précis et ponctuels, oui, mais en prenant garde à ne pas généraliser. Pour ma part, je ne me repens pas.

– Et Maurice Audin, est-ce qu'on aura un jour la confirmation des circonstances de son décès, à savoir qu'il a été étranglé par le lieutenant Charbonnier après avoir été torturé et non qu'il s'est évadé comme l'a affirmé l'armée ?

– Je ne sais rien pour ce qui est de Maurice Audin. Vraiment rien.

- Vous étiez le numéro un du renseignement à Alger à cette époque. Cela paraît impossible à croire...

- Je ne sais rien, je vous le répète. La seule chose que je peux vous dire, c'est que ce n'était pas Charbonnier. Il n'était pas dans le secteur à ce moment-là. Il était ailleurs, occupé à procéder à des arrestations et à exploiter des renseignements. Mais il n'était pas là.

- Quand le fils du lieutenant Charbonnier affirmait à l'hebdomadaire Marianne du 24 juillet que son père n'était pas responsable de la mort de Maurice Audin et qu'il n'avait fait qu'assumer un acte commis par d'autres, il disait donc la vérité ?

- Le lieutenant Charbonnier n'y était pour rien, c'est tout ce que je peux vous dire. »

Paul Aussaresses

Général basses œuvres

par Jean-Dominique Merchet, Libération 12 décembre 2000

le chef de l'«escadron de la mort», assume sans honte la liquidation des prisonniers algériens. Histoire trouble d'un ex-barbouze froid et prêt à tout.

«Aussaresses? Ah! Ce vieux tueur...» Le ton est cordial et le mot est celui d'un général qui a côtoyé Paul Aussaresses en Algérie. Chez les «anciens», personne n'a été surpris quand celui que l'on présente désormais comme «l'un des personnages clés de la bataille d'Alger» a expliqué froidement qu'il avait alors tué «vingt-quatre hommes». C'était son boulot et il s'en vante, comme il l'a toujours fait devant ses copains. Mais cette fois-ci, il parle à une opinion publique qui ne partage ni les valeurs, ni le passé du monde qu'il côtoie d'habitude. Stupeur chez les Français et embarras chez ses pairs qui, de Marcel Bigeard à Hélié de Saint-Marc, se fendent d'un courrier pour l'appeler à plus de retenue. Ses «amis» de l'Union nationale de parachutistes, dont il fut président, ont même préféré ne pas l'inviter à leur congrès le 2 décembre.

Surgissant d'un placard de l'histoire, Paul Aussaresses, 82 ans, déboule sur la scène médiatique. Succès assuré avec sa trogne de boit-sans-soif, son œil masqué sous un pansement et son absence totale de remords. On tient le méchant, il ne décevra pas. Rien à voir avec Massu, l'autre général par qui le scandale arrive. Quand l'un parle pour soulager sa conscience de catholique au soir de sa vie, l'autre continue de fanfaronner, racontant ses mauvaises plaisanteries sur le «Coran électrique» à tous les micros qui se tendent. L'un était alors le patron, l'autre un exécutant. Massu est un officier de tradition, compagnon de Leclerc dès 1940 et père adoptif de trois orphelins algériens. Aussaresses est un barbouze au passé trouble. Un aventurier qui joue aujourd'hui un dernier bon coup avant de tirer sa révérence à un milieu qui le méprise, en profitant pour la première fois des feux de la rampe.

Qui est vraiment Paul Aussaresses? S'il se prête volontiers à l'exposé de ses turpitudes, il devient fuyant dès qu'il s'agit de faire plus de clarté sur sa vie et ses motivations. Il n'accepte les sunlights qu'à ses conditions. Ce bavard a pourtant beaucoup parlé, et de longue date, à tous ceux qui s'intéressaient à l'histoire de la guerre d'Algérie. Il s'est en particulier confié à des auteurs proches des milieux militaires ou des «services». Ainsi Georges Fleury, un ancien des commandos-marine en Algérie, qui le premier lui donna la parole dans le Journal du Dimanche du 25 juin. Cinq mois plus tard, Le Monde en fait sa Une. Il y explique à nouveau son rôle pendant la bataille d'Alger - celui de liquidateur des prisonniers interrogés. Et note, avec raison, que «tout le monde savait» pour la torture.

Passé de coups tordus. Certes, mais avant l'aveu public de Paul Aussaresses, on n'avait jamais mis un visage sur le responsable, à la tête de son «escadron de la mort», de l'exécution d'une grande partie des 3 000 Algériens disparus au cours de la bataille d'Alger. Soit presque la moitié des «disparus» du Chili de Pinochet... Le chiffre - exactement 3024 - fut fourni à l'époque par Paul Teitgen, le secrétaire général de la préfecture d'Alger qui démissionna de son poste, horrifié parce qu'il devait cautionner.

De quel bois est fait un tel exécuteur de basses œuvres? Son portrait le plus fidèle se lit paradoxalement dans un roman. Jean Lartéguy en a fait l'un des principaux personnages de son livre Les Centurions (1) sous le nom de «Boisfeuras»: «L'homme n'inspirait pas d'aversion au capitaine

malgré son esprit tortueux, son goût de l'intrigue, son manque de scrupule, de parole et d'honneur, son besoin monstrueux de puissance qu'il n'arrivait à assouvir qu'à l'ombre de gens plus élevés en grade, ce qui le rendait à la fois cauteleux et amer.» Cet Aussaresses- «Boisfeuras», fils d'un bourgeois du Tarn, débarque à Alger en 1957. A 39 ans, il a derrière lui un long passé de coups tordus, bien qu'il soit parfois difficile de démêler le vrai du faux dans sa biographie. Le SDECE (services secrets français), dont il provient, ne fait pas de la transparence l'une de ses grandes vertus.

Eaux troubles. Alger est sa seule véritable bataille. Car Aussaresses est le contraire de ces aventuriers à la Bigeard, heureux «avec ses petits gars, lorsque ça rafalait dans les djebels». Il se sait ingrat et timide. Dans «la merde et le sang» de la bataille d'Alger - le mot est de Bigeard -, l'homme va trouver un terrain à sa mesure. Contrairement à la plupart de ses pairs, il n'a pas connu le feu de l'action. Il n'était ni à Bir-Hakeim, ni à Strasbourg, ni à Diên Biên Phu. Du coup, les autres le regardent de haut. Où était-il pendant ces années? Dans les eaux troubles de la barbouzerie. En avril 1945, il est affecté à une unité interalliée, la Special Allied Airborne Reconnaissance Force (SAARF). Sa mission: rejoindre et organiser discrètement les prisonniers de guerre alliés alors que le Reich hitlérien s'effondre. Son équipe doit être larguée à 150 km de Berlin, mais à la suite d'une erreur de navigation, elle rate son objectif et rejoint les lignes soviétiques... où, pris pour des espions, ses membres sont faits prisonniers par l'armée Rouge. A la fin de la guerre, le capitaine «Soual» - son pseudonyme - n'est pas vraiment à sa place dans la nouvelle armée. Les «services» le recrutent pour constituer le 11e Choc, le bras armé du SDECE. Il s'installe à Collioure et Montlouis dans les Pyrénées orientales. On lui demande un temps d'assurer les contacts avec les antifranquistes, qu'il a connus étudiant, lors de la guerre d'Espagne puis, en 1944, lors d'une première mission d'aide à un maquis d'anarchistes espagnols en Ariège. Mais ce noceur s'enfuit avec la patronne du claque local en «empruntant» une voiture du régiment et une partie de la caisse... Retrouvé dans le Massif central, la «boîte» passe l'éponge, en l'expédiant en Indochine. Là, il participe à la création des GMCA (groupements mixtes de commandos aéroportés). Pour lutter contre le Vietminh, la France arme les populations montagnardes. Peu importe s'il faut, pour obtenir leur collaboration, que l'armée de l'air convoie quelques caisses de l'opium qu'ils produisent... Aussaresses nage dans ce monde.

C'est à Alger qu'il va donner toute sa mesure. En janvier 1957, le gouvernement de Guy Mollet est pris de panique. Le ministre résident Robert Lacoste, un socialiste, doit faire face aux attentats quotidiens qui permettent au Front de libération nationale algérien de montrer sa capacité à agir à Alger même. Le FLN appelle à une grève générale au moment où les Nations unies se réunissent pour débattre de la question algérienne. Incapable de maîtriser la situation, le pouvoir civil fait appel à l'armée pour empêcher la grève, traquer les poseurs de bombes et démanteler l'appareil politico-militaire du FLN. Un décret prévoit que «l'ensemble des pouvoirs de police normalement dévolus à l'autorité civile» sera confié aux militaires. Ce sera la «bataille d'Alger» qui va durer presque toute l'année 1957. Elle s'achèvera certes par une victoire militaire, mais par une grave défaite politique et morale de la France.

La tâche est confiée au général Jacques Massu et aux régiments de la 10e division parachutiste, dont le 3e régiment de parachutistes coloniaux du colonel Bigeard. Massu s'entoure d'un état-major, confié au colonel Godard, futur patron de l'OAS. Mais Massu a également besoin d'une équipe parallèle pour les missions qui ne sont pas prévues par le Manuel du fantassin. A la tête de cette structure qui fonctionnera en dehors du circuit hiérarchique habituel, il nomme un homme des «services», le commandant Aussaresses - celui qu'Yves Courrière appellera simplement «O.» dans *Le Temps des léopards* (2). Prêt à tout, ce simple commandant va se rendre indispensable.

Docteur scalpel. A Alger, les militaires - Massu en tête - ont un grave problème: ils ne savent

pas comment s'y prendre. Sans aucune formation policière, ils décident carrément d'arrêter la totalité des Algérois fichés par la police! Un grand coup de filet qui permettra, espèrent-ils, de trouver les poseurs de bombes et les cadres du FLN. Mais sans fichier, pas de rafle. Et les policiers des renseignements généraux renâclent à livrer celui qui existe à Alger. Aussaresses se rend avec ses hommes dans le bureau de la préfecture où le fichier est stocké et s'en empare manu militari, menaçant le fonctionnaire de sa mitraillette. Au cours de la première rafle, dans la nuit du 14 au 15 janvier, 1 500 personnes seront «coxées», comme on dit alors.

La mécanique de la répression se met en place et des milliers d'Algérois sont arrêtés dans les semaines qui suivent. La ville est divisée en quatre secteurs, confiés chacun à un régiment qui mène son affaire comme il l'entend. Les prisonniers sont interrogés, régulièrement torturés. Les légionnaires du 1er REP s'illustrent par leur violence. Beaucoup d'entre eux, notamment chez les sous-officiers, ont débuté dans la carrière militaire sous l'uniforme nazi, avant de rejoindre la Légion qui, dès 1946, recrutait à tour de bras pour la guerre d'Indochine. Mais le plus terrible est un Français sorti de Saint-Cyr, le lieutenant Charbonnier. «On le surnommait le "docteur", parce qu'il aimait travailler les suspects au scalpel», raconte un ancien.

Que faire de ces prisonniers dès lors qu'ils ont parlé? Aussaresses se voit alors confier sa principale mission. Chaque jour, lui et son équipe font le tour des centres d'interrogatoires d'Alger. Il s'y opère un tri lugubre. Les «petites mains» sont remises à la justice qui les envoie en prison. Restent les «gros poissons» que les militaires choisissent de liquider. «Les confier à la justice, c'était les voir remis très vite en liberté», confiait Paul Aussaresses au JDD en juin. Dès 1957, les militaires soupçonnaient en effet les politiques de vouloir «leur faire un enfant dans le dos», c'est-à-dire de négocier avec le FLN alors qu'on leur demande de le combattre. La tentation est grande d'éliminer ceux qui pourraient devenir demain les interlocuteurs du pouvoir. Les militaires n'y résistent pas. Le commandant Aussaresses sera, au sens propre, l'exécuteur de cette politique. On lui confiera, au passage, les prisonniers trop amochés par la torture pour être remis dans le circuit civil. Dans les années qui suivront la guerre d'Algérie, Aussaresses se vantera - en privé - d'avoir alors abattu deux figures du FLN: Larbi Ben M'hidi, le «Jean Moulin» algérien, dont une des grandes avenues d'Alger porte aujourd'hui le nom, et l'avocat Ali Boumendjel, défenestré après un interrogatoire très sévère. Comment Aussaresses et son équipe s'y prenaient-ils? Les prisonniers étaient achevés à l'arme blanche ou au pistolet, puis déposés dans un charnier à 30 km de la ville. D'autres, embarqués dans des hélicoptères, étaient jetés dans la rade d'Alger. Certains finissaient coulés dans du béton. Aussaresses dit avoir abattu lui-même vingt-quatre personnes. Quel sens peut avoir un tel chiffre alors que la mission de son «escadron de la mort» fut d'en éliminer plusieurs milliers? Il quitte finalement Alger dès 1957 dans des conditions peu claires, sans doute liées à la disparition de l'universitaire communiste Maurice Audin, et à l'aversion croissante qu'il suscite chez de nombreux militaires.

Bob Denard. Il part se faire oublier au SDECE, où il aurait notamment été en charge du fichier des «réservistes» mobilisables en cas de guerre. Parmi eux, un certain Bob Denard. Fidèle, Aussaresses viendra d'ailleurs témoigner en faveur de ce dernier lors de son procès en 1999. Son expérience du renseignement acquise en Indochine, en Malaisie avec les Britanniques, puis en Algérie, lui vaudra de partir, de 1960 à 1963, comme officier de liaison à Fort Bragg (Caroline du Nord), l'école des paras américains où sont formés les Special Forces avant leur départ pour le Vietnam.

Réseaux Foccard. Sa mauvaise réputation dans la caste militaire ne l'empêche pas d'obtenir, en 1966, le commandement de l'une des unités les plus prestigieuses de l'armée française, le 1er

Régiment de chasseurs parachutistes. L'homme dispose en effet de nombreux amis. Gaulliste, proche des réseaux Foccard, il participe à la reprise en main d'une armée de Terre assommée par le putsch de 1961 mais au sein de laquelle l'OAS garde de nombreux amis. Ce n'est pas son bord. Là encore, il est mal vu par les officiers qui, à quelques exceptions près, considèrent qu'un gaulliste ne vaut pas mieux qu'un communiste. Sa fidélité au pouvoir lui permet d'obtenir ses deux étoiles de général de brigade et un poste confortable d'attaché militaire au Brésil. Il quitte l'armée en 1975 avec un contrat de marchands d'armes chez Thomsom-Brandt qui lui assure un train de vie confortable. Ses copains finiront même par l'élire à la présidence de la très droite Union nationale des parachutistes. Beaucoup d'honneurs pour celui que ces anciens camarades qualifient toujours de «vieux tueur».

(1) Jean Lartéguy, *Les Centurions*, réédite dans le volume *Récits de guerre*, éd. Omnibus.

(2) Yves Courrière, *Le Temps des léopards*, deuxième volume de *La Guerre d'Algérie*, réédition dans la collection Bouquins, éd. Robert Laffont (France). éd Rahma (Algérie) Le récit le plus complet sur cette période.

Les aveux du général Aussaresses

"Services spéciaux, Algérie 1955-1957"

éditions Perrin. (mai 2001)

A la Toussaint de 1954, alors que je me trouvais encore en poste à Paris au service action du SDECE, je reçus un ordre d'affectation à la 4e demi-brigade parachutiste de Philippeville, en Algérie.

J'avais trente-cinq ans et, quoique je n'aime pas beaucoup ce mot, j'étais ce qu'on appelle un agent secret. Bien entendu, quand on m'interrogeait sur mon métier, je répondais que j'étais capitaine de l'armée française et, si l'on insistait, j'ajoutais que j'appartenais à l'infanterie parachutiste. En apparence, je menais d'ailleurs une vie normale et tranquille d'homme marié et père de famille. Rien dans ma formation n'avait pu laisser supposer un instant que j'étais destiné à de pareilles aventures: ni mon premier prix de version latine au concours général, ni la khâgne du lycée Montaigne de Bordeaux où je fus le condisciple de l'universitaire pacifiste Robert Escarpit, futur chroniqueur au Monde, et d'André Mandouze qui devait s'illustrer comme ténor des intellectuels critiques à l'égard de l'armée française en célébrant la "juste cause" du FLN, ni ma licence de latin-grec-philologie.

Tout cela me prédisposait plutôt à une carrière universitaire tranquille. Au pis, j'aurais pu être diplomate. C'est sans doute ce qu'aurait aimé mon père. Cet historien, ami de Colette, s'était égaré dans la carrière préfectorale et les cabinets ministériels avant de devenir secrétaire général d'un grand journal de province. Mais il me semblait loin maintenant, le temps où je lui récitais par cœur le Pro Archia de Cicéron ou le Don Juan de Lenau. Depuis, il y avait eu la guerre et, le 27 novembre 1942, j'avais pris l'une des décisions les plus importantes de ma vie : après avoir opté pour la carrière des armes et pour Charles de Gaulle, je m'étais engagé dans les services spéciaux. J'allais ainsi accomplir, dans l'intérêt de mon pays et dans la clandestinité, des actions réprouvées par la morale ordinaire, tombant souvent sous le coup de la loi et, de ce fait, couvertes par le secret : voler, assassiner, vandaliser, terroriser. On m'avait appris à crocheter les serrures, à tuer sans laisser de traces, à mentir, à être indifférent à ma souffrance et à celle des autres, à oublier et à me faire oublier. Tout cela pour la France. (...)



PHILIPPEVILLE, 1955 (SKIKDA)

Une jeep m'attendait sur le quai pour me conduire au PC de la demi-brigade. Quand je me suis présenté, l'élégant colonel de Cockborne, qui commandait l'unité, me reçut avec une courtoisie toute britannique. "Ça tombe vraiment bien que vous veniez des services spéciaux, j'ai justement besoin d'un officier de renseignements. - Je suis heureux de cette coïncidence, fis-je en souriant à mon tour. Seulement, il y a un problème. - Et lequel ? - On a dû mal vous informer : je ne suis pas du tout un spécialiste du renseignement. Je viens du service action. - Je suis parfaitement au courant de vos états de service et je suis sûr que vous allez très vite vous adapter. Et de l'action, je vous garantis que vous en aurez, car si la ville est calme, du côté de la campagne, c'est beaucoup plus agité. D'ailleurs, mes bataillons sont en opérations."

C'est ainsi que je devins officier de renseignement. (...) Jusqu'à mon arrivée à Philippeville, j'avais été amené à interroger des prisonniers, mais je n'avais jamais torturé. Avec le métier que j'avais choisi, j'avais déjà tué des hommes et fait des choses éprouvantes pour les nerfs, mais je ne m'attendais vraiment pas à ça. J'avais souvent pensé que je serais torturé un jour. Mais je n'avais jamais imaginé la situation inverse : torturer des gens. Dans la Résistance, puis au sein du service, les copains m'avaient dit qu'il était impossible de résister à la torture et qu'il venait un moment où il était légitime de parler. La moindre des choses était de tenir quarante-huit heures en criant le plus fort possible. Il y a des tortionnaires qui sont plus fragiles que leurs victimes et que ça peut impressionner. Et puis, crier, ça fait du bien quand on a mal. (...)

Les policiers de Philippeville utilisaient donc la torture, comme tous les policiers d'Algérie, et leur hiérarchie le savait. Je ne tardai du reste pas à me convaincre que les circonstances exceptionnelles expliquaient et justifiaient leurs méthodes. Car, pour surprenante qu'elle fût, l'utilisation de cette forme de violence, inacceptable en des temps ordinaires, pouvait devenir inévitable dans une situation qui dépassait les bornes. Les policiers se tenaient à un principe : quand il fallait interroger un homme qui, même au nom d'un idéal, avait répandu le sang d'un innocent, la torture devenait légitime dans les cas où l'urgence l'imposait. Un renseignement obtenu à temps pouvait sauver des dizaines de vies humaines. (...) La quasi-totalité des soldats français qui sont allés en Algérie eurent plus ou moins connaissance de l'existence de la torture, mais ne se posèrent pas trop de questions car ils ne furent pas directement confrontés au dilemme. Une petite minorité d'entre eux l'a pratiquée, avec dégoût, certes, mais sans regrets. (...)

Des informations commencèrent à me parvenir sur les militants du FLN, sur leurs sympathisants, sur les gens du MNA, mouvement concurrent du FLN fondé en décembre 1954 par Messali Hadj. J'eus très vite des noms de suspects indiscutablement impliqués dans les crimes les plus sanglants. Quand ils furent arrêtés, je ne trouvai pas de héros, juste des brutes. Vint le moment de les interroger. Je commençai par leur demander ce qu'ils savaient. Mais ils me firent comprendre qu'ils n'avaient pas l'intention d'être bavards. Alors, sans état d'âme, les policiers me montrèrent la technique des interrogatoires "poussés": d'abord les coups qui, souvent, suffisaient, puis les autres moyens, dont l'électricité, la fameuse "gégène", enfin l'eau. La torture à l'électricité se pratiquait à l'aide des générateurs de campagne utilisés pour alimenter les postes émetteurs-récepteurs. On appliquait des électrodes aux oreilles, ou aux testicules, des prisonniers. Ensuite, on envoyait le courant, avec une intensité variable. Je suppose que les policiers de Philippeville n'avaient rien inventé. Par crainte de ces méthodes ou grâce à elles, les prisonniers se mirent à donner des explications très détaillées et même des noms grâce auxquels je procédai à de nouvelles arrestations. (...)

LE MASSACRE DU 18 JUIN

Au printemps de 1955, après plusieurs mois d'attentisme que l'instabilité politique avait renforcé, le pouvoir comprit enfin à quel point la situation se dégradait. Il lui fallait éviter à tout prix la guérilla urbaine. Le nouveau gouvernement présidé par Edgar Faure, avec Maurice Bourgès-Maunoury à l'intérieur, en remplacement de François Mitterrand, et Robert Schuman à la justice, décida enfin de contre-attaquer. Le 3 avril, le Parlement vota la loi de l'état d'urgence qui permettait notamment de resserrer les liens entre la police et les services militaires de renseignement. C'était une façon d'institutionnaliser ce que je pratiquais déjà officieusement. D'une manière plus générale, l'action militaire et l'action policière allaient dorénavant être étroitement associées.

Le 18 juin 1955, une série d'incidents terroristes se produisirent à Philippeville. J'ai ressenti cette vague inopinée d'attentats comme une offense personnelle et une provocation. Des groupes isolés s'en étaient pris aux passants européens, à coups de feu, à l'arme blanche ou au bâton. Un pied-noir qui se promenait dans la rue avait été abordé par un musulman. Ils se connaissaient bien. Pourtant, le musulman lui avait fendu le crâne à coups de hache. Le blessé avait soufflé le nom de l'agresseur. Le renseignement m'étant parvenu, nous l'avions presque aussitôt arrêté pour commencer à l'interroger. Je voulais absolument savoir si ces attentats étaient commandités par une organisation et quels en étaient les membres. Il était important qu'il parle. De tels incidents pouvaient se renouveler à tout moment. Et d'autres bombes exploser dès le lendemain. Le plus odieux de l'histoire, c'était qu'on ne s'en était pris qu'aux civils.

L'homme refusait de parler. Alors, j'ai été conduit à user de moyens contraignants. Je me suis débrouillé sans les policiers. C'était la première fois que je torturais quelqu'un. Cela a été inutile ce jour-là. Le type est mort sans rien dire. Je n'ai pensé à rien. Je n'ai pas eu de regrets de sa mort. Si j'ai regretté quelque chose, c'est qu'il n'ait pas parlé avant de mourir. Je n'ai pas eu de haine ni de pitié. Il y avait urgence et j'avais sous la main un homme directement impliqué dans un acte terroriste : tous les moyens étaient bons pour le faire parler. C'étaient les circonstances qui voulaient ça.(...)

A 22 kilomètres à l'est de Philippeville se trouvait une mine isolée où l'on exploitait du sulfure de fer. Elle avait été choisie comme une des cibles du FLN. A El-Halia, deux mille musulmans cohabitaient avec cent trente Européens. (...) Pourtant, Zighoud Youssef, chef local du FLN, avait donné comme consigne de tuer tous les civils européens, et de les tuer avec toute la cruauté possible. De ces exactions, il escomptait que les Français, frappés de stupeur et terrorisés, déclenchent une répression sans précédent qui souderait définitivement la population musulmane contre les pieds-noirs et sensibiliserait l'opinion internationale. (...) Deux ouvriers pieds-noirs de la mine parvinrent à s'échapper et arrivèrent hors d'haleine, au camp de Péhau. Ils criaient et disaient en pleurant que des hommes tuaient avec une férocité inouïe, qu'ils s'étaient emparés des bébés pour les écraser contre les murs, qu'ils étripaient les femmes de tous âges après les avoir violées. (...)

Vers 16 heures, Nectoux appela Mayer -surnommé Prosper- au téléphone : "Mon colonel, je suis là-haut, à la mine. Ah, mon Dieu ! C'est pas beau à voir ! - Combien à peu près ? - Trente. Quarante, peut-être, mon colonel. Mais dans quel état ! - Vous avez des prisonniers ? - Oui, à peu près soixante. Qu'est-ce que j'en fais, mon colonel ? - Quelle question ! Vous les descendez, bien sûr !" Un quart d'heure plus tard, nous avons entendu des bruits de moteur. Des camions GMC arrivaient. C'était Nectoux. "C'est quoi, tous ces camions, Nectoux ? - Ben, je suis venu avec les prisonniers, mon colonel, puisque vous m'avez dit de les descendre." Prosper et moi avons réprimé un rire nerveux qui n'était peut-être que de la rage. Je me suis tourné vers Nectoux : "C'est parce que

vous êtes bourguignon, Nectoux, que vous ne comprenez pas le français ? Allez, débarquez votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux !" J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. "Mais pourquoi tu les as tués, bordel de Dieu, ils ne t'avaient rien fait ! Comment tu as pu tuer des bébés ? - On m'avait dit que je ne risquais rien. - Tu ne risquais rien ? Comment ça ? - Hier, il y a un représentant du FLN qui est venu nous trouver. Il nous a dit que les Egyptiens et les Américains débarquaient aujourd'hui pour nous aider. Il a dit qu'il fallait tuer tous les Français, qu'on ne risquait rien. Alors j'ai tué ceux que j'ai trouvés." Je lui ai répondu en arabe : "Je ne sais pas ce qu'Allah pense de ce que tu as fait, mais maintenant tu vas aller t'expliquer avec lui. Puisque tu as tué des innocents, toi aussi tu dois mourir. C'est la règle des parachutistes." J'ai appelé Issolah : "Emmène-le, il faut l'exécuter immédiatement!"

J'ai fait aligner les prisonniers, aussi bien les fels -les combattants du FLN- que les ouvriers musulmans qui les avaient aidés. J'ai été obligé de passer les ordres moi-même. J'étais indifférent : il fallait les tuer, c'est tout, et je l'ai fait. Nous avons feint d'abandonner la mine. Des pieds-noirs rescapés ont été chargés de faire le guet. Quelques jours plus tard, comme on pouvait s'y attendre, les fellaghas sont revenus. Une fois prévenus par nos guetteurs, nous y sommes montés avec le premier bataillon. Nous avons fait une centaine de prisonniers qui ont été abattus sur-le-champ. (...)

LA BATAILLE D'ALGER

-A la suite d'un accident de parachute, Paul Aussaresses quitte l'Algérie en juin 1956. Quand il revient en novembre, les attentats font rage à Alger fait rage, la zone autonome du FLN étant sous la direction d'un homme de trente-trois ans, Larbi Ben M'Hidi. Le gouvernement du socialiste Guy Mollet, devenu président du conseil en janvier 1956, entend riposter. En mars, l'Assemblée a voté les "pouvoirs spéciaux". François Mitterrand est ministre de la justice, Maurice Bourgès-Maunoury ministre de la défense, assisté de Max Lejeune. Le ministre résident en Algérie est Robert Lacoste, adepte d'une position dure face au FLN. C'est le général Massu qui a reçu les pouvoirs de police, avec mission confiée à sa 10e division parachutiste d'"extirper le terrorisme du Grand Alger". Début 1957, Massu va s'entourer de deux adjoints : le lieutenant-colonel Roger Trinquier, pour le renseignement, et Paul Aussaresses, pour l'action secrète.-

Je fis rassembler mes hommes (une vingtaine de sous-officiers confirmés) pour leur expliquer que, s'ils acceptaient de travailler avec moi, ils auraient à mener des actions brutales, qu'ils n'avaient rien à espérer de cette mission temporaire à l'issue de laquelle, de toute manière, ils quitteraient les paras. Et tous acceptèrent de me suivre. J'utilisais des correspondants. L'un d'entre eux, que j'avais infiltré au sein du FLN, servait d'agent de liaison à Yacef Saadi. C'est grâce à lui que, bien après mon départ, Yacef Saadi put être arrêté, ce qui entraîna la mort d'Ali la Pointe et la fin de la bataille d'Alger.

Certaines nuits, je m'absentais sans explications et Garcet prenait alors la direction du groupe. Aucun des hommes ne savait que je disposais d'une seconde équipe, composée notamment de Pierre Misiry, Maurice Jacquet, Yves Cuomo et Zamid l'instituteur. Le fait d'utiliser deux groupes qui ne se connaissaient pas offrait une garantie au cas où une autorité pointilleuse aurait voulu enquêter sur nos étranges activités nocturnes. Personne ne s'en prit jamais à moi. Mon nom n'apparaissait pas dans la presse, je ne donnais pas d'interviews, j'évitais les photographes et je rasais les murs. Dans la journée, je passais pour un bureaucrate de plus. J'étais la discrétion même et, mis à part l'entourage de Massu ainsi qu'une poignée d'officiers de la 10e DP, nul n'a jamais soupçonné que j'étais le chef d'orchestre de la contre-terreur.

VILLA DES TOURELLES

La bataille d'Alger s'est déroulée la nuit. Et la nuit d'Alger en était l'enjeu. Il fallait la reprendre au FLN. Il n'était pas difficile de deviner que la face nocturne et secrète de ma mission m'amenait à organiser les arrestations, à trier les suspects, à superviser les interrogatoires et les exécutions sommaires. Même si cela n'était pas dit explicitement, les plus perspicaces comprirent vite que mon rôle était par ailleurs de soulager les régiments des corvées les plus désagréables et de couvrir celles qu'ils accomplissaient eux-mêmes. S'il y avait eu le moindre problème, on m'aurait tout mis sur le dos. Les OR (officiers de renseignement) le savaient et je le savais aussi. Parmi les gens que je voyais tous les jours, il n'y a que Paul Teitgen -secrétaire général chargé de la police générale à la préfecture d'Alger- qui n'ait jamais rien compris, comportement surprenant parce qu'il ne semblait pas sot, et parce que ses supérieurs comme ses collègues de la préfecturale étaient au courant.

Très vite, Garcet nous avait trouvé un local discret à Mustapha, dans la périphérie d'Alger, une grande villa de deux étages sur cave entourée d'un jardin à l'abandon. Il y avait quatre pièces par étage. Le nom de cette villa était prédestiné : la villa des Tourelles, du même nom que la caserne parisienne qui abritait le SDECE. L'endroit où elle se trouvait avait l'avantage d'être isolé. Il n'y avait pas de voisins pour nous gêner. C'est là que se pratiquèrent les interrogatoires des prisonniers qui nous revenaient.

Dans la journée, nous étions au bureau de la préfecture, mais après, nous filions aux Tourelles.

Là, avant que le soleil ne se couche, je travaillais à la synthèse des renseignements fournis par les régiments et, le cas échéant, j'arbitrais les problèmes de compétence territoriale.

Puis, avec Garcet, nous commencions à préparer les opérations qui nous revenaient. Elles ne nécessitaient jamais la mise en place de moyens trop importants, car, dans ce cas, c'était aux régiments de s'en occuper.

Le principal était d'évaluer les risques de ces opérations. Si elles ne me paraissaient pas dangereuses, je donnais mes instructions au lieutenant Garcet qui s'en chargeait avec mon premier groupe, voire avec un seul homme.

Un Algérien, par exemple, s'était rendu à la préfecture. C'était Garcet qui l'avait reçu. Cet homme était marié avec une Française qui l'avait quitté pour un sympathisant du FLN, un dandy qui travaillait avec des poseurs de bombes. La nuit suivante, deux de mes hommes se présentèrent à l'adresse indiquée. Quand on vit l'un d'eux revenir à la villa, habillé avec un costume neuf de don Juan, légèrement étriqué parce qu'il avait une sacrée carrure, nous comprîmes que l'opération avait eu lieu. Ils avaient effectivement trouvé le suspect, qui possédait une superbe garde-robe. Comme il avait tout avoué séance tenante, ils avaient jugé inutile de s'encombrer en le ramenant à la villa.

Au coucher du soleil, nous enfilions nos tenues léopard et la cavalcade commençait. Notre équipe sortait vers 20 heures et nous nous arrangions pour être de retour avant minuit avec nos suspects pour procéder aux interrogatoires. Pour tous les suspects arrêtés à Alger, c'était moi, en principe, qui décidais de ceux qui devaient être interrogés séance tenante et de ceux qui devaient être conduits directement dans les camps lorsqu'ils n'avaient pas une importance majeure. Les autres, dont la nocivité était certaine, ou du moins hautement probable, nous les gardions, avec l'idée de les faire parler rapidement avant de nous en débarrasser. Nous étions moins d'une dizaine, répartis dans notre grosse voiture, deux Jeep et deux Dodge. Nous faisons vite. Toujours à la course. Les nuits ne duraient pas.

Parmi les opérations qui nous revenaient et auxquelles je participais, la plupart amenaient à des interrogatoires. D'autres aboutissaient à des liquidations pures et simples qui se faisaient sur place. je me souviens, par exemple, de femmes qui avaient dénoncé les auteurs d'assassinats. Les coupables se cachaient dans une cabane près de la forêt de Zeralda. C'était dans le secteur de Fossey-François. Nous ne prîmes pas la peine de procéder aux interrogatoires et les hommes furent exécutés sur-le-champ.

Nous ne ramenions jamais plus d'une demi-douzaine de suspects à la fois. Le cas de ceux qui entraient aux Tourelles était considéré comme assez grave pour qu'ils n'en sortent pas vivants. C'étaient ceux qui avaient participé directement à des attentats. Les jours de grande affluence, on m'envoyait systématiquement ceux que les régiments, submergés, n'avaient pas le temps d'interroger. Nous procédions aux interrogatoires au fur et à mesure que les prisonniers arrivaient. Aux Tourelles, comme dans les régiments responsables de secteurs, la torture était systématiquement utilisée si le prisonnier refusait de parler, ce qui était très souvent le cas. Les renseignements obtenus nous amenaient la plupart du temps à effectuer nous-mêmes une ou plusieurs autres sorties, par exemple pour trouver un dépôt d'armes, de munitions ou d'explosifs. Quand un suspect avait parlé et qu'il semblait n'avoir plus rien à dire, le pire que nous pouvions lui faire était de le libérer séance tenante.

La plupart du temps, mes hommes partaient à une vingtaine de kilomètres d'Alger dans des "maquis lointains" et les suspects étaient abattus d'une rafale de mitraillette, puis enterrés. Les exécutions n'avaient jamais lieu au même endroit. J'avais demandé à Garcet, mon adjoint, de s'occuper de désigner ceux qui seraient de corvée. On me donnait aussi des gens qui, interrogés par les régiments, avaient parlé et dont on ne voulait plus. Dans ce cas, personne ne me demandait jamais ce que je comptais en faire. Bref, quand on voulait se débarrasser de quelqu'un, il finissait par arriver aux Tourelles.

A la fin de chaque nuit, je relatais les événements sur la page d'un carnet top secret, le manifold, qui permettait de rédiger manuellement un texte en quatre exemplaires, grâce à trois feuilles de carbone. L'original revenait à Massu et il y avait trois copies, une pour le ministre résident Robert Lacoste, une pour le général Salan, la troisième pour mes archives. Bien entendu, je gardais toujours ce carnet sur moi.

En demandant aux militaires de rétablir l'ordre à Alger, les autorités civiles avaient implicitement admis le principe d'exécutions sommaires. Lorsqu'il nous a semblé utile d'obtenir des instructions plus explicites, ce principe a toujours été clairement réaffirmé.

Ainsi, à la fin du mois de janvier 1957, le 3e R.P.C de Marcel Bigeard captura des tueurs chevronnés connus sous le nom de groupe de Notre-Dame d'Afrique. Une douzaine d'hommes au total. Ils avaient été identifiés comme ayant perpétré plusieurs attentats visant tant des Français que des Algériens. Bigeard me dit qu'il ne savait qu'en faire. J'en ai parlé à Trinquier. Le lendemain, nous devions justement assister à une réunion des chefs de corps de la division. Au cours de la réunion, Bigeard posa abruptement la question qui le travaillait : "Alors, qu'est-ce que je fais de ces types ?

- Il faudrait peut-être leur faire prendre le maquis", dit Trinquier. "Oui, un maquis éloigné", précisa Massu. Tout le monde avait compris. "Attendez quand même un peu, reprit le général. Nous allons avoir la visite de Max Lejeune -secrétaire d'Etat à la guerre du gouvernement Guy Mollet-. Je vais lui en toucher deux mots. Ce sera une bonne occasion de savoir ce qu'il a dans le ventre."

Lors de l'entrevue qu'il eut en tête-à-tête avec Max Lejeune, Massu lui dit qu'il avait appréhendé un groupe de terroristes et qu'il se demandait s'il valait mieux les remettre à la justice ou les liquider. "Vous vous souvenez du DC3 d'Air-Atlas, l'avion qui transportait Ben Bella, le chef du FLN, et ses quatre compagnons, le 22 octobre dernier ?", demanda Max Lejeune. "Monsieur le ministre, qui ne s'en souvient pas !", fit Massu. "C'est une affaire que je connais bien puisque le président Guy Mollet m'a laissé me débrouiller avec le général Lorillot. Lorsque le gouvernement a su que ces hommes iraient en avion du Maroc en Tunisie, il a ordonné à la chasse d'Oran d'abattre l'appareil. Si nous avons annulé cet ordre, c'est qu'au dernier moment nous avons appris que l'équipage de l'avion était français. Pour le gouvernement, il est regrettable que Ben Bella soit encore vivant. Son arrestation est une bavure. Nous devons le tuer."

Massu avait compris ce que Max Lejeune voulait dire. Il nous convoqua immédiatement, Trinquier et moi. Lorsqu'il nous raconta cette anecdote, ce fut également très clair pour moi : j'allais avoir douze hommes de plus à exécuter la nuit suivante. Quand il a fallu tuer ces prisonniers, nous n'avons pas douté un instant que nous exécutions les ordres directs de Max Lejeune, du gouvernement de Guy Mollet et de la République française. Il était rare que les prisonniers interrogés la nuit se trouvent encore vivants au petit matin. Qu'ils aient parlé ou pas, ils étaient généralement neutralisés.

Il était impossible de les remettre dans le circuit judiciaire. Ils étaient trop nombreux et les rouages de la machine se seraient grippés. Par conséquent, les exécutions sommaires faisaient partie intégrante des tâches inévitables de maintien de l'ordre. C'est pour ça que les militaires avaient été appelés. On avait instauré la contre-terreur, mais officieusement, bien sûr. Il était clair qu'il fallait liquider le FLN et que seule l'armée avait les moyens de le faire. C'était tellement évident qu'il n'était pas nécessaire de donner des ordres dans ce sens à quelque niveau que ce soit. Personne ne m'a jamais demandé ouvertement d'exécuter tel ou tel. Cela allait de soi.

Quant à l'utilisation de la torture, elle était tolérée, sinon recommandée. François Mitterrand, le ministre de la justice, avait, de fait, un émissaire auprès de Massu en la personne du juge Jean Bérard qui nous couvrait et qui avait une exacte connaissance de ce qui se passait la nuit. J'entretenais les meilleures relations possibles avec lui et je n'avais rien à lui cacher.

Les méthodes que j'ai employées étaient toujours les mêmes : coups, électricité, eau. Cette dernière technique était la plus dangereuse pour le prisonnier. Cela durait rarement plus d'une heure, d'autant que les suspects, en parlant, espéraient avoir la vie sauve. Donc ils parlaient vite ou jamais. Pour rassurer ses hommes, Massu avait tenu à être lui-même torturé à l'électricité. En un sens il avait raison : ceux qui n'ont pas pratiqué ou subi la torture peuvent difficilement en parler. Mais il n'était pas fou : il avait soigneusement choisi ses bourreaux parmi ses plus zélés courtisans. Si c'était moi qui l'avais torturé, je lui aurais appliqué exactement le même traitement qu'aux suspects. Il s'en serait souvenu et il aurait compris que la torture, c'est encore plus déplaisant pour celui qui est torturé que pour celui qui torture.

LA MORT DE BEN M'HIDI

Dans la nuit du 15 au 16 février 1957, Ben M'Hidi fut arrêté. Nous avons obtenu son adresse, qui relevait du secteur du régiment Bigeard, le 3e R.P.C. Ben M'Hidi était, sans aucun doute possible, le commanditaire de tous les attentats et le principal protagoniste de la bataille d'Alger en sa qualité de numéro un du CCE (Comité de coordination et d'exécution) créé pour remplacer l'équipe de Ben Bella.

Bigéard mit son prisonnier en confiance et le traita avec égards.

La manière dont Ben M'Hidi était traité n'était pas du goût de tout le monde. Massu avait nommé à son état-major le juge Bérard, dont le bureau se trouvait tout près du mien et que je voyais souvent à la préfecture. Ce juge d'instruction, on s'en souvient, avait pour mission de tenir le cabinet de François Mitterrand, le garde des sceaux, directement informé de ce que nous faisions, sans avoir à passer par le parquet. Bérard était très excité à l'idée de cette arrestation et ne cessait pas de m'en parler. "Mais qu'est-ce qu'on va bien pouvoir en faire, de ce Ben M'Hidi ?", me demanda-t-il un matin. "Ce qu'on va en faire, ça m'est bien égal. Ce n'est pas moi qui l'ai arrêté et ce n'est pas mon affaire. Ça regarde Bigéard. - Mais il ne vous arrive pas de vous en occuper un peu tout de même?"

- Pourquoi donc ? - Je voulais juste savoir si vous l'aviez fouillé. - Ce n'est pas à moi de faire ça.

- C'est bien ce que je pensais : si vous ne l'avez pas fouillé, vous ne lui avez pas enlevé sa pilule de cyanure. - Qu'est-ce que vous racontez ? - Voyons, fit Bérard en appuyant bien chacun de ses mots, ce n'est pas à vous que j'apprendrai ça : tous les grands chefs ont une pilule de cyanure. C'est connu." Ce que me demandait Bérard, qui représentait la justice, ne pouvait pas être plus clair. Je lui répondis donc sur le même ton : " Et à supposer qu'on le fouille, monsieur le juge, et qu'on ne trouve pas de pilule de cyanure : au point où nous en sommes, vous avez peut-être une idée de la boutique qui en vend car, voyez-vous, on a oublié d'en mettre dans mon paquetage." Le magistrat resta imperturbable. "Alors ça, mon vieux, vous vous débrouillez. Vous êtes un professionnel." J'allai voir le docteur P., un chirurgien que Mayer et moi connaissions bien. Je savais qu'il était de toute confiance. Je dus lui expliquer que nous étions à la recherche de cyanure pour permettre à un haut dignitaire du FLN de se suicider. Il griffonna aussitôt un nom et une adresse sur un bristol. "Allez-y de ma part. On vous donnera ce qu'il faut." Muni de cette étrange ordonnance, je me rendis à l'adresse indiquée, une pharmacie d'Alger. Le pharmacien, un pied-noir, eut un léger sourire quand je lui fournis les explications qui s'imposaient. "Et vous êtes pressé ? - Non, non. Pas du tout. Absolument pas", fis-je d'un air absent. "Alors, repassez demain matin de bonne heure." Le lendemain, il me tendit une bouteille de poison d'environ 75 centilitres. "Mais ce n'est pas une bouteille qu'il me faut, c'est une pilule ! je ne vais pas lui donner à boire ! - Démerdez-vous, c'est tout ce que j'ai. Vous n'avez qu'à bien le tenir : vous verrez, ça ne pardonne pas."

Ben M'Hidi ne souhaitant pas collaborer, Bigéard ne pouvait ignorer les conséquences de ce refus. Bigéard refusait catégoriquement de le livrer à ces policiers, pensant qu'ils l'auraient certainement torturé. Le 3 mars 1957, nous avons longuement discuté avec Massu en présence de Trinquier. Nous sommes arrivés à la conclusion qu'un procès Ben M'Hidi n'était pas souhaitable. Il aurait entraîné des répercussions internationales.

"Alors qu'en pensez-vous ?", me demanda Massu. "Je ne vois pas pourquoi Ben M'Hidi s'en tirerait mieux que les autres. En matière de terrorisme, je ne suis pas plus impressionné par le caïd que par le sous-fifre. Nous avons exécuté plein de pauvres diables qui obéissaient aux ordres de ce type, et voilà que nous tergiversons depuis bientôt trois semaines ! juste pour savoir ce que nous allons en faire ! - Je suis entièrement d'accord avec vous, mais Ben M'Hidi ne passe pas inaperçu. On ne peut pas le faire disparaître comme ça. - Alors, laissez-moi m'en occuper avant qu'il ne s'évade, ce qui nous pend au nez si nous continuons à hésiter. - Eh bien, occupez-vous-en, me dit Massu en soupirant. Faites pour le mieux. je vous couvrirai." Je compris qu'il avait le feu vert du gouvernement. C'est moi qui ai récupéré Ben M'Hidi la nuit suivante à El-Biar. Bigéard avait été prévenu que je prendrais en charge son prisonnier. Il s'était arrangé pour s'absenter. Je suis arrivé avec des Jeep et un Dodge. J'avais une douzaine d'hommes de ma première équipe, armés jusqu'aux dents.

J'ai fait monter Ben M'Hidi précipitamment dans le Dodge. Nous avons roulé à toute allure. Nous nous sommes arrêtés dans une ferme isolée qu'occupait le commando de mon régiment. C'était à une vingtaine de kilomètres au sud d'Alger, à gauche près de la route. La ferme avait été mise à notre disposition par un pied-noir. Le bâtiment d'habitation était modeste et ne comprenait qu'un rez-de-chaussée. Ma seconde équipe m'attendait là-bas.

Le commando du 1er RCP comprenait une vingtaine d'hommes. Certains étaient des appelés. Mais des hommes de confiance. Le capitaine Allard, dit Tatave, en était le responsable. Il m'était très dévoué et je lui avais expliqué ce qui allait se passer. De ce fait, l'officier présent était briefé. Je lui ai dit qu'il fallait que ses hommes aménagent un coin pour installer Ben M'Hidi. La ferme ne s'y prêtait pas. Il fallait donner un coup de balai, déplacer des bottes de paille.

Pendant ce temps, nous avons isolé le prisonnier dans une pièce déjà prête. Un de mes hommes se tenait en faction à l'entrée.

Une fois dans la pièce, avec l'aide de mes gradés, nous avons empoigné Ben M'Hidi et nous l'avons pendu, d'une manière qui puisse laisser penser à un suicide. Quand j'ai été certain de sa mort, je l'ai tout de suite fait décrocher et transporter à l'hôpital. Il était à peu près minuit. J'ai appelé aussitôt Massu au téléphone. "Mon général, Ben M'Hidi vient de se suicider. Son corps est à l'hôpital. je vous apporterai mon rapport demain matin." Massu a poussé un grognement et a raccroché. Il savait bien que mon rapport était prêt depuis le début de l'après-midi, histoire de gagner un peu de temps. Ce rapport, le juge Bérard avait été le premier à le lire. Il décrivait dans les moindres détails le suicide qui se produirait la nuit suivante. Bérard était impressionné : "Mais c'est très bon, ça ! Mais vous savez que ça tient l'eau !"





par Idir Dahmani, *Le Jeune Indépendant*, 4 décembre 2000

Rencontrer après 43 ans celle qui a subi le supplice et la torture de Massu le brutal, Bigeard l'infect et Graizani le pire, c'est presque faire un voyage douloureux à travers le temps. Ecouter l'aventure et le combat, ô combien long, de la femme symbole, Louisa Ighil Ahriz, c'est écouter une mémoire de combat plus actuelle que jamais. Et puis être en présence de l'un des monuments de la révolution algérienne, celle qui a fait parler le chef du gouvernement français Lionel Jospin, le ministre de la Défense Alain Richard, les généraux Massu, Bigeard, Aussaresses, les partis français, les intellectuels, et pas moins de 59% de Français, etc., apporte indiscutablement une bouffée de fierté et d'orgueil. Révoltée et fière, Louisa l'est toujours. Dans l'entretien qu'elle nous a accordé chez elle, à Alger, elle n'a pas caché sa révolte contre «le silence algérien» qu'elle n'a jamais compris. Engagée, Louisa Ighil Ahriz promet de ne point baisser les bras. Elle ira jusqu'au bout, égale à elle-même. Elle fera tout pour qu'un jour la vérité sur la torture des Algériens éclate. Avant que la moudjahida Louisa accepte de répondre à nos questions, elle a tenu à ouvrir une parenthèse : «Vous savez, en tant que femme algérienne issue d'une famille conservatrice, je n'ai pas dit et je ne pouvais pas dire tout ce que j'ai subi comme torture.» Une parenthèse rapidement fermée pour passer à ce qui est plus sérieux. Ecoutons Louisa Ighil Ahriz.

Le Jeune Indépendant: En réaction à votre témoignage sur la torture que vous avez subi, des officiers français ont reconnu, pour la première fois, cette vérité. Qu'en pensez-vous ?

Louisa Ighil Ahriz : Que des généraux français reconnaissent que des millions d'Algériens ont été torturés par leurs militaires pendant la guerre de libération, n'est que l'évidence elle-même. Mais,

c'est tout de même positif pour notre histoire que les auteurs de la torture déclarent, 38 ans après l'indépendance et 45 ans après le déclenchement de la Révolution, que la torture a été systématisée, voire institutionnalisée. Et ce n'est pas un cadeau que nous a été offert, puisque, à mon sens, les officiers français ont été rattrapés par l'histoire. Je crois même que si les Algériens ont été torturés physiquement, les Français auteurs de ces crimes souffrent actuellement d'une autre torture... morale. C'est dans ce sens que des officiers français ont dit la vérité sur ce qui s'est passé comme torture, disparitions, exactions et exécutions sommaires.

Pensez-vous que c'est grâce à Louisa Ighil Ahriz qu'il y a eu un tel déballage en France ?

Ecoutez-moi bien. Pour moi, il s'agit avant tout de pouvoir un jour dire merci pour le médecin qui m'a, un jour, tiré des mains des bourreaux... le capitaine Richou. L'histoire du débat français sur la torture en Algérie avait pour vecteur principal cette obsession de dire les hommages à l'homme qui m'a sauvé. Il ne faut pas, cependant, oublier que la majorité écrasante des Algériens ont été torturés. Je n'étais ni la première ni la dernière. Car avant, pendant et après avoir été torturé, des milliers d'Algériens subissaient, de jour comme de nuit, les supplices les plus abominables qui puissent exister. Voilà, ce débat sur la torture commençait par une histoire toute simple. C'est celle d'une Algérienne qui tenait à remercier son sauveur.

Peut-on connaître cette histoire toute simple ?

Je n'ai pas cessé de chercher le capitaine Richou depuis 1962. J'ai écrit des centaines de lettres, j'ai contacté plusieurs institutions, je me suis rendu plus d'une fois à l'ambassade de France, mais en vain. Un beau jour, par pur hasard, ma sœur a reçu une lettre de la part d'un ami qu'elle avait perdu de vue, la famille Beaugé. Leur fils a été l'élève de ma sœur Yamina. Sa femme est une journaliste, c'est Florence Beaugé. Florence après avoir écouté mon récit a bien accepté de m'aider à retrouver le capitaine Richou. Dès lors, commençait une quête qui a duré près de neuf mois. Au début, avant que «l'affaire» éclate, nous étions uniquement deux, la journaliste et moi. Celle-ci a écrit des lettres pour tous, elle est entrée en contact avec des institutions des départements et autres. Elle a également utilisé l'Internet, sans résultat. Un appel a paru dans le journal le Monde : «Louisa cherche son sauveur». Florence a ensuite écrit à une maison de retraite d'où elle eut l'information que le capitaine est décédé. Pour connaître son adresse, elle s'est rendue au Val-de-Grâce pour consulter les archives militaires. Un mois durant, aucune nouvelle de Florence. Moi toujours à Alger, j'attendais sur du feu, Bouteflika termine sa visite en France. Le 20 juin, Florence Beaugé relance l'appel dans le Monde. Bizarrement, c'est par le général Massu que j'ai su que le capitaine Richou est mort deux ans plutôt. Après ce détonateur, le débat était enclenché, mais ce n'était pas facile ni pour Florence ni pour moi. Il faut savoir que la journaliste a été intimidée, menacée de licenciement et quotidiennement harcelée. Elle n'avait pas de choix que de foncer devant. Elle m'a confrontée à Massu et à Bigeart dans les entretiens qui ont fait tacher de l'huile, et c'était l'éclatement.

N'avez-vous pas été gênée par les Français à cause de la surmédiation de votre affaire ?

Pas du tout. J'aurais par contre aimé que tout le monde en parle, essentiellement ceux qui ont été torturés comme moi et puis tous ceux qui sont concernés d'une manière ou d'une autre, mais ce n'était pas le cas. Mon témoignage aurait été un détonateur pour d'autres témoignages et un débat profond sur le sujet chez nous. Hélas ! Je considère aussi que mes propos sont un serment pour les chouchous. Je peux même dire que j'étais contente lorsque les généraux commençaient à faire des aveux. En revanche, j'étais un peu gênée après, parce que d'abord, je n'étais pas la seule torturée et qu'ensuite personne de chez nous n'a voulu mettre les mains dans la pâte. Je n'arrive pas jusqu'à l'heure à interpréter ce silence des différentes parties en Algérie. Du moment qu'on ne peut-être que contre la torture et que ce qui s'est passé est une vérité à forte raison que les auteurs eux-mêmes

la reconnaissent. Pourquoi donc les Algériens ne veulent pas en parler ? Bon sang, il s'agit au moins de défendre l'honneur de l'Algérie, de rendre hommage à nos martyrs. Qu'on en parle. En ce qui me concerne, je ne vais plus m'arrêter. Je n'ai qu'une pension de retraite que j'y mettrais volontiers pour que la vérité éclate. Je veux bien dire une fois pour toutes à l'occasion que je ne me suis pas rendue en France depuis que le visa est instauré à l'exception de sept jours que j'ai passés il y a deux mois pour assister à la fête de l'humanité et rendre hommage au capitaine Richou après intervention de Quai d'Orsay. Cela pour dire que durant tout le débat je n'ai pas quitté ma maison située à Alger. CNN, l'Humanité, le Monde et différentes chaînes de télévision sont venus chez moi. Tout est parti d'ici.

Comment expliquez-vous le silence des officiels et de la classe politique algérienne ?

Croyez moi, je n'arrive toujours pas à expliquer ce phénomène. Je me pose moult questions sur les raisons de ce silence. Mais bon sang, on ne demande rien sauf la vérité. D'autant qu'elle commence à apparaître. Les Algériens ont admis depuis longtemps que la torture des militaires français a été généralisée et institutionnalisée et que des responsables français ont tenté de légitimer cette pratique. Il y avait des centres de torture partout en Algérie. Rares sont les Algériens qui n'ont pas subi ces pratiques. Il y a aujourd'hui, comme moi, un grand nombre d'Algériens qui sont encore vivants. Je suis vraiment dérouté en relevant ce silence qui paraît comme de la complicité. Est-il possible d'oublier facilement le serment donné aux chouchous ? Suffit-il de poser des gerbes de fleurs un 5 juillet ou un 1er novembre. Non que tout le monde la sache. Il faut autre chose. Normalement, on doit être aidé et encouragé à écrire notre histoire. Et aussi être fier et orgueilleux de notre histoire : c'est l'une des plus belles et plus rudes histoires du monde. Alors, d'où vient cette honte ? Personnellement, je suis déroutée.

Pensez vous qu'il est temps d'ouvrir les archives ?

C'est une très bonne nouvelle de savoir que le chef du gouvernement français a donné son aval pour ouvrir les archives, notamment concernant la révolution algérienne. On souhaite que les archives soient également ouvertes très prochainement en Algérie. On a tant demandé que l'histoire soit écrite sur des bases scientifiques, c'est-à-dire en se référant à des documents bien précis et non à des supputations. D'ailleurs, nos historiens n'ont pas cessé de demander des archives concernant les congrès de la Soummam et de Tripoli sans résultats.

Est-ce que vous avez évoqué la question de la torture par le passé ?

Absolument ! Car, je n'ai jamais cessé de soulever le problème au sein du FLN, à plusieurs occasions. Mais à chaque fois, on me donnait la même réponse : «Les conditions ne sont pas encore réunies.» Ainsi, j'ai dû attendre ma retraite et les dix ans de droit de réserve pour que je puisse parler. Malheureusement, les dix dernières années n'étaient pas opportunes pour mener un tel travail. Ce n'est que, depuis huit mois, que j'ai commencé mon travail. Il faut savoir également que mon cas a été connu par la majorité des journalistes algériens depuis les années 70 et bien avant. Dans ce contexte, j'ai été interviewée par plusieurs journaux, et chaînes de radio algériens. Mais cela n'a jamais été exploité, d'ailleurs, au moment où Florence lançait l'appel dans le Monde, un journaliste de la chaîne III avait un enregistrement sur lui qu'il n'a pas diffusé. J'ai l'impression, dès le début, que les Algériens n'ont pas donné tellement d'importance à cette question, et qu'il a suffi qu'une journaliste française saisisse l'occasion pour que tout le monde en parle.

Comment avez-vous suivi le débat en France ?

Pendant huit mois, j'ai subi une pression terrible, je voulais que cela éclate. J'attendais

également que les frères algériens parlent et disent la vérité. En un mot, j'étais sur des braises, et quand les généraux et les officiers français commençaient à avouer, j'étais un peu soulagé. En revanche, ici en Algérie, il y a ceux qui disaient que Louisa voulait faire de la politique. Je répète que tout au début, nous étions deux pour mener le combat de devoir de vérité. Après, il y avait 59% de Français qui soutenaient cette cause. Je ferais, d'ailleurs, mon cheval de bataille pour que cela continue.

Maintenant, je suis moins angoissée et il faut savoir que ce n'était pas du tout facile de parler de la torture que j'ai subie trente-huit ans après. Je vous informe également qu'en tant que fille d'une famille traditionnelle, je n'ai pas tout dit sur les sévices et les supplices que j'ai subis... Ma première victoire c'est quand je me suis rendue en France, comme je l'ai signalé au début, aux Alpes-Maritimes à Cassis. J'ai franchi le cimetière Messuget, et j'ai enfin rendu hommage au capitaine Richou, l'homme qui m'a sauvé, et puisque je n'avais que deux heures devant moi, et que je n'ai pas eu le temps d'acheter des fleurs, j'ai écrit sur la tombe du capitaine avec un stylo feutre et avec un bonheur indescriptible : «Avec toute ma gratitude, merci. Louisa».

Un dernier mot ?

Justement, je veux dire un mot sur l'autre victoire. La vérité éclatera tôt ou tard et aura sans nul doute gain de cause. Nous arriverons, et pour cela, nous avons beaucoup d'espoir. On mettra peut-être un peu de temps, mais beaucoup moins que depuis 1962. Ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est cette hésitation des uns et des autres, mais on va avoir notre dernier mot.

La torture pendant la révolution

Noui M'hidi Abdenmour témoigne

J'ai été arrêté le 28 novembre 1958 à 9 heures, à Paris, dans un café-bureau de tabac. Les policiers me firent grimper dans un fourgon 1 000 kg Renault. Une demi-heure plus tard, nous arrivâmes avenue de Paris, à Versailles. Un panneau indiquait : «Caserne Noailles» «B.S.U.». Nous entrâmes et montâmes 4 étages. On me fit entrer dans le bureau du commissaire principal. J'étais escorté par cinq ou six inspecteurs, dont l'officier Martinez qui avait procédé à mon arrestation. Celui qui semblait être leur chef me conseilla de me «mettre à table». Je répondis que je n'avais pas d'ordres à recevoir de lui. Il fit mine de prendre ma réplique pour une plaisanterie, mais me voyant sérieux, il me décocha deux gifles. Puis, il invita ses hommes à me «passer à la casserole». Comme tous mes compatriotes, je m'attendais à subir la torture. De plus, la caserne Noailles avait, à cette époque, une solide réputation [...].

Dans la salle où on me fit entrer [...], je fus invité à me déshabiller complètement. Un inspecteur, que les autres appelaient Henri, se tenait devant moi.

Outre celui-ci et Martinez, il y avait là un nommé Lucien, et encore un grand blond qui faisait penser à un Polonais. Les autres l'appelaient Jean. Un Chinois était là, dont je n'ai pas entendu le nom.

Ils m'empoignèrent et me dévêtirent complètement. M'ayant fait asseoir, ils m'attachèrent les chevilles aux pieds de la chaise. Mes mains derrière le dossier étaient tenues par des menottes. Un bandeau sale sur les yeux, ils me passèrent ensuite des fils entre les orteils et entre les doigts ; quel-qu'un ordonna de faire fonctionner la «gégène». Aussitôt, de très fortes secousses électriques me firent hurler de toutes mes forces, le corps vibrant et crispé. Pour étouffer mes hurlements, les inspecteurs me mirent une règle plate entre les dents. De nouveau, le courant électrique fut envoyé. Je tremblais comme une feuille. Le supplice dura cinq heures consécutives, pendant lesquelles on me harcelait sans arrêt de questions.

Vers cinq heures et demie, deux nouveaux inspecteurs intervinrent. Ils voulaient me faire signer un acte de perquisition stipulant que j'habitais au 146, rue M. (IIe). Je maintins que j'habitais à Gennevilliers et ne voulus pas signer. J'étais toujours nu, ils me rhabillèrent. Mains derrière le dos, menottes aux poignets, ils me firent descendre dans la cour. Nous grimpâmes dans une 403 Peugeot. Martinez et le commissaire principal m'encadraient. Ce dernier donna l'ordre de se rendre au 146, rue M. Une 2e voiture suivait, pleine d'inspecteurs. Ils allèrent droit à mon appartement.

La perquisition, c'est-à-dire le saccage, dura deux heures. Tous les papiers écrits à la main ou dactylographiés furent saisis, notamment les archives du Croissant-Rouge. Vers cinq heures de l'après-midi, nous étions à nouveau dans la chambre des tortures. L'officier principal, Colonna, menait l'attaque. Il voulait connaître les éléments du FLN en contact avec moi, et des détails sur l'organisation. Devant mon silence, [...] je fus à nouveau dépouillé de mes vêtements. Colonna, Martinez et celui qu'ils nommaient Lucien se mirent à me battre à coups de poing dans le ventre, dans la poitrine, dans les reins, pendant un quart d'heure. Puis, ils me bandèrent les yeux, et m'ayant fait accroupir, ils lièrent mes chevilles et mes poignets. Une barre de fer fut glissée sous mes genoux par laquelle je me retrouvais suspendu et balançant dans le vide, la tête en bas, les extrémités de la barre reposaient chacune sur une table. Des fils électriques furent encore passés à mes orteils et à mes doigts. Puis, un policier promena sur mon corps des électrodes, s'attardant sur les parties les plus sensibles. Je me débattais et criais, en vain. Au bout d'un quart d'heure, on me proposa encore

une fois de parler. Sur mon refus renouvelé, la séance continua jusqu'à mon évanouissement.

En revenant à moi, je me découvris, toujours nu, étendu sans entrave sur le sol. Trois policiers me redressèrent et m'habillèrent. Je ne pouvais plus faire un mouvement. Un policier prit la garde, armé d'une mitraillette. Vers 11 heures du soir, j'ai demandé à mon gardien un verre d'eau. Ma gorge et ma langue étaient en feu. [...] Il ne pouvait me laisser seul, paraît-il. Une heure plus tard, il consentit à aller me chercher de l'eau. Je pus voir mon frère Medjkane, arrêté en même temps que moi, car son gardien nous surveillait tous deux pendant que l'autre nous apportait de l'eau. Medjkane est parvenu à me glisser un paquet de cigarettes, mais nous n'avons pu nous parler. J'ai pu constater que son visage était enflé et blême. Cette nuit, les inspecteurs me laissèrent en paix jusqu'à six heures le lendemain matin. Martinez est venu et s'est enquis auprès du gardien : «Il a passé une bonne nuit, le poulet ?» Ce dernier lui signale que j'avais beaucoup vomi et réclamé sans cesse de l'eau. Martinez me jeta un regard dédaigneux et s'approcha : «Mon père et mes deux frères ont été tués par les fellagas et, depuis, je me suis juré de me venger en mangeant du bicot», me dit-il. Cinq minutes plus tard, les hurlements de mon frère Medjkane s'élevaient dans la pièce voisine. J'éclatai en sanglots. Et plus il criait, plus je pleurais. Ces cris [...] me faisaient horriblement mal, pire que si l'on subissait soi-même des tortures inhumaines.

Cela dura une demi-heure. Après quoi, les inspecteurs entrèrent dans la pièce où je me trouvais. Lucien portait une machine à écrire. Des fils électriques en sortaient. Je crus qu'une «gégène» était dissimulée à l'intérieur de cette machine.

Il était à peu près neuf heures du matin. Le commissaire principal me menaça : «Donne-nous ton responsable, sinon ça sera plus dur qu'hier !» J'entrai alors dans une colère rouge. Je leur fis une sortie furieuse où les mots en arabe et français étaient mélangés : «Sauvages ! Inhumains ! Monstres!» Je leur dis que j'étais militant du Front et que je les emmerdais. Leur réaction ne se fit pas attendre. Ils se jetèrent sur moi me frappant des poings et des pieds. Ils m'arrachèrent mes vêtements et la «broche», comme la veille, recommença. Au début, chaque secousse de courant m'arrachait des hurlements, puis, peu à peu, je ne fus plus qu'une masse agitée d'un frémissement continu. Je ne criais plus, ma peau s'engourdissait. J'étais depuis une heure et demie entre leurs mains. Ils me détachèrent et me conduisirent dans la pièce voisine. J'étais toujours nu, ils m'étendirent à plat ventre sur un banc de bois, les bras liés le long du corps. Leurs questions se heurtaient toujours à mon silence. Les inspecteurs inclinent le banc jusqu'à ce que ma tête (qui pend à une extrémité du banc) plonge dans une bassine remplie d'une mixture infecte. A chacun de mes refus, ils recommençaient l'opération jusqu'à la limite de l'asphyxie. [...] Cela dura jusqu'à ce que je m'évanouisse.

Quand je repris connaissance, j'étais étendu sur une couverture et le nommé Henri me massait tout le corps avec un liquide blanc. [...] Il était midi et demi. Dans l'après-midi, vers 15 heures, je fus conduit chez le commissaire principal pour reconnaître les papiers saisis à mon domicile. Une fois encore, je refusai de m'expliquer. L'inspecteur Colonna rageait : «Il a la peau dure, le salaud !» Un instant plus tard, les inspecteurs pratiquaient de nouveau sur moi «la broche» ; le supplice dura jusqu'à 19 heures, avec un répit de cinq minutes toutes les demi-heures pour que je reprenne un peu de force. Ensuite, je fus jeté dans un cachot [...] dont les parois de ciment avaient la froideur d'une tombe. Je gouttais avec plaisir ce répit.

Vers dix heures et demie, Colonna vint me montrer des photos de mon ami Khider Mohamed Seghir. On l'avait arrêté à mon domicile ce jour-là vers 18 heures 30. Je ne niai pas reconnaître en lui un ami intime ni que je savais son appartenance au FLN. Par contre, je me refusai à rien dire de ses activités clandestines. Colonna appela deux policiers en tenue qui me ramenèrent dans la chambre des tortures. En entrant, je vis Khider suspendu à la «broche», et qui gémissait.

J'étais très ému. Martinez se pencha sur Khider : «Allons, parle... Regarde ton ami Noui, il a reconnu ses activités, lui, il est habillé, il se porte bien, il a bonne mine. Pas vrai, Noui ? Je m'approchais à mon tour et regardais bien Khider dans les yeux. Je lui dis que c'était long et dur, qu'il devait avoir beaucoup de courage. Je lui dis aussi que j'avais reconnu ce que je faisais. On me ramena dans la geôle. Le 30 novembre je fus amené dans le bureau du C.P., où, aussitôt, Colonna et d'autres inspecteurs commencèrent à m'interroger. Une forte lampe électrique était braquée sur mon visage. Ils s'interrompirent à midi pour aller manger. L'interrogatoire reprit de 14h à 20h. Ce soir-là, ils me mirent dans un grand dortoir où se trouvait déjà une vingtaine de «suspects» algériens. Je passai une reconfortante soirée. Je pus me raser et laver ma chemise.

Le 1er décembre, dès 8 heures, «l'interrogatoire» reprenait. A bout de forces, j'inventai des noms, je décrivis des signalements imaginaires, je fabriquai des rendez-vous dans les métros, etc. Vers 10 heures, ils voulurent me confronter à mon frère Medjkane. Par bonheur, nos mensongères déclarations coïncidaient à peu près. Aussi, les policiers n'insistèrent pas. Ils nous séparèrent à midi. Je fus redescendu dans la salle où j'avais passé la nuit. Vers 15 heures, Martinez et deux autres inspecteurs vinrent me conduire encore une fois dans la chambre des tortures. Je sentais qu'ils voulaient me faire subir un interrogatoire serré. Ce fut de nouveau la «broche» et la «gégène». Cette fois, ils m'interrogèrent sur les structures de l'OS. A trois reprises, je perdis connaissance, car la séance dut se prolonger fort tard dans la nuit. Vers 22 heures, comme je reprenais connaissance après mon dernier évanouissement, ils me firent asseoir sur une chaise, toujours nu, et Martinez déboutonna sa braguette : «Pour te f... (mon) sexe dans la bouche !», me dit-il. [...] Colonna est entré juste au moment où l'autre s'approchait de moi ; il lui a dit un mot à l'oreille, et ils sont sortis tous les deux. Ils revinrent 20 minutes plus tard. Il était minuit et demi lorsque je me retrouvais étendu sur une paille du dortoir du «centre». Je vomissais de la bile et ressentais des douleurs atroces au ventre. Vers le matin, cependant, mon corps engourdi trouva un peu de calme. En me rendant au robinet situé dans la 2e grande cour, je croisai, ce 2 décembre, mon frère Medjkane. Il était dans un état lamentable. Nous prolongeâmes notre toilette pour nous concerter sur la conduite à tenir. Nous fûmes d'accord pour garder coûte que coûte le silence. A 8 heures, on nous fit monter, Khider, Medjkane et moi, dans une 403 Peugeot. Sur la banquette arrière, Khider et moi étions encadrés par deux inspecteurs que je voyais pour la première fois. L'un d'eux était petit et trapu. L'autre avait un fort accent marseillais et ses collègues l'appelaient Pierrot. Nous arrivâmes rue des Saussaies vers 9 heures 30. Khider et moi nous fûmes conduits au 1er étage de l'immeuble de la DST. [...] Aussitôt, un nouvel interrogatoire commençait. Les deux inspecteurs qui m'avaient amené y participaient. Dans le bureau voisin, les cris de Khider se firent entendre. A 10 heures 30, un policier entra et dit un mot à l'oreille d'un des inspecteurs qui sortit. Il revint presque aussitôt en brandissant une photo. Il me tira par l'oreille d'un coup si brusque que j'ai bien cru qu'il l'arrachait. Il hurlait : «Salaud, tu nous as eus jusqu'à présent, mais c'est fini !» Il se jeta sur moi avec violence, un coup de poing me coucha au sol. Je fus relevé et la volée continua jusqu'à ce que, touché au foie, je tombe K.O. Ils me traînèrent tous les deux jusqu'au lavabo, car je saignais abondamment du nez et de la bouche. Après que je me suis lavé, ils me conduisirent dans le bureau. Le gros revint à la charge avec sa photo : «Ce type a été arrêté chez toi, il est entré avec le double de la clef, il s'appelle Nelili Ali !» En réalité, il s'agissait de Boumaza Bachir, mon ami qui venait fréquemment chez moi. Comme ils se heurtaient toujours à mes dénégations, on décida de me ramener à Versailles. A 13 heures, à la caserne Noailles, on me mit en présence de Boumaza. L'état où je le vis m'atterra. Son teint avait la couleur du citron, sa chemise était ensanglantée. Sur le plancher, une bassine pleine d'eau trouble était posée près d'une mare de sang frais. Près de la bassine, je vis un banc et une corde. Devant lui, l'un des inspecteurs me demanda : «Alors, tu le connais ?» Je déclarai que non. On me poussa dans la chambre de torture. Tous les inspecteurs firent alors irruption. Il y avait quatre ou cinq nouvelles têtes. Chacun y allait

d'une injure ou d'une menace de sévices. Je me taisais. Quelques-uns sortirent et revinrent avec Boumaza. Celui-ci me dicta ce que je devais dire : «Tu es mon ami, tu m'as connu au pays en 1950.

Nous nous sommes retrouvés un jour au café Dupont à Saint-Michel. C'est là que tu as appris que j'étais un militant du FLN recherché par la police. C'est à ce moment que tu m'as proposé ton appartement !» Je le fixai longuement avant d'approuver ce qu'il venait de dire. Je savais qu'ayant précédemment laissé s'accumuler contre moi les présomptions, je devrais subir de nouveaux interrogatoires. En effet, vers 15 heures, je subissais de nouveau la «broche» et le courant électrique. Cela dura jusque vers 19 heures. Ils s'étaient mis en tête que j'étais un grand responsable, un caïd du Front. Je ne disais rien. La nuit venue, je n'étais plus qu'une loque humaine. [...] Au matin, je rencontrai Khider dans la cour. Nous entrâmes dans deux cabinets contigus pour pouvoir parler. Un peu plus tard, j'étais emmené rue des Saussaies où ils m'ont mis en «garde à vue». [...] Tous les matins, j'étais conduit rue des Saussaies et le soir reconduit à Versailles. Le PV que les policiers avaient préparé à leur façon fut prêt le 9 décembre au soir. Ils me l'ont fait signer de force [...]. Le soir même, on nous conduisit jusqu'au dépôt (du tribunal de Châtelet) avec Khider. Le juge Batigne m'inculpa d'atteinte à la sûreté de l'Etat, de reconstitution de ligue dissoute et de port d'arme illégal. Quand il me demanda si j'avais quelque chose à déclarer, je répondis que je ne sortirais pas avant d'avoir vu un médecin. Et je lui fis le récit de mes tortures.

Il me répondit ainsi : «On connaît la musique ! Gardes, emmenez-le !»

* Ce témoignage est la transcription d'une requête adressée par Noui M'hidi aux autorités judiciaires française, après son arrestation en 1958

La torture.

Un témoignage inédit

par Jacques Duquesne, L'Express du 30/11/2000

Envoyé spécial de La Croix à Alger à la fin des années 50, Jacques Duquesne a recueilli, en plein conflit, de nombreuses preuves des «bavures» de l'armée française.. «La torture, la torture? Bien sûr, nous la pratiquons. La presse, une certaine presse, nous rebat les oreilles avec cette affaire. Mais comment voulez-vous faire autrement?» Cet aveu du général Massu n'est pas récent. Je l'ai recueilli à l'automne 1957, dans le grand bureau de son PC, situé sur les hauts d'Alger. Une pièce presque nue, une longue table où il m'avait montré d'abord des photos de jeunes Kabyles: «Ils ont de bonnes têtes, ces gosses.»

La torture était de règle, la non-torture l'exception

Sa division, la 10^e division de parachutistes, avait, avant d'être engagée dans ce qu'on a appelé la «bataille d'Alger», tenté de «pacifier», comme on disait aussi, une partie de la Kabylie. Massu voulait insister sur les activités sociales qu'elle y avait menées, la lutte contre l'illettrisme, les vaccinations, etc. Sympathique, râleur, une gueule un peu tordue et ravinée de baroudeur, il m'impressionnait. Les gens de ma génération savaient qu'il avait participé, au côté de Leclerc, à la libération de Paris. Mais nous étions là, en tête à tête, pour parler de la torture. Ce fut rude, difficile.

Cet entretien, je ne l'avais pas demandé. Il a lui-même une histoire, assez significative pour que je la raconte ici, pour la première fois. J'étais en Algérie depuis plusieurs jours, en reportage pour La Croix. J'avais rencontré de multiples personnes de tous bords. Alger était calme: l'armée avait mis à mal une bonne partie de l'organisation du FLN (Front de libération nationale). Mais qui pouvait dialoguer avec des Algériens comprenait bien vite que cette victoire militaire avait été payée d'une défaite politique. Ceux qui osaient parler, même parmi les plus modérés, chuchotaient souvent que les méthodes de la répression les faisaient basculer dans le camp nationaliste. Revenait, obsédante, la question de la torture, et celle des disparitions: des hommes, des femmes parfois, qui avaient été arrêtés et dont on n'avait plus jamais eu de nouvelles, dont les cadavres, pensait-on, étaient jetés à la mer, lestés d'une pierre. 3 000 était le chiffre le plus souvent avancé alors. Jacques Chevallier, le maire d'Alger, me parla même de 5 000. Un après-midi, j'avais rencontré un avocat, Me Popie, ancien dirigeant des mouvements de jeunesse catholiques, avec lequel j'avais correspondu, des années plus tôt, pour de tout autres raisons. Il me parla de la torture. Je pratiquais le doute, systématique. C'était mon devoir de ne rien croire qui ne fût vérifié. Il me tendit l'écouteur de son téléphone: «Vous allez entendre.» Il appela le colonel Trinquier, qui commandait alors le DPU (dispositif de protection urbaine), l'obtint assez vite. «Mon colonel, je vous remercie. J'ai vu mon client, Mohammed X, et il n'a pas été torturé par vos services.» Réponse du colonel (que je résume): «C'est normal, cher Maître, puisque vous étiez intervenu.» La torture était de règle; la non-torture, l'exception.

Des avocats en danger de mort

Il faut ajouter que toutes les interventions d'avocat n'étaient pas aussi efficaces. La plupart du temps, quand une personne était arrêtée, on ignorait par qui, on ne savait pas davantage où elle avait été emmenée (sauf dans la villa Susini de sinistre mémoire, connue de tout le monde), et les chefs militaires eux-mêmes n'auraient pu le dire sans de longues enquêtes: les paras sont des gens formés au travail en petits commandos, assez autonomes, qui ne se croient pas obligés de rendre compte sur l'heure.

Me Popie me fournit lors de cette rencontre une liste de ses clients disparus en indiquant dans quelques cas par quelle unité militaire ils avaient été arrêtés (j'en ai publié par la suite une partie dans mon journal, qui fut saisi, bien entendu). Comme il devait partir dans la direction de mon hôtel, l'avocat me prit à son bord. Je notai la présence d'un revolver dans sa boîte à gants. Je lui en demandai la raison. «Je suis, me dit-il, en danger de mort.» Je crus qu'il exagérait. J'avais tort. Vers la fin de la guerre, l'OAS (Organisation armée secrète) du général Salan le fit exécuter au poignard par deux légionnaires, qui prirent leur temps pour le faire et qui ne payèrent pas très cher, par la suite, cet assassinat.

Le soir même, je dînais chez le commandant Hélie de Saint Marc, du 1er régiment étranger de parachutistes, qui devait, par la suite, participer activement au putsch des généraux. Je connaissais sa famille. Je savais que tout jeune, gamin presque, il avait participé à la Résistance, puis été déporté. Une figure de héros. Il avait invité quelques jeunes officiers de la 10e DP.

Je ne souhaitais pas parler, au cours d'une réunion amicale, de ce que j'entendais depuis des jours. Mais l'un ou l'autre, bientôt, s'en prit à la presse: L'Express, Témoignage chrétien, surtout jugés coupables de salir l'armée française en dénonçant la torture ou les exécutions sommaires. Agacé, puis irrité, je finis par sortir de ma poche la liste que m'avait donnée l'avocat. Quelques disparus avaient été arrêtés par les unités que ces officiers commandaient. Commença un long débat.

Voici venu le temps de l'Histoire

Le lendemain matin, presque à l'aube, je reçus à l'hôtel Aletti, où je logeais, un appel téléphonique du commandant de Saint Marc. «Si vous êtes d'accord, vous pouvez voir Massu, il nous attend.» Les conditions étaient claires: rien ne devait filtrer de cet entretien. J'acceptai, quoi qu'il m'en coûtât par la suite quand mes articles sur la torture me firent qualifier de menteur. Hélie de Saint Marc m'emmena dans sa Jeep, chez Massu.

Il n'existait donc pas de doute sur l'existence de la torture, les exécutions sommaires. Ce ne fut pas un phénomène limité à Alger, ni à la bataille d'Alger, en 1957. Les photos que publie L'Express dans ce numéro datent de 1959 et 1960, elles ont été prises dans le Constantinois par des soldats français eux-mêmes. Je les détiens depuis quarante ans et n'avais jamais voulu les publier, mais voici venu le temps de l'Histoire. Dans le bled, comme on disait, les exactions de troupes françaises comprenaient aussi des viols, des destructions de gourbis.

Toutes les troupes françaises? Il exista des exceptions. On connaît le cas des divisions commandées par les généraux Buis ou de Bollardièrre, tous deux décédés aujourd'hui, mais qui auraient pu en dire long sur le sujet. Il y eut d'autres unités, à des échelons inférieurs, qui se comportèrent mieux également. L'attitude des officiers et sous-officiers de carrière était décisive.

Des cris obsédants pour les soldats

Mais je pourrais raconter des dizaines et des dizaines d'histoires. Une, parmi d'autres. Presque banale. J'étais ce dimanche-là à Affreville, une grosse ville de la vallée du Cheliff, où résidaient nombre de pieds-noirs dont je voulais connaître les sentiments et la situation. Je décidai d'aller voir, notamment, le curé, après la messe. Il ne me reçut pas très bien, ne m'apprit pas grand-chose: la presse parisienne n'avait pas bonne presse. Un soldat, un séminariste qui faisait son service militaire, lui avait servi la messe. Ce garçon me chercha ensuite dans la ville: il voulait me dire qu'infirmier dans son unité il devait, chaque matin ou presque, soigner des hommes qui avaient été torturés toute la nuit et dont les cris obsédaient souvent les soldats qui ne participaient pas à ces opérations.

La "gégène", pas "terrible"

La torture le plus souvent pratiquée, un peu partout, fut vite connue sous le nom de «gégène»: c'était le passage d'électricité à travers le corps par l'intermédiaire d'électrodes placées parfois dans le sexe des femmes et reliées à un magnéto. On a souvent affirmé que le général Massu se l'était appliquée à lui-même, «pour voir». Je ne peux l'affirmer. Il m'a dit, je m'en souviens, qu'il ne fallait pas exagérer, que ce n'était pas «terrible». D'autres, quoi qu'il en soit, étaient destructrices: absorption forcée de plusieurs litres d'eau à l'aide d'un tuyau de caoutchouc placé dans la bouche, ce qui pouvait entraîner la mort, coups multiples, ongles arrachés, immersion dans une baignoire jusqu'à étouffement, pendaison par les poignets durant des heures, les pointes des pieds frôlant le sol. Celle-ci fut appliquée aussi à des femmes. On n'écrit pas cela aisément. Il y en eut d'autres, plus affreuses.

Le cou tranché, le sexe dans la plaie

L'action de nombreux terroristes ou combattants du FLN ne l'était pas moins. Entrons donc dans le débat, un débat auquel j'ai participé, sur le terrain, très souvent. Situons d'abord les acteurs. Les nationalistes algériens, d'abord. Le 1er novembre 1954, leur insurrection, qui ne manquait pas de motifs (inégalité des droits entre Européens et «musulmans», élections généralement truquées, promesses non tenues de libertés nouvelles, répression sauvage du 8 mai 1945, etc.), avait consisté en l'attaque de quelques gendarmeries ou sentinelles de garde à l'entrée des casernes, la pose de bombes de faible puissance et, déjà, l'exécution dans les Aurès (Est algérien), d'un civil, un instituteur, Guy Monnerot, dont le seul tort était d'avoir pris place dans un car auquel quelques fellagas (les rebelles armés) tendirent une embuscade. A mesure que les années passèrent, leur action devint plus sauvage. On parlait dans l'armée du «sourire kabyle»: égorgement de pieds-noirs ou d'Algériens supposés favorables à la France dont on avait tranché le cou et fourré le sexe dans la plaie. Il y eut ainsi, en mai 1957, l'horrible massacre de Melouza, où les hommes du FLN tuèrent à coups de pioches, de balles bien sûr, d'armes blanches, les habitants d'une région, au sud de Bougie, qui étaient nationalistes aussi, mais dissidents. Il y eut, encore, pendant la bataille d'Alger, de nombreux attentats, dans les bars, à des arrêts d'autobus, qui tuèrent bien des innocents.

Le FLN a continué. Jusqu'au bout

L'ethnologue Germaine Tillion avait, à cette époque, obtenu de Yacef Saadi, qui dirigeait le terrorisme dans la ville, une sorte de trêve: qu'il en finisse avec les bombes; le pouvoir français, en échange, en finirait avec les exécutions capitales. Celles-ci étaient fréquentes. En fut victime, notamment, Fernand Yvton, membre du Parti communiste algérien, qui avait préparé une bombe en prenant soin qu'elle n'éclate, dans les installations d'Electricité et Gaz d'Algérie, qu'après le départ du personnel. Cette trêve fut rompue par la partie française (Maurice Bourgès-Maunoury dirigeait le gouvernement). Le pire continua. Le pire, c'était le cycle infernal terrorisme-répression (qu'il ne faut pas confondre, bien entendu, avec un génocide).

Dans un tel cycle, si déshonorant, la question n'est pas: qui a commencé le premier?, mais: qui s'arrêtera le premier? Personne ou presque. Le FLN a continué. Jusqu'au bout. Après l'indépendance aussi, en massacrant de manière horrible les harkis, des Arabes et des Kabyles qui, pour toutes sortes de raisons, avaient choisi le parti de la France. Puisque l'on parle aujourd'hui de devoir de mémoire, il importe de se souvenir de cela aussi.

Deuxième acteur, l'armée française. Quand commence la guerre d'Algérie, elle est meurtrie. Nombre de ses cadres ne peuvent se glorifier de leur attitude entre 1940 et 1945. Les plus jeunes, eux, ou ceux de la France libre et de la Résistance, ont été entraînés ensuite dans la guerre d'Indochine, où ils avaient le sentiment d'être lâchés, au loin, par leur pays. Une sale guerre. Pire encore, je le crois, que celle d'Algérie: j'ai appartenu à l'infanterie coloniale, j'ai recueilli assez de témoignages. La fin de cette guerre-là s'appelle Dien Bien Phu. L'humiliation.

En 1956, beaucoup d'entre eux, comme Massu, participent à l'expédition de Suez, lancée par le Français Guy Mollet, dirigeant de la SFIO (le nom, alors, du parti socialiste), président du Conseil, en accord avec le Premier ministre britannique Anthony Eden et les Israéliens.

Les Français, là, commencent par gagner. Mais les Etats-Unis et l'URSS font les gros yeux. Français et Anglais sont contraints de cesser le combat contre les troupes de Nasser, qu'il s'agissait d'abattre. Voilà les cadres de notre armée frustrés d'une victoire. Ils ne s'en remettent jamais tout à fait. Ils méprisent le pouvoir politique qui les envoie se faire tuer sans savoir exactement ce qu'il veut, et dont les têtes changent souvent. Il n'ont pas vraiment tort, même si leur sens politique à eux, les jeunes officiers, est d'un simplisme déconcertant. Ils croient lutter en Algérie contre la subversion communiste; ils disent «les Viets» en parlant des fellagas; ils tracent, raisonnant en termes de stratégie, une flèche rouge qui, partant de la Russie, atteint l'Atlantique par le Moyen-Orient et le Maghreb en contournant l'Europe par le sud.

... et qui détient tous les pouvoirs de police

Le pouvoir politique, pendant la plus grande partie de cette guerre, a été totalement impuissant. Exemple: en 1957, j'ai rencontré à Alger un notable de Tizi Ouzou, capitale de la Kabylie. La cinquantaine, époux d'une Française, possédant là un commerce et la pompe à essence - ce qui n'était pas rien. Un homme très modéré, sage. Quelques heures plus tard, il est arrêté. Par qui? Mystère. Je l'apprends, je me sens impliqué dans cette affaire. J'ai quelques relations au cabinet de Robert Lecourt, ministre de la Justice. Je téléphone donc à Paris. Alger se moque d'eux: de quoi se mêlent ces Parisiens? On ne trouvera la trace de ce monsieur - appelons-le Mustapha X - que bien plus tard. Entre-temps, il aura été, comme de règle, torturé.

Alors, la torture? Entrons dans le débat. Lorsque des militaires ont entre leurs mains un homme dont ils pensent, avec une certitude presque absolue, qu'il connaît le lieu où sont entreposées des bombes, on peut comprendre - non approuver - que «pour le faire parler» ils emploient des moyens, disons, anormaux, dans l'espoir de sauver des innocents. Lorsque les soldats ont trouvé des camarades sauvagement mutilés, on peut comprendre qu'emportés par la colère ils se livrent à des violences sur les Arabes jugés complices du crime. Il n'y a pas de guerre propre.

Mais le premier cas, souvent cité comme justification aujourd'hui encore, s'est peu produit. Il était très rare d'avoir entre les mains un dépositaire de bombes, ou un homme qui «savait». Sous la torture, en outre, les gens avouaient n'importe quoi pour échapper, ne serait-ce qu'un instant, à l'insupportable douleur. Mustapha X, dont je parlais, m'a dit après sa libération: «S'ils avaient voulu, je leur aurais dit que j'avais chez moi un sous-marin.» Les Algériens du bled, volontiers procéduriers, et souvent en litige pour la propriété d'une chaise, d'un mouton ou d'un bout de terrain, ont ainsi dénoncé leurs adversaires, ou l'ennemi traditionnel de la famille.

Un grand nombre de ces tortures n'avaient d'ailleurs pas pour but la recherche du renseignement immédiat. On torturait par routine - ou par sadisme, sale maladie qui s'attrape vite - des suspects à peine suspects, avant tout interrogatoire. Où on les plaçait dans des postures humiliantes, les femmes surtout, des postures qui n'étaient absolument pas nécessaires pour obtenir de quelconques aveux, la souffrance physique y suffisant amplement. J'ai parfois cité à mes interlocuteurs d'alors ce qu'avait écrit le pape Pie XII, pour qui la torture lèse un droit naturel même lorsque l'accusé est réellement coupable. J'ajoutais qu'à plus forte raison elle était inadmissible s'agissant d'un simple témoin ou d'un suspect. Tous les prêtres, sur le terrain et en France métropolitaine, ne partageaient pas, il est vrai, ce sentiment, mais un bon nombre, quand même, approuvaient Mgr Duval, l'archevêque d'Alger, plutôt conservateur, qui ne cessa de dénoncer, clairement, ces pratiques. A ces citations

de Pie XII, mes interlocuteurs militaires me répondaient, eux, par l'argument de l'efficacité.

L'efficacité policière immédiate fut relative, je viens de le dire. Le résultat politique fut lamentable. Par l'effet du mystérieux «téléphone arabe», toutes les fautes de l'armée - et, moins souvent, de la police, mieux formée à ce type d'activités - étaient connues dans toute l'Algérie et provoquaient une réaction de solidarité avec les victimes. Les médiocres victoires sur le terrain entraînèrent une grave défaite politique.

Naïfs que nous étions...

Restait, pour les journalistes, une question: ce que nous savions, devions-nous le dire? Pour en avoir dit, un peu, moins que ce que je savais, j'ai été condamné à mort par l'OAS; on a rapporté à la direction de mon journal des propos attribués au général Massu, selon lesquels, si je remettais les pieds en Algérie, il m'en «ferait voir» (vraie ou fausse, cette rumeur eut pour résultat que l'on m'interdit d'y retourner, par prudence, pendant plusieurs mois); j'ai reçu bien des menaces, souvent anonymes. Mais quoi? Il fallait le dire. Parce que l'essentiel était en jeu: l'âme de la France, les droits de la personne. Parce que, pour ma génération, de tels actes avaient été jusque-là, naïfs que nous étions, l'exclusivité des SS et de la Gestapo. Parce que le dire, en un temps où les médias étaient, pourtant, moins puissants qu'aujourd'hui, était l'un des moyens d'empêcher que cette gangrène - qui a traumatisé toute une génération d'appelés silencieux sur ce drame - ne s'étende davantage.

Jacques Duquesne, L'Express du 30/11/2000

Un fonctionnaire de la torture raconte...

Dans une lettre inédite destinée au journaliste Jean-Pierre Vittori, un ancien des détachements opérationnels de protection décrivait, en 1977, les méthodes de ce service spécial de l'armée, chargé de démanteler les réseaux du FLN. Accablant

Ce document n'était pas destiné à être publié. Il a été écrit en 1977 par un ancien spécialiste de la torture pendant la guerre d'Algérie, décédé il y a quelques années. L'homme, qui voulait rester anonyme, y présentait en détail les activités et les méthodes du service spécial dans lequel il a travaillé pendant cinq ans : un DOP (détachement opérationnel de protection). Cet organe militaire de renseignement, créé fin 1956 et devenu opérationnel l'année suivante, avait pour mission de démanteler les réseaux secrets du FLN - par tous les moyens.

Ce texte est important à plusieurs titres. D'abord, à notre connaissance, il s'agit du premier témoignage détaillé d'un engagé, gradé de surcroît, sur les DOP. Ensuite, ce document est une preuve supplémentaire que la torture n'était pas, comme l'affirme Lionel Jospin, « minoritaire », mais bien une méthode de renseignement institutionnalisée - « industrielle », dit même l'auteur. En outre, il y apparaît clairement que cette torture, à ce moment-là, n'avait pas pour but de faire échec aux poseurs de bombes, mais de démonter l'organigramme des ennemis ; autrement dit, elle n'était pas employée, loin s'en faut, qu'en cas d'extrême urgence, comme l'affirment certains aujourd'hui, mais de manière routinière. Enfin, ce document apporte un éclairage effrayant sur la vie quotidienne dans ces sinistres « villas » où les fonctionnaires de la torture, sortes de « Lacombe Lucien » d'Algérie, jouissaient d'un statut privilégié.

Le premier destinataire de ce texte de dix pages fut le journaliste et écrivain Jean-Pierre Vittori, qui, en 1977, venait de publier « Nous, les appelés d'Algérie ». A l'aide de ce document brut et après des dizaines d'heures d'entretiens avec son auteur, Jean-Pierre Vittori a écrit en 1980 un livre terrible, « On a torturé en Algérie ». L'auteur a accepté de nous confier ces dix pages dactylographiées, qu'il a reçues confidentiellement en 1977. « Le temps est venu », dit-il. Le cas échéant, il remettra l'intégralité du document à toute commission officielle sur la torture en Algérie. En voici les principaux extraits.

« Le DOP était composé d'un officier - en principe un capitaine - de deux ou trois officiers adjoints, de quatre ou cinq sous-officiers, de quinze à vingt appelés. (...) Chaque DOP comprenait un ou plusieurs interprètes (généralement recrutés chez les "pieds-noirs", les appelés de même souche, "les ralliés" du FLN ou bien des harkis).

Ces personnels avaient un traitement de choix, surtout pour les appelés. La discipline était fort libre, la faculté de se mettre en tenue civile, des avantages en nature - fournis par les "fonds spéciaux", des cadeaux à Noël, un ordinaire plus substantiel que dans les corps de troupe, l'absence de services de garde et de toutes les sujétions des services de garnison, un foyer bar bien achalandé. (...)

Le logement des DOP était adapté à la mission. Généralement une villa, spacieuse mais écartée de tout camp militaire. Le personnel prit vite l'habitude de vivre en "vase clos" et de ne jamais fréquenter leurs camarades des autres armes. (...) De nombreux DOP possédaient dans leurs dépendances des moutons, volailles, lapins, des produits des "prises" qui servaient à améliorer l'ordinaire.

Les personnels officiers et sous-officiers avaient un ordre de mission permanent, avec leur photo, barré d'un bandeau tricolore, précisant qu'ils avaient la faculté de transporter dans n'importe quel véhicule des personnes des deux sexes dont ils n'avaient pas à révéler l'identité aux contrôles militaires ni à expliquer leur présence ni leur destination (on imagine facilement les abus qui ont pu avoir lieu avec cette facilité, surtout avec les femmes).(...) »

- La torture « industrielle »

« [Je me souviens] avoir feuilleté un épais dossier de directives et de notes de service à l'attention des DOP lors de leur implantation. L'une d'elles, très brève, signée par une autorité militaire dont [j'ai] oublié le nom précisait que "les interrogatoires devaient être menés de manière telle que la dignité humaine serait respectée". Il va sans dire que cette directive est restée lettre morte et entermée.(...)

Il faut reconnaître que la torture existait en Algérie bien avant l'implantation des DOP. Elle fut pratiquée de manière courante dans les corps de troupe dès l'arrivée du corps expéditionnaire. (...) Mais ce n'était que du "bricolage" au stade artisanal, de l'improvisation. Du reste, la notion restait vague et imprécise en ce domaine. Des bourrades, un "passage à tabac" peuvent-ils être considérés comme de la torture... ? Avec les DOP, elle allait entrer dans une phase rationnelle, efficace, industrielle...

Bien entendu, la torture n'existait pas. Ni officiellement, ni officieusement. En sept années que nous avons passées en Algérie, c'est un mot que nous n'avons jamais entendu prononcer une seule fois. (...) Il n'y avait donc ni torture, ni supplices, ni bourreaux, ni tortionnaires, pas plus que des torturés ou suppliciés. Il n'y avait que des "interrogatoires", des "interrogateurs" et des "interrogés". La gamme de ces interrogatoires" était subtile. Elle allait de l'interrogatoire "simple" ou de routine, passait par l'interrogatoire "poussé", "approfondi" ou "très poussé". Semblablement au Moyen Age, il y avait la question ordinaire et la question extraordinaire.

Au début de leur implantation, les DOP copièrent les méthodes des corps de troupe. Passages à tabac, le téléphone de campagne EE8, la "touque" d'eau. Petit à petit, on innova, on expérimenta des méthodes plus efficaces. On fit des progrès... L'imagination aidant, on perfectionna cet art. On s'aperçut que la génératrice (la fameuse "gégène" à pédales) débitait un courant supérieur au téléphone de campagne EE8. Les DOP n'en possédaient point mais allaient en emprunter une au service de transmissions le plus proche.

Les DOP échangeaient entre eux de bons "tuyaux", se communiquaient des méthodes d'interrogatoires. Il y avait différentes écoles. Certains interrogeaient le patient dans la position horizontale, nu et attaché sur un lit Picot ou une planche, d'autres préféraient l'interroger dans la position verticale, attaché à des anneaux scellés dans le mur dans la position du "soleil". [J'ai connu] un officier qui préconisait l'introduction de Dolpic (révulsif puissant) dans l'anus du patient. (...) Il y eut l'emploi de la lampe à souder, dont la flamme était appliquée sur les pieds, du coton imprégné d'alcool à brûler sur les parties génitales, des applications de cigarettes. Un volume, hélas, ne suffirait pas à décrire tout cela.

Evidemment au cours de l'interrogatoire on pouvait changer de méthode, varier, innover, improviser, inventer. Toute nouvelle initiative était la bienvenue. (...)

La méthode la plus "classique" était la suivante : le patient était attaché, entièrement nu, sur une large planche ou sur une porte placée à l'horizontale. Un fil du téléphone ou de la "gégène" entouré autour de l'oreille, l'autre fil au bout de la verge. Le "manipulant" actionnait l'appareil et l'interrogeur recueillait les déclarations par le truchement de l'interprète. Dans les interrogatoires dits "poussés", le traitement se combinait avec l'absorption d'eau (15 à 20 litres), ingurgitée soit par un entonnoir, soit par une semi-asphyxie par une serviette appliquée sur la bouche et le nez. Ce dernier genre de supplice se soldait généralement par la mort du patient (éclatement de l'estomac ou congestion dus à l'introduction d'eau dans les poumons). Certains "manipulateurs" mélangeaient à l'eau certains détersifs comme le Teepol ou le Mir. Dans ces cas-là, la mort était à peu près certaine. (...)

Les salles d'interrogatoires étaient généralement aménagées dans les caves du DOP ou dans des pièces retirées le plus imperméables possible aux cris. Certains DOP possédaient des salles d'interrogatoire complètement insonorisées et hermétiquement fermées. (...) »

- L'affreuse odeur des corps suppliciés

« Les interrogatoires dits "très poussés" étaient pratiqués presque toujours la nuit. Le prisonnier était brusquement tiré de son sommeil, extrait de sa cellule pour être soumis à la question. (...) Il faut avoir connu cette ambiance, cette atmosphère lourde de la salle d'interrogatoire pour en garder un souvenir ineffaçable...

L'air épaissi par la fumée des cigarettes, l'affreuse odeur des corps suppliciés en sudation se mélangeant à l'odeur des déjections (réaction physiologique fréquente des corps torturés), de l'urine, ajoutons à cela les cris, les hurlements, les supplications, les bruits de coups... Les interrogateurs faisaient de fréquentes pauses durant lesquelles on buvait (il fallait bien un "doping" pour soutenir les nerfs, on buvait du vin ou de la bière en grande quantité, on fumait également beaucoup, énormément même) et l'on continuait. Ces "interrogatoires" commençaient parfois vers 21 heures et ne s'achevaient parfois que vers 4 ou 5 heures du matin. (...)

Pour les interrogateurs, les moments les plus pénibles commençaient après la deuxième partie de la nuit. Les nerfs excités soit par l'alcool soit par le manque de sommeil, par la fatigue, par le désir d'avoir des renseignements à tout prix ; alors les coups tombaient plus drus ; la torture s'exacerbait.(...)

Notre triste expérience dans ce domaine nous permet d'affirmer que les renseignements obtenus par la torture, indépendamment de toutes considérations morales, furent maigres. Et cela se comprend facilement. Le supplicié pour arrêter ne serait-ce qu'un instant ses souffrances insupportables, avoir un moment de répit, avouait n'importe quoi (...). Nous avons également tiré les enseignements suivants. L'être fruste, primitif, sachant généralement peu de choses, était très endurant à la torture, parlait peu. Nous avons vu des collecteurs de fonds du FLN préférer mourir que d'avouer. L'être évolué, l'étudiant de culture française, était plus fragile. Il avait une horreur physique de la violence. (...) Il donnait un peu de renseignements vrais pour se rendre crédible. Beaucoup de faux.

Interroger les femmes, chose redoutable ! Ces dernières n'étaient nullement exemptes de la torture (...) ; mais de torture, disons, au premier degré. Le téléphone seulement leur était appliqué suivant la méthode classique (un fil autour de l'oreille, l'autre introduit dans les parties génitales - elles étaient interrogées entièrement nues, bien entendu). Généralement beaucoup plus fines que les hommes, elles parlaient beaucoup cherchant à "noyer le poisson", dire un peu de vérité mélangé à beaucoup de faux.

Il semble que les viols furent rares, viol tout au moins au sens actuel du terme, c'est-à-dire agression physique et brutale. Un interrogateur, par exemple, désirant une femme n'avait nul besoin de se livrer à une agression physique. Il lui suffisait d'exercer une certaine pression morale, faire miroiter la perspective d'une libération pour arriver à ses fins. »

- Nous en savions trop

« Sympathiser avec un prisonnier était considéré comme une faute grave. Donner une verre d'eau à un torturé pareillement. Mais jamais de sanction, dans le DOP. On lavait son linge sale en famille. (...) On ne quittait jamais les DOP, on ne quittait jamais la "boutique". Nous en savions trop, nous en avions trop vu, le CCI [centre de coordination interarmées : le QG des DOP] préférait nous garder dans son giron pour éviter toute publicité fâcheuse. (...)

Univers étrange que celui des DOP. Dans ce microcosme vivant en vase clos où toutes les valeurs étaient inversées, déformées. (...)

Les prisonniers ou prisonnières séjournèrent parfois longtemps dans les DOP. Ils ne restaient pas inactifs dans la journée. Ils étaient utilisés aux tâches les plus diverses : corvées de nettoyage, lavage de vaisselle et de vêtements des personnels des DOP... De ce fait, ils jouissaient d'une semi-liberté à l'intérieur des locaux. (...) Ils devenaient en quelque sorte des compagnons de la vie quotidienne. (...) La méthode favorite des DOP était de "mouiller", de compromettre le prisonnier au maximum vis-à-vis du FLN en le confrontant à d'autres prisonniers, en le faisant participer aux interrogatoires et même (...) pratiquer lui-même la torture sur ses compatriotes. Des prisonniers tellement compromis (...) suppliaient de rester dans le DOP plutôt que d'être libérés.

[Enfin, il y a] les fameuses "corvées de bois" appliquées à des prisonniers jugés irrécupérables. (...) Au cours d'une sortie de nuit, le chef de DOP ou un de ses adjoints emmenait le prisonnier dans sa Jeep. Dans un endroit retiré, il lui tirait une rafale de PM dans le dos. Le cadavre était ensuite immédiatement enseveli sur place par une "corvée" désignée à cet effet, les traces de la tombe soigneusement effacées. (...)

Tous les procédés, errements, que [j'ai] énumérés n'auraient dû être appliqués que par des organismes hautement spécialisés du SDECE (Service de Documentation extérieure et du Contre-Espionnage) et pratiqués par un personnel hautement formé. Or l'officier d'artillerie qui arrivait de métropole et le sous-officier n'étaient nullement préparés à une pareille tâche. Et que dire des appelés destinés à devenir des "manipulants" et à appliquer la torture !

[J'ai eu] connaissance de cas de conscience, mais [je regrette] de dire qu'ils furent rares. On s'habitue à tout, même à l'horreur. Parfois indigné, toujours écoeuré, on finissait par s'habituer aux cris, aux gémissements des suppliciés. (...) Les appelés étaient pris dans le cycle infernal, absorbés par l'engrenage. Tout compte fait, on attendait la "quille" et, dans un DOP, on était relativement plus tranquille que les copains qui crapahutaient dans le djebel. Et puis ces procédés étaient approuvés par de hautes autorités morales et militaires... pouvait-on être plus royaliste que le roi ?

Une réorganisation des DOP eut lieu au courant de l'automne 1959. L'appellation DOP disparut pour faire place à des "bataillons d'infanterie". (...) Leur appellation était évidemment fantaisiste et portait des numéros de régiments dissous. (...) Ceci dans un but de camouflage, car il est évident que ces « bataillons d'infanterie » n'avaient rien de commun avec les missions classiques des fantassins. (...)

S'il existe d'innombrables amicales regroupant des anciens de tels régiments d'infanterie, ou du énième régiment d'artillerie, à [ma] connaissance il n'existe absolument aucune amicale regroupant des anciens du CCI ou des DOP. Il n'y avait pas de camarades mais des complices, nous le sentions confusément.

Nous avons fait une sale besogne et elle n'avait servi strictement à rien. Notre action avait échoué lamentablement devant la détermination de tout un peuple. Nous restions seuls et isolés avec nos souvenirs, nos affreux souvenirs. »

« On a torturé en Algérie. Témoignage recueilli par Jean-Pierre Vittori », Editions Ramsay.

L'armée française et la torture

Par Jacques Isnard

LA PRATIQUE de la torture accompagne l'Algérie tout au long de son histoire coloniale. Sans remonter à la conquête de 1830, qui est loin d'avoir été « une promenade » militaire, il faut rappeler que, dès la fin 1949, le gouverneur général de l'Algérie, Marcel-Edmond Naegelen, qui détenait à l'époque l'autorité gouvernementale, met en garde les forces de sécurité (police, gendarmerie et unités militaires) contre le « caractère de particulière gravité » d'un emploi de la force qui s'apparente, dit-il, à des « sévices », voire de « véritables tortures » contre des responsables nationalistes. Après la fin de la seconde guerre mondiale, en effet, on assiste en Algérie à une rébellion de nationalistes, dont témoignent en 1947 les émeutes de Sétif et de Guelma, suivies d'une violente répression.

Quelques années après, en mars 1952, Roger Léonard, l'un des successeurs au gouvernement général, condamne, à son tour, les « actions énergiques » et les « actes de vengeance individuelle ou collective » dont les forces de sécurité sont les auteurs « face, dit-il, à des compatriotes égarés ».

Mais c'est surtout la guerre d'Algérie, entre 1954 et 1962, qui va être l'occasion d'un « défolement » dans l'usage de pratiques brutales par les forces françaises, pour qui elles font partie de la « panoplie » pour avoir du renseignement et prévenir les attentats, mais aussi par certains des combattants de l'indépendance, pour qui elles sont le moyen d'obtenir le ralliement des populations par la crainte. « Trop souvent, écrit le collectif d'historiens qui a rédigé, en 1994, une Histoire militaire de la France de 1940 à nos jours sous la direction du professeur André Martel, la recherche du renseignement passe par la torture dont l'usage illégal est cependant reconnu et qui est appliquée systématiquement, au nom de l'efficacité, sans que le pouvoir politique juge nécessaire d'intervenir autrement que pour poursuivre les protestataires. »

En 1971, publiant ses Mémoires intitulés La Vraie Bataille d'Alger, le général Jacques Massu admettra qu'« on [lui] avait demandé d'aller vite » et qu'« il fallait secouer un peu les gens pour avoir du renseignement » puisque le pouvoir politique entendait lutter contre l'engrenage de la violence aveugle.

Mais, dès 1962, l'historien Pierre Vidal-Naquet avait publié, dans La Raison d'Etat, une note de service du général Massu, diffusée le 19 mars 1957, où l'on lisait ceci : « On ne peut lutter contre la »guerre révolutionnaire et subversive« menée par le communisme international et ses intermédiaires avec les procédés classiques de combat, mais bien également par les méthodes d'action clandestines et contre-révolutionnaires. La condition sine qua non de notre action en Algérie est que ces méthodes soient admises, en nos âmes et consciences, comme nécessaires et moralement valables. »

En Algérie, la situation s'est en fait détériorée à partir du moment où, en juin 1956, le Parlement a voté, sur la proposition du gouvernement Guy Mollet, les pouvoirs spéciaux qui suspendaient les libertés individuelles et qui autorisaient le ministre-résident, Robert Lacoste, à confier à la police, à la gendarmerie et aux unités militaires « réquisitionnées » la mission de rétablir l'ordre. Une entorse grave aux principes républicains, déjà amorcée une année avant pour les opérations dans les Aurès, va aboutir à donner, par arrêté du 8 janvier 1957, au général Massu, commandant alors la 10^e division parachutiste (DP), la responsabilité du maintien de l'ordre, le préfet d'Alger se dessaisissant de ses pouvoirs légitimes en la matière. Le général Paul Ely, chef d'état-major général des forces armées à Paris, juge normal un tel transfert d'autorité, selon Maurice Faivre, qui vient de publier Les Archives inédites de la politique algérienne à partir de documents issus du service historique des armées.

UNE CERTAINE ÉMULATION

Ce qu'on a alors appelé la « bataille d'Alger » - qui se déroule en deux phases, de janvier à mars 1957 puis en septembre-octobre de la même année contre les chefs et les groupes de choc de la rébellion - sera une bataille du renseignement menée, dans le grand Alger, par quatre régiments de la 10e DP, dont l'un, à l'ouest, est commandé par le colonel Marcel Bigeard, futur général. Des méthodes dites « musclées » et « contrastées » - la torture pour les appeler par leur nom - de recherche et d'interrogatoire sont en usage et on note même une certaine émulation entre les unités engagées, pour faire du résultat et prévenir les risques d'attentat. Dans l'intérieur de l'Algérie, notamment dans les régions frontalières du Maroc et de Tunisie où se réfugient des maquisards et où s'organise l'Armée de libération nationale (ALN), s'ajoutent à la torture des exécutions sommaires, baptisées du vocable de « corvées de bois ».

Les moyens spécialisés de renseignement et d'action, mis en place dès 1956, font appel à un conglomerat de forces, prescrit par le général Ely, à partir du groupe léger d'intervention du service de documentation extérieure et de contre-espionnage (Sdece) (l'ancêtre de l'actuelle DGSE), du service de protection (DOP) qui deviendra le centre de coordination interarmées (CCI), de la sécurité militaire (SM) (l'ancêtre de l'actuelle direction de la protection et de la sécurité de la défense ou DPSD), du service opérationnel de recherche (SRO) et du service de documentation de la Xe région militaire et du service technique de recherche en Algérie (STRA). C'est aussi ce dispositif de renseignement et d'action qui contribua à faire arraisonner, en octobre 1956, sous l'autorité du général Henri Lorillot, commandant supérieur en Algérie, et avec l'aval de Max Lejeune, secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), l'avion des « chefs historiques » de la rébellion entre Rabat et Tunis. Un curieux attelage a ainsi fonctionné : le pouvoir civil se défaussait sur le haut commandement pendant que les chefs militaires recrutaient des subalternes obéissants pour exercer les pressions physiques et morales.

Après l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle en 1958, qui a d'abord fermé les yeux sur des pratiques qu'il réprouvait en réalité, le général Massu, commandant par intérim la Xe région militaire et le corps d'armée d'Alger, va, en quelque sorte, théoriser après-coup le concept de « guerre subversive » dans une directive générale à ses troupes datant de février 1959. Inspirée par des officiers de son état-major, qui avaient servi en Indochine et qui avaient été marqués par la théorie de la guerre révolutionnaire du Viet-minh, cette directive comporte, telle qu'elle a été publiée par le service historique des armées en 1995, trois annexes sur les techniques « policière, militaire et psychologique » destinées à coordonner le « travail de pacification » des forces armées en Algérie.

Traitant des « techniques de l'interrogatoire », la directive du général Massu précise que « la persuasion doit être utilisée au maximum » mais qu'« il y a lieu d'appliquer les méthodes de coercion lorsqu'elle ne suffit pas ». Une directive « particulière » détaille « le sens et les limites » de telles méthodes. Non archivée, ont prétendu les responsables du service historique des armées, cette annexe n'a jamais été publiée.

Le Monde daté du vendredi 23 juin 2000

Pour que le travail de deuil soit possible

Torture : l'heure de la vérité

Par Robert Badinter

Les procès sont impossibles, la repentance collective ne serait pas de mise, mais il est essentiel d'établir - et c'est le rôle des historiens - ce que fut la réalité des crimes commis de part et d'autre pendant la guerre d'Algérie

J'ai conservé dans ma bibliothèque ce dessin de Tim (1). Pour moi, toute la cruauté et l'hypocrisie de la justice pendant la guerre d'Algérie y sont inscrites. Maurice Audin, jeune universitaire à Alger, communiste, suspecté d'aider le FLN, avait été arrêté par les parachutistes au printemps de 1957. Interrogé, il était mort sous la torture. On avait alors camouflé le meurtre en évasion et fait de la victime un fuyard. Comme Maurice Audin avait été arrêté pour atteinte à la sûreté de l'Etat, la justice militaire avait imperturbablement continué les poursuites. Et, alors que l'on connaissait sa fin tragique, l'autorité judiciaire avait cité Maurice Audin mort à comparaître devant le tribunal militaire d'Alger. Rarement le cynisme officiel avait été porté à pareil degré d'incandescence.

J'étais, à cette époque, avec le bâtonnier Thorp et Jules Borker, l'un des avocats du Comité Audin, créé par des intellectuels pour que la vérité soit établie. Le moins que l'on puisse dire est que, lors des audiences particulièrement tumultueuses que nous avons vécues, l'autorité judiciaire paraissait plus soucieuse de voir la vérité étouffée que proclamée. La justice, en cela, ne se distinguait pas du tout des autres institutions de la République. C'était le temps du mensonge organisé et du silence complice.

Les décennies ont passé, bien d'autres terres ont connu des crimes comme ceux qui avaient ensanglanté l'Algérie. En Algérie même, nous avons vu réapparaître tortures et égorgements. Et voici qu'en France la demande se fait jour, à présent, que la vérité soit dite sur ce qui est advenu en Algérie aux heures noires de la guerre.

Si le droit positif le permettait, nul doute, à mes yeux, qu'à l'exigence de vérité il faudrait lier l'exigence de justice. La sentence rendue au terme d'un procès public où l'accusé a joui de tous les droits de la défense emporte avec elle une force symbolique incomparable. Mais s'agissant des crimes commis pendant la guerre d'Algérie, la voie de la justice s'avère barrée. A la suite des accords d'Evian, en 1962, deux décrets d'amnistie intervinrent. Et, comme pour s'assurer que les crimes de l'époque demeureraient pour toujours impunis, la loi d'amnistie générale du 31 juillet 1968 a précisé à nouveau : « Sont amnistiées de plein droit toutes les infractions commises en relation avec les événements d'Algérie, toutes les infractions commises par des militaires servant en Algérie. » On ne saurait être plus clair.

Quant au concept de crime contre l'humanité, inscrit dans le statut de Nuremberg relatif aux poursuites contre les criminels nazis, la Cour de Cassation a jugé qu'il ne pouvait être invoqué à propos de faits commis pendant la guerre d'Indochine, a fortiori pendant celle d'Algérie. Et même si, s'agissant d'enlèvements de personnes dont les corps n'ont pas été retrouvés, on peut considérer que la prescription n'est pas acquise, ces crimes n'en sont pas moins amnistiés.

Devons-nous pour autant vouer au silence et à l'oubli les crimes de l'époque ? L'exigence de vérité demeure, rendue plus forte encore parce que justice ne peut être faite. Rien n'est plus important pour les victimes et leur famille que de voir la vérité établie. A défaut, le travail de deuil ne

peut se faire et aucun apaisement n'est possible. Il en va de même pour les nations. La reconnaissance du passé, aussi tragique et douloureux soit-il, est indispensable pour l'avenir car aucune nation, pas plus qu'un être humain, ne peut durablement vivre dans le mensonge. Il ne s'agit pas de réclamer une quelconque repentance ni de battre notre coulpe collective à défaut de pouvoir châtier quelques criminels. Il s'agit simplement, pour la France et pour l'Algérie, d'établir ce que fut la réalité des crimes commis de part et d'autre pendant la guerre d'Algérie.

Cette mission ne relève point, à mon sens, d'une commission parlementaire. La fonction du Parlement est de faire des lois et de contrôler l'action du gouvernement. Elle n'est point d'établir et d'écrire l'histoire de ce qui advint il y a quarante ans de cela en Algérie. L'heure est aujourd'hui aux historiens. Au gouvernement de leur ouvrir toutes les archives et de leur faciliter la tâche. Aux autorités algériennes d'agir de même, car le devoir de vérité est commun à tous. La tâche accomplie, la France, vieille et grande nation, saura assumer, j'en suis convaincu, cette page douloureuse de son histoire.

(1) Paru dans « l'Express » en 1960.

Le Nouvel Observateur,

Semaine du 14 décembre 2000 -- N°1884 -- Dossier

Punir les tortionnaires ?

Par Jean Daniel

Après les « révélations », ou plutôt les débats sur les tortures infligées aux combattants et civils algériens pendant la guerre de 1954-1962 par des militaires français, on attendait les réactions des autorités et de l'opinion publique algériennes. Ces réactions ne se sont pas fait entendre, c'est le moins qu'on puisse dire. La raison en est simple : les Algériens savent que tout peut sortir de cette boîte de Pandore une fois ouverte. Tout, y compris une évidente vérité, à savoir que les Algériens ont eux aussi recouru aux procédés de la torture, non seulement pendant la guerre de 1954-1962, mais pendant celle, bien plus récente et non moins barbare, livrée par les islamistes.

Autrement dit, s'il venait à l'esprit de certains (que ce soit chez nos confrères de « l'Humanité » ou ailleurs) la tentation d'associer certains actes de torture à des crimes de guerre, et leurs auteurs à des criminels contre l'humanité, on ne pourrait pas se contenter d'en accuser la seule armée française. Et si le président de la République acceptait l'idée généreuse de déplorer que l'Etat français eut à un moment de son histoire couvert ou même autorisé des actes déshonorants, il lui serait difficile, sans faire preuve de masochisme suspect, d'épargner les Algériens.

La saine indignation suscitée par la barbarie des tortionnaires risque donc de se diluer et de se relativiser dans les constats de réciprocité et dans les prudences de la géopolitique. Dans l'affaire qui nous occupe ici, il y a des Pinochet des deux côtés de la Méditerranée et des Milosevic un peu partout. Encore quelques excès dans le débat parisien et l'on va finir par oublier l'objectif, qui est tout de même de conduire les jeunes générations à ne jamais accepter de recourir à la torture, quelle que soit la situation.

La guerre d'Algérie, après un siècle et demi de présence française, a donné lieu aux ultimes et tragiques convulsions d'une décolonisation jusque-là mieux acceptée. Elle a été livrée par des militaires qui ne voulaient tout simplement plus perdre de guerre. Ils en avaient assez. Ils revenaient d'Indochine. Ils avaient l'impression de détenir les recettes de la victoire dans les nouvelles formes de la guerre dite « totale ». Les communistes du Vietminh n'avaient qu'une solution pour rallier à eux les populations, c'était d'exercer une terreur supérieure à celle des nationalistes alliés aux Français.

Peu à peu, en Algérie, cette compétition entre les différentes terreur est devenue folle. Il y avait parmi les Algériens des clans qui exerçaient des terreur concurrentes. Les colonels français, qui se sont alors improvisés théoriciens de la guerre psychologique ou de la guerre totale, ont été naturellement conduits à exercer une stratégie de la terreur par tous les moyens, y compris celui de la torture.

On dit que les victimes de la torture ont souvent survécu, ce qui n'a pas été le cas pour tant d'autres victimes de la double terreur française et algérienne. On ajoute que ceux des soldats du contingent qui ont le plus souffert d'avoir participé à des atrocités et qui ont le plus de mal à s'en souvenir, ce ne sont pas les tortionnaires mais tous ceux que l'on a conduits à tuer des civils ou chez lesquels on a éveillé une sorte de haine raciste. Ces arguments ne sont pas irrécusables. Au début de la guerre d'Algérie, l'un de mes condisciples au collège de Blida, Ali Boumendjel, frère d'un lieutenant de Ferhat Abbas, devait être torturé à mort. On peut être torturé et ne pas survivre. On peut être tortionnaire et tueur.

Mais il est vrai que, me rendant régulièrement en Algérie pour « l'Express » des temps héroïques - celui que nous avons créé, Jean-Jacques Servan-Schreiber, Françoise Giroud, Philippe Grumbach,

Pierre Viansson-Ponté et moi-même, et dont nous nous sentons aujourd'hui les héritiers -, j'ai eu l'occasion de subir des briefings sur la guerre psychologique, sur la guerre totale. On m'a bien expliqué en quoi et pourquoi la nouvelle stratégie consistait à disputer au FLN l'appui des populations en exerçant sur elles la terreur ou en prétendant les protéger de la terreur des autres.

Cela dit, à l'époque, le terrorisme le plus aveugle n'a nullement empêché un certain nombre de militaires et de civils de refuser d'exercer la torture et de la dénoncer sans cesse. Le 15 mars 1957, Albert Camus, si radicalement opposé qu'il fût aux méthodes du FLN, déclarait : « Je dis publiquement le dégoût qu'un homme libre doit éprouver devant les méthodes de torture, qu'elles s'exercent à Budapest ou à Alger. » Ailleurs, il dénonce une nouvelle fois « la torture, l'ignoble torture ».

Encore une fois, les seules préoccupations qui me paraissent honorables concernent la réconciliation de la France et de l'Algérie ; le constat commun que leurs armées ont procédé à des crimes de guerre et parfois à des crimes contre l'humanité ; et l'engagement, toujours commun, de faire en sorte que chaque soldat puisse refuser d'appliquer toutes les tortures et tous les ordres qui lui paraissent contraires à l'honneur. C'est l'avenir qu'il faut « pédagogiser ». Et le devoir de mémoire devrait selon moi être accompagné parfois de la possibilité d'oublier, souvent de l'incitation à pardonner et toujours de l'interdiction de se venger.

Le Nouvel Observateur Semaine du 07 decembre 2000

Trois questions à William Bourdon

Propos recueillis par Claire Tréan, Le Monde, 1er décembre 2000

1 - En tant qu'avocat et militant des droits de l'homme, considérez-vous que les exactions commises en Algérie par l'armée française peuvent être qualifiées de crimes contre l'humanité, et qu'elles sont à ce titre imprescriptibles ?

La question est de savoir si ces exactions, qui sont d'évidence des crimes de guerre, ne sont pas à certains moments dévoyées en crimes contre l'humanité. Exécuter sommairement et torturer de façon préméditée, de façon généralisée comme cela s'est produit dans certains secteurs, s'en prendre parfois à des civils uniquement parce qu'ils étaient arabes, tout cela est caractéristique du crime contre l'humanité selon sa définition historique - celle du tribunal de Nuremberg - et selon sa définition d'aujourd'hui, pas très différente, celle du Tribunal pénal international. Face à de tels actes, on sort du débat sur le droit qui régit la guerre « propre » et définit les crimes de guerre.

Le droit international coutumier depuis 1945 fait obligation de poursuivre les auteurs des crimes contre l'humanité, mais aujourd'hui la jurisprudence en France ne le permet pas, du fait de l'arrêt rendu par la chambre criminelle le 1er avril 1993 dans l'affaire Boudarel, qui limite l'accusation de crimes contre l'humanité aux seuls actes commis pendant la seconde guerre mondiale. Le nouveau code pénal en 1994 a supprimé cette limite, mais les faits dont il est question sont antérieurs à 1994. La Cour de cassation ne renversera pas la jurisprudence Boudarel à propos de l'Algérie. Elle n'ouvrira pas la boîte de Pandore.

2 Peut-on imaginer des poursuites contre les auteurs de tortures ou les responsables de disparitions ?

Il y a deux façons d'appréhender la torture : soit on la considère comme élément constitutif d'un crime contre l'humanité et cela ramène à la problématique précédente ; soit on la considère de façon autonome, et de ce point de vue les faits qui nous intéressent sont prescrits et amnistiés.

En revanche, pour les disparitions, on peut faire valoir que le délit se poursuit tant que les corps n'ont pas été retrouvés. Il y a sur ce point une jurisprudence Pinochet. C'est grâce à cet argument sur le crime continu que la Cour suprême chilienne a pu contourner la loi d'amnistie, et poursuivre Pinochet.

3 L'amnistie ne met donc pas complètement à l'abri les auteurs d'exactions pendant la guerre d'Algérie ?

Non, si demain des familles de disparus déposaient une plainte... D'autre part, l'amnistie de 1962 résulte d'un décret, pas d'une consultation du peuple ou de ses représentants. On pourrait considérer qu'elle est contraire au droit international compte tenu de ses évolutions.

communiqué d'Amnesty International

"France/Algérie: Les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles

Amnesty International demande que les responsables des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis durant la guerre d'Algérie soient traduits en justice.

Des hauts responsables militaires français de la guerre d'Algérie (dont les généraux Jacques Massu et Paul Aussaresses) admettent aujourd'hui publiquement avoir ordonné ou pratiqué la torture et les exécutions extra judiciaires. D'autres continuent de se taire. Il s'agit de crimes qui continuent de bénéficier d'une impunité absolue.

Les crimes décrits par ces généraux constituent des crimes de guerre et peut-être même des crimes contre l'humanité qui doivent faire l'objet d'une enquête, et dont tous les responsables doivent être traduits en justice, et les victimes indemnisées.

En application des Conventions de Genève et du droit coutumier international, tous les états ont compétence universelle et doivent traduire en justice et punir les responsables des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. De tels principes doivent s'appliquer à la guerre d'indépendance d'Algérie (1954-1962) et pour toutes les parties.

Amnesty International rappelle que les aspects positifs du débat qui a lieu en ce moment en France se doivent d'être concrétisés par des mesures conformes aux principes internationaux qui régissent les crimes reconnus par ces généraux.

Reconnaître ces crimes ne saurait suffire. Le vrai débat porte sur l'impunité dont continuent de bénéficier leurs responsables et le déni de justice auquel continuent de faire face les victimes et leurs familles. Les autorités françaises ont salué l'arrestation du général Pinochet en Angleterre. Il s'agit maintenant d'appliquer les principes qui ont gouverné leur attitude aux nouveaux développements qui se déroulent dans leur propre territoire à la suite des déclarations des généraux Massu et Aussaresses.

Les procédures judiciaires engagées ces dernières années en France (Barbie, Papon, et Touvier notamment) et ailleurs concernant des crimes perpétrés des décennies auparavant ont démontré que les impératifs de justice ne peuvent être effacés par le temps.

Le caractère imprescriptible de ces crimes est un fait reconnu par le droit international

Amnesty International considère que le manque de volonté politique des gouvernements français successifs de traduire en justice les responsables de ces crimes a contribué à présenter la torture, les exécutions sommaires et les "disparitions" comme des maux nécessaires.

"La lutte contre l'impunité constitue la pierre d'angle de l'éradication de la torture et des crimes contre l'humanité"

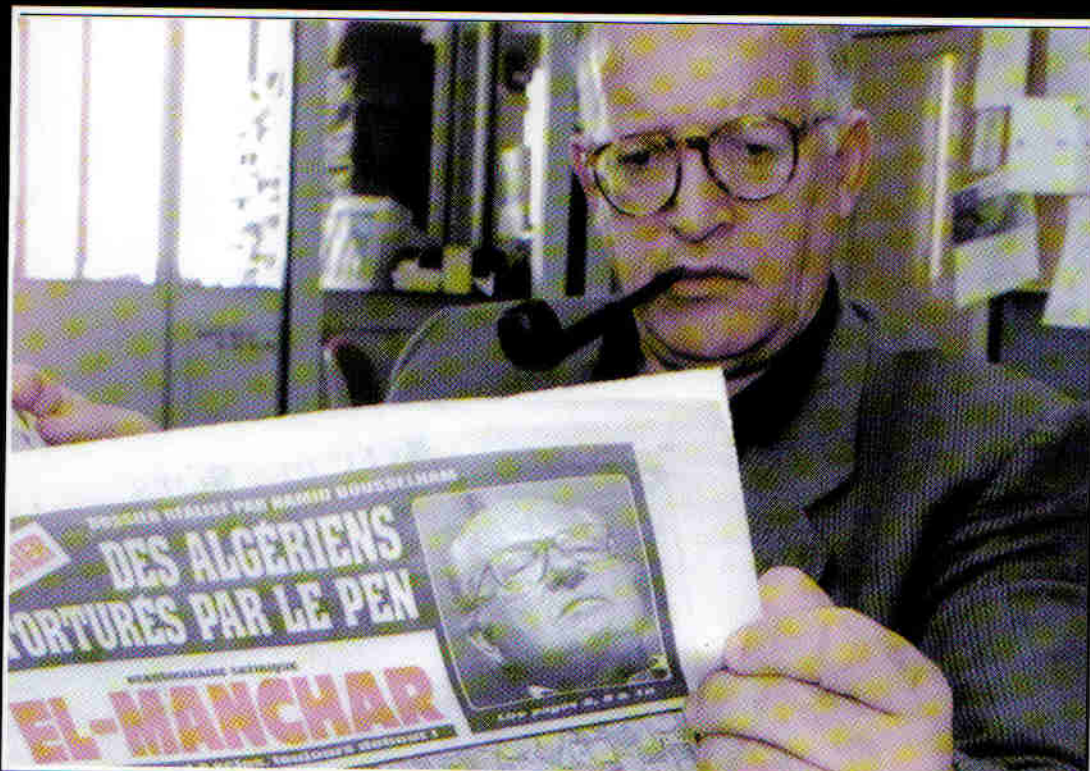
Amnesty International

Hamid Bousselham

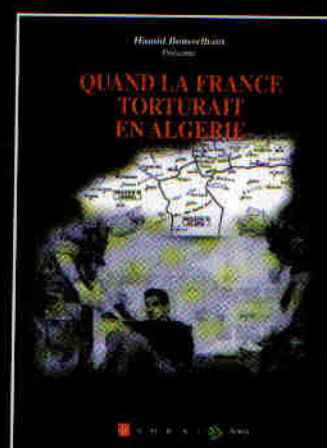
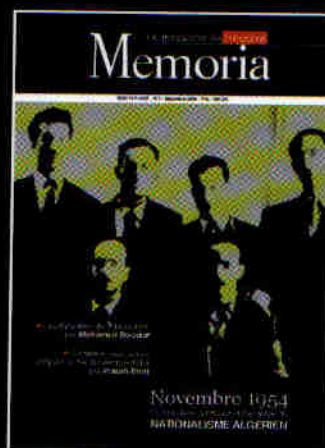
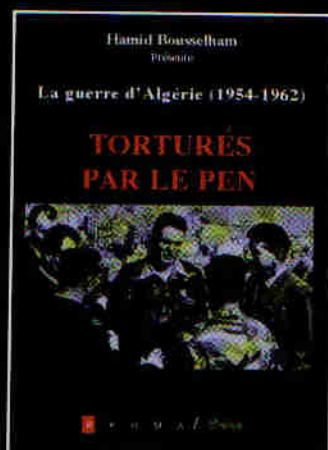
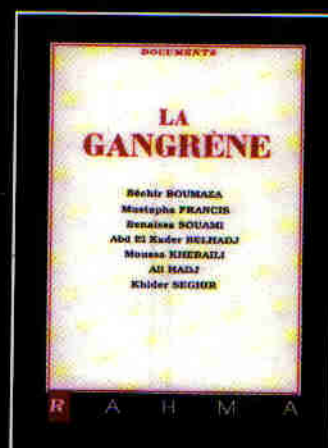
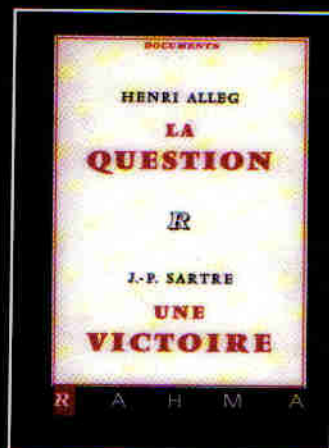
Directeur Général des Editions Rahma

Directeur du journal "El-Manchar"

Directeur de "Mémoire"



© Photo: Alain Aubert "le Figaro"



Rahma: Dépôt légal: n°682-2001, ISBN n°9961-804-05-8